

The Project Gutenberg eBook of Les grandes chroniques de France (3/6), by Paulin Paris

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Les grandes chroniques de France (3/6)

Editor: Paulin Paris

Release Date: March 21, 2011 [EBook #35643]

Language: French

Credits: Produced by Mireille Harmelin, Jean-Pierre Lhomme and the Online Distributed Proofreaders Europe at <http://dp.rastko.net>. This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE (3/6) ***

HISTOIRE DE FRANCE.

PARIS. Imprimerie de Béthune et Plon,
Rue de Vaugirard, 36.

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE,

**selon que elles sont conservées
en l'Église de Saint-Denis
EN FRANCE.**

PUBLIÉES PAR M. PAULIN PARIS,

De l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOME TROISIÈME.

CI COMENCENT LES GESTES

L'EMPEREUR CHARLES-LE-CHAUF.

I.

ANNEES: 842/851.

Coment ses frères se combatirent à luy, et coment il furent desconfis et fuirent. Et puis coment il pacifièrent ensemble et partirent l'empir; et coment Lothaire fu moine et trespasa en religion, et coment un de ses frères fu deceu, et de maintes autres choses.

[1]Après la mort l'empereur Loys,[2] (qui par son nom fu appelé

Loys-le-Débonnaire et fu fils Charlemaine-le-Grant,) deux de ses fils,

Lothaire et Loys, assemblèrent grant ost de toutes pars de leur royaumes

contre Charles-le-Chauf, leur frère, qui estoit roy de France. (Voir est

qu'il n'estoit leur frère que de père, car il fu fils de la dernière femme

qui eut nom Judith.) Moulte avoient sur luy grant envie pour ce qu'il avoit

à sa part le plus noble des royaumes. Tant assemblèrent de gens que il

aplouvoient de toutes pars ensi comme langoustes[3].

Note 1: On trouve le texte latin de ce commencement dans un

*Epitome
gestorum regum Franciæ*

, conservé par deux manuscrits; l'un de

l'abbaye de Saint-Victor, coté aujourd'hui n° 287; f° 188: l'autre de

Saint-Germain, coté n° 646; f° 1. (Voy. aussi le tome VII des

Historiens de France, p. 255.)

Note 2: Tout ce que j'ai mis entre parenthèses appartient uniquement

au traducteur.

Note 3:

Langoustes
, sauterelles.

Et quant Charles sceut ce, il manda ses barons, et leur demanda quel

conseil il y voudroient mettre. Et il luy respondirent d'un cuer et d'une

volenté qu'en nulle manière il ne souffreroient qu'il entrassent en leur

contrées né ès terres du royaume. Moul le roy rit de si belle response et

moult les en mercia. Son ost appareilla et alla encontre les ennemis, qui

jà estoient en l'archeveschié de Rains[4], et estoient venus en une ville

qui a nom Fontenay[5]. Si grant ost avoient et si merueilleux qu'il

habondoient de toutes pars, ainsi comme la gravelle de la mer: droitement

la veille de l'Ascension.

Note 4: L'

Epitome

dit la même chose,

In parochiâ Remensi

. C'est

une erreur dont la source est peut-être dans la bévue d'un scribe qui

aura lu:

In pago antistitis Remensis

, au lieu de

In pago

Antissiodorensi

.

Note 5:

Fontenay

est-il le bourg actuel de

Fontenay près Vezelay

,

à trois lieues d'Avallon, ou le village de

Fontenailles

, à cinq

lieues d'Auxerre? L'abbé Lebeuf, dans une dissertation consacrée à la

bataille de Fontenay, est pour ce dernier endroit.

Et quant ce vint à l'endemain, jour meisme de la feste, les osts des deux

roys s'appareillèrent pour combattre. Car il cuidèrent l'ost Charles

dépourveu et désarmé trouver pour la solennité du jour si très-hault. Et

sans faille si estoit. Si leur coururent sus soudainement par l'atiselement

du diable, et les commencèrent forment[6] à escrire de toutes pars. Et les

François toutevoies s'armèrent au plustost qu'il peurent, et les reçurent

hardiement à quelque meschief. [7]Longuement et asprement se combatirent

d'une part et d'autre. Et tant en eut d'occis de chacune partie, que

mémoire d'homme ne recorde mie qu'il y eut oncques en France si grant

occision de chrestiens. A la parfin si comme Diex le vouldt, eurent François

victoire de leurs ennemis. (De cette occision eschappa Lothaire et Loys son

frère,) et s'en fu Lothaire jusques à Ais-la-Chapelle. [8]Et le roy Charles

rappareilla son ost, et les suivi jusques à Ais et chassa hors de la ville.

Et cil prit sa femme et ses enfans et s'en fui tousjours devant lui

jusques à Lyons, et puis jusques à Vienne. Là se rappareilla et receut ses

gens et Loys son frère. D'une part et d'autre estoient les osts. Mais avant

qu'il assemblassent derechief à bataille, coururent tant messages d'une

part et d'autre qu'il firent assembler les trois frères à parlement, en une

isle du Rosne[9]. A ce s'accordèrent à la parfin que tout l'empire seroit

divisé en trois parties, et se tiendroient chascun appaiés de sa partie.

Lothaire s'en retourna à la souveraine France[10], qui est le royaume

d'Austrasie, et Loys en la sienne partie, et Charles retourna en France.

Note 6:

Forment

, fortement.

Note 7: Les deux phrases suivantes sont dans le texte des

*Annales
Fuldenses*

, dont l'auteur, moine de Fulde, étoit attaché au roi de

Germanie Louis, frère du Charles-le-Chauve. Ces annales embrassent

les années 714 à 882. (Voyez

Historiens de France

, tome VII,

page 159.)

Note 8:

Adonis archiepiscopi Viennensis Chronicon

.

Note 9:

Adon

dit de la Seine: «In insulam quamdam Sequanæ

conveniunt.» Mais la phrase précédente semble donner raison à notre

traducteur.

Note 10:

Souveraine.

Supérieure.

(Mais aucunes chroniques en cet endroit dient que Lothaire eut si grand

dueil et tel douleur de ce qu'il fu desconfit, que quant il s'en fuit en son

païs, il fit crier partout la loy des païens par desespérance, et guerpi la

loy chrestienne; et pour ce que la gent du païs désiroient ce qu'il leur

commanda, nommèrent-il le royaume de son nom et laissèrent les noms des
anciens rois; et l'appelèrent Loheraine, qui vaut autant à dire comme le
royaume de Lohier. Mais cette sentence est moult contraire à celle qui
après vient. Car il dit:[11])

Note 11: On n'a pas conservé ces anciennes chroniques; je pense que

c'étoit plutôt quelque

chanson de geste

fondée sur les démêlés du

fils de Lothaire avec le pape.

Quant il fu retourné en son païs, il envoya son fils Loys, à qui il avoit

donné le royaume de Lombardie, à Rome par son oncle Dreue, l'évesque de

Mez. Et l'apostole Serges le receut et le couronna empereur, et fu salué du

peuple comme empereur Auguste. Lors senti Lothaire que maladie le

seurprenoit, pour ce départi son royaume à ses trois fils. A Charles le

maindre donna Provence et une partie de Bourgogne: A Lothaire le moien, son

siège et la terre toute qui y appartenoit, et à Loys qui jà estoit couronné

empereur, toute Italie. Après, quant il eut ainsi toute sa terre donnée et

départie à ses fils, il déguerpit le royaume temporel et le siècle, et

vesti les draps de religion en l'abbaïe de Prume[12]. Et peu de temps après

trespassa de ce siècle en l'an de l'Incarnation huit cent cinquante-cinq,

de son empire trente et trois. En l'église de Saint-Sauveur l'enterrèrent

honorablement les trois frères.

Note 12:

Prume.

«In Prumiæ monasterium.» A douze lieues de Trèves,

dans la forêt des Ardennes.

Incidence

. En ce temps mouru Bernard, archevesque[13] de Vienne. Après

luy fu un autre qui avoit nom Aglimaire. En ce temps fu aussi archevesque

de Lyon un autre qui avoit nom Emulons. En ce temps mouru le pape Grégoire.

Après luy fu Serges; après, Léon; après, Benoist. En ce temps fu occis

Segatz, le duc de Bonivent, par sa gent. Et ceux meismes qui l'occirent

firent venir les Sarrasins et les reçurent en la cité de Bonivent. Entour

huit ans après la mort l'empereur Lothaire, mouru Charles, le plus jeune

des frères[14], et fu ensépulturé en l'église Notre-Dame de Lyon. Son

royaume prirent les deux frères Lothaire et Loys. Si eut l'empereur Loys

Bourgogne en sa partie, et Lothaire Provence[15]. Loys assembla ost contre

les Sarrasins qui estoient entrés à Bonivent. A eux se combati et occit

Amalmathar, leur seigneur, et reçut la cité. Par mauvais conseil fut deceu

le roy Lothaire, son frère, du mariage de deux femmes, dont presque toute

saincte Eglise fu émue contre luy; pour ce cas furent dampnés par la

sentence l'apostoile deux archevesques, Teugaudes, archevesque de Trèves,

et Gonter, archevesque de Couloigne. Pour ce cas fu assemblé le concile des

prélats par le commandement le roy Charles-le-Chauf, son oncle, qui bon

conseil li looit, sé il le voulust avoir creu. Mais pour nul ammonestement

ne vault laisser son propos, ains mut et s'en alla par Lombardie droict à

Bonivent à l'empereur Loys, son frère. A cette voie s'accorda bien le roy

Charles-le-Chauf, pour ce qu'il avoit espérance qu'il se refrainist de sa

mauvaise volonté par le chatiement et l'ammonestement l'apostoile; mais à

ce ne s'accordoient pas plusieurs des prélats de France, ains le

contredirent, tant comme il purent, ceulx qui estoient mus par le

Saint-Esprit et qui se doubtoient que esclandres né périls ne venist à

saincte Eglyse de cette chose. Car il avoient doubte de ce qui après en

avint, que l'apostoile ne fist sa volonté par prières, et que commune

erreur n'en fut esbandue en sainte Eglyse. Toutevoies vint, si comme il

avoit proposé: à l'apostoile s'en alla et impétra ce qu'il vault. [16]De

Rome se départi bault et liez, et vint jusques à la cité de Luques, et là

fu malade d'une fièvre, et là meisme prit une maladie à tout sa gent si

grant et si crueuse qu'il les véoit mourir devant lui à gratis monciaux, né

oncques pour ce ne se avertit né ne vault entendre la vengeance né le

jugement de nostre Seigneur. De Luques s'en parti et vint à Plaisance, en

la huitiesme ide du mois d'aoust. Là demoura jusques dimanche après. Et

entour heure de nonnes, devint ainsi comme hors du sens. L'endemain perdi
la parole du tout, et puis mouru entour la seconde heure du jour. Un peu de
sa gent qui estoient demourés de cette pestilence, pristrent le corps et
l'enterrèrent en un goustier près de la cité.

Note 13:

Archevesque.

«Episcopus.»

Note 14:

Des frères

, c'est-à-dire des fils de ce Lothaire.

Note 15: Le texte d'Adon est ici mal traduit. «Acceptit autem

(Ludovicus) partem transjurenſis Burgundiæ, simul et Provinciam.

Reliquam partem Lotharius sibi retinuit.»

Note 16: A compter d'ici, notre chronique est traduite des Annales de

St-Bertin, année 869.

II.

ANNEE: 869.

*Coment Charles-le-Chauf receut message qu'il n'entrast au royaume qui ot
esté Lothaire son frère, jusques après ce qu'il fu parti: et coment les
prélats le reçurent à seigneur en la cité de Mez. Et des constitutions qui*

furent là establies.

En ce temps-là estoit le roy Charles-le-Chauf en la cité de Senlis, il et la royne Judith[17]. Là avoient fait grans aumosnes, et avoient donné et départi assez de leurs trésors aux églyses et aux lieux de religion; et les rendirent par telle manière à Notre-Seigneur par cui don il les avoient receus. De Senlis se départi et s'en alla à Atigny. Là vinrent à luy les messages d'aucuns évesques et d'aucuns barons du royaume Lothaire qui mort estoit, et luy mandoient qu'il n'allast en avant, et qu'il n'entrast au royaume que Lothaire avoit tenu, jusques à tant que le roy Loys son frère fust retourné d'un ost qu'il avoit fait sur les Wandres. Et quant il seroit venu et qu'il séjourneroit en son palais d'Angelenham, si envoyast à luy ses messages et luy mandast et le lieu et le temps qu'il assembleroient pour traictier de la partision du royaume sans faille. Voir est qu'il avoit jà ostoié par deux ans sur les Wandres, et plusieurs fois s'estoit jà à eux combattu, mais pou ou noient y avoit gagné; et refurent plusieurs qui luy mandèrent qu'il venist jusques à Mez, et il se hasteroient de venir contre luy en la voie, ou il vendroient à li en la cité. Loys s'appensa et vit bien que c'estoit le meilleur conseil. A la voie se mit et alla jusques à Verdun. Là rencontra plusieurs prélats du royaume Lothaire, Haston l'évesque de Mez,[18] et Franque l'évesque de Tongres, et mains autres. Et

quant il furent en la cité, il assemblèrent en l'église Saint-Estienne, et
puis furent les paroles qui s'ensuivent récitées en la présence le roy
Charles, en l'an de l'Incarnation huit cent soixante-neuf. Alors commença à
parler l'évesque de Mez, Avancien avoit à nom, devant tous les prélats et
le peuple, et dict ainsi: «Biaux seigneurs, bien savez tous, et si est
chose seue en plusieurs règnes, les griefs que nous avons soufferts pour nos
causes communément et pour nos droits soustenir, au temps de nostre prince
soubz qui nous avons été jusques à ore. Et si savez bien la douleur et
l'angoisse que nous avons en cuer de la honteuse mort qui lui est advenue.
Or n'y a donc autre conseil à nous qui sommes sans prince et sans chief
terrien, mais que nous convertissions nos cuers en jeusnes et oroisons, et
prions à celui qui tient en son poing les règnes et les roys, et ordonne du
tout en sa volonté, qu'il nous doingt roy selon son cuer, qui nous gouverne
en droict et en justice, et nous sauve et défende, et nous fasse tels que
nous soions tous d'un cuer et d'une volenté à luy aimer et luy obéir en
Dieu. Pour ce donques que cil fait la volonté de ceux qui le doubtent, et
oi leur prière, a-il esleu droit hoir et successeur de ce royaume, à qui
nous sommes soubmis de nostre volenté et pour nostre profit, c'est à savoir
le roy Charles qui ici est présent; il nous est advis que nous luy devons
rendre grace de ses bénéfices, que nous ne soions vers luy encolpés du vice

d'ingratitude pour ce qu'il nous donne prince et gouverneur qui nous garde

et défende longuement au profit de la sainte Eglyse, et nous doint vivre

soubs luy en paix et en concorde en son service, à l'onneur et à la louange

de celuy qui vit et règne sans fin. Et sé il lui plaict et il nous semble

que ce soit bien, nous oïrons de sa bouche qu'il en voudra dire et répondre

à nous et au peuple qui ci est assemblé.» Adonc parla le roy Charles aux

prélats et au peuple, et dict ainsi: «Biaux seigneurs, tout ainsi comme ces

honorables évesques ont tous ensemble parlé par la bouche d'un seul, et ont

monstré certainement votre volenté et votre commune concordance, à ce que

vous m'avez appelé par élection au profit du règne et de vous; sachiez

certainement que devant toutes choses je regarderai l'onneur et le

cultivement de Dieu et des églyses par l'aide de luy meisme et, après, de

chascun de vous, d'après la dignité de son ordre et l'estat de sa personne,

et les honoreray et sauveray de mon pouvoir, et tendray amour, et garderay

à chascun les drois et les lois, selon la coustume du païs: en telle

manière que obédience et honneurs roiaux me soient portés de chascun de

vous selon son estat et conseil et aide, pour vous et pour le roiaume

deffendre, sé mestier en estoit; ainsi comme nos devanciers l'ont fait par

droict et par raison à ceux qui ont régné pardevant moy.»

Note 17:

Judith

. Il faut lire

Ermentrude

Note 18: «Il falloit traduire:

*Haton l'évesque de Verdun, et Arnoul
l'évesque de Toul. De là, venant à Mez, il y trouva Advencien,
l'évesque de la ville, et Francon, l'évesque de Tongres*

.» (Note de

dom Bouquet.)

Après le roy, parla Hincmaris, archevesque de Rains, et dit en telle

manière par le commandement Avancien[19], évesque de la cité, et des

évesques autres de la province de Trèves, comme Haston l'évesque de Verdun,

et Arnoult l'évesque de Toul et mains autres qui présens estoient. «Pour

ce,» dist-il, «qu'il ne semble à aucuns que ce soit desraison et

présomption sé nous et nos honorables frères et évesques de nostre province

de Rains, nous entremettons des causes et de l'ordonnance de cet

archeveschié, sachent tous que nous ne le faisons pas contre les drois des

canons, pour ce que l'églyse de Rains et celle de Trèves sont sereurs et

comprovinciaux en cette région de Belge, si comme l'auctorité de sainte

Églyse le monstre et l'ancienne coustume le preuve. Et pour ce doivent-il

garder à communs accors les establissements des anciens pères et de sains,

et doit estre gardé entre l'archeveschié de Trèves et celluy de Rains la

condition de ce privilège, que celluy qui le premier est ordonné est tenu

pour le premier ordonné, et la divine loy establee de Dieu le dict ainsi.

Quant tu trépasseras par le champ de ton amy, tu cueildras les espis, et pour les mangier les froterras en ta main, mais tu n'en cueildras nul à faucille.

La moisson c'est le peuple, si comme nostre Seigneur vous

monstre en l'Evangile; la moisson doncques de mon amy, c'est le peuple

d'autres provinces. Tu froterras ces espis en trespasant, c'est admonester

le peuple en ung corps de sainte Églyse à la volenté de nostre Seigneur;

doncques pouvons-nous passer en la province en admonestant le peuple à bien

faire, sans tort faire à nullui; né ne mettons la faucille de jugement au

peuple d'autre province. Autre raison: car les honorables évesques et

nostre frère de cette province nous commandèrent et admonestèrent ce à

faire en charité, pour ce qu'il n'avoient pas de provincial et voudrent

que nous ordennissons de leurs causes ainsi comme des nostres propres.

Est-il ainsi,» dict-il, «seigneurs évesques?» Et il respondirent que oil.

Et il dict après: «Or nous povons doncques avertir qu'il plaict à nostre

Seigneur que nostre prince et nostre roy, qui cy est présent, à qui nous

sommes soubmis de nostre volenté, pour nous et nos églyses, est ci venu

pour nous et nous pour luy en la dernière partie du royaume que il tient.

Pour ce doncques que son père Loys, le puissant empereur et de sainte

mémoire, fu couronné à empereur à Rains par la main du pape Estienne,

pardevant l'autel Nostre-Dame, et fu puis déposé par la traïson du peuple

et des barons et des mauvais évesques, et puis fu restabli devant le corps

sainct Denys en France, et couronné de reschief en ceste églyse devant cest
autel de saint Estienne, par la main des évesques, si comme nous veismes
qui y estions présens; et d'autre part, si comme nous trouvons ès
histoires, que quant ces anciens roys conquéroient les royaumes, il se
faisoient couronner des couronnes de chascun royaume. Il nous semble, sé il
vous plaisoit, que avenante chose seroit qu'il fust et couronné et enoingt
de la sainte onction, par la main d'évesque, au nom et au titre du royaume
où il est appelé; et s'il vous plaict qu'il soit ainsi fait, si vous y
accordez communément et le prononciez de vostre bouche.» Après ces paroles
s'escrièrent tous que ainsi fust fait. Lors leur dict après: Rendons graces

à Dieu et chantons:

Te Deum laudamus

. Après ce fu couronné et sacré

devant l'autel saint Estienne. Si départit atant le concile.

Note 19:

Par le commandement.

«Jubente et postulante.»

(An. S.-Bert.)

III.

ANNEE: 869.

Du mandement Loys à Charles son frère, et de la response. Et d'une incidence. Des griefs et du dommage que les Sarrasins firent au roy Loys au retour de Bonivent. Et puis de Rollant, archevesque d'Arle, et puis des Normans, et de la mort la royne Hermantrude et du mandement l'apostoile à Charles-le-Chauf.

De Mez se départit le roy et s'en ala à Floringues[20]; et quant il eut là

ordonné ce que bon luy sembla, il s'en ala chascier[21] en la forest

d'Ardennes. Entre ces choses advint que son frère Loys fit paix aux

Wandres[22], sous une condition dont l'histoire ne parle mie. Pour celle

paix confirmer y envoya ses fils et aucuns marchis de sa terre; car il

demoura malade en la cité de Ragenbourg[23]. Au roy Charles manda par ses

messages les convenances qui estoient entre eux deux et de sa partie du

royaume Lothaire, et le roy Charles luy remanda responses souffisans à ce

qu'il lui avoit mandé.

Note 20:

Floringues

, aujourd'hui

Floringhem

, dans le département

du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, canton

d'Heuchin. Latinè:

Florinkengas

.

Note 21:

Chascier

. «Autumnali venatione exercitandum.»

Note 22:

Wandres

. «Pacem, sub quadam conditione, apud Winidos

procuravit obtinere.» Plus loin, l'annaliste de St-Bertin ajoute à ce

nom: «Qui in regionibus Saxonum sunt.»

Note 23:

Ragenbourg

. «Ragenisburg.» C'est Ratisbonne.

Incidence.

En ce temps advint en Grèce que Basile occit par traïson

l'empereur Michiel, et cil avoit celluy Michiel accompagné en l'empire.

Couronner se fit et gouverna l'empire tout seul. L'un de ces princes qui

Patrice avoit nom[24] envoïa à Barrain à tout trois cens nefes pour aider au

roy Loys contre Sarrasins. Si requeroit par iceluy prince meisme qu'il luy

onnast sa fille en mariage[25] pour espouse. Mais il ne la luy envoïa pas,

pour ne sai quelle discorde qui fu entre luy et le prince, dont il avint

qu'il s'en retourna à Corinthe à toute sa navie. En ce que l'empereur Loys

s'en retournoit de sa contrée de Bonnivent, les Sarrasins qu'il avoit

assiégés en la cité de Barre issirent hors et se férèrent en la queue de

son ost soudainement et tollirent bien jusques à deux mille chevaux: dessus

montèrent et firent d'eux-meismes deux batailles, puis s'en allèrent en

l'église Saint-Michel de Mont-Gargan. Les clers et les pèlerins, qui là
estoient venus pour adorer, robèrent et tollirent tout quanqu'il avoient,
et puis s'en retournèrent chargiés de dépouilles. De cette aventure furent
l'apostoile et l'empereur moult courrouciés.

Note 24:

Patrice avoit nom.

C'est-à-dire étoit revêtu du titre de

patrice. «Patricium suum ad Bairam cum CCCC (vel CCC) navibus

miserat.»

Bairam

, c'est

Bari

, dans le royaume de Naples.

Note 25:

Qu'il luy donnast sa fille en mariage.

Le latin dit plus

clairement que le patrice demandoit de conduire à son maître la

princesse qui lui avoit été fiancée auparavant. «Et filiam Hludowici,

a se desponsatam, susciperet.»

Incidence.

Loys, l'un des fils le roy Loys de Germanie, se combati en ce

temps contre les Wandres, à l'aide des Saisnes: grande occision y eut d'une

partie et d'autre, mais toutevoies il eut victoire à la parfin à grand

dommage de sa gent et à tant s'en retourna.

Incidence.

Rolland, archevesque d'Arles, empétra en ce temps vers

l'empereur et l'empereris Engeberge, l'abbaïe de Saint-Césaire, en l'isle

de Camarie[26]; mais ce ne fu pas sans grans dons et sans grant service:

moult estoit cette abbaïe riche et de grande possession. En icelle isle

souloient avoir ung port les Sarrasins; pourquoi y pouvoient légèrement

arriver. Un chastel y fit cest archevesque de terre tant seulement, et

quant il oï dire que Sarrasins venoient, il se mit follement dedans; car il

n'estoit né fort né garni pour luy sauver. Les Sarrasins vindrent là, de sa

gent occirent plus de trois cens, et au dernier le prindrent et le menèrent

tout loié en leur nef, puis le mistrent à rançon qui fu tauxée à cent

cinquante livres d'argent et à cent et cinquante manteaux, et à cent et

cinquante espées, et à cent et cinquante présens sans les dons qu'il leur

donna d'autre part. Si avint qu'ainsi mourut en les nef, avant qu'il

fussent délivrés et que la rançon fust paiée; et les Sarrasins qui le

virent, findrent[27] qu'il ne povoient plus illec demourer, et hastèrent

forment ceux qui de la rançon paier s'entremestoient, s'il vouloient

recevoir leur seigneur. Et quant elle fu toute paiée sans nul deffaut, il

prirent le corps de l'archevesque tout revestu en épiscopaux garnemens si

comme il l'avoient pris, et l'assistrent en une charrette, et puis

l'emportèrent hors des nefes entre bras ainsi comme par honneur. Lors
vinrent entour luy ceux qui l'amoient, et quant il cuidèrent parler à luy
et faire joie si le trouvèrent mort. Lors l'emportèrent en terre à grans
pleurs et le mistrent en terre en ung tombel que luy-meisme avoit fait
appareiller pour luy. En ce temps fit Salmon, duc de Bretaigne[28], paix
aux Normans qui estoient sur le fleuve de Loire, et fit cueillir à ses
Bretons tout le vin qui estoit en sa partie d'Anjou[29]. L'abbé Hue et le
comte Geoffroy[30] se combatirent aux Normans, qui habitoient sur le fleuve
de Loire, et en occidrent entour soixante. En cette bataille prindrent ung
moine apostate (c'est-à-dire renoié de la foy), qui la foy crestienne avoit
déguerpie et s'estoit mis avec les Normans. Et pour ce qu'il faisoit aux
crestiens moult de mal tant comme il povoit, luy firent-il couper la teste.

[31]En ceste tempeste vinrent les Normans la seconde fois jusques à Paris,

l'abbaïe de Saint-Germain robèrent et boutèrent le feu dedans le cellier,

et puis retournèrent tous chargiés des despoilles de ce qu'il avoient tolli

et robé. En ce temps commanda le roy Charles aux Manceaux et aux

Tourangiaus et à ceux qui habitoient delà le fleuve de Saine qu'il

fermassent les cités et fissent forteresses contre les assaulx des Normans;

et quand les Normans oïrent ce dire, il mandèrent à la gent du país qu'il

leur donnassent une grande somme d'argent, de vins, de fourment et de

bestes, s'il vouloient avoir paix et trèves avec eux.

Note 26:

Camarie.

La

Camargue

, sur le Rhône.

Note 27:

Findrent.

Feignirent.

Note 28:

Duc de Bretagne.

L'annaliste de Metz l'appelle

roi des

Bretons

, et il a raison. (

Note de dom Bouquet

.)

Note 29:

En sa partie d'Anjou.

«Et vinum partis suæ de pago

Andegavensi cum Britonibus suis collegit.» C'est-à-dire: Et il put

récolter, cette année, le vin des vignes plantées du côté de la Loire

qui appartenait au territoire d'Angers, et par conséquent à ses

états. M. Guizot a rendu cette phrase ainsi:

Et il récolta le vin

des territoires qui lui appartenait au pays d'Angers

. La

traduction du chroniqueur de Saint-Denis est moins mauvaise.

Note 30: Le latin ajoute: «Cum Transsequanis.» C'est-à-dire: avec

ceux qui habitoient au-delà de la Seine ou jusqu'à la Loire.

Note 31:

En ceste tempeste, etc.

Cette phrase ne se trouve que dans

le manuscrit du roi des

Annales de Saint-Bertin

. On voit que les

Normands tenoient beaucoup aux celliers et aux vendanges.

En la ville de Dussy[32] estoit le roy Charles, quant il oï nouvelles par

certain messages de la mort Hermentrude, sa femme, en l'abbaïe de

Saint-Denys en France; et léans meisme fu elle mise en sépulture. Lors

manda le roy à Theuberge, qui femme eut esté le roy Lothaire, qu'elle luy

envoïast sa fille[33] Richeut par Boson, le fils au comte Bivin, qui frère

estoit à ceste Richeut. (Une pièce de temps) la tint sans épouser, ainsi

comme concubine; (mais il l'espousa puis, si comme l'histoire le dira

ci-après). A celui Boson, son frère, donna l'abbaïe Saint-Morize et toutes

les appartenances, et s'en ala à Ais-la-Chapelle, et mena avec luy cette

Richeut, et se hasta moult d'aler pour recevoir le remenant des hommages du

royaume Lothaire, si comme il l'avoit mandé; et fit assavoir à tous qu'il

seroit à Gondouville[34] dedans la feste Saint-Martin pour recevoir ceux

qui à lui devoient venir de Provence et de la parfonde Bourgoigne[35]: et

quant il fu à Ais nul ne vint à luy qu'il n'eust d'abord receu[36]. De là

se départit et s'en ala à Gondouville en son palais comme il l'avoit

ordonné.

Note 32:

Dussy.

C'est

Douzy

, bourg de Champagne, près de Mouzon,

et sur la rivière du Cher.

Note 33:

Sa fille.

Le latin ne dit pas cela; mais la phrase est

obscur. «Exequente Bosone filio Bwni quondam comitis hoc missaticum

apud matrem et materteram suam Theutbergam Lotharii regis relictam,

sororem ipsius Bosonis nomine Richildem mox sibi adduci fecit, et in

concubinam accepit.» Je crois voir ici que pendant l'absence de

Boson, chargé de la mission d'annoncer à Theutherge la mort

d'Hirmantrude, Charles avoit fait venir près de lui Richilde, sœur de

Boson, et l'avoit retenue en concubinage.

Note 34:

Gondouville.

«Gundulfi-villa.» C'est

Gondreville

, dans

le pays Messin, à une lieue de Toul. Ce palais étoit situé sur la rive droite de la Moselle.

Note 35:

De la parfonde Bourgogne.

«Et de superioribus partibus

Burgundiæ.»

Note 36:

Qu'il n'eust d'abord receu.

C'est-à-dire: Dont il n'eut

obtenu précédemment la soumission. «Nullum obtinuit quem ante non

habuit.»

Avant qu'il partist receut les messages l'apostoile Adrien. Ces messages

estoint deux évesques, l'un avoit nom Paul et l'autre Léon, et ne venoient

pas au roy tant seulement, mais aux princes et aux prélas du royaume. La

forme du mandement estoit telle que nul mortel ne fust si hardi qu'il

entrast au royaume qui jadis ot été Lothaire, et qui par droict devoit

venir en la main son fils esprituel, né qui osast né troubler né molester

les hommes du royaume, ne fortraire par promesses et par dons: et sé nul le

fesoit autrement, ce qu'il feroit ne seroit pas tant seulement anéanti par

son auctorité, ains seroit celuy qui ce feroit excommunié et dessevré de la

compagnie de sainte Églyse; et sé aucun des évesques se consentoit à luy

en taisant, si ne seroit plus appelé prestre né pasteur, mais bergier loué;

et pour ce, ne luy appartient-il des brebris garder, par conséquent né

de la dignité de pasteur. Avec les messages et pour ceste besoigne meisme

vint ung autre message[37] qui avoit nom Boderas. Quand les messages

l'apostoile s'en furent partis, le roy Charles s'aperceut bien que ceux luy

avoient menti qui luy avoient fait entendant par faus messagiers que le roy

Loys, son frère, estoit ainsi comme à la mort. Lors se partit de

Gondouville, et s'en ala ès parties d'Elisse[38], pour recevoir en amour et

en concorde Hue, le fils Geuffroy, et Bernart, son fils[39]. De là s'en

retourna pour yverner à Ais-la-Chapelle, et tant y demoura que la Nativité

fu passée, en l'an de l'Incarnation huit cent soixante et dix.[40]

Note 37:

Un autre message.

Le latin ajoute: «Missus Hludowici

imperatoris venit.»

Note 38:

D'Elisse.

«In Elisacias partes.» Vers l'Alsace.

Note 39:

Son fils.

«Bernardi filium.» Bernard, fils de Bernard.

Note 40: La plupart des auteurs du IXème siècle commencent l'année à Noël, comme notre annaliste de Saint-Bertin.

IV.

ANNEE: 870.

Coment Charles-le-Chauf espousa la royne Richeut, et de la pais aux Normans, et du débat entre Charles-le-Chauf et Loys, son frère, pour la partition du royaume Lothaire, et d'autres choses.

[41]D'Ais-la-Chapelle se parti le roy Charles et s'en retourna en France, et vint en la cité de Noion. Là tint parlement à un prince des Normans qui avoit nom Roric. Ci fu la fin telle qu'il le receust en amour et en alliance. Après espousa Richeut, de qui nous avons devant parlé, qu'il avoit tenue sans mariage. De là retourna à Ais-la-Chapelle. Là oï telles nouvelles dont il ne se donnoit de garde; car Loys, son frère, roi de Germanie, luy manda par ses messages s'il ne s'en issoit tantost de la ville d'Ais et de tout le royaume qui avoit esté Lothaire, son frère, et s'il ne le rendoit en paix ès mains des princes du royaume ainsi comme il le tenoient au jour qu'il trespassa, bien sceut-il qu'il viendroit sur luy à armes et qu'il auroit à luy bataille. Tant allèrent les messages d'une part et d'autre, que la besoigne à ce menèrent que sermens furent faicts

des deux parties. De tenir les convenances jura par le roy l'un des messages, et dit ainsi: «Je jure pour le roy Charles, mon seigneur, qu'il se consent à ce que son frère le roy Loys ait une telle partie du royaume Lothaire, leur frère, comme luy-meisme aura; et qu'il soit si loyaument parti et si justement comme ceux le sauroient partir qui par l'accort des deux parties y seront mis; et que ce soit sans barat et sans decevance, sé son frère le roy Loys luy veult garder autelle fermeté et autelle loyauté comme il luy promet tant comme il vivra.» Quant ces convenances furent ainsi afferméés par sermens d'une partie et d'autre, le roy Charles se partit d'Ais et s'en retourna en France, et s'en vint à Compiègne; là célébra la Résurrection.

Note 41:

Annal. S.-Bertini, anno 870.

(Au moys de may qui après vint s'en ala à Atigny[42]). Là viendrent à luy les messagiers Loys son frère, qu'il eut envoiés pour partir le royaume; mais il ne vouldrent pas tenir les convenances qui devant avoient este jurées, si estoient plus fiers et plus hautains pour la prospérité de leur seigneur, pour ce qu'il avoit pris, tant par barat comme par armes, le prince des Wandres qui longuement avoit à luy guerroié et mains dommages luy avoit fais. En moult de manières fu cette partition devisée et mandée

aux deux parties par divers messages; n'accorder ne se pouvoient. A la parfin fut ainsi attiré que le roy Charles leur manda que il et Loys son frère assemblissent paisiblement au royaume qui devoit être parti, et fussent faictes loyales parties selon les convenances et les sermens qui avoient esté fais, par le regart des preudes hommes qui à ce faire fussent mis par les parties. Entre ces choses fu assemblé ung conseil d'évesques de dix provinces. Là fu accusé de plusieurs cas Haimart l'évesque de Loon et meismement de deux choses de ce qu'il ne vouloit obéir au roy Charles comme à son prince, né à l'archevesque de Rains comme à son prélat. Mais toutesvoies fu-il contraint à ces deux choses: son libelle escripvit et le rendit en plein conseil. Si contenoit cette sentence: «Je, Haimart, évesque de Loon, regehis et cognois que je dois être et serai désormais obédient et féable au roy Charles, selon mon estat, si comme évesque doit être par droit à son prince terrien et à son roy; et si promets aussi que je ferai obédience à mon pouvoir à l'archevesque de Rains, telle comme je lui dois faire selon les droits et les canons et les décrets des anciens pères, à mon sens et à mon pouvoir.» Et quant il eut ce dict, il mist sa subscription en son libelle.

Note 42: Cette précieuse parenthèse n'est pas traduite des Annales de Saint-Bertin, et ne se trouve que dans le continuateur d'Aimoin. Ce

fut effectivement dans le palais d'Attigny qu'Hincmar de Reims obtint

la condamnation d'Hincmar de Laon.

Charlemaine le fils le roy Charles, qui estoit nommé abbé de plusieurs

abbaïes, faisoit moult de griefs et de dommages à son père; et pour ce

perdit-il les abbaïes qu'il tenoit et fu mis en prison à Senlis. (En ce

temps tenoient les princes lays aucunes abbaïes.) Entre ces choses envoia

le roy Charles ses messages[43] à Loys son frère, Eudes l'évesque de

Beauvais, et deux comtes Hardoin et Odon; et luy manda qu'il assemblassent

paisiblement pour partir le royaume Lothaire. Après, s'en ala à une ville

qui a nom Pontigon[44], là retournèrent à luy les messages qu'il eust

envoïés à Loys, son frère, et luy nuncièrent la responce qu'il luy mandoit,

qui telle estoit qu'il venist jusques à Haristalle, et il viendroit d'autre

part jusques à Marne[45]; et au milieu de ces deux lieux assembleroient à

parlement; et amenast chacun tant seulement quatre évesques et dix

conseillers et trente que vassaux que chevaliers[46]. Ainsi fu la chose

créantée. Le roy Loys mut et s'en vint à Flamereshem en la contrée de

Ribuarie[47]; là luy advint telle aventure qu'il chaï d'un solier qui

estoit viel et pourri luy et aucuns de sa gent. Blessé fu en sa jambe, mais

assez tost fu gari si comme il luy sembloit. (Il se hasta ung peu trop, car

la bleceure ne fu pas bien esteinte, si comme nous le dirons ci-après.) A

Ais-la-Chapelle s'en alla. Le roy Charles se rapproucha d'autre part au
lieu déterminé, et tant coururent messages d'une partie et d'une autre que
les deux roys assemblèrent là où il estoit dévisé en la cinquième kalende
d'aoust. Là départirent le royaume paisiblement selon les convenances
devant dictes.

Note 43: Le latin ajoute: «Ad Franconofurt.»

Note 44:

Pontigon
, aujourd'hui
Pontion
.

Note 45:

Marne.
Mersen.

Note 46:

Que vassaus que chevaliers.
Je ne crois pas qu'il y eût de

différence bien sensible avant le XIV^e siècle entre ces deux mots.

Aussi le latin dit-il

officiers ministériels et chevaliers
. «Inter

ministeriales et vassalos.»

Note: 47:

En la contrée de Ribuarie.

«In pago Ribuario.»

Ci-après sont nommés les cités et les villes de la partie du roy Loys:

Coloigne, Trèves, Utrehect, Strahasbourt, Baille[48], et maintes autres

villes et cités qui pas ne sont à nommer pour eschiver la confusion; et

pour ce que les noms sont en langue tioise on ne les peut pas assigner

proprement en françois[49]. En celle partie furent adjoutées les deux

parties de Frise qui estoient du royaume Lothaire. Et par dessus cette

division luy fu encore donnée la cité de Mez, l'abbaïe Saint-Père et

Saint-Martin et toutes les villes et les appartenances de cette contrée; et

si luy fu donnée pour le bien de paix et de charité une partie des Ardennes

tant comme le fleuve qui a nom Urcha en depart jusque à tant qu'elle cheï

en Meuse.

Note 48:

Baille.

Basle.

Note 49: En voici la liste exactement copiée du latin: «Coloniam,

Treviris, Utrecht, Strasburg, Basulam, Abbatiam Suestre (

Susteren

,

dans le duché de Jullers), Berch (

Berge

, près Ruremonde), Niu

monasterium (

Nussa

, près Cologne), Castellum (

Kessel

, sur la

Meuse), Indam (

Cornelismunster

, près d'Aix-la-Chapelle),

Sancti-Maximini (près de Trèves), Ephterniacum (

Esternach

), Horream

(

Oeren

, dans Trèves), Sancti-Gangulfi, Faverniacum (

Favernay

, en

Franche-Comté), Polemniacum (

Poligny

, en Comté), Luxoium (

Luxem

Baume

, dans les Vosges), Luteram (

Lure

, diocèse de Besançon),

Balmau, Offonis-villam (

Vellefaux

, diocèse de Besançon),

Meyeni-monasterium (

Moyen-Moustier

, dans les Vosges), Eboresheim

(dans l'Alsace), Homowa (dans Strasbourg), Masonis-monasterium

(

Maesmunster

, en Alsace), Hombroch, Sancti-Stephani, Strasburg,

Sancti-Deodati (

Saint-Dyé

), Bodonis monasterium (

Bon-Moustier

,

dans les Vosges), Stivagium (

Estival

), Romerici montem

(

Remiremont

), Morbach (en Alsace), Sancti-Gregorii (

id.

),

Mauri-monasterium (

id.

), Erenstein (

id.

), Sancti-Ursi in Salodoro

(

Soleure

), Grandivellem (

Grantfel

, diocèse de Basle),

Allam-Petram (près

Moyen-Moustier

), Lustenam (?), Vallem Clusæ

(

Vauchuse

, diocèse de Besançon), Castellum-Carnonis

(

Chatel-Challon

), Heribodesheim (?), Abbatiam de Aquis,

Hoenchirche, Aughtchirche, comitatum Testebrant, Batua (

Batavia

),

Harluarias (dans le duché de Gueldres), Masau subterior de ista

parte, et Masau superior, quod de illa parte est; Liugas (

Liège

),

quod de ista parte est, Districtum Aquense (

Aix

), Districtum

Trectis (

Maestricht

). In Ripuarias, comitatus V, Megenensium,

Bedagowa, Nitachowa, Sarachowa subterior, Blesitchowa, Selm,

Albechowa, Suentisium, Calmontis, Sarachowa superior, Odornense quod

Bernardus habuit, Solocense, Basiniacum, Elischowe, Warasch,

Scudingum, Emaus, Busalchowa. In Elisatia, Comitatus duo; de Frisia

duos partes de regno quod Lotharius habuit.... Civitatem cum Abbatia

S.-Petri et S.-Martini, et comitati Moslensi, cum omnibus villis in

eo consistentibus tam dominicatis quam et vassalorum. De Arduenna,

sicut flumen Urta surgit inter Bislam et Tumbus, decurrit in Mosam et

sicut recta via pergit in Bedensi. Exupto quod de Condrusio est, ad

partem Orientis, trans Urtiun, et Abbatias Prumiem et Stabelan, et

omnibus villis dominicalis et vassalorum.»

Ci-après sont nommées les cités et les bonnes villes de la partie le roy

Charles: Lyon sur le Rhosne, Besançon, Vienne, Tongres, Tol, Verdun,

Cambray, et moult d'autres villes et cités qui pas ne sont à nommer[50]. Le

lendemain que ces parties ainsi furent devisées, les frères revindrent

arrière ensemble, congé prindrent l'un à l'autre, et se départirent en

paix et en amour. Le roy Loys retourna à Ais-la-Chapelle, le roy Charles en

France, et commanda que la reyne Richeut, sa femme, fust admenée encontre

luy. A Saint-Quentin en Vermandois vint, et puis ensemble à Senlis, et puis

à Compiègne. Là se déporta tout le mois de septembre en gibier et en

chasse. De la partie du royaume Lothaire qu'il eut receu fit sa volenté et

en donna et départi à sa volenté.

Note 50: Voici les autres noms: «Vivarias, Vatiam, Montem-Falconis,

Sancti-Michaelis, Gildini-monasterium, S.-Mariæ in Bisantione,

S.-Martini in eodem loco, S.-Augentil, S.-Marcelli; S.-Laurentii

Leudensi, Sennonem, Abbatiam Niellam, Molburium, Laubias,

S.-Gaugerici, S.-Salvii, Crispinno, Fossas, Marilias, Honulficurt,

S.-Servatii, Maalinas, Ledi, Sunniacum, Autonium, Condatum,

Mesrebecchi, Tidivinni, Lutosa, Calmontis, S.-Mariac in Desmant,

Echa, Andana, Wasloi, Altummontem, Comitatus Texandrum. In Bracbanto,

Comitatus quatuor Cameracensim, Hainoum, Lomensem. In Hasbanio,

Comitatus quatuor, Masau superiur, Masau subterrior, Liugas quod

pertinet ad Veosutum; Scarponense, Viridunense, Dulmense, Arlon,

Waurense, Comitatus duo, Mosminse, Castricum, Condrust. De Arduennâ

sicut flumen Urta surget inter Bislanc et Tumbas, ac decurrit ex hac

parte in Mosam, et sicut recta via ex hac parte Occidentis pergit in

Bedensi. Tollense, aliud Odornense quod Tremarus habuit; Barrense,

Portense, Salmoringum, Lugdunense, Viennense, Vivarias, Ucericum. De

Frisiâ tertiam partem.»

V.

ANNEE: 870.

*Des messages l'apostoile Adrien au roy Loys qu'il rendist le royaume
Lothaire à son nepveu Loys. Du contens le roy Loys, coment il envoya joyaux
à l'Eglyse de Rome et coment il prit Vienne.*

Le roy Loys qui à Ais fu retourné, n'estoit pas encore bien guarly de la

bleceure de sa jambe qu'il prist quant il chaï du solier, si comme

l'histoire ci devant conte, pour ce qu'il ne pouvoit pas bien endurer les

cures des physiciens. Et pour ce que la bleceure se tournoit à pueur et à

pourreture se fist-il tranchier toute la maladie[51], si en demeura plus

longuement en la ville qu'il ne cuida, car il acoucha du tout au lit et fu
aussi comme prest de la mort. En ce temps viendrent les messages de
l'apostoile à Ais, et de Loys l'empereur. Les messages l'apostoile furent
Johan et Pierre, cardinaulx de l'Églyse de Rome; les messages à l'empereur
furent l'évesque Vibode et li quens Bernart. Tel mandement apportoient au
roy Loys que de rien ne s'entreméist du royaume Lothaire son nepveu, qui
par droict devoit escheoir à l'empereur Loys son frère. Assez briesvement
leur rendit responce et congié, et puis si les envoya au roy Charles son
frère. Quand il fu guari de sa maladie et il put chevauchier, il se partit
et s'en alla à Renebourg[52]. Restice[53] le roy des Wandres qu'il tenoit
en prison[54] fit traire hors, et luy fit les yeux sachier, et puis
commanda qu'il fust tondu en une abbaïe. Après manda à ses fils Charlon et
Loys qu'il venissent à luy. Mais il ne y voudrent pas venir, car il
sentoient bien qu'il avoit meilleure volenté à Charlemaine son frère que
vers eulx. De Renebourg se partit et s'en alla à Frenquefort vers le
commencement du caresme pour tenir le parlement pour le contens apaisier de
luy et de ses fils. Allèrent tant messages d'une part et d'autre que trève
fut donnée jusques au moys de may, que le père les assura qu'il n'auroient
par luy nul mal, et il promistrent d'autre part qu'il ne feroient nul mal
au royaume si comme il avoient commencié. Quant ce feust accordé et le
parlement feust fini, le roy se départi de Franquefort et s'en alla à

Renebourg.

Note 51:

La maladie

. C'est-à-dire:

La chair pourrie

.

Note 52:

Renebourg.

Ratisbonne.

Note 53:

Restice

ou

Ratislas

, prince de Moravie; le même qui

demanda à l'empereur Michel saints Cyrille et Methodius, pour prêcher

l'évangile à ses peuples.

Note 54:

En prison.

Le latin ajoute: «A Carlomanno per dolum

nepotis ipsius Restitii captum.»

Tout le mois de septembre se déporta le roy Charles en chasse de bois et

puis s'en vinst à Saint-Denis en France, pour célébrer la solennité des

glorieux martyrs. Le jour mesme, si comme on chante la messe, vindrent à

luy les messages à l'apostoile Adrien et ceux meismes qui au roy Loys

avoient esté; épistres luy apportaient à luy et aux évesques de son
royaume, qui contenoient moult espouventablement qu'il n'entrast au royaume
qui eut esté Lothaire son nepveu, car il appartenoit par droict héritage à
l'empereur Loys, qui son frère avoit esté. Au roy ne pleurent pas moult ces
nouvelles, ains porta moult griefs ce mandement. Tant luy prièrent les
messages et autres bonnes gens, qu'il osta Carlemaine, son fils, de prison
de Senlis et il luy commanda qu'il demourast avec soy. Les messages fit
conduire jusques à Rains et commanda que ses amis et son conseil feussent
là assemblés; et quand il lu là venu, il demoura entour huit jours, et aux
messages donna congié de repartir. Mais il envoïa avec eulx ses propres
messages à l'apostoile Adrien, Ansegese l'abbé de Saint-Michel, et un
autre lay qui Liethart avoit nom. Par eulx envoia dons et offrandes à
l'autel de Saint-Pierre de Rome et des vestemens d'or et des couronnes d'or
à pierres précieuses. Luy-meisme alla avec les messages jusques à Lyon. Là
se départi de luy Charlemaine, son fils, sans son sceu, car il s'enfuit par
nuit et s'en alla au royaume de Belge. Grans tourbes de larrons et de
robeurs assembla, et fit par le pays si grant destruction et si grand
cruaulté qu'il n'est nul qui croire le peust, fors ceux qui ce virent et
souffrirent. Moult en fu dolent son père quand il le sceut, et dist: «Las!
quelle engendréure je ai faite, quand cil est larron qui peust estre

coronné de deux roïaumes! Pourquoi emble-il? Ne fust tout sien, s'il

vousist?» Mais pourtant ne vult-il pas retourner né laisser la voie qu'il

avoit entreprise, ains s'en alla à Vienne où Berte la femme Girart[55]

estoit, et assist la cité le plustost qu'il péust. Cil Girart n'éstoit pas

dedans, ains estoit ailleurs en ung fort chastel. Moulte fu le pays d'entour

gasté et destruit pour ce siège. Tant fist le roy par sens et par engin,

qu'il mist discension entre ceux qui la cité gardoient, si que une grande

partie se tinst à luy. Mais quand Berte aperçut cette chose, elle manda

Girart son seigneur. Puis qu'il fust venu ne vult-il pas tenir la cité

contre le roy, ains la rendi maintenant, et le roy rentra liez et joyeux,

et célébra en la ville la Nativité Nostre-Seigneur.

Note 55:

La femme Girart.

Berte étoit femme de Girard de

Roussillon, si fameux dans nos anciens romans. Ce siège de Vienne a

beaucoup exalté l'imagination des poètes françois. Il forme le nœud

de la chanson de geste de

Gerard de Vianne

; il en est fait

également mention dans celle de

Gerard de Roussillon

.--«La

Chronique de Vezelay place à tort la mort de Girard en 847, et celle

de Berte en 844.»

(D. Bouquet.)

[56]Quant le roy eust ainsi la cité receue, il contrainst Girart à ce qu'il luy rendroit les chastiaux d'entour et les livreroit à ceux que le roy y voudroit envoyer; et de ce luy donna bons ostages[57]; trois nefes luy bailla, et luy souffrit qu'il s'en allast parmi le fleuve du Rosne, luy et Berte sa femme, et leurs gens et leurs biens meubles. La cité bailla à garder à Boson le frère la royne sa femme. De là se parti pour aller en France, par Auxerre et par Sens retourna et s'en vinst droict à l'église Saint-Denys. Quand Charlemaine son fils oy dire qu'il venoit, il s'en alla à Maison luy et toute sa route: les chastiaux, les villes et le pays tout dégasta. Après ce envoïa à son père quatre messages faussement et par couverture, et luy manda que volentiers vendroit à luy à mercy et amendroit vers Dieu et vers luy quanqu'il avoit meffait; mais tant seulement eust merci de ceux qui avec luy estoient, né pour ce ne se vould oncques tenir de mal faire. Le roy retint deux de ses messages et avec les autres deux envoïa Gaulin, abbé de Saint-Germain, et le conte Baudouin qui serourge estoit Charlemaine meisme. Par ces deux manda que seurement povoit-il venir sé il vouloit. Lors faingni par tricherie et luy manda qu'il viendroit à luy, et envoïa de rechief autres messages pour requerre ce qui ne pouvoit estre; et, tandis, s'éloigna du pays et s'en ala vers la cité de Toul. A

ses barons le roy requit jugement de ceulx qui son fils luy avoient ainsi soustraict et aliéné (qui estoit diacre de sainte Églyse), et qui si grand tourment et destruction avoient faict en son royaume. Lors furent jugés et condempnés à recevoir mort; et après commanda le roy que leurs terres et leurs fiefs fussent pris et saisis en sa main. Après ce ordonna coment son fils et tous malfaiteurs qui avec luy estoient au royaume, feussent pris et chastiés. Si ne se tint pas tant seulement au jugement des pairs et des barons, ains vout et requist qu'il feussent jugiés des prélats. Jugiés furent et excommuniés selon la sentence de l'apostoile, qui commanda que nul n'eut à eulx participation, n'en boire, n'en mangier, n'en nulle autre chose, si comme il est contenu en l'épistre selon les saints canons qu'il envoièrent à tous les prélas. Et meismement de son fils Charlon requist-il jugement à tous les prélas de cette province[58] comme celui qui feust diacre et eust fait serment à son père par deux fois dont il étoit parjure, et avoit fait tant de tourmens en son royaume et telles desloyautés contre son père. [59]En France retourna le roy vers le caresme; à Saint-Denis s'en vint vers Pasques fleuries, et là célébra la résurrection. Après la feste dut mouvoir à Saint-Morise pour aler encontre l'empereris qui ainsi lui avoit mandé par ses messages; mais pour ce qu'il entendit certainement qu'elle avoit pris jour de parlement à Loys son frère, le roy de Germanie,

à Trente, ne vult-il pas aller, ains retourna à Senlis[60]. Là vint à luy

Allard le message son frère le roy Loys, qui luy mandoit qu'il venist à luy

au parlement en la cité du Traict, et il viendroit d'autre part à

Renebourg[61] tantost coment il auroit envoie Charles son fils contre les

Wandres. Mais le roy Charles voulut ordonner l'estat de Loys son fils. Si

commanda que Boson frère à sa femme Richeut la royne, feust chambellan et

maistre sur tous les huissiers; et luy donna l'onneur et la terre Girart le

conte de Bourges. Bernart le marchis envoya en Aquitaine et luy bailla la

cure et l'ordonnance de tout le royaume. Avant, luy feist faire seremens,

et puis luy octroia Carcassonne, Arles-le-Blanc et Thoulouse.[62]

Note 56:

Annal. S.-Bertin. Anno 871.

Note 57:

Bons ostages.

C'est Girard qui donna ces ôtages au roi.

«A Gerardo sibi obsides dari jussit.»

Note 58:

De cette province.

De la province du diocèse de Sens, dans

lequel étoit situé le diaconat de Carloman.

Note 59: Ici le traducteur de Saint-Denis, guidé par le continuateur

d'Aimoin, a omis le récit des derniers événements de l'année 871, tel

que le donnoient les Annales de Saint-Bertin. Il nous transporte à

l'année 872. Dans le texte des Annales, Charles, après avoir tenu un

plait, placit, ou parlement à Servais, vient célébrer la fête de Noël

à Compiègne. De Compiègne, il se rend au monastère de Saint-Lambert,

puis revient à Compiègne, et de là, comme dans la Chronique de

Saint-Denis, à Saint-Denis.

Note 60:

Senlis

.

Silvacum

a été pris ici pour Silvanectum.

Quelques-uns pensent que

Silvacum

est

Ville-en-Selve

, dans la

montagne de Reims; mais on s'accorde plutôt à le reconnoître dans

Servais

, proche de

La Fère

et à six lieues de Laon.

Note 61:

A Renebourg.

Le latin ajoute

Aquis

: c'est-à-dire:

Il

Note 62: Cette dernière phrase est mal entendue. Le latin dit qu'avec

Boson, Charles envoya en Aquitaine Bernard et un autre marquis

également nommé Bernard, et qu'il confia à Boson l'administration du

royaume; qu'au comte de Toulouse Bernard il céda, après avoir reçu

ses sermens, Carcassonne et Rasez: «Eum (Bosonem) cum Bernardo,

itemquo cum alio Bernardo markione, in Aquitaniam misit, et

dispositionem ipsius regni et commisit. Bernardo autem Tholosæ

comiti, poat præstita sacramenta, Carcasonem et Rhedas concedens, ad

Tholosam remisit.» Ce premier Bernard étoit fils de Bernard, duc de

Septimanie, et étoit lui-même comte d'Auvergne. En 879, il devint

marquis de Gothie.

VI.

ANNEES: 872/873.

Coment le roy Loys rendit à l'empereris Angeberge sa partie du royaume Lothaire, et puis des messages l'apostoile Adrien à l'empereur Basile de Constantinoble; et coment Loys fu couronné; et coment Charlemaine le fils Charles-le-Chauf eut les yeux crevés.

En ce temps manda Loys le roy de Germanie ses deux fils Charlon et Loys

qu'il venissent à luy; car il vouloit mettre paix et concorde entr'eux et son aultre fils Charlemaine. Et quant il furent venus en sa présence, il feist faire le serment aux deux parties et leurs hommes meismes; mais il n'y eut né foy né loyauté, d'une part né d'aultre. Après les requist qu'il ostoiassent avec Charlemaine leur frère sur les Wandres; mais oncques accorder ne s'iouldrent. Et quant il vit qu'il n'en feroient rien pour luy, si ne laissa-il pas, pour ce, que il n'envoiait Charlemaine sur ses ennemis à si grant ost comme il put rassembler. Après ce, mut au lieu et au jour qu'il eust pris à l'empereris Angeberge. La fin fu telle qu'il rendit sa partie du royaume Lothaire qu'il eut reçue encontre la partie du roy Charles; si fist cette chose contre le serment qu'il eut fait et contre la volenté et le sceu des barons du royaume Lothaire, qui à luy estoient rendus et soubmis; dont fu lié par divers sermens dont l'un estoit jà menti. Car le serment qu'il eust fait à l'empereris Angeberge fust tout contraire à celui qu'il avoit fait devant au roy Charles son frère et aux barons du royaume. Après manda l'empereris au roy Charles qu'il venist parler à elle à Saint-Morise de Chablies, si comme elle luy avoit mandé devant.

Là ne vult pas aller, quand il sceut la besoigne et les convenances qui avoient esté entre luy et le roy Loys son frère; mais il y envoya messages

qui riens ne firent né nulle certainté ne luy apportèrent.

En ce temps advint que l'apostoile Adrien envoya messages en Constantinople

à l'empereur Basile et à ses deux fils Léon et Constantin pour la besoigne

que l'apostoile Nicholas son devancier avoit devant ce proposé et ordonné.

Ses messages furent Estienne, évesque de Néphese, Donez, évesque

d'Oiste[63], et Martin, diacre de l'églyse de Rome. Et si fu avecques eulx

Anastaise qui garde estoit des armoires et des écrins du palais[64]. Si

estoit un sage homme en paroles, en grec en latin; là fu grand concile

assemblé et fu appelé le huitiesme concile général. Là fu accordé le

contens et le schisme apaisié qui devant eust esté de la promotion[65]

Ignace et de l'ordonnement Foucin. Cil Foucin feust quassié et excomenié et

Ignace ordenné[66]. En ce concile feust aussi ordenné les images adourer

tout autrement que les anciens pères n'en avoient senti; dont les Grecs

contredirent aucunes choses en leur conseil; et quant à aucunes choses

s'accordèrent pour la faveur et pour la grace l'apostoile Adrien de Rome,

qui à eulx s'accordoit des images adourer.

Note 63:

D'Oiste.

D'Ostie.

Note 64: C'étoit le célèbre

Anastase le bibliothécaire

, auteur de

l'histoire ecclésiastique et du

Liber pontificalis

.

Note 65:

Promotion.

Il faut lire

déposition

.--

Foucin

, Photius.

Note 66:

Ordenné.

C'est-à-dire

restitué

.

A Rome vinst l'empereur Loys la veille de la Penthecouste et le lendemain

fu couronné par la main Adrien l'apostoile, en l'églyse Saint-Père. Et

quant la messe fu chantée, l'apostoile le mena meisme à grand compagnie de

chevalcheurs jusques au palais de saint Johan de Latren. En grand hayne

avoient l'empereris Angeberge les plus haus hommes d'Ytalie pour son

orgueil. Pour eulx tous envoièrent à l'empereur Loys le comte Ginise[67] et

firent tant vers luy, qu'il luy manda qu'elle ne se meust d'Ytalie et

qu'elle l'attendist tant qu'il feust retourné. Mais elle ne tint guères ce

commandement, ains s'en ala après luy assez tost après ce. Si eust envoyé

avant à Charles, le roy de France, l'évesque Guinbode, pour grace et amour

impétrer vers luy ainsi comme s'il ne sceut pas ce qui avoit esté fait

entre luy et Loys, son frère le roy de Germanie. A Pontliaire[68] vint au

roy cil message: il estoit lors alé en Bourgoigne pour aucunes besoignes.

Là oït nouvelles que Bernart Vitel[69] estoit occis par les hommes Bernart

le fils Bernart meisme. De Bourgoigne se départi et vint à Atigny, là tint

parlement ès kalendes de septembre. Et quant il eust là demouré pour

aucunes besoignes, il s'en ala pour chacier en la forest d'Ardennes. Au

mois d'octobre se meist en navire au fleuve de Meuse et s'en ala

Avau-Terre[70] en la cité du Traict. Là furent à parlement à luy les deux

grands princes des Normans, Roric et Rodulphes. A luy s'accorda Roric et se

départi en paix et en amour; mais Rodulphe s'en partit à contens et à

discorde. Le roy toutesvoies se garni et s'appareilla contre sa malice. De

là s'en retourna en France non pas par eaue si comme il y étoit alé, mais

par terre. Par Atigny[71] s'en vint à Soissons, en l'abbaïe Saint-Marc

célébra la Nativité Nostre-Seigneur. En ce temps trespassa de ce siècle

l'apostoile Adrien. Après luy fu en siège Johan, diacre de l'églyse de

Rome.

Note 67: Le latin est ici mal entendu... «In loco illius inbergæ

filiam Winigisi substituentes, obtinuerunt apud cumdem imperatorem ut

missum suum ad Ingelbergam mitteret, etc.»

Note 68:

Pontliaire.

«Ad Pontem-liudi.» ou

Lieupont

, en

Bourgogne.

Note 69:

Vitel.

«Nunciatur ab hominibus Bernardi filii Bernardi,

Bernardus qui Vitellus cognominabatur, occisus.» Il est bien

difficile aujourd'hui de distinguer ces trois

Bernards

.... Mais le

surnom de la victime étoit sans doute

le viaus

.

Note 70:

En Avau-Terre.

Comme nous disons:

Dans les Pays-Bas

.

Note 71:

Attigny.

Le latin dit:

Gundulfi-villam

.

[72]Maint fil de discorde et ennemi de paix estoient encore au royaume de

France et en autres royaumes, qui s'attendoient que les maulx et

tribulations qui avoient esté faictes à sainte Églyse au royaume de France

et aux autres régions par Charlemaine le fils du roy Charles, feussent

recommanciés par luy-meisme. Pour lesquels cas qui devant estoient advenus

avoit le roy compilées et faictes aucunes loys par le conseil d'aucuns

sages hommes, ainsi comme ses devanciers vouloient faire, qui moult

estoient profitables à garder la paix de sainte Églyse et du royaume, et

avoit moult estroitement commandé que elles feussent moult fermement

gardées et tenues. Après ce, fist assembler les évesques en la cité de

Senlis, où ce Charlon son fils estoit en prison, et leur commanda qu'il le

desordonnassent selon ce que leur saints canons enseignent à faire de tels

cas; car il estoit clerc et diacre. Ainsi le firent et le desposèrent de

tous les degrés de sainte Églyse; mais toutes-voies ne demoura-il pas

excommenié. Après ce fait se pourpensèrent les desloyaus ennemis de la

paix, qui estoient de sa suite et de son conseil, et leur sembloit que pour

ce qu'il ne portoit mes né nom né habit de clerc, de tant povoit-il plus

légièrement monter à nom et en pouvoir de roy. Alors commencèrent à

assembler et à faire coupes et machinations plus hardiment que devant, et

à traire compaignons de leur accort non mie tant seulement de France, mais

d'autres régions. Si estoient tels leurs propos qu'il le vouloient traire
hors de prison au plus tost qu'il verroient qu'il auroient temps et lieu
convenable à ce faire. Et après, se il apercevoient que il se voulust tenir
de mal faire, il le couronneroient à roy par dessus son père. Ainsi eust
été fait par adventure sé le conseil n'y eut esté mis: car il fu mestier
qu'il fust traict hors de prison et mené avant par les évesques qui pas ne
l'avoient jugié, et fust atiré que la sentence par quoi il avoit esté jugié
à mort fust relaschiée et assouagiée, par quoi il peust avoir temps de se
repentir; en telle manière toutes-voies qu'il n'eust povoir né licence de
faire les maux qu'il pensoient. Et quant il fut traict hors de prison et
amené devant tous, ceux qui là furent commencièrent à crier que il eust les
iex crevés. Pour ce que tous ceux qui pensoient à mal faire pour couverture
de li feussent du tout hors de leur espérance et que sainte Églyse et le
royaume demourast en paix bonne et seure, et que jamais ne feust troublée
pour luy.

Note 72:

Annal. S.-Bertini, anno 873.

En ce temps vint à Franquefort Loys le roy de Germanie. Là meisme célébra
la Nativité de Nostre-Seigneur avant qu'il s'en partit. Après y tint
parlement entour les kalendes février, et manda à ses deux fils Charlon et

Loys qu'il y feussent, et à tous les hommes feutables qui avoient esté du

royaume Lothaire. Et tandis comme il demeuroit, advint une merveilleuse

adventure, car le diable prist semblance du bon ange et vinst à Charlon

l'un des fils du roy Loys, et li dist que Diex s'estoit courroucié à son

père et de ce qu'il le vouloit occire pour la raison de Charlemaine son

frère, et que il[73] li devoit tollir le royaume et à luy donner. Charlon

qui moult fust épouvanté de cette advision, se leva tout effraié et s'en

fust en ung moustier qui près estoit de la maison où il gisoit; si ne fut

pas merveille s'il fut éspouté, car il y a telle différence entre l'ange

Dieu et du deable, quant il fait semblance et clarté du bon ange, que cil

qui a veue la vision de l'ange Dieu demoure en joie et en bonne espérance,

et cil qui a veue la vision du mauvais ange demoure en paour et en

tristèce. Le deable le suivit et entra au moustier après li, et li dist:

«Pourquoi as-tu paour? né pourquoi me fuis-tu? Tu pues bien savoir, sé je

ne venisse de par Dieu pour toy annoncer ce qui adviendra par temps, que

je n'osasse pas entrer après toy en ce moustier qui est la maison de Dieu.»

Tant li dist de telles paroles et de semblables que il prit communion, de

la main du deable, que Dieu li envoioit par luy, si comme il disoit; et

tantost comme il l'eut receue, le deable li entra au corps. Tantost vint à

son père qui séoit au milieu de son parlement avec ses aînés fils et ses

barons et ses prélas. Lors le prist le deable à tourmenter et dist devant

tous qu'il vouloit guerpier le siècle, et que jamais à sa femme n'abiteroit.

Lors traict l'espée et la lessa cheoir à terre, et quant il vould descendre

le baudré, le deable le commença trop fort à tourmenter, et lors saillirent

avant les évesques et les barons et le tindrent à force. De ce fu le père

moult ému et tous ceulx qui là estoient. En l'églyse le menèrent, et

tantost se revesti l'archevesque Luiberz pour la messe chanter, et quand ce

vint au point de l'évangile, il commença à crier à haute voix:

*Ve, ve,
ve,*

et toujours cria ainsi continuellement jusques à tant que la messe

fust chantée. Le père qui moult étoit dolent le lessa aux évesques et à ses

autres amis et commanda qu'il fust mené par les sains lieux des martyrs et

des confesseurs, que par leurs mérites et par leurs dessertes sé il

plaisoit à Dieu peust estre ramené en son sens. Si se pensa qu'il le

envoieroit à l'églyse Saint-Père de Rome; mais il entrelessa cette voie

pour aucunes autres besoignes.

Note 73:

II.

Dieu.

VII.

ANNEES: 873/874.

Coment Charles-le-Chauf assit les Normans en la cité d'Angiers. De la paix que le roy Loys fit aux Wandres pour Charlemaine son fils aidier, et coment Charles-le-Chauf fit venir à merci les Normans, qui avoient assiégé Angiers et de maintes autres choses.

En ce temps repaira l'empereur Loys en la cité de Capue. Si estoit jà mort Lambert-le-Chaue[74]. Et estoit venu à grant ost un patrice de l'empereur des Grecs en la cité d'Ydronte[75], pour aider à ceulx de Bonivent, qui luy promirent qu'il li rendroient une somme d'avoir pour le treuage que il soloient devant ce rendre aux empereurs qui estoient roys de France. Lors manda l'empereur Loys à l'apostoile Jehan qu'il venist à luy en la cité de Capue[76], si que par luy fust à luy réconcilié son compère[77] Adalgise. Si tendoit à ce l'empereur que son serment fust sauvé par la présence l'apostoile (car il avoit juré qu'il prendroit à force cil Adalgise avant qu'il partist du siège, né oncques prendre ne le polt).

Note 74:

Lambert-le-Chaue.

C'étoit le lieutenant d'Adalgise, duc

de Bénévent.

Note 75:

Idronte.

Latiné:

Hydrontus

. C'est

Otrante

Note 76:

Capue.

Le latin porte:

In Campaniam

Note 77:

Son compère.

Le compère du pape.

Charles le roy de France assembla son ost en ce contemple[78] et commanda

qu'il s'en alast tout droict vers Bretagne. Pour ce le fist que il ne

vouloit pas que les Normans, qui avoient assis la cité d'Angiers,

s'aperceussent qu'il alast sur eulx, car tost s'en fussent fui en tel lieu

où il ne les peust pas contraindre. Puis qu'il fust meu en cette besoingne

vint à luy un message qui luy conta que son frère Loys le roi de Germanie

avoit fait par quoi Charlemaine estoit eschappé de Saint-Père de Corbie où

il estoit en prison, et s'estoit à luy accompagné en son contraire et en sa

nuisance par le consentement de deux faux moines et de sa gent meismes. De

ce fu le roy moult courroucié; mais pour ce ne laissa-il pas la besoingne

que il avoit emprise; ains s'en ala à Angiers et assit les Normans qui jà

avoient destruit maintes cités et maint chastel et maintes églyses, et

abbaïes si destruites et arses qu'il avoient tout rasé à terre. D'autre

part estoit Salemon le duc de Bretagne[79], et li et son ost estoient
logiés sur un fleuve qui est appelé Maene. Et tandis comme le roy Charles
estoit à ce siège, le duc Salemon envoya à lui Bigon son fils, à grant
compagnie des plus nobles hommes de Bretagne, au roy se recommanda et luy
jura feauté devant tous les barons. Et le roy tint le siège devant la cité
si longuement et si asprement, qu'il les dompta et les contrainst si que les
plus grans vindrent à lui à merci. Tel serement qu'il leur demanda firent,
tels ostages laissèrent comme il vout et tant comme il en demanda, et à
telle condiction que il istroient tous de la cité en un jour, et que jamais
en son royaume mal ne feroient né ne consentiroient à faire. Au derrenier
luy requistrent qu'il souffrist qu'il habitassent en une isle de Loire,
jusques au moys de février, et que il eussent marchié de viandes. Et après
ce mois ceulx qui crestiens estoient et qui la crestienneté voudroient
tenir vraiment et loyaument, viendroient à luy, et ceulx qui encore
estoit païens et voudroient estre crestiens fussent baptisés à sa
volenté. Et ceulx qui la crestienneté refuseroient se partissent du
royaume, né jamais pour mal faire n'y retourneroient, si comme il avoient
juré. A ce s'accorda le roy et leur octroia cette requeste. Quant ils orent
la cité vidiée, le roy et les prélats et le peuple entrèrent enz à grant
dévotion. Les corps sains St. Aubin et St. Lucin, qui avoient esté repos en

terre pour la paour des Normans, remistrent en leurs fiertres

honorablement. Des Normans prit le roy tous ostages, puis se partit du pays

et s'en ala droict au Mans, du Mans à Evreux et puis à Neufchastel[80]; de

là s'en tourna vers la cité d'Amiens, de là s'en ala à une ville qui a nom

Audrieu[81]. Si estoit jà la saison entour les kalendes de novembre. En

chaces le roy se déporta un peu de temps, puis s'en vint à Soissons. La

Nativité Nostre-Seigneur célébra en l'abbaïe Saint-Marc.

Note 78:

En ce contemple.

Dans ces entrefaites; dans ce temps-là

même.

Note 79: Le latin dit: «Ultrâ Meduenam fluvium in

auxilio

residente.»

Note 80:

A Neufchatel.

«

Castellum novum apud Pistas.

» C'est

aujourd'hui Pitres, au confluent de l'Andelle et de la Seine, à peu

de distance du

Pont-de-l'Arche

.

Note 81:

Audrieu.

«

Audriacam-villam

.» C'est

Orreville

, près de

Doullens, sur les bords de la rivière d'Autie.

[82]En cette année, qui estoit celle de l'Incarnation huit cent

soixante-quatorze, fu l'hiver si lonc et si fort de gelées et de nois, que

nul homme qui lors vesquit n'avoit oncques veu si fort. Entour la

Purification tint le roy parlement à Saint-Quentin en Vermandois. Les

jeunes de la quarantaine fit en l'églyse Saint-Denis et léans meisme

célébra la Résurrection. Vers le moys de juing tint général parlement dans

la ville de Ducy. Là meisme receut les dons et les présens qu'on luy avoit

accoutumez à faire ainsi comme chacun an. De là se parti et s'en ala à

Compiègne. En cet esté fu si très-grant la sécheresse qu'il ne fu pas foin

et blé. [83]En ce point, advint que Rodulphe ung prince des Normans, qui

tant de maux avoit fait au royaume Charles et qui à luy ne vould pacifier

si comme l'istoire à la dessus conté, fu occis au royaume de Loys son

frère, et plus de cinquante Normans qui avec luy estoient. Cette nouvelle

fu apportée au roy Charles qui pas n'en fu courroucié.

Note 82:

Note 83:

En ce point.

Ce qui suit est placé dans les Annales de

Saint-Bertin, à l'année précédente, et immédiatement avant le récit

de la levée du siège d'Angers par les Normands. C'est dans cette

ville que Charles-le-Chauve apprit la mort de Rodolphe ou Raoul.

Incidence.

--En ce temps s'espandit planté de langoustes par Allemagne,

par France, par Espagne, si que cette pestilence put estre comparée à une

des plaies d'Egypte. Au roy Loys de Germanie, qui son parlement devoit

tenir en la cité de Mez, vint un message à grant haste et li dist: «Que

s'il ne se hastoit de secourre Charlemaine son fils, en la cité de Marc[84]

contre les Wandres, jamais ne le verroit.» Tantost après ces nouvelles s'en

vint à Renebourg; mais avant qu'il se partit livra-il Charlemaine

l'Aveugle, fils le roy Charles son frère, à Lambert l'archevesque de

Mayence, et li manda qu'il luy fist donner sa soustenance en l'abbaïe

Saint-Aubin, qui est en la cité meisme; et par ce monstra-il bien qu'il li

desplaisoit les maux que cil Charles, qui son neveu estoit, avoit fait aux

églyses et au peuple, et contre son père meismes tant comme il pot régner

né avoir pouvoir de roy. Quant il fu venu à Renebourg, il envia ses

messages aux Wandres et fit paix à eulx au plus honorablement que il pot,

pour son fils oster de péril. Les messages d'une gent qui sont appelés

Behemes[85] mist en prison pour ce qu'il estoient à luy venus par tricherie

comme messagiers, et ainsi comme pour luy et sa gent espier.

Note 84: Marc. «

Monachia.

» C'est Munich.

Note 85:

Behemes.

Bohémiens.

[86]

Incidence

--Au roy Charles de France vindrent diverses nouvelles

de Salemon, duc de Bretagne. Les uns disoient qu'il estoit mort et les

autres qu'il estoit malade; mais les plus vraies estoient de sa mort en la

manière que nous tous dirons. La vérité si est que il estoit haï des plus

nobles hommes de Bretagne, Pascuitan et Urfan[87], et d'aucuns François à

qui il avoit fait vilainies et griefs. Ceulx et mains autres le pristrent

ung jour en chassant, luy et son fils Bigon. Son fils pristrent et le

mistrent en prison; mais Salemon eschapa et s'en fuit en une ville qui en

leur langue est appelée Pancheron[88], et s'enfouist en un moustier pour

soy garantir. Pris fu de ses hommes meisme et livré à Fulcoart et aux

autres François. Les iex li crevèrent et lendemain fu trouvé mort. Si

semble que ce fust vengeance de Dieu pour punir sa grant desloyauté, car il

avoit chacié Héripone, son droit seigneur, jusques dans un moustier et

l'avoit occis dessus l'autel meisme.

Note 86:

Annal. S.-Bertini, anno 874.

Note 87:

Pasquitan et Urfan.

Comtes de Vannes et de Rennes.

Note 88: C'étoit un lieu du comté de

Poher

, dans le duché de Rohan.

En ce temps envoya Loys le roy de Germanie message au roy de France

Charles, son frère. Ce message fu Charles son fils meisme et autres

messagers avec luy, et li mandoit que volentiers auroit à luy parlement sur

le fleuve de Muese[89]. Le roy Charles le receut volentiers, et fu pris

jour de parlement en lieu déterminé. Mais puis qu'il fu meü luy convint-il

demorer; car une maladie le prit en cette voie, qu'on appelle flux. Et pour

ce refu pris un autre jour ès kalendes de décembre, sur ce fleuve de Muese,

en une ville qui a nom Haristalle. (Au jour du parlement assemblèrent les

deux frères. Des besoignes du parlement se taist l'histoire et pour ce nous

en convient taire.) Au retour se mist le roy Charles, et s'en vint à

Saint-Quentin en Vermandois et puis par Compiègne. Là célébra la Nativité

Nostre-Seigneur, et le roy Loys fit cette feste meisme à Ais-la-Chapelle.

De Ais se parti pour tenir parlement à Franquefort qui siet par delà le

Rin. [90]Et le roy Charles s'en vint au commencement du Caresme en l'abbaye

de Saint-Denis en France. Laiens meisme célébra la solempnité de la

Résurrection. La royne Richeut, qui laiens estoit avec luy, accoucha

droictement le mercredi devant Pasques par nuict; mais l'enfant mouru

tantost comme il fu baptisé. Laiens accompli la royne les jours de sa

gésine[91], et le roy s'en parti après la feste et s'en ala à Bar[92].

Après retourna à Saint-Denys aux Lethaines des Rovoisons[93]: puis s'en

parti et s'en ala à Compiègne la vigile de Pentecoste. Lors tint parlement

Loys de Germanie à Tribures[94], droictement en may. Et pour ce qu'il ne

put parfaire ce qu'il cuida, il rassigna parlement là meisme au moys

d'aoust. Vers le moys d'aoust s'en ala le roy Charles vers Ardennes, à une

ville qui a nom Ducy. Là oï certaines nouvelles de la mort Loys son nepveu,

l'empereur d'Ytalie. Pour cette raison mut tantost et s'en ala à Ponty[95]

et commanda à tous ceulx qui estoient ses feutables et de son conseil qu'il

venissent à luy. De là s'en ala à Langres et attendi ceulx qu'il béoit

amener avec luy en Ytalie. La royne Richeut envoya à Senlis[96] par la cité

de Rains. Son fils Loys envoya en cette partie du royaume qu'il avoit reçue

comme Loys son frère, après la mort Lothaire son neveu. Aux kalendes de
septembre mut et s'en ala par Saint-Morise de Chablies; après passa les
mons de Montjeu et entra ès plaines de Lombardie.

Note 89:

De Muese.

Il falloit

de Moselle

.

Note 90:

Annal. S.-Bertini, anno 875.

Note 91:

Les jours de sa gesine.

Le temps du repos qui suit

l'enfantement. Le latin dit: «Illaque, dies purificationis post

parturitionem expectante.»

Note 92:

Bar.

Erreur: le latin dit: «Ad Basivum perrexit.» C'est

Baisieux

, à deux lieues de Corbie et de Buissy.

Note 93:

Rovoisons.

Rogations.

Note 94:

Tribures.

Maison royale entre Mayence et Oppeinheim, sur

les bords du Rhin.

Note 95:

Ponty.

Pontyon.

Note 96:

A Senlis.

C'est-à-dire à

Servais

.

VIII.

ANNEES: 875/876.

Coment Charles-le-Chauf vint en Lombardie, et coment le roy Loys son frère envia ses fils contre luy et entra en sa terre. Coment Charles-le-Chauf fu couronné à empereur de Rome, et du concile des prélas en la cité de Mez en la présence l'empereur.

Bien sceut Loys le roy de Germanie les nouvelles de la mort de Loys

l'empereur d'Ytalie son neveu, et que le roy de France Charles son frère

estoit jà là meü pour cette chose. Tantost envia Charlon son fils contre

luy. Et le roy Charles aussi ala encontre, quant il sceut qu'il venoit;

mais cil qui pas ne l'osa attendre s'enfui. De ce fu le père moult

courroucié né pour ce ne vould pas la besoigne entrelaissier. Ains envoya Charlemaine son autre fils à grant gent. Le roy Charles, qui plus grant force que li avoit, vint encontre à bataille; mais Charlemaine, qui bien sceut qu'il n'avoit pas pouvoir à son oncle, requist paix. Foy et serment donnèrent l'un à l'autre et puis cil s'en retourna. Quant le roy Loys de Germanie sceut qu'il n'avoient rien fait contre leur oncle, il meisme prit son fils et son ost et s'en vint devant Attigny. Si le fist par le conseil Enguerran qui chambellan avoit esté au roy Charles, mais par la royne Richeut eut été getté de court; (et ce fit-il par mal de luy[97] que il véoit bien que le roy n'estoit pas au pays et qu'elle estoit seule demourée.) Lors manda la royne les plus grans hommes du royaume son seigneur, et leur fist jurer qu'il iroient contre le roy Loys. Le serement firent, mais il ne le gardèrent pas comme faux et mauvais. Car il meisme gastèrent le royaume qu'il avoient juré à garder. Après que le roy Loys ot ainsi adomagié le royaume Charles son frère, tandis comme il n'estoit pas au pays, par l'aide et le conseil des plus grans hommes du royaume meisme, il s'en ala à Attigny et fit la feste de la Nativité; puis s'en ala par la cité de Trèves à Franquefort et amena avec luy aucuns des barons du royaume Charles son frère, qui à luy s'estoient joint et alié. Là demoura tout le Caresme jusques après la résurrection. Avant qu'il s'en partist oï

certaines nouvelles de la mort la royne Ermentrus[98] sa femme, qui estoit
trespassée à Renebourg. Le roy Charles, qui en Lombardie estoit, manda les
barons d'Ytalie qu'il venissent à luy, mains vindrent et aucuns non. A Rome
s'en ala par le commandement l'apostoile Jehan qui mandé l'avoit, moult le
receut honorablement quant il fu là venu, en la seizième kalende de janvier
de l'Incarnation huit cent soixante-seize: [99]moult biaux présens et
riches offrit à l'autel Saint-Père, et l'apostoile Jehan li mist sur le
chief la couronne impériale, et fu appelé Auguste et empereur des Romains.
De Rome se parti et s'en ala à Pavie. Là tint parlement et ordenna de ses
besoignes. Bosen, le frère Richeut sa femme l'empereris, fist duc et garde
de la terre, et li lessa tels gens comme il requist et telle compagnie.
Lors se parti l'empereur, les mons passa et s'en vint à Saint-Morise de
Chablies. Si se hasta moult de retourner, pour faire la feste de la
Résurrection en l'églyse de Saint-Denys en France, et l'empereris Richeut,
qui en la cité de Senlis[100] demouroit, ala encontre luy tantost comme
elle en oï nouvelles. Si passa parmi Rains et Chalons, parmi Langres et
Besançon, jusques à une ville qui a nom Warnifontène[101]. Avec l'empereris
retourna par les cités devant dites à Compiègne; de là s'en vint à
Saint-Denis pour faire les festes de la Résurrection. Lors manda les
messages l'apostoile Jehan, c'est à savoir Jehan de Touscane et Jean
d'Arete, et Ansegise de Sane[102]. Par leur conseil et par l'autorité

l'apostoile ordenna ung concile général de prélas en la marche de Lorraine,

en une ville qui a nom Pontigon. Cil Boson dont nous avons parlé que

l'empereur avoit laissié en Ytalie pour la garde, et qui frère estoit sa

femme, espousa Ermangart la fille l'empereur Loys. Puis que l'empereur

Charles s'en feut retourné en France, par le conseil Evrat le fils

Bérangier, en laquelle garde la demoiselle demouroit, sans le sceu

l'empereur[103].

Note 97:

Par mal de luy.

Par la haine qu'il portoit à la reine.

Note 98:

Ermentrus.

Le latin la nomme

Emma

.--

Renebourg

,

Ratisbonne.

Note 99:

Annal. S. Bertini, anno 876.

Note 100:

Senlis.

Lisez

Servais

.

Note 101:

Warnifontem.

«Warnaril-fontana.»

Note 102:

Sane.

Le latin porte

Senonensem

; Sens.

Note 103: Le latin porte: «Par le conseil de Béranger, fils

d'Evrard,» et ajoute: «

Iniquo concludio

in matrimonium sumpsit.»

Quant le terme du concile approcha, l'empereur Charles et les messages

l'apostoile murent et s'en alèrent par Rains et par Chaalons, et quant tous

furent rassemblés, prélas et autres personnes, et il furent revestis des

aornemens de sainte Églyse, et tapis et carpites[4] furent estendus et le

tiexte des Évangiles fust mis sus ung leutrin, droict devant le siège où

l'empereur devoit seoir, en plein senne[5], il entra au concile vestu de

draps à or, à la guise de France, luy et les messagiers l'apostoile Jehan.

Lors commencièrent une anthienne

Exaudi nos Domine

. Après fu chanté le

Te Deum

et le

Gloria

, et dit à la fin l'oraison l'évesque Jehan de

Toscane. Atant s'assit l'empereur et tous les prélats. Lors se dreça cil

Jehan message l'apostoile en plein concile, et commença à lire les épistres

l'apostoile que il envoioit au concile. Après en lut une autre de la

primacie Ansegise l'archevesque de Sens, qui contenoit telle sentence:

«Qu'il eut pouvoir d'assembler concile et de faire autres semblables choses

par toute la France et Allemagne toutes les fois que mestier en seroit, par

l'auctorité l'apostoile, et que les décrès du siège de l'apostole fussent

manifestés par luy, et ce que l'en feroit fu par luy mandé à la cour de

Rome; et plus, que s'il avenoit que l'on eust mestier de conseil sur aucun

grief cas, si que il convenist que l'apostoile en ordennast ou donnast

sentence, que par luy fust la besoigne requise et rapportée. Lors

requistrent les prélas que l'en leur laissast lire la lettre ainsi que elle

estoit envoyée. A ce ne s'accorda pas l'empereur, ains leur demanda qu'il

respondroient au mandement l'apostoile? Et il respondirent que volentiers

obéiroient au mandement, mais que les droicts et les privilèges de leurs

éveschiés, qui estoient donnés selon les canons, leur feussent gardés.

Moult s'efforça de rechief l'empereur et les messages à ce qu'il

respondissent simplement et absolument à ce que l'apostoile mandoit de la

primacie en l'églyse; mais oncques autre response que la première n'en

porent avoir; fors que tant que Frotaire l'archevesque de Bordiaus

respondit par flaterie ce qu'il cuidoit qui deust plaire à l'empereur, pour

ce qu'il estoit venu de Bordiaus à Poitiers et de Poitiers à Borges, contre

les droicts des canons, par le déport et par l'assentement du prince. Lors

s'esmu l'empereur et dict que l'apostole avoit donné son pouvoir à

Ansegise au concile et que il tendroit son commandement. Lors prit

l'épistre tout enroulée luy et le message et la baillèrent à Ansegise, et

luy fit apporter une chaire, et la fit mestre par dessus tous les évesques

du royaume de cà les mons, de lès Jehan de Toscane message l'apostole qui

séoit de lès luy; et commanda à Ansegise qu'il passast tout oultre par

dessus tous les autres qui avant devoient séoir par ordre, et séist en la

chaire. Lors commencia à crier devant tous l'archevesque de Rains, que

c'estoit contre les rieules[106] et contre les droicts des saints canons;

mais toutes-voies demoura l'empereur en son propos. Après ce, requistrent

les prélas de rechief qu'il eussent l'exemplaire de l'épistre qui à eulx

estoit envoyée; né oncques avoir ne la porent, et en telle manière se

départi le concile sans rien plus faire en cette journée.

Note 104:

Tapis et carpites.

Les

carpites

ou

carpetes

étoient

des tapis de pieds. (Voyez Ducange au mot

Carpetta

.) Le latin

porte: «

Domo ac sedilibus palliis protensis.

»

Note 105:

Senne.

Synode, assemblée solennelle. (Suite du chapitre

VIII.)

Note 106:

Rieules.

Règles.

En la dixième kalende de ce mois meisme assemblèrent les prélas. En ce

concile furent leues les épistres que l'apostoile envoioit aux lais, et si

fu leue la manière coment l'empereur fu esleu et la confirmation des prélas

du royaume d'Ytalie, et les chapistres qu'il establi et qu'il fist

confermer à tous et qu'il commanda à confermer aux évesques de cà les mons:

et atant départi le concile à cette journée.

En la cinquième nonne de juillet[107], s'assemblèrent de rechief les prélas

sans l'empereur. Là ot contens et plainctes des prestres des diverses

paroisses qui se plaignoient aux messages l'apostoile d'aucuns griefs: et

atant départi le concile sans plus faire à cette journée.

Note 107:

Juillet.

Le latin dit:

Juin

En la quatrième nonne du meisme moys, assemblèrent les prélas, si fu lors

l'empereur présent. Là meisme oï les messages Loys son frère, le roy de

Germanie, Gilebert l'archevesque de Couloigne, et deux contes Adalart et

Maingaut. De par leur seigneur requéroient partie du règne l'empereur Loys

le fils Lothaire, qui par droict héritage luy aferoit, ensi comme

luy-meisme l'avoit créanté par son serement. Lors commença Jehan le Toscan

à lire l'épistre l'apostoile Jehan qu'il envoioit aux évesques du royaume

Loys, si en bailla l'exemplaire à Gilebert l'archevesque de Couloigne, et

li commanda que il l'aportast aux évesques à qui elle estoit envoyée: et

atant départi le concile à cette journée.

En la sixième yde de juing[108], assemblèrent les évesques derechief; et

entour l'eure de nonne vint le message l'apostoile Léon, évesque et nepveu

l'apostoile, et ung autre qui Pierre avoit nom. Si apportoient épistres à

l'empereur et à l'empereris et salut aux évesques. Atant se départi le

concile en cette journée.

Note 108:

Juin.

Le latin dit:

Juillet

.

En la cinquième yde de juing assemblèrent les prélas. Là fut lue l'épistre

de la dampnation de Georges, l'évesque de Formose[109], et tous ceulx qui à

luy se consentoient. Là furent présentées à l'empereur de par l'apostoile

et entre les autres ung sceptre et ung baston d'or, et à l'empereris draps

de soie et ung fermail à pierres précieuses. Atant départi le concile à

cette journée.

Note 109:

De Georges, l'évesque de Formose.

Il falloit:

*De
l'évêque Formose*

. Le latin porte: «Lecta est Apostoli epistola de

damnatione Formosi episcopi, Gregorii Nomenclatoris et consentientium

eis.»

IX.

ANNEE: 876.

Coment le concile assembla de rechief, et coment les causes des églyses furent débatues. Coment aucuns des Normans furent baptisiés qui puis retournèrent à la mescréandise. De la mort le roy Loys de Germanie. Des ormans qui se mistrent en Saine atout cent barges.

Le jour devant la première yde de juing rassembla le concile; mais avant qu'il fust commencié i envoya l'empereur les messages l'apostoile pour parler aux archevesques et aux évesques, pour eulx reprendre de ce qu'il n'estoient pas venus le jour, si comme il leur avoit mandé; mais il respondirent si raisonnablement que l'en s'en dust tenir apaié. De rechief fut leue l'épistre l'apostoile de l'archevesque Ansegise, par le commandement l'empereur: et la lut Jehan le Toscan, l'un des messages l'apostoile. Si fu demandé de rechief aux prélas nouvelle responce, et il respondirent que volentiers obéiroient, selon la rieule des canons, ainsi comme leurs ancesseurs avoient obéis aux siens. Lors fu leur responce plus légièrement receue que elle n'avoit esté devant, en la présence de l'empereur. Après ce, fu parlé et disputé par devant les messages l'apostoile de la clameur des prestres des diverses paroisses. Après ce, refu oïe la cause et la complaincte Frotaire l'archevesque de Bordeaux, de ce qu'il ne pouvoit demourer en sa cité, pour le grief que les Sarrasins li faisoient. Pour ce requieroit qu'il peust venir à l'archeveschié de Borges; mais sa requeste fut contredite de tous les évesques. Lors commandèrent les messages l'apostoile qu'il assemblassent tous de rechief en la dix-septième

kalende d'aoust, bon matin; et quant il furent assemblés à cette journée si

vint l'empereur au concile, entour l'eure de nonne, couronné et appareillé

à la guise de Griex; et si l'amenoient les messages l'apostoile qui

estoient vestus à la guise de Rome, et le conduisirent jusques au milieu

des évesques qui estoient aussi revestus en aornemens de sainte Églyse. Si

avoient leurs mitres en leurs chiefs et leurs croces en leurs mains. Lors

fu chantée cette anthienne

Exaudi nos Domine

, à tout vers, et le

Gloria

. Après le

Kyriel

dist l'oraison l'évesque Léon, et quant tous

furent assis, Jehan l'évesque d'Arete, message l'apostoile, lut devant tous

un libelle dont la sentence estoit sans raison et sans auctorité. Après, se

leva Hues l'évesque de Beauvais, et lut une cédule que les messagiers

l'apostoile, et Ansegise, archevesque de Sens, et il meisme avoient faicte

et dictée sans l'assentement du concile; dans laquelle aucuns chapistres

estoient contenus qui entre eulx-meismes estoient contraires et

discordables. Et pour ce ne feurent pas là mis qu'il n'avoient né raison né

auctorité. De rechief fu mené question de la primacie en l'églyse

l'archevesque de Sens, et quant l'empereur et les messages l'apostoile en

eurent assez parlé et discuté entre les prélas, si n'en fut-il plus que il

en ot esté à la première journée du concile. Adonc se levèrent Pierre
l'archevesque de Forosimpre[110], et Jehan le Toscan; en la chambre le
roy s'en alèrent et amenèrent l'empereris toute couronnée, en estant se
tint de lès l'empereur. Lors se levèrent tous les prélas en estant en leur
ordre, Léon l'archevesque et le Toscan Jehan commencèrent leurs loenges et
graces à Dieu que l'évesque Léon accomplit par une oraison. Si se départit
le concile atant. Aux messages l'apostole l'empereur donna dons et présens,
congié pristrent atant et retournèrent à Rome. Avec eulx envoya l'empereur
en message Ansegise l'archevesque de Sens, et Algaires l'archevesque
d'Ostun.

Note 110:

Forosimpre.

Le latin porte:

Forum Sempronii

. C'est

aujourd'hui

Fossombrone

, dans le duché d'Urbin.

Incidence.

--Entre ces choses fit l'abbé Hues baptiser aucuns Normans qui

puis furent amenés à l'empereur qui leur fist donner dons. Atant

retournèrent à leur gent et puis repristrent leur mescréandise et

vesquirent païens comme devant. En la quinte kalende d'aoust se parti

l'empereur de Pontigon et retourna en France par Chalons. Là demoura
jusques aux ydes d'aoust pour une maladie qui le prist. En la dix-septième
kalende de septembre, vint à Rains et de Rains droict à Senlis; deux
messages l'apostoile qui estoient demourés, Jehan l'évesque d'Arete et
Jehan le Touscan, et l'évesque Hues de Beauvais envoya en message à Loys
son frère le roy de Germanie. Ces trois n'envoya par tant seulement, ains y
envoya ses fils et autres princes du royaume. Mais après qu'il furent mus,
vindrent nouvelles à l'empereur que son frère Loys, à qui il envoioit ses
messages, estoit trespasé en son palais de Franquefort, en la cinquième
kalende de septembre, et estoit ensépulturé en l'églyse Saint-Nazaire.

Tantost se parti l'empereur de Carisy et s'en ala à Satenai^[111]. Ses
messages envoya aux barons du royaume, et s'appensa qu'il iroit tandis en
la cité de Mez pour eulx attendre là et recevoir. De propos changea et s'en
ala à Ais-la-Chapelle et mena avec soi les deux messages l'apostoile. De
Ais s'en ala à Couloigne. Assez fit-on de mal en cette voie; car ceulx qui
avec li estoient tolloient quoi qu'ils trouvoient, sans nul regart de
pitié.

Note 111:

Satanacum.

Stenay.

Incidence.

--En ce temps vindrent Normans en France par mer et entrèrent

en Saine à tout cent barges. Ces nouvelles furent contées à l'empereur en

la cité de Couloigne; mais oncques pour ce ne laissa à faire ce qu'il avoit

en propos.

X.

ANNEE: 876.

De Loys le neveu Charles-le-Chauf et des juises[112] qu'il fist de trente hommes pour savoir sé son oncle avoit droict. Et coment Charles le cuida seurprendre. Et coment il et sa gent feurent desconfits. Et coment la reyne Richeut s'enfuit et enfanta en la voie, et coment les Normans entrèrent de rechief en Saine à navires.

Note 112:

Juises.

Jugemens. Et mieux ici: Epreuves judiciaires. Le

latin dit: «Hludowicus, Hludowici regis filius, decem homines aqua

calida, et decem ferro calido, et decem aqua frigida ad judicium

misit coram eis qui cum illo erant.»

Loys, le neveu Charles l'empereur, qui fils ot été le roy Loys de Germanie

son frère, estoit de là le Rhin à grant ost de Saisnes et de Thoringiens. A

Charles l'empereur son oncle envoia messages; s'amour et sa volenté bonne

requeroit, mais il ne la pouvoit avoir. Lors se doubta moult et cil qui

avec luy estoient: jeusnes et oroisons firent et chantèrent lethanies dont

la gent l'empereur ne se faisoient sé gaber non. Un juise de trente hommes

fit faire pour savoir quel droict son oncle avoit au royaume son père. Le

juise de dix fut par eaue boullante, et le juise des autres dix par fers

chaus, et le tiers juise des autres dix par eaue froide. Lors prièrent tous

à Dieu que il voulust faire démonstrance sé son oncle devoit rien plus

avoir au royaume, par droict, que son père luy avoit laissié, pour raison

de la partie qui de Lothaire leur frère leur estoit eschue. Après cette

prière furent trouvés les trente hommes tous sains et haitiés. Par ce fu

certain qu'il avoit droict et son oncle tort. Lors passa entre le Rin luy

et sa gent à un chastel qui a nom Andrenac: Et quant l'empereur sceut ce,

si manda à l'abbé Hildouin et à l'évesque Francone qu'il emmenassent

Richeut l'empereris à Haristalle. Son ost assembla et chevaucha sur le

rivage du Rin contre Loys son nepveu; mais toutes voies se pourpensa-il et

li manda qu'il envoiast de ceulx de son conseil et il enverroit aussi de

ceulx des siens pour traitier de paix. De ce fu Loys moult lié et moult

asseuré quand il sceut que son oncle ne viendrait pas sur luy à armes. (Ce

qu'ils firent de la besoigne à cette assemblée ne parle pas l'istoire.)

Mais quant ce vint après, ès nonnes d'octobre, l'empereur devisa ses

batailles et vint par nuit à bannières levées, par une haulte voie et

estroite qui moult estoit et fors et griève à trespasser; sur son nepveu et sur sa gent se cuida embattre soudainement; car il les cuida trouver despourvus. Ainsi chevaucha toute nuit jusques à tant qu'il vint à une ville qui a nom Andrenac. Moult furent las et travaillés les hommes et les chevaux pour la grieté de la voie et pour la pluie qui toute la nuit estoit cheue sur eulx. Mais autrement ala la besoigne qu'il ne cuida. Car son nepveu en fu tout pourveu[113] et luy fu dit que il venoit sus luy à grand ost et bien appareillié: et cil tantost ordenna et mist en conroi tant de gens comme il pot avoir et se traict d'autre part là où il les cuida plus attendre seurement. Sus li courut l'empereur et sa gent, et ceulx se deffendirent si bien et si fortement que les premières batailles des gens l'empereur fuirent et resortirent arrières jusques soubz luy et soubz sa bataille. Lors tournèrent tous communément en fuite si que l'empereur eschappa et s'en fuit à peu de gens. Si feurent là plusieurs empeschiés qui bien fussent eschappés sé il fussent vuis; mais il portoient les choses à l'empereur et les harnois de l'ost et cuidèrent suivre les autres; mais quand ce vint à l'entrée des voies qui estoient hautes et estroites, si fut la presse si grant que le passage fut du tout estoupé[114]. (Là se retornèrent et se contrestèrent tant comme il peurent.) Si furent occis en cette foute le conte Renier et le conte Geromme, et mains autres. Si furent pris en cette place, et dans un bois près d'ilec, l'evesque Othulphe et

l'abbé Gaulin, le conte Aledrans, le conte Bernart et le conte Ebroin et
mains autres grans hommes. Là ravirent et prindrent les gens Loys[115]
viandes, harnais et quanque les marchans de l'ost portoient. Si fu là
accomplie la prophétie qui dit: «honte et male aventure sera à ceulx qui
proie feront, car il meismes seront proié.» Et ainsi en advint-il. Car tout
quanque les proieurs de l'ost l'empereur avoient proié, et il-meismes
feurent proie de leurs ennemis. Les autres qui pas ne furent pris furent
robés par les vilains du pays, si que il demeurèrent tres-tous nus, et qu'il
convenoit qu'il fussent torchés de fain pour couvrir leur natures; mais
toutevoies ne les tuèrent-il pas. Quand ma dame Richeut l'empereris oï
nouvelles de cette desconfiture et de la fuite l'empereur, sé elle eut
grant paour ce ne fu pas de merveille. Par nuit, endroit les coqs chantans,
se mit à la fuite si grosse comme elle estoit, et tant se travailla qu'elle
enfanta un enfant en cette voie. Et quant il fu né elle le fit porter
devant elle en fuyant jusques à tant qu'elle vint à Atigny[116]. Après
cette desconfiture vint l'empereur à Saint-Lembert de Liège. A luy vindrent
abbé Hildouin et l'évesque Francone, qui l'empereris avoient conduite à
Haristalle, et furent avecques luy jusques à tant qu'il vint à Atigny après
l'empereris. De là s'en ala à Duzy puis retourna à Atigny, et là tint le
parlement entour la feste Saint-Martin[117]. Et Loys qui eut eue victoire

de son oncle[118] se partit d'Andrenac et s'en ala à Ais-la-Chapelle. Là

démoura trois jours, et puis s'en ala à Conflans[119] encontre Charles son

frère qui revenoit parler à luy. Et quand il eurent ensemble parlé, Charles

s'en retourna en Allemagne par la cité de Mez. Et Loys passa oultre le Rin.

Mais Charlemaine leur frère ne vint pas à eulx né à l'empereur leur oncle

qui mandé l'avoit; si fut pour ce qu'il estoit encore empeschié pour la

guerre qu'il menoit contre les Wandres. L'empereur envoya en ce contemple

le conte Conrart et autres princes aux Normans, qui par navires estoient

entrés en Saine, et leur dict que il fissent à eulx telle paix ou trèves

comme il pourroient, et puis retournassent à luy au parlement pour nuncier

ce qu'il auroient faict. Lors s'en ala à Saumouci pour tenir son parlement.

Là vindrent à luy ses hommes de la partie du royaume Lothaire son frère,

qui estoient eschappés de la desconfiture d'Andrenac. Volentiers les receut

et leur donna dons et bénéfices. Aux uns donna petites abbaïes, si comme

elles estoient tout entières, et aus autres petits bénéfices de l'abbaïe

Marcienne[120] qu'il avoit devisée et démembrée. Et après ordonna et

commenda que le fleuve de Saine feust bien gardé à plenté de bonnes gens de

çà et de là, pour les Normans qui y devoient entrer à galies. Après ces

choses s'en vint à Verzeny[121]. La fu si durement malade qu'il cuida

mourir, et tant y demeura que la Nativité fust passée en l'an de

l'Incarnation huit cent soixante dix-sept[122]. Et quant il fu trespasé de

sa maladie et guari, si s'en ala à Compiègne. Avant qu'il s'en partist, le

fils que l'empereris eut enfanté en la fuite avant qu'elle peust venir à

Atigny[123], fu mort. Charles estoit nommé; si l'avoit levé de fons Boson

son oncle, qui frère estoit l'empereris sa mère. A Saint-Denys fu le corps

porté et enterré en l'églyse.

Note 113:

Tout pourveu.

Plusieurs manuscrits portent

accointié

.

J'ai préféré la leçon du n°6, Suppl. franç.

Note 114: La phrase précédente a été mal rendue. Voici le latin:

«Multi autem qui effugere poterant impediti sunt, quoniam omnes Sigmæ

imperatoris et aliorum qui cum eo erant, sed et mercatores ac scuta

vendentes, imperatorem et hostem sequebantur, et in angusto itinere

fugientibus viam clausurunt.»

Note 115:

Les gens Loys.

Le latin porte:

Hostis Hludowici

. On

voit qu'ici le mot

hostis

à le sens du mot françois

ost

Note 116:

A Atigny.

Ce n'est certainement pas Attigny. Les textes

latins portent:

Antennacum

. Valois écrit que c'est encore

Andernach;

l'abbé Lebœuf reconnoît plutôt ici

Antenais

, petit

village situé dans le diocèse de Reims, entre Hautvillers et

Chatillon. Cette dernière opinion paroît plus vraisemblable, si l'on

songe qu'

Andernacum

, nommé plus bas, ne peut être l'endroit où

s'étoit réfugiée l'impératrice.

Note 117 Toute cette phrase est inexactement traduite. «Inde Duciacum

adiit, usque ad Antennacum rediit, et placitum suum in Salmontiaco,

quindecimo die post missam S. Martini condixit.» Il s'agit ici de

Samoucy

, près de Laon.

Note 118:

De son oncle.

Il falloit:

De son frère

. Le latin dit:

«Hludowicus Hludowici quondam regis filius.»

Note 119:

Conflans.

«Ad Confluentes.» Sans doute

Coblentz

.

Note 120

Marcienne.

«De abbatiâ Marcianus.» C'est

Marchiennes

.

Note 121:

Verzeny

«Virzinniacum villam.» C'est évidemment

Verzenay

, dans la montagne de Reims, à une lieue de

Saint-Basle

ou

Verzy

, et à trois lieues d'

Antenay

.

Note 122:

Annal. S.-Bertini, anno 877.

Note 123:

Atigny.

Il faudroit encore:

Antenay

XI.

ANNEE: 877.

Coment l'apostole Jehan manda à l'empereur Charles-le-Chauf qu'il secourust et défendist l'églyse de Rome, si comme il y estoit tenu. Et puis coment Charles passa les mons et mena la royne Richeut, et coment il retourna et oï dire que Charles son nepveu venoit sur luy: et de sa mort.

Tout le caresme demoura l'empereur à Compiègne et y célébra la

Résurrection. Avant qu'il s'en partist vindrent à cour les messages

l'apostoile Jehan. Si estoient deux évesques et avoient ambedeux nom

Pierres. Par eulx lui mandoit l'apostoile et par bouche et par lettres

qu'il visitast l'églyse de Rome, et qu'il la délivrast et deffendist des

païens si comme il l'avoit promis par son serement. Es kalendes de may fist

assembler concile à Compiègne des évesques de la province de Rains et des

autres provinces. Si fist dédier l'églyse (de Saint-Cornille) qu'il avoit

fondée en son propre palais, en présence des prélats et des messages

l'apostoile. Là meisme fist-il parlement des barons et fu ordenné coment

Loys son fils gouverneroit le royaume par le conseil des barons, jusques à

tant qu'il fust retourné de Rome, et coment il recevroit le treu de l'une

des parties du royaume de France, qui estoit accoustumé à rendre, avant la mort le roy Lothaire, et du royaume de Bourgogne. Ce treu si estoit cueilly sur toutes manières de gens, sur gens lais et sur prestres, et sur des églyses. Des uns plus, des autres moins, selon que il estoient. La somme de ce treu se montoit à cinq mille livres d'argent à poids[124], et ce treu payoient en Neustrie et évesques et autres gens, par convenant fait aus Normans qui par Saine estoient entrés.

Note 124: Ce passage précieux des Annales Bertiniennes n'est pas ici

complètement traduit. Le voici: «Quomodo tributum de parte regni

Franciæ quam ante mortem Lotharii habuit, sed et de Burgundiâ

exigeretur, disposuit. Scilicet ut de mansis indomnicatis solidus

unus: de uno quoque manso ingenuli quatuor denarii de censu dominico,

et quatuor de facultate mansuarii. Et unusquisque episcopus de

presbyteris suæ parochiæ, secundùm quod unicuique possibile erat, à

quo plurimùm quinque solidos, à quo minimum quatuor denarios,

episcopi de singulis presbyteris acciperent, et missis dominicis

redderent. Sed et de thesauris ecclesiarum, prout quantitas loci

extitit, ad idem tributum exsolvendum acceptum fuit. Summa vero

tributi fuerunt quinque millia libræ argenti, ad pensam.»

Ces choses ainsi ordonnées, l'empereur se parti de Compiègne et s'en ala à

Soissons, et de Soissons à Rains, puis à Chalons et puis à Lengres. Lors se

mistrent à la voie, il et l'empereris, à grand plenté de sommiers tous

troussés d'or et d'argent et d'autres richesses. Les mons passa. Quant il

fu ès plaines de Lombardie si encontra l'évesque Algaire, qu'il avoit

envoïé à l'apostoile Jehan pour estre au concile que il devoit tenir à

Rome. L'exemplaire du concile luy bailla pour grand don, et l'empereur le

receut liement, car sa confirmation y estoit contenue. Si estoit telle la

sentence que la promotion et l'élection qui avoit esté faicte l'an devant à

Rome de l'empereur Charles, roy de France, estoit ferme et estable à tous

les jours de sa vie. Si estoit loïé et de tel lien que sé aucun de quelque

estat, de quelque ordre, de quelque profession qu'il feust, vouloit

encontre aller, si estoit-il escomenié et tenu en excommuniement jusques à

satisfaction. Tous ceulx qui ce pourchaceroient et qui seroient du conseil,

sé il estoient clers, qu'il soient déposés de leurs ordres; et sé il

estoitent lays, que il fussent excommeniés perpétuellement. Et pour ce que

le concile qui eut esté célébré à Pontigone^[125] l'an devant, n'avoit rien

profitié, fu-il establi que cil fust ferme et estable. Après luy nuncia

l'évesque Algaire que l'apostoile luy venoit encontre et devoit estre à luy

à la cité de Pavie. Tantost y envoya l'empereur Odoaire, notaire du secont

escrin, pour procurer et pour appareiller les nécessités l'apostoile; avec

luy furent le conte Goirant, Pepin et Heribert; et puis se hasta d'aller
encontre luy. Si l'encontra à Verziaux[126]. Moult honorablement le receut;
et puis alèrent jusqu'à Pavie. Là vindrent nouvelles certaines que
Charlemaine, son neveu, venoit sur luy à grant plenté de gens. Pour ces
nouvelles laissièrent Pavie et s'en alèrent à Tardonne[127]. Là feut sacrée
à empereris ma dame Richeut, par la main l'apostoile. Et tantost comme ce
feut fait, elle prist les trésors et s'enfui hastivement arrière en
Moriene[128]. Et l'empereur demoura là une pièce avec l'apostoile pour
attendre les barons du royaume, le conte Huon[129] et Boson, et Bernart le
conte d'Auvergne, et Bernart le marchis de Gothie; à tous avoit-il mandé
que il venissent après luy; mais pour noient les attendoit, car il avoient
jà faicte conspiration contre luy et s'estoient tournés et aliés aux autres
barons du royaume, fors aucuns et les évesques tant seulement. Et quant il
sceut ce il pensa que sé il venoient il viendroient plus à son dommage qu'à
son profit. Et quant il sceut d'autre partie que Charlemaine son neveu
venoit sur luy et se approchoit jà durement, il s'en parti de l'apostoile
et s'en ala hastivement après madame Richeut l'empereris, et l'apostoile
Jehan s'en retourna isnelement vers Rome. Si emporta une croix de fin or et
de pierres précieuses de grant pois où le crucefiement nostre Seigneur
estoit pourtraict, que l'empereur envoioit par luy à l'église Saint-Père.

Note 125:

Pontigone.

Ponthion, à deux lieues de Vitry-le-François.

Note 126:

Verziaux.

Verceilles.

Note 127:

Tardonne.

«Turdunam.» C'est

Tortone

.

Note 128: Le latin est moins dur pour

Richeut

ou

Richilde

. «Mox

retrorsum fugam arripuit, cum thesauro, versas Moriennam.» Ce fut

sans doute du consentement de son époux qu'elle agit ainsi.

Note 129:

Le comte Huon.

«Hugonem abbatem.»

Et quant Charlemaine oï dire d'autre part, par un message qui lui menti,

que l'empereur et l'apostoile venoient sus luy à grand gent, il s'enfui

arrière isnellement par cette meisme voie qu'il estoit venu, et ainsi

départirent à cette fois les uns et les autres sans bataille, par la

volenté du Seigneur.

En ce retour que l'empereur faisoit luy prit une fièvre. De luy estoit

moult privé et moult acointié un juif qui Sedechias avoit nom. Une poudre

luy envoya pour boire et luy fist accroire que il guariroit par cette

poudre. Cil en but, mais elle fu plus cause de sa mort que de sa santé. Car

tantost comme il eut bu le venin dont elle estoit faicte et confite, il fu

si abattu qu'il convint que ses gens l'emportassent entre bras. En telle

manière passa les mons de Montcenis jusques à un lieu qui est appelé Brios.

A l'empereris Richeut qui estoit à Morienne manda qu'elle venist à luy, et

elle si fist. Toujours engregea sa maladie et fu mort en onze jours qu'il

ot beu le venin, le jour devant la seconde nonne d'octobre; ses gens

fendirent le corps et ostèrent les entrailles, et quant il l'orent bien

lavé si l'enoidrent de basme et d'autres oingnemens aromatiques, et puis

le mistrent en un escrin pour le porter en l'églyse Saint-Denis en France,

où il avoit esleue sa sépulture. Mais pour ce qu'il commença si durement à

flairer qu'il ne le pussent pas longuement porter pour la flaireur qui

toujours croissoit, si l'enterrèrent en la cité de Verziaux, en l'églyse

Saint-Eusèbe le martyr. Là fu le corps sept ans entiers, puis fu-il porté

en l'églyse Saint-Denis de France, où il avoit tousjours désiré à gésir

pour une advision qui advint laiens, dont nous parlerons ci-après[130]. Et

Charlemaine son neveu, qui d'autre part s'en fu fui en son pays, si comme
vous l'avez oy, cheï en une maladie ainsi comment il s'enfuyoit et convint
qu'il feust porté jusqu'en son pays en litière. En langor fu un an entier
et fu en tel point qu'il cuida qu'il dust mourir de cette maladie.

Note 130: Cette dernière phrase me paraît une interpolation faite

pour ôter les doutes que pouvoit exciter le récit de la vision de

Charles-le-Chauve. Aimoin et le manuscrit du roi portent bien:

«Sepelierunt eum in Basilicâ B. Eusebii martyris in civitate

Vercellis, ubi requievit annis septem. Post hæc autem, per visionem

delatum est corpus ejus in Franciam, et honorificè sepultum in

basilicâ beati Dionysii martyris Parisius.» Mais les manuscrits de

l'abbaye de Saint-Bertin et de Saint-Germain-des-Prés, n° 646, sont

bien plus croyables: «Cœperunt ferre versus monasterium sancti

Dyonisii, ubi sepeiiri se postulaverat. Quem pro fœtore non valentes

portare, miserunt eum in tonnâ interius exteriusque picatâ, quam

coriis involverunt, quod nihil ad tollendum fœtorem profecit. Unde ad

cellam monachorum Lugdunensis episcopii, quæ Nantoadis (Nantua)

dicitur, vix pervenientes, illud corpus cum ipsâ tonnâ terræ

mandaverunt.»

XII.

ANNEE: 877.

[131]

De l'avision qui advint en l'églyse Saint-Denys par nuit à un moine qui gardeit le cuer, et à un clerc de Saint-Quentin en Vermandois, tout en une nuit.

Note 131: Dom Bouquet a placé ce chapitre après le suivant, en dépit

de tous les manuscrits, par la seule raison que tel étoit l'ordre que

lui donnent les mêmes manuscrits, dans les titres de chapitres.--J'ai

revu cette légende sur le latin du manuscrit de Saint-Germain,

n° 646. Elle s'y trouve à la suite de

*la vision de
Charles-le-Chauve*

, f° 1, v°, 1re colonne.

(En cet endroit voulons retraire la vision que nous ayons promise.) Sept

ans après que le corps eut géut à Verziaux, en l'églyse Saint-Eusèbe, il

s'apparut par la volenté nostre Seigneur, à un moine de Saint-Denys en

France qui par nuit gardoit l'églyse, ainsi comme l'on fait laiens et par

coustume en toutes saisons. Ce moine qui preud'homme estoit avoit nom

Archangis. Lors luy dit qu'il estoit l'empereur Charles-le-Chauf. Si

l'avoit nostre sire là envoieé, et que sa volenté estoit telle que cette

chose fust manifestée à Loys son fils et aux prélas et aux barons. Et dist

après que moult desplaisoit à Dieu et aux glorieux martyrs saint Denys et à
ses compagnons, et à tous les autres martyrs confesseurs qui laiens
reposent, de ce que son corps n'estoit laiens ensépulturé et mis
honorablement en l'églyse des glorieux martirs que il avoit tant amée et
honorée en sa vie, et donné villes et possessions et ornemens d'or et de
pierres précieuses et ornemens de soie, si comme nous dirons après. «Va
donc,» dist-il, «si leur di que il aportent mon corps dans cette églyse et
le mettent devant l'autel de la Trinité.» Tout et en telle manière comme
cette advision advint à Saint-Denys à ce moine dont nous avons parlé, en
cette nuit et en cette heure meisme advint à Saint-Quentin en Vermandois
à ung clerc qui par nuit gardoit l'églyse; si avoit nom Alfons. Et quand le
moine oï que il avoit compaignon en cette révélation, si en fust moult liés
et plus hardiment mist la chose avant. Lors s'en alèrent ensemble au roy et
aux barons et tesmoignèrent la vision selon le commandement que il avoient.
Et quant le roy Loys son fils et les barons oïrent cette chose, si
mandèrent les évesques et les abbés et meismement l'abbé Gautier de
Saint-Denis; là s'en alèrent où le corps gisoit, les os et la poudre
pristrent, car il avoit jà là géu sept ans, et l'en aportèrent en l'églyse
Saint-Denys et le mistrent honorablement en sépulture au cuer des moines
devant l'autel de la Trinité.

XIII.

ANNEEE: 877.

[132]

*De l'avision qu'il vit; et coment il fu ravy en esprit ès tourmens
d'enfer, si comme il meisme raconte; et coment l'esprit retourna puis au
corps; si lui advint tout ce, avant qu'il trespasast.*

Note 132:

Visio K. Calvi.

(Manuscrit de Saint-Germain, n° 646,

f° 1, r°, 1re colonne.)

En cet endroit nous convient retraire les grans dons et les grans bénéfices

qu'il fist à l'églyse en son vivant pour l'onneur et l'amour des glorieux

martyrs. Mais, avant, nous estuet mettre une merveilleuse aventure que

nostre Seigneur, puissant de tout, vout qu'il eust en sa vie pour son

amendement, si comme il meisme conte de sa propre bouche. Si ne la devons

pas oublier, jà soit que nous la déussions avoir mise en l'ordre des faits

de sa vie. Si parle par première personne, comme cil à qui l'avision

advint. Mais nous la conterons par la tierce personne, et commence

ainsi:[133]

Note 133: Cette légende commence effectivement ainsi: «Ego Karolus

gratuito Dei dono, etc.»

«Charles, par le don de nostre Seigneur, roy de Germanie, patrice des
Romains, empereur de France, après le service des matines de la Nativité
nostre Seigneur, s'estoit couchié pour reposer. En ce point qu'il se deust
endormir descendit à luy une voix moult horriblement, si luy dist: Ton
esprit s'en partira maintenant de ton corps et sera mené en tel lieu où il
verra les jugemens de nostre Seigneur, et aucuns signes de choses qui son
à advenir; mais après un peu de heure retournera au corps.» Tantost fu ravy
son esprit, et cil qui le ravit estoit une chose très-blanche. Si tenoit un
luisel de fil aussi resplendissant comme la trace que nous véons au
ciel,[134] que aucunes gens cuident que ce soit estoile. Lors luy dist
cette chose blanche: «Prens le chief de ce fil et le lie forment au pouce
de ta main destre, car je te menerai au lieu des paines d'enfer.» Et quant
il eut ce dist, il s'en ala devant luy en distordant le fil de ce luisel
resplendissant, et le mena en très-parfondes vallées de feu qui estoient
plaines de puis ardens; et ces puis estoient plains de pois, de souffre, de
plomb et de cire. En ces puis trouva les évesques, les patriarches et les
prélats qui furent du temps son père et ses aïeux. Lors leur demanda en
grant paour pourquoi il souffroient si griefs tourmens, et il lui
répondirent: «Nous feumes,» distrent-il, «evesques ton père et tes aïeux,

et quant nous deumes amonester paix et concorde entre les princes et le
peuple, nous semasmes et esmandismes guerres et discordes, et feumes causes
et émouvemens de maux. Et pour ce ardonns-nous à ces tourmens d'enfer et
nous et ceux qui aimions omicides et rapines; et si saches que cy vendront
les évesques et ta gent qui orendroit font faire tels maux.» Et
endementiers que il les escoutoit en grant paour et en grant engoisse,
estoit des deables tous noirs qui avoloient à grans cros de fer ardens,
et s'efforçoient moult durement de sachier et de traire à eulx le fil que
il tenoit. Mais il ressortissoient et chéioient arrière, né adaser[135] ne
le pouvoient pour la grande clarté qu'il rendoit. Lors li couroient par
derrière et le vouloient sachier à cros et tresbuchier ès puis ardent,
quant cil qui le conduisoit li jetta le fil en doublant par dessus les
espaulles et le sachia fortement après li. Lors montèrent une haulte
montaigne de feu; au-dessous du pic de ces montaignes sourdoient palus et
fleuves tous boillans de toutes manières de métaux. En ces tourmens
estoit ames sans nombre des princes son père et ses frères, qui estoient
plungiés dedans, l'un jusques aux cheveux, l'autre jusques au menton,
l'autre jusques au nombril. Lors luy commencièrent à dire en criant et en
hurlant: «Charles pour ce que nous amasmes à faire omicides et guerres et
rapines, par convoitise terrienne, au temps de ton père, de tes frères et
du tien meisme, pour ce sommes-nous en ces fleuves bollans punis par les

tourmens de plusieurs métaulx.» Tandis comme il entendoit en grant paour et

en grant tribulation d'esprit ce qu'il luy contoient, il vit derrière luy

ames qui très-horriblement crioient: «Puissans puissamment sueffrent

tourmens.» Lors se retourna et vit vers la rive du fleuve fournaises de fer

plaines de dragons, de serpens, de pois et de souffre, et là cognut-il

aucuns des princes son père, ses frères et ses sœurs meismes, qui luy

commencièrent à crier: «Ha! Charles, vois-tu coment nous sommes, pour nostre

malice et pour nostre orgueil, et pour les mauvais conseils et desloiaux

que nous donnions au roy et à toy meisme par desloyauté et par convoitise.»

Et ainsi comme il escoutoit en grans pleurs et en graus gémissemens, il vit

accoure contre luy grans dragons les goulles ouvertes, plaines de feu, de

pois et de souffre pour luy engloutir. Lors fu en grant paour quand cil qui

le conduisoit luy jetta le tiers ploy du fil par dessus les espaules, qui

si cler et si resplendissant estoit, que les dragons feurent surmontés et

estains par la clarté; et le commença forment à sachier après luy.

Note 134:

Un luissel

, etc., ou peloton. «Tenuitque in manu suâ

glomerem lineum clarissimè emittentem jubar luminis, sicut solent

facere cometæ quando apparent.»

Note 135:

Adeser.

Atteindre. «Contingere.»

Lors descendirent en une vallée merveilleusement grande, qui en une partie

stoit obscure et ténébreuse et si y avoit grans rais de feu ardent et, en

une partie, de soy estoit resplendissant et si délicieuse que il n'est nul

qui le put conter né retraire. Lors retourna devers la partie si obscure et

vit aucuns roys de son lignage qui souffroient grans tourmens. Et lors

eut-il trop merveilleusement grant paour, car il cuida tantost estre

plungié en ces tourmens par grans géans noirs et orribles qui embrasoient

ces fournaies de cette vallée de diverses manières de feus. Et tandis

comme il estoit en si grant paour, il vit, à la clarté du feu qui du fil

issoit et ses iex enluminoit, un point de lumière resplendir de l'un des

costés de cette vallée, et deux fontaines courans, dont l'une estoit

merveilleusement chaude et bouillant, et l'autre clère et froide; si

estoit illec deux tonneaux. Lors regarda à la clarté du fil et vit sur le

tonnel, en l'iaue bouillante, le roy Loys son père dedans l'iaue bouillante

jusques au gros des cuisses. Lors li dit son père moult tourmenté et

aggravé: «Charles, biau fils, n'aies pas paour. Je sais bien que ton esprit

retournera en corps, et que nostre Seigneur t'a donné graces de çà venir

pour ce que tu voies pour quels péchiés moy et les autres souffrent tels

tourmens. Ung jour suis en ce tonnel plain d'iaue bouillant, ung autre suis

mis en cet autre tonnel qui est plain d'iaue tiède et attrempée: et cette

grace me fait nostre Seigneur par la prière saint Pere, saint Denys et

saint Remy, par lesquels trois notre royale lignée a régné jusques ci: et

sé tu me veulx aider toy et mes évesques et mes abbés et tous les ordres de

saincte Eglyse en messes et en oblacions, en vigiles, en salmodies et en

aumosnes, je seray tost délivré de ce tonnel d'iaue bouillant: car Lothaire

mon frère et Loys sont jà délivrés de ces tourmens par les mérites saint

Père et saint Remy, et sont pour ce en joie du paradis.» Après ce, luy dist

qu'il regardast à senestre. Et quand il fu tourné si vit deux grans tonnes

plains d'iaue bouillant. «Ceulx,» dit-il, «te sont appareillés, sé tu ne

t'amendes et sé tu ne fais pénitence de tes douloureux péchiés.» Lors

eust-il grand paour, et quant son conducteur vist qu'il estoit en tel

mésaise, si luy dist: «Viens après moy à la deuxième partie de la

délicieuse vallée de paradis.» Et quant il l'eut là mené si vist Lothaire

son oncle, qui séoit en grant clarté avec les autres roys, sur ung topase

merveilleusement grant et estoit couronné d'une précieuse couronne, et son

fils Loys qui delez luy séoit aussi couronné. Et quant il vit Charles, si

li dist: «Charles mon successeur, qui maintenant est le tiers après moy en

l'empire des Romains, viens près de moy, je sais bien que tu es venu par

les tourmens d'enfer où ton père et mes frères sont tourmentés; mais il

sera tost délivré par la miséricorde de nostre Seigneur de ses paines,
ainsi comme nous sommes par les mérites saint Père et les prières saint
Denys et saint Remy, à qui nostre Seigneur a donné grant pouvoir d'apostre
sur tous les roys et sur toutes les gens de France. Et s'il ne soubtenoient
notre lignée et gardoient, elle faudroit assez tost. Et saches que l'empire
sera assez tost délivré et osté de ses mains et que tu vivras désormais
assez peu de jours.» Et lors se retourna Loys et luy dist: «L'empire des
Romains que tu as tenu jusques ci doit par droit recevoir Loys le fils de
ma fille.»

Et quant il ot ce dit, il li sembla qu'il véist devant luy Loys l'enfant:
et Lothaire son oncle le print lors et luy dist: «Tel est cet enfant comme
cil que nostre Seigneur establit au milieu de ses disciples, quant il leur
dict: A tel est le royaume des cieus. Atant,» luy dist Lothaire, «rends li
maintenant le pooir de l'empire, par ce fil que tu tiens en ta main.» Lors
deslia Charles le fil de son pouce, et par ce fil luy rendi la monarchie de
tout l'empire. Et tout maintenant le luissel du fil resplendissant ainsi
comme ung ray de soleil s'amoncela dans la main de l'enfant. Après ce
repara l'esprit Charles au corps moult las et moult travaillié.[136]

Note 136: Ces deux visions ne sont imprimées que dans les chroniques

de Saint-Denis. Sans doute elles n'ont aucune importance historique,

et dom Bouquet a d'ailleurs fait judicieusement remarquer que la

seconde, du moins, fut imaginée pour Charles-le-Gros et non pas

Charles-le-Chauve. Mais enfin, telle qu'elle est, et dans la

supposition probable qu'elle ne fut rédigée que sur la fin du Xème

siècle, elle n'en est pas moins antérieure à la légende de saint

Patrice, et doit par conséquent faire remonter avant elle le dogme

obscurément expliqué du Purgatoire. Sous le point de vue littéraire,

on ne manquera pas de se souvenir ici de la terrible épopée de Dante;

tous les éléments s'en retrouvent dans la vision de Charles-le-Chauve:

la punition des grands personnages politiques, le genre de tourmens,

le caractère de ceux qui les souffrent et les infligent. Ce n'est

donc pas comme effort d'imagination que nous devons admirer la

Divina Comedia

, mais comme l'immortelle création d'un génie

vigoureux, implacable et mélancolique.

XIV.

ANNEE: 877.

Des grans terres et possessions que il donna à l'abbaïe de Saint-Denys et à plusieurs autres abbaïes.

[137]Moult fu cet empereur Charles-Le-Chauf large aumosnier aus povres et

aus églyses, et moult les acrut et mouteplia de rentes et d'autres

bénéfices; et sur toutes les autres celle de Saint-Denis en France où il

repose corporellement. Tant donna laiens joiaux et saintuaires, rentes et

possessions confirmées par ses chartres, que ce n'est se merveilles non.

[138]Après ama moult celle de Saint-Cornille à Compiègne, car il la fonda

en son propre palais et li donna rentes et possessions assez et

saintuaires. Moult ama la ville de Compiègne et la fit ceindre de fossés en

lonc, et la fit appeler et intituler Carnopole de son nom, aussi comme

l'empereur Constantin ot jadis faict Constantinoble. La ville de Reuil

donna à l'églyse de Saint-Denys[139] et toutes les appartenances; (et

establit que sur les rentes de cette ville feussent pris les despens de

sept lampes qui arderoient continuelement et en toutes saisons devant

l'autel de la Trinité. La première establit pour l'ame de l'empereur Loys

son père; la seconde pour l'ame l'empereris Judith sa mère; la tierce pour

luy; la quarte pour la royne Hermentrus sa première femme; la quinte pour

la royne Richeut sa présente femme; la sixième pour toute sa lignée

présente et trespasée; et la septième pour Boson et pour Gui et pour tous

ses amis familiers. Après establi quinze cierges au réfectoir à mettre sur

les tables en yver, pour ce que le couvent va trop tard aucunes fois à

collacion pour le service qui pas ne peut estre accompli par jour et

meismement aus grandes festes. Après donna neuf lieues de Saine en ung

tenant et tout continuellement. Si commence au-dessus de Saint-Clout au ru

de Sèvres et dure jusques au ru de Chambric au-dessus de

Saint-Germain-en-Laye, si entièrement et si franchement que nul n'a né

pêcherie, né justice haute né basse, né au cours né en l'yaue né ès rivages

en quelque terre que ce soit, fors l'abbé et le couvent de Saint-Denys, qui

aussi franchement la tient que les roys de France l'ont toujours tenue.

Pour ce qu'il avoit pris de l'or, de l'argent et des richesses pour ses

guerres maintenir contre ses frères, que les anciens rois et les princes

avoient laiens jadis offert par grande dévotion, volt-il donner aussi comme

en retour la foire du Landit, qui par tout le monde est renommée: et la fit

venir à Saint-Denys en France, tout ainsi comme Charles-le-Grant son aïeul

l'avoit apportée à Ais-la-Chapelle quant il ot apporté les reliques

d'outremer. Et tout avec autel pardon et autele franchise comme elle avoit

là où elle fu premièrement establee. Si donna avec, l'un des sains clous

dont nostre Seigneur fu attachié en la croix parmi les piés, et grande

partie des espines de la sainte couronne, et le dextre bras saint Siméon

dont il receut nostre Sauveur au jour de la Purification, quant il fu

offert au temple. Si donna-il un riche autel portrais de marbre pourfire

tout carré qui sied sur quatre petits pieds, et mit au front devant le bras
saint Jacques l'apostoile frère nostre Seigneur. En la dextre partie
enclost le bras saint Estienne le martyr, et au senestre costé le bras
saint Vincent. Et pour la rayson de ces trois saintuaires qui dedans sont
scellés et enclos, fu-il appelé l'autel de la Trinité. Si est assis sur
l'autel manuel au cuer du couvent, et est chascun jour chantée dessus la
messe matinel. Après donna laiens le hanap Salomon qui est d'or pur et
d'esmeraudes fines et fins granes, si merueilleusement ouvré que dans tous
les royaumes du monde ne fu oncques œuvre si soubtille. Avec ce donna
laiens une grant croix de fin or, qui est divisée en quatre parties et est
aornée de grand plenté de fines pierres précieuses, et aux quatre chiefs de
cette croix sont scellées et encloses soubtilement precieuses reliques des
corps sains, en chasses soubtilement ouvrées. Avec ce donna un autre grand
vaissel d'éleutre, si est aorné au milieu et tout à l'entour de grand
plenté de sardeines et de granes. Avec ce donna ung merueilleusement riche
joïel, si riche et si précieux que à peine le pourroit-on aprise, tout
fait de saphirs et de rubis et d'émeraudes et d'autres manières de pierres
enchassées en or. Si est joint par trois ordres l'une sur l'autre, et est
mis sur le maistre-autel aux grans festes et est assis sur un siège
précieux. C'est à savoir: un vaissel de pur argent par dedans et par

dehors, subtilement ouvré et couvert de bandes d'or orné de grans saphirs

et fins, de grosses esmeraudes et de gros perles, et dedans ce vaissel est

scellé le bras saint Apollinaire le martir, qui fu le premier archevesque

de Ravenne et disciple saint Père. Avec ce donna cinq paires de tiestes

d'évangile subtilement ouvrés d'or et de pierres précieuses; et si rendit

aux martirs sa grant couronne impériale, qui est pendue aux grans festes

devant le maistre-autel avec les couronnes des autres roys. Et si doit

chascun savoir que tous les roys de France doivent laiens rendre et offrir

aus martirs leurs couronnes dont il sont couronnés au royaume, ou envoyer

quant il trespasent, car elle sont leur par droict. Et celle églyse est

aornée de draps de soie, de pailles d'or et d'argent et de pierres

précieuses, si est-elle garnie d'autres plus précieux aornemens; car elle

est raemplie et saoulée de précieux corps sains, martirs, confesseurs et

vierges, qui laiens reposent corporellement, dignement et honorablement.

Premièrement, le corps monseigneur saint Denys l'ariopagite, martir et

apostre de France, et de ses deux compaignons saint Ruth et saint

Eleuthère. Après, le corps saint Ypolite le martir et de sainte Concorde sa

nourrice, et le corps de monseigneur saint Eustace le martir, le corps

monseigneur saint Fremin le martir, le premier archevesque d'Amiens; et le

corps madame sainte Osmane, et trois des dix mille vierges qui furent

martirisées à Couloigne; sainte Senubaire, sainte Seconde et saint

Panefrède, et sont toutes trois ensemble en une chapelle, et en leur propre oratoire. Après, l'un des Innocens que le roy Hérode fit décoller, en un bercelet de palmes, et l'un des compagnons monseigneur saint Morise, et sont mis tous en une chasse. Après gist le corps saint Peregrin le martir, premier évesque d'Aucierre, qui fu laiens apporté par grant miracle. Après gist le corps saint Ylaire de Poitiers le glorieux confesseur, et le corps saint Patrocle le martir tout ensemble en une chasse. Après gist le corps monseigneur saint Cucuphas le martir, tout à par soy en une chasse. Après gist le corps monseigneur saint Eugène le martyr, le premier archevesque de Tholète qui fu des disciples monseigneur saint Denys. Après gist le corps du glorieux confesseur saint Hylier, qui fu évesque de Gaiète en Espagne. Après gist le corps saint Denis confesseur, qui fu archevesque de Corinthe en Grèce. Tous ces corps sains glorieux gisent laiens au chevet de l'église en propres oratoires et en propres chasses, tous par ordre. Bien est laiens escrit coment chascun de ces sains corps fu laiens apporté, et par qui et en quel temps; mais trop fust longue chose que tout ce feust ci escript.)[140]

Note 137: On trouve le latin de cette première phrase après le récit de la bataille de Fontenay, dans le manuscrit 646 de Saint-Germain (f° 1er, recto, colonne 1re).

Note 138: Ex fragmente historiæ Franciæ. (Historiens de France,
tome VII, page 215.)

Note 139: Ce don est constaté par l'épithaphe de Charles-le-Chauve,
rédigée au XIIIème siècle comme le monument funéraire sur lequel on
la lisoit à Saint-Denis. La voici:

Imperio Carolus Calvus regnoque politus

Gallorum jacet hac sub brevitare situs,

Plurima cum villis, cum clavo cumque corona,

Ecclesiæ vivus huic dedit ille bona:

Multis ablatis, nobis fuit hic reparator;

Sequani fluvii Ruolique dator.

Note 140: Charles-le-Chauve est celui de tous les descendans de

Charles-Martel et de Charlemagne dont les poètes ont le plus

fréquemment confondu les

gestes

avec l'histoire de ces deux héros.

Tout à la fin du grand poème des

Lohérains

, on lit les vers

suivans, qui semblent le résumé des traditions populaires le plus en

vogue avant le XIIème siècle:

De cheste dame[*] ke jou ci vous devis,

Karles li Cauf en fu premiers naïs,

Chil fu frans rois rices et poestis,

Et sainte église ama moult et chéri;

Trésor n'ama, ki fust en serre mis.

Les marchéans fist cerchier le païs;

Tout si tresor furent abandon mis;

Dix foires fist en France le païs,

L'une est à Bar et deus mist à Prouvis,

La tierce à Troies et la quarte à Senlis,

Et troi en Flandres, la neuviesme au lendi,

Et la disiesme remist-il à Laigni.

Ce savent bien li marchéant de Fris,

Icil d'Artois, de Flandres le païs,

De Vermendois, et chil de Cambresis,

De Rains, de Cartres, et ausi de Paris;

Chil de Provence en resont bien apris.

(Msc. du Roi, n° 9654, 3.

A

.)

Note *:

Berte aux grans piés.

Cy féniissent les fais Charles-le-Chauf.

CI COMMENCENT LES GESTES LE

ROY LOYS-LE-BAUBE ET DES

AUTRES ROYS APRÈS

JUSQUE AU GROS

ROY LOYS.

I.

ANNEES: 877/878.

Coment le roy Loys, qui fut appelé le Baube, donna aux barons ce qui leur plaisoit, pour acquerre leur grace. Et coment l'empereris Richeut luy apporta l'espée et le ceptre son père, et coment il fu couronné; coment il passa en Berry contre les Normans; de l'apostoile qui en France vint et fit concile des prélas.

[141]A Loys le fils Charles-le-Chauf, qui Loys-le-Baube fu appelé, vint la

nouvelle la mort son père à Andreville[142] où il estoit. Lors au plus tost

qu'il put manda les barons. A ceux que il put se reconcilia et atrait à
s'amour par promesses et par dons. Aux uns donna contées, aux autres
villes, et aux autres abbaïes, et fist à chascun selon son pooir, selon ce
que il requeroit. Lors mut d'Andreville et par Carisi s'en ala droit à
Compiègne. Moul se hastoit pour ce qu'il peust venir à tems à la sépulture
son père, qui devoit estre mis à Saint-Denys, si comme il cuidoit. Mais
quant il scéut que il estoit ensépulturé en Lombardie, en la cité de
Verziaus, et il eut entendu que les plus grans hommes du royaume et contes
et abbés s'estoient jà tournés contre luy avant qu'il mourust, pour ce
qu'il donnoit les honneurs et les contées aus uns et là où il li plaisoit
sans leur assentiment, il retourna à Compiègne.

Note 141:

Annales Bertinianæ, anno 877.

Note 142:

Andreville.

«

Audriaca-villa

.» Aujourd'hui

Orreville

,

près de Doullens.

Les barons et ceulx qui s'en retournoient avec Richeut l'empereris en

France, faisoient moult de maux et dégastoient tout le pays devant eus,

jusques à tant que il vindrent à l'abbaye qui est apelée

Vegnon-Moustier[143]. Lors pristrent un parlement à Moymer en Champagne.

Leur messages envoierent à Loys et il leur envoya aussi les siens, et tant

alèrent messages d'une part et d'autre que la besoigne fu ainsi ordennée

que Richeut l'empereris et les barons vendroient à lui à Compiègne, et que

le parlement qui fu pris à Moymer seroit mis à Chaene en Cosse-Selve[144].

A Compiègne vint donc ma dame Richeut et les barons droit à la feste

Saint-Martin, et lui aporèrent le mandement que son père avoit fait au lit

de la mort: que il lui laissoit le royaume de France et l'en revestoit par

l'espée qui estoit apelée l'espée Saiut-Père[145]; et si luy envoioit une

couronne et les royaux garnemens, puis un ceptre d'or à pierres précieuses.

Puis alèrent tant messages entre Loys et les barons que il s'accordèrent

tous et évesques et abbés à son couronnement; et il leur donna les honneurs

du royaume selon ce qu'il requéroient par raison.--Lors fu couronné à Rains

par les mains l'arcevesque Haimar,[146] par le consentement des barons et

des prélas qui se mistrent en sa deffense et en sa garde, et luy jurèrent

que il luy seroient loial selon leur povoir, en ayde et en conseil, au

profist de luy et du royaume: et les vavasseurs se recommandèrent aussi à

luy et luy jurèrent féauté et loiauté. (Mais, pour ce que l'istoire parle

souvent des abbayes du royaume, pourroient aucuns cuidier que ce fussent

moines ou gens de religion; mais nous cuidons miex que ce fussent barons ou

grans hommes séculiers à qui l'en les donnast à temps et à vie. Si estoit

mauvaise coustume et contre Dieu que autre gent tenissent les biens de

religion que ceulx qui la riule et l'abit en avoient; né le service

Nostre-Seigneur ne pavoit estre bien fait né les ordres bien gardés en

telle manière. Sans faille, l'histoire ne parole pas plainement qu'il fust

ainsi; mais assea le donne à entendre.) Le couronnement du roy Loys fu l'an

de l'Incarnation Nostre-Seigneur D.CCC et LXXVIII[147]. La Nativité nostre

Seigneur célébra à Saint-Maart delez Soissons. De là se parti et s'en ala à

Andreville, et la feste de la Résurrection célébra à Saint-Denis en France.

Puis s'en ala outre Saine pour trois raisons, à la prière Hue l'abbé: la

première fu pour luy aidier contre les Normans; et la seconde fu pour ce

que les fils Godefroy avoient saisi le chastel et les honneurs le fils le

conte Audon[148], et la tierce si put estre pour ce que Haymes, le fils

Bernard, avoit prinse la cité d'Evreux, et faisoit moult de maulx au pays

d'entour; car il proioit et roboit tout quanqu'il trouvoit, à la guise des

Normans. Jusques à Tours ala le roy: là fu si durement malade que l'en

cuidoit qu'il déüst mourir; mais la mercy nostre Seigneur l'allégea de

cette maladie. Lors vint à luy Godefroy par le conseil de ses amis qui

moult le tindrent court de ce faire, et amena avec luy ses deux fils: au

roy rendirent ses chasteaux qu'il avoient saisis et les appartenances; par

tel condition que il les tenissent après par son don et par sa volonté.

Après ces choses Godefroy converti grant partie de Bretons et les mena à la

féauté le roy; mais après firent-il comme Bretons.

Note 143:

Vegnon-Moustier.

«Usquè ad Avennacum monasterium

pervenerunt, et conventum suum ad montem Witmari condixerunt.» Au

lieu de

Vegnon-Moustier

, il faut lire

Avenay

, petite ville de

Champagne aujourd'hui célèbre par ses vins et autrefois par son

abbaye de filles, de l'ordre de saint Benoît. Plus bas, par

montem Witmari

, que notre chroniqueur traduit

Moiemer

, il faut

entendre le

Mont-Aimé

, près Vertus, à quatre lieues d'Avenay.

Note 144:

Chaene-en-Cosse-Selve.

«Ad Casnum in Cotiâ.» C'est

aujourd'hui, suivant Dom Bouquet,

Chesne-Herbelot

, à la sortie de

la forêt de
Cuise
, aujourd'hui
de Compiègne

Note 145:

L'espée Saint-Père.

«Per spatam quem vocatur S. Petri.»

Le ménestrel du comte de Poitiers a rendu ce passage des Annales de

Saint-Bertin d'une manière plus intéressante: «A Compiègne, vint à

luy Richeut,» la fame Charles son père, plourant et dolente outre

mesure, et si li dist: Dous amis, je t'aport, par le commandement de

ton père, son royaume que il te donna devant sa mort et l'espée qui

est apelée de Saint-Pierre, par laquelle il te revesti du royaume

devant moi et devant maints autres, etc.»

(Manuscrit du roi 9633, f° 63.)

Note 146:

Haimar.

Hincmar.

Note 147:

Annales Bertinianæ, anno 878.

C'est à ce couronnement si

vivement contesté et dont les historiens nous ont vaguement indiqué

les circonstances, que doit se rapporter la branche de la

Chanson de geste

de Guillaume au court nez, intitulée:

Le coronement Loys

.

Elle débute par un morceau de haute poésie qu'on nous saura gré de

reproduire ici:

Quant Diex fist primes nonante et neuf reaumes

Lou premiers rois que Diex tramist en France

Coronés fu par anuncion d'angles;

Por ce, dit l'en, totes terres l'appendent:

Que li appent Baviere et Alemaigne,

Tote Borgoigne, Loheraigne et Toscane,

Poitou, Gascoigne dusqu'aus marches d'Espaigne.

Cela sent assez bien, à mon avis, l'époque Carlovingienne; mais

continuons:

Rois qui de France porte coronne d'or

Preudons doit estre et hardis de son cors.

Bien doit mener cent mille hommes en ost,

Parmi les pors, en Espagne la fort.

S'il en trueve home qui li face nul tort,

Tant le demaine que l'ait ou pris ou mort,

Et devant lui face gesir le cors.

Sé ce ne fait, France a perdu son los,

Ce dit la geste, coronnés est à tort.

Li coronemens le roy Loois, manusc. du roi, n° 7535.

Note 148: Ce Godefroi étoit fils de Roricon, comte du Mans, et frère

de abbé Gozlin.

En ce temps avint que l'apostole Jehan fu moult durement esmeu contre deux

contes, Lambert et Albert, qui avoient ses cités et ses villes proiées et

robées. Si puissamment comme il put les escomenia: de Rome s'en issi et

emporta moult de précieuses reliques, Formose l'évesque de Portue enmena

avec luy, en mer se mist et vint à navie jusques à Alle-le-Blanc. Si arriva

droitement le jour de Penthecouste. Lors envoya ses messages au prince

Boson, et cil lui envoya gens pour luy conduire jusques à Lyons sur le

Rosne. De là manda au roy Loys de France que il luy venist à l'encontre là

où il pourroit miex, à son aisement. Et le roy envoya à l'encontre de luy

aucuns de ses évesques, et luy requist qu'il venist jusques à Troies, et

commanda que les évesques du royaume luy administrassent leurs despens.

Encontre luy vint à Troies ès kalendes de septembre; car il n'i put plus

tost aler pour sa maladie. Lors assembla grant concile de tous les évesques

du royaume et de la province de Belge. En ce concile fist relire

l'escommeniement dont il avoit escommenié à Rome Lambert et Albert: à

Formose et Grégoire requist et à tous les prélas leur assentement en cest

escommeniement, et les prélas lui requistrent que ainsi comme il avoit ce

fait réciter par escript, ainsi leur ottroiast-il à avoir, si que il

peussent mieux et plus certainement prononcier leur assentement. Ainsi leur

ottroia l'apostole, et, le lendemain, quant le concile fu assemblé,

baillèrent leur escript à l'apostole qui contenoit telle sentence:

«Syre père apostole Jehan, de la sainte Eglyse de Rome, nous évesques de

France et de Belge, fils sergens et disciples de votre auctorité, nous nous

dolons pur grant compassion et plorons pour les plaies et les griefs que

les mauvais menistres et fils du déable ont fait à notre mère et maistresse

de toutes les églises, l'Eglyse de Rome, et soustenons nostre jugement, et

nous consentons de cuer et de bouche et de voix à la sentence que vous avez

donnée sur eulx et sur leurs aydes, selon les drois des canons qui furent

establis et donnés par nos ancesseurs; et nous qui sommes sacrez par le

Saint-Esprit à l'ordre de prebstre et à la dignité d'évesque, les férons et

tresperçons du glaive du Saint-Esprit qui est la parole de Dieu. C'est à

savoir que, ainsi comme vous les avez dégetés de sainte Eglyse, nous les

en dégettons. Et ceulx qui à satisfacion voudront venir, qui seront absous

de vostre auctorité, et par vous seront receus en sainte Eglyse selonc les

canons, nous tendrons pour absous et pour fils de sainte Eglyse. Tout

aussi comme il avint jadis des plaies d'Egypte selon ce que nous trouvons

en la sainte Escripiture, que il n'y avoit maison où il ne y eust un mort,

né nul n'y avoit qui sceust l'autre conseiller, pource que chascun avoit

assez à plourer en sa maison; ainsi est-il de nous évesques, que chascun a

assez à plourer en son églyse; et, pour ce, nous tous vous supplions

humblement que vous nous secourez de vostre auctorité, et vous requérons

que vous establissiez et confermez un chapitre pourquoy nous en soions si

fors et si garnis par l'auctorité de l'Eglyse de Rome que nous nous

puissions vigoureusement deffendre contre les parjures maufauteurs qui

tollent et détruisent les biens de nos églyses, et qui despisent les

sentences et les dignitez des évesques; selon ce que dist saint Pol

l'apostre, que tel gent soient livrés au déable, mais que il soient

touteffois saufs au jour du juise[149] Jeshu-Crist.» Cette sentence fist

l'apostole Jehan escripre avec la sentence de l'escommeniement, et vout

que tous les évesques y méissent leur subscripcion. Après commanda que les

canons du concile de Sardique feussent leus devant tous, et les décrets

l'apostole Léon qui parolent des évesques qui remuent leurs sièges; et les

canons du concile d'Auffrique qui deffendent les transmutations des

évesques qui pas ne doivent estre, né que l'en doive de rechief baptisier

né de rechief ordener; et ce fut fait pour l'arcevesque Frotaire qui de

Bordeaux s'en estoit alé à Poitiers et de Poitiers à Bourges.

Note 149:

Juise.

Jugement. Cette fin est une citation de la

première épître de saint Paul aux Corinthiens: «Traditus Sathane

spiritu salvus fiat in die Domini nostri Jesu-Christi.»

II.

ANNEE: 878.

*Coment l'apostole refusa la royne à couronner; et coment il et les prélas
assemblèrent à Troies. Du débat entre Haimar et Adenofle, de l'éveschié de
Loon; du mariage de la fille Boson au fils le roy. Coment l'apostole s'en
revint, et du parlement des deus rois Loys.*

Après ces choses couronna l'apostole le roy Loys; et le roy le semont à

mengier avec lui et sa femme: richement le fist de viandes servir et de

vins, puis se départi l'apostole et s'en ala à Troies. Puis lui requist le

roy par ses messages que il vouldist couronner sa femme à royne; mais il ne

le vould faire[150]. Lors vindrent avant deux évesques Frotaire et

Aldagaire, et aportèrent à l'apostole un commandement, devant tous les

évesques, de l'empereur Charles-le-Chauf, par quoy il revestoit Loys son
fils du royaume de France: et luy requéroient, de par le roy Loys, qu'il
affer mast ce précept par son privilège. Lors traist avant l'apostole
l'exemplaire ainsi comme[151] d'un commandement fait par l'empereur
Charles, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'Eglyse de Rome, qu'il
peust tollir, ainsi comme par droit, à l'abbé Goslin et retenir à soy. Si
cuidoit-on que ce eust esté fait et pourchassié par le conseil de ces deux
évesques et d'autres conseillers. Et au roy Loys dist l'apostole sé il
vouloit que il méist son privilège sur son commandement, que il confermast
avant le précept de son père. Comme ceste chose eut esté baillée et
pourchasciée par malice et non mie selon raison, ainsi vint-elle au
derrenier à noient.

Note 150:

Il ne le vould faire.

Parce que Louis-le-Bègue avoit

répudié sa première femme Ansgarde, alors vivante. Le pape, en

s'opposant dans cette occasion au vœu du roi dont il alloit implorer

la protection, montra certes une fermeté vraiment apostolique. L'abbe

Vély toutefois a bien eu le courage de considérer le refus du

souverain pontife comme l'effet probable d'une odieuse intrigue.

(Voyez tome 2, p. 135 de son

.)

Note 151:

Ainsi comme.

C'est-à-dire:

Simulé, prétendu.--D'un commandement

. D'un don.

En ce mois meisme que fu ce fait, le roy vint à Troies et ala à l'ostel

l'apostole par le conseil des barons; à luy parla bien privéement et puis

alèrent ensemble là où les évesques estoient assemblez delez l'ostel

l'apostole. Là furent escommeniés Hues le fils Lothaire et Haymes et tous

ceux de leur complot, pour ce qu'il faisoient force et outrage à aucuns

des évesques par le consentement le roy Loys. Lors dist l'apostole que

Adenofle, qui par s'auctorité avoit esté ordené évesque, tenist son siège,

et son office d'évesque, et Haymar chantast messe sé il vouloit et eust

partie de l'éveschié de Laon. Lors se traist avant Adenofle et requist à

l'apostole que il l'assoulist de l'éveschié, pour ce que il estoit trop

foible desoremais à porter si grant fais et qu'il vouloit entrer en

religion. Mais il ne put ce empétrer, ains luy fu commandé et par le

commandement le roy et des évesques qui sa partie soustenoient que il féist

office d'évesque, et que il tenist son siège. Et quand les évesques de la

partie Haymar eurent oy que l'apostole eut dit qu'il chantâst messe sé il

vouloit, et que le roy se consentent à ce que il eust des biens de

l'éveschié, cils et les autres évesques des autres provinces et régions,

sans que l'en le cuidast mie, emmenèrent Haymar tout revestu comme prebstre

en la présence de l'apostole et sans son commandement, et puis le menèrent

chantant jusques à l'églyse et lui faisoient donner bénéicon au peuple. A

tant se départi le concile.

L'endemain Boson semonst le roy et sa femme avec luy; et le roy y ala et y

mena aucuns de ses conseillers, moult le fist bien servir de diverses

viandes et de divers vins. Là fu fait un mariage de la fille Boson et de

Carlemaine le fils le roy; et le roy, par ceulx de son conseil, départi les

terres et les honneurs de Bernart le marchis de Gothie, à Thierry le

chamberlent et à Bernart le comte d'Auvergne.

De Troies se parti l'apostole Jehan, et s'en ala à Chaalons, puis à

Morienne. Après passa les mons de Mont-Cenis, et eut convoy de Boson et de

sa femme jusques ès plains de Lombardie, et s'en retourna à Rome. Le roy se

départi de Troies et s'en ala à Compiègne; là oy nouvelles des messages

qu'il avoit envoies à Loys son cousin, et ce qu'il avoient fait de la

besoingne. Si les avoit là envoiés pour traitier de paix entre luy et son

cousin. De Compiègne mut à tout une grant partie de son conseil, et s'en

ala à Haristale. D'autre part vint Loys son cousin ès kalendes de novembre

et assemblèrent en une cité qui a nom Marsne[152]. Là fu paix confirmée

entr'eux deux, et puis mistrent un autre parlement d'assembler à la

Purification Nostre-Seigneur. Lors vint le roy Loys, le fils l'empereur

Charles-le-Chauf à Gondolville, et le roy Loys, le fils le roy Loys de

Germanie, revint d'autre part près de cette ville où il pot plus aisiément

demourer; et puis après assemblèrent à parlement. Là furent ordenées les

choses qui cy s'ensuivent, par le consentement de leurs loyaux barons.

Note 152:

Marsne.

Mersén.

III.

ANNEE: 879.

Des convenances et de l'accort qui fu entre les deus roys. Et coment il fu traitié en chascune journée, au profit des deus roiaumes; tout n'en fust-il après tenu, par la dnsloiauté le roy Loys de Germanie.

C'est la convencion et l'accors entre les deux glorieux roys Loys le fils

Charles-le-Chauf, et Loys le fils le roy de Germanie, qui fu faite ès

kalendes de novembre, en un lieu qui est appelé Furones[153], par le commun

accord et par l'assentement des barons des deux royaumes, en l'an de grâce

Note 153:

Furones.

Aujourd'hui

Foron

, à peu de distance

d'Aix-la-Chapelle.

Note 154: 879. Le latin dit: 878.

Lors commença à parler le roy de Germanie et dist ainsi: «Comme le règne

Lothaire fu parti entre l'empereur Charles et nostre père le roy Loys,

ainsi voulons-nous qu'il le soit et que les parties soient établies. Et sé

aucuns de nos princes et de nos gens ont riens prins né saisi du royaume

vostre père, nous voulons qu'il le laissent à vostre commandement. Et pour

ce que partison ne fu faite oncques de notre part du royaume d'Italie, que

le roy Loys tint; ce que chascun en tient, si le tiengne orendroit encore

en ceste manière; jusques à tant que nous puissions assembler encore une

autre fois par la volenté Nostre-Seigneur, et déterminer miex par bon

conseil ce que drois et raison sera. Et pource que on ne peut orendroit

faire nulle raison de notre partie du royaume d'Italie, sachent tous que

nous en avons requis notre droit et requérons à l'ayde de Dieu.» Ce fu

ainsi establi en la première journée.

Le secont jour refu ainsi parlé: «Pour ce que la fermeté de notre amour et de notre conjunction ne puet pas estre maintenant confermée, pour aucunes causes qui l'empeschent maintenant, jusques à ce parlement que nous mettrons, telle amistié soit faite entre nous, par la grace de Nostre-Seigneur, de bon cuer et de bonne confience et de foy entérine, si que nul de nous né de nostre conseil ne soustraie né forconseille riens qui soit à l'onneur né à la prospérité de nous né de nos roiaumes.»

Au tiers jour fu ainsi ordené, que sé païens ou faux chrestiens envaïssent leur roiaumes, que l'un aideroit à l'autre quant mestier en seroit, de quanque il pourroit par soy ou par ses gens. «Et s'il avenoit,» dist Loys fils de l'empereur, «que je vesquisse plus que vous, je aideray Loys vostre fils, qui encore est petis et jeune, et les autres que Dieu vous peut encore donner, si que il peussent leurs terres gouverner.»

Le quart jour fu ainsi gouverné et ordené: «Que sé aucuns murmureurs et envieux, qui tousjours portent envie à bien et à paix, s'efforçoient de semer tençons et discordes entre nous pour troubler nous et nos roiaumes, que nul de nous ne les reçoive né ne voie volentiers, s'il n'est ainsi que il le vouldist monstrer raisonnablement par devant nous deux, et par devant nos gens. Et s'il ne vouloit le faire, que il n'eust priveté né société à

nul de nous. Et que nous le getissons hors comme traytre et faux semeur de

discorde entre les frères, si que à l'exemple de luy nul ne soit si hardi

que il ose aporter tels mensonges.»

La quinte journée fu ainsi atirée. Et dist Loys le fils l'empereur Charles:

«Or convient que nous envoions nos messages aux deux glorieux roys Charles

et Charlemaine, qui leur feront assavoir le parlement que nous avons mis à

la huitiesme yde de février et qui leur prient de par nous qu'ils viennent

là. Et sé il viennent, si comme nous désirons, que nous les accompagnons

avec nous à la volenté de Nostre-Seigneur, et au commun profit de sainte

Eglyse et du peuple chrestien que nous avons à gouverner. Si que nous

soions une chose en luy qui est seul et que nous voulons et disons et nous

façons une chose, selon les apostres, c'est que en nous n'ait né tençons né

discorde. Et s'il avenoit que il n'y vousissent venir, pour ce ne lairons

nous mie que nous n'y venons si comme il est ordené, et que nous ne faisons

selon la volenté Dieu, si comme nous avons devisé. Et sé il n'estoit ainsi

par aventure et que autre nécessité avenist que l'en ne peust autrement

eschiver, par quoy nous ne puissions ce faire, et s'il avenoist qu'il fust

ainsi; que l'un féist resavoir à l'autre le terme du parlement qui seroit

de nouvel prins. Et que il soit ainsi que nostre amour soit né muée né

changée né amenuisiée jusques à tant que Diex vueille que elle soit du tout

confirmée. Et si ordenons des choses des églises, des éveschiez et des abbayes où que ce soit de nos deulx roiaumes, si comme les évesques et les abbés les tiengnent paisiblement. Et sé aucun les prenoit né saisissoit en quelque royaume que ce soit et fust contre raison, que elles fussent rendues selon droit.»

La sixiesme journée fu ainsi ordenée: «Pour la paix des roiaumes, pour ce que il pevent aucunes fois estre troublés par aucuns hommes vagues et qui riens qui maux soient ne redoubtent à faire, nous voulons que en quel lieu que ce soit que tel gent vendront, que il ne puissent fuyr né eschever la justice de ce qu'il aront fait. Et que nul de nous ne les tiengne né ne reçoive à autre chose fors en tant comme il le tendra, pour amener à rendre raison et à faire amende selon son fait. Et s'il définoit de venir avant, cil en cui roiaume il s'enfuyra le fera chacier et prendre, jusques il soit amené avant pour raison rendre; ou il soit du tout bani et essilié des deux roiaumes. Si voulons que cil qui par leur meffait auront perdue la prospérité de leurs choses et de leurs héritages, que il soient jugiés selon les anciens drois de nos ancesseurs. Et s'il en y a nul qui die que il ait à tort perdue la prospérité de ses choses, viengne avant en nostre présence et recuèvre ses choses, sé droit les lui donne.»

ANNEE: 879.

Du département des deus rois, et de la mort Loys le roy de France qui fu appelé le Baube. De l'abbé Gozlin et du conte Corral, et du roy de Germanie coment il vint en France; et coment il s'en retourna sans riens faire.

[155]Après ces choses ainsi devisées, se départirent les deux roys Loys; le

fils le roy Loys de Germanie retourna en sa terre, et Loys le fils Charles

s'en ala par Ardenne et fist la feste de la Nativité à une ville qui a nom

Longlaire[156]: un peu de temps y demora et s'emparti après la Chandeleur,

et vint à Compiègne[157]. De là mut à Ostun, pour aller sur le marchis

Bernart[158] qui contre luy s'estoit révéle. Jusques à Troies s'en ala, si

luy convint là demourer pour une maladie qui le prist, et cuidoit-on qu'il

eust esté empoisonné. Et quand il senti que la maladie lui engregoit et

qu'il ne pouvoit avant aler, si manda son fils Loys; quant venu fu, si le

livra especiaument en la garde de Bernart le conte d'Auvergne[159]. Pour ce

envoia tantost son fils et celuy Bernart en qui garde il l'avoit livré à

l'abbé Huon, à Boson, Tierri[160] et ses autres amis qui là estoient, en la

cité d'Ostun. Et leur commanda qu'il saisissent la conté et la livrassent à

Bernart[161] à qui il l'avoit donnée. Lors se parti de Troies à quelque

grief et retourna à Compiègne par l'abbaye du Juerre[162]. Et quant il

senti qu'il ne pourroit eschapper de cette maladie, il envoya à Loys son
fils s'espée, sa couronne et son sceptre et ses autres royaux aornemens,
par Huede, l'évesque de Beauvais, et par le conte Auboin; et manda à ceux
qui avec luy estoient que il le féissent sacrer et couronner. Et quant ce
vint en la quarte yde d'avril, droitement le vendredy de crois aourée, vers
le vespre, il trespasa de ce siècle, entour celle heure que Jesu-Crist
rendi son esprit à Dieu le père. L'endemain, que il fu la vegille de
Pasques, il fu mis en sépulture, en l'églyse Nostre-Dame. Quant l'évesque
Huede et le conte Auboin sceurent que il fust mort, il baillèrent ce qu'il
portoient à Thierry, le chamberlen, et retournèrent isnellement[163]
arrières. Et quant ceus qui avec l'enfant estoient sceurent que le roy fust
trespasé, il mandèrent aux barons de ceste France par deçà, que il
venissent encontre eulx, à Meaux, et là traiteroient ensemble qu'il
feroient. Là furent faites unes convenances entre Thierry et Boson, dont
l'abbé Hues fu jugieur: que il auroit la conté d'Auxerre, et Thierry auroit
en eschange les abbayes de ce pays. L'abbé Gozelin à qui il souvenoit bien
des ennuis et des griefs que ceus lui avoient fait qui envie lui portoient,
se pourpensa coment il s'en pourroit vengier; car il ly sembla qu'il estoit
temps et point de le faire. Si se mist en voie, pour ce que il se fioit
moult en l'amour et en la familiarité Loys, roy de Germanie, et de la royne
et des barons du pays, que il eut acquise tant comme il demoura entour eulx

quant il fu prins en la bataille d'Andrenaque et là mené en prison. Mais,
avant, s'en ala à Corrat, le conte de Paris, et tant luy dist et tant luy
donna et d'unes et d'autres, et tant luy promist d'onneurs et de
seigneuries, sé il pouvoit ce faire à quoy il béoit, qu'il le crut et
s'accompagna à luy, et luy monstra engin et voie par quoy il sembloit que
il peust ce faire. Et avant que ceulx qui avec le roy estoient fussent
venus à Meaux, se hasta-il d'envoier aux évesques et aux abbés et aux
puissans hommes du roiaume; et soubz telle couverture leur mandoit que
puisque le roy estoit mors il traitassent ensemble de la paix et du proffit
du roiaume Loys qui mort estoit. Quant ceus qui venir y voudrent furent
assemblés, si leur loèrent qu'il[164] appelassent au roiaume Loys, le roy
de Germanie, et ce scéussent-il, sé il faisoient ce, qu'il leur donroit les
terres et les honneurs que il ne peurent oncques avoir jusques à ce temps.

Par convoitise et par desloiauté s'i accordèrent-il et mandèrent au roy
Loys de Germanie et à sa femme par leur messages, qu'il venissent jusques à
Mez et là leur amenroient tous les évesques et les abbés et les haus hommes
du roiaume de France. Lors se mistrent en voie à aler encontre luy, robant
et gastant tout le païs devant eus, selon la rivière d'Aisne, jusques à
tant qu'il vindrent à Verdun[165]. Et endementiers, fu le roi Loys de
Germanie venu à Mez. Lors luy mandèrent de rechief que il venist jusques à

Verdun pour ce qu'il peussent plus aisiément luy mener le peuple du

roiaume. Lors s'aprocha jusques à Verdun: en cette voie firent ses gens

tant de maux de toltes et de rapines, que plus n'en osassent pas faire nul

paien né nul tirant.

Note 155:

Annal. Bertinianæ, anno 879.

Note 156:

Longlaire.

Aujourd'hui

Glare

, dans le diocèse de Liège.

Note 157:

Compiègne.

Il falloit

Pontigon

(Ponthion).

Note 158:

Le marchis Bernart.

Fils d'un autre Bernard et de

Blichilde, fille du comte du Mans Roricon. Il avoit reçu le titre de

marquis de Gothie, en 865, et en avoit été dépossédé dans le synode

de Troyes, en 878. (Note de dom Bouquet.)

Note 159:

Bernart, le comte d'Auvergne.

Fils de Bernard, duc de

Septimanie, père de Gaillaume-le-Pieux. Il avoit succédé à Bernard,
fils de Blichilde, dans le marquisat de Gothie, en 875. Il mourut en
886.

Note 160:

Huon, Boson, Thierrî.

Hugues, fils du comte Conrad, mort

en 886. Boson, duc de Provence, frère de Richilde. Thierry,

chambellan de Louis-le-Bègue, comte d'Autun.

Note 161:

Bernart.

Le latin dit avec raison:

Thierrî

Note 162:

Juerre.

Aujourd'hui

Jouarre

; c'étoit une abbaye de

l'ordre de saint Benoît, sous l'invocation de la Ste-Vierge.

Note 163:

Isnellement.

Promptement.

Note 164:

Furent assemblés.

Le lieu de la réunion fut le confluent

du

Tairin

et de l'

Oise

, auprès de Creil. «Ubi Thara Isaram

influit.»

Note 165:

A Verdun.

Le latin dit: depuis

Servais

. «Per Silvacum

et secus Axonam.... usquè ad Viridunum.»

Et quant Hues, Beuves[166] et Tierri sorent ce que Gozlin et Corrat et cil

de leur partie aloient pourchassant, il envoièrent tantost à Verdun Gautier

l'évesque d'Orléans, le conte Goirant et le conte Anchier; et luy

mandèrent, sé il vouloit, qu'il preist cette partie du roiaume Lothaire que

l'empereur Charles-le-Chauf avoit eue en partie contre le roy Loys, son

frère, et à tant retournast en son pays; et vouldist que l'autre partie du

roiaume que l'empereur Charles tint par droit d'héritage demourast à ses

nepveus.

Note 166:

Beuves.

Ou plutôt

Boson

. Cependant le n° 646

Saint-Germain porte:

Beuvo

.
De ceste offre se tint bien apaié le roy Loys, et la reçut moult
volontiers; l'abbé Gozlin et Corrat et ceus de leur complot réusa[167] et
estrangea de soy, et se mist en possession de la partie du roiaume qui
offerte luy fust.

Note 167:

Reusa.

Rejeta.

Atant retourna en son palais de Francquefort. Mais moult fu la royne sa
femme courroucée de ce qu'il n'en avoit plus fait, et dist que s'il fust
avant alé il eust eu tout le roiaume de France. Si refurent à grant mésaise
Gozlin et Corrat de ce que le roy les avoit ainsi réusés de soy, eulx et
leurs compaignons. A la royne s'en alèrent, et se complaintrent de ce
qu'il estoient ainsi déçus. Et la royne envoya messages à leur compaignons,
si dit ainsi, comme de par le roy, pour eulx conforter, et un autre message
aussi comme pour ostage. A tant retournèrent l'abbé Gozlin, Corrat et ses
compaignons; tout ravissoient et tolloient quanqu'il povoient trouver
devant eus, et distrent qu'il ne demourroit pas que le roy ne venist en
France à grant ost; mais que il n'y povoit pas venir maintenant; car

nouvelles luy estoient venues que Charlemaine, son frère, estoit chéu en paralisie, et estoit ainsi comme à la mort. Et voir estoit qu'il estoit jà mort, et que un sien fils de bast[168] qui avoit nom Arnoul s'estoit jà mis en saisine de cette partie du royaume, et pour ce estoit là le roy alé hastivement. Et sans faille tout ce estoit voir. Et quand il eut la chose apaisée il retourna à sa femme.

Note 168:

De bast.

Le même sens que noire mot

bastard

qui en est

dérive.

Cy fine l'histoire de Loys-le-Baube, fils de Charles-le-Chauf, empereur.

CI PARLE DE LOYS ET DE

CARLEMAINE, FILS AU

ROY LOYS-LE-BAUBE.

ANNEES: 880/881.

L'abbé Hue et les autres barons de France qui estoient avecques les enfans

le roy Loys scéurent bien ces nouvelles que le roy Loys de Germanie et sa

femme devoient venir en France. Tantost envoièrent aucuns des évesques

avecques les deus enfans, en l'abbaye de Saint-Pierre-de-Ferrières en

Gastinois, et les firent là sacrer et couronner à roys.

Entre ces choses avint que cil Boson dont nous avons si souvent parlé pria

tant et amonesta les évesques du pays que il le couronnèrent à roy. Si le

firent aucuns par force, et aucuns pour ce que il leur promettoit à donner

viles et possessions. Et tout ce faisoit-il par l'enortement de sa femme

qui disoit que jamais vivre ne querroit[169] sé la fille au roy d'Ytalie et

la femme à l'empereur de Grèce ne faisoit son mary roy.

Note 169:

Ne querroit.

Ne pourroit. Je crois ce mot formé du latin

queo

ou même

nequeo

, duquel on aura plus tard séparé la négation.

--La femme de Boson étoit Ermengarde, fille de l'empereur Louis II,

qui d'abord avoit été mariée à Constantin, fils de l'empereur Basile.

En ce temps avint aussi que Hues[170], l'un des fils Lothaire le plus

jeune, assembla barons et robeurs pour entrer au royaume son père.

Note 170:

Hues.

Lothaire le jeune l'avait eu de Valdrade.

Charles le jeune, fils du roy, de Germanie, assembla ses osts, les mons

passa, et entra en Lombardie: du royaume se mist en possession et le tint.

Mais avant qu'il eust passé les mons de Mont-Jeu, alèrent parler à luy Loys

et Carlemaine les deulx frères qui roys estoient de France. Après

retournèrent, et cil s'en ala outre.

Ainsi qu'il retournoient, leur fu dit que les Normans estoient sur la rive

de Loire, et estoient venus avant par terre et dégastoient tout le pays.

Maintenant assemblèrent leur ost et murent le jour de la fesle

Saint-Andrieu. Si trouvèrent les Normans, tout maintenant leur coururent

sus, moult en occistrent, moult en noièrent en la rivière de Vienne[171],

et les deus roys retournèrent à grant victoire.

Note 171:

Vienne.

Dom Bouquet a commis une erreur en reconnaissant

ici la petite rivière de Vigene qui se jette dans la Saône à peu de

distance Pontœillier, aujourd'hui département de la Côte-d'Or. En ce

cas là, les Annales de Saint-Bertin n'auoient pas dit: «Nortmanni

qui erant in Ligeri.... et reges moti in illas partes.... plures in

Vencenna fluvio immerserunt.» Le mot

fluvio

ne pouvoit s'appliquer

à une aussi petite rivière.

[172]Ne demoura puis longuement que le roy de Germanie vint et sa femme, et

murent d'Aix-la-Chapelle à grant ost pour venir en France, et vindrent

jusques à Duizi. Encontre luy alèrent Gozlin, Corrat, et maint autre de

leurs compaignons. Sy s'estoient jà mains retirés de leur compaignie.

Avant vint tousjours le roy et sa femme jusques à Atigny, et puis jusques à

Erchury[173], et plus avant encore à Ribemont. Et quant il vit que Gozlin

et Corrat ne luy pourroient accomplir ce qu'il avoient promis, et qu'il ne

pourroit venir à chief de son propos; si ferma amistié avec les deux roys,

ses cousins, et prisrent parlement ensemble à Gondolvile, au moys de

juillet. Atant se mist au retour et, si comme il s'en aloit, trouva en son

chemin les Normans, sa gent ordena et se combati à eus, et occist grant

partie par la voulenté Nostre-Seigneur. Et sé il luy chéy bien en cette

bataille, il luy meschéy d'autre part; car les Normans luy firent grant

dommage de sa gent en Sassoingne.

Note 172:

Annal. Bertinianæ, anno 880.

Note 173:

Erchury

ou

Ecri

, le même endroit où se croisèrent les

barons françois, en 1198, à la suite d'un tournoi. Voyez ce que j'en

ai dit dans les notes de mon édition de Villehardouin.

Après cette victoire que les deus roys eurent eue des Normans, s'en alèrent

à Amiens; là départirent le royaume de leur père au mielx et au plus

loyaument que les preudommes de leur conseil le sceurent deviser. Si furent

teles les parties que Loys, qui ainsné estoit, aroit de France ce qui

estoit demouré au royaume son père, et toute Neustrie qui ore est appelée

Normandie, et toutes les marches; et Carlemaine auroit Bourgoigne et

Aquitaine et toutes leurs marches: et feroient les barons hommage à celui

en quel royaume leur terres seroient. Après s'en alèrent droit à Compiègne,

et firent là ensemble la feste de la Résurrection. Après passèrent par

Rains et par Chalons, et s'en alèrent droit à Gondolville, au parlement

qu'il orent prins au roy Loys, au moys de juing. A ce parlement ne pot

venir le roy Loys pour maladie qui le print, mais il envoya ses messages,

et Charle qui venu estoit de Lombardie vint à ce parlement. Là fu accordé

par commun accort que Loys et Carlemaine son frère prendroient les gens le

roy Loys de Germanie, que il avoit pour luy envoiés à ce parlement, et s'en

iroient à Atigny, sur Hues le fils le jeune Lothaire. Et quant il furent

là, pour ce qu'il ne trouvèrent plus Huon, il coururent sus Tybout son

serourge[174]. Moulz occistrent de sa gent et le chascièrent en fuye. Leurs

terres garnirent contre les Normans[175] et establirent bonnes gardes en

leurs royaumes, et puis assemblèrent leurs osts; les gens le roy Loys de

Germanie prisrent et s'en alèrent parmy Bourgoigne contre Boson. Quant il

furent partis de Troies, si devoit aler en leur ayde le roy Charle à tout

son ost. En leur voie jetèrent hors du chastel de Mascon le chastelain de

Boson, et le chastel et la contrée donnèrent à Bernart, par seurnom

Plante-Peleuse.

Note 174:

Serourge.

Beau-frère. Le latin porte:

Sororium

.

Note 175:

Les Normans.

Le latin ajoute: «In Ganto residentes.»

Lors chevauchèrent ensemble les deus roys, et Charle leur cousin, qui jà

estoit venu, et s'en alèrent assiéger la cité de Vienne que Boson tenoit,

qui dedans avoit laissé sa femme et grant partie de sa gent, et s'en

estoit fuy aux montaignes. Et Charle s'en parti tantost qu'il orent fait

entr'eus ne say quels seremens, et si estoit-il venu pour tenir le siège

avecques eus. En Lombardie s'en ala et puis à Rome, et fist tant vers

l'apostole Jehan qu'il fu couronné à empereur, le jour de Noël.

[176]Au siège devant Vienne demoura le roy Carlemaine et sa gent pour

prendre vengeance de la malice Boson. Et le roy Loys son frère prist sa

gent et retourna en une partie de son royaume contre les Normans qui tout

dégastoyent devant eulx, et jà avoient prinse et destruite l'abbaye

Saint-Père de Corbie, et la cité d'Amiens. A eus se combati et en occist la

plus grande partie, et les autres chaça. Et quant il ot eue celle victoire

par l'ayde de Nostre-Seigneur, il et son ost s'en retournèrent fuyant, et

si n'estoit nul qui le chassast: et, en ce, fu appertement monstré que la

victoire qu'il avoit eue des paiens n'estoit pas faite par homme, mais par

la vertu Nostre-Seigneur. Après ce retournèrent les Normans en une autre

partie de son royaume: et il assembla tant de gent comme il pot avoir et

ala contre eus en un lieu que l'istoire nomme Stromus[177]. Par le conseil

d'aucuns de ses gens fist là drécier un chastel de fust; mais il fu au

profist et à la deffense de ses ennemis, plus que de luy né de sa gent; car

il ne pot trouver qui le vouldist deffendre né garder. De là se parti

atant, et s'en ala à Compiègne; là célébra la Nativité et Résurrection.

Note 176:

Annal. Bertinianæ, anno 881.

Note 177:

Stroms.

J'ignore la position de ce lieu, que le manuscrit

646 de St-Germain écrit

Scortius

.

[178]Avant qu'il s'en partist, oï nouvelles que le roy Loys, son cousin,

fils le roy Loys de Germanie[179] qui noient profitablement vivoit au

royaume et à sainte Eglise, estoit mors. A luy vindrent les barons de la

partie du royaume qui ot esté Lothaire, et se vouldrent rendre à luy, en

telle manière que il leur consentist à avoir ce que son père et son aïeul

Charles-le-Chauf en avoit tenu; mais il n'ot pas conseil de les recevoir,

pour le serement qui entre luy et Charle avoit esté fait. Son ost assembla,

le conte Thierry fist chevetain, outre Loire[180] s'en ala contre les

Normans; et puis jusques à Tours aussi, comme pour recevoir en son ayde les

princes et la gent de Bretaingne contre les Normans. Tandis que il

demouroit là le prist une maladie, en une litière se fist couchier et

porter jusques à l'église Saint-Denis; mors fu laiens et ensépulturé avec

les autres roys qui laiens gisent, et si comme l'istoire dist, il fu plains

de toutes ordures et de toutes vanitez[181]: et ces choses avindrent au

moys d'aoust.

Note 178:

Annal. Bertinianæ, anno 882.

Note 179: Ce qui met tant d'obscurité dans l'histoire de ces

temps-là, c'est la ressemblance des noms et leur peu de variété.

Ainsi, maintenant, il faut distinguer deux Charles, deux Carlemaine

et deux Louis, tous fils de deux Louis. Le premier, Louis-le-Bègue

fils de Charles-le-Chauve; le second, Louis, fils de

Louis-le-Débonnaire.

Note 180:

Loire.

Il falloit ici, comme dans le latin,

Seine

.

Note 181: Le manuscrit de Saint-Germain 646 n'a pas supprimé, comme

celui que Duchesne et dom Bouquet ont suivi, cette flétrissure du roi

Louis III. «Vir plenus omnibus immundiciis et vanitatibus, infirmatus

est corpore, etc.» Le ménestrel du comte de Poitiers raconte

autrement sa mort: «Il avint une autre fois à ce chaitif roy Loys que

ainsi come si baron le menoient à force à Tours contre les Normans

qui la terre dégastoient, il et si grant paour que la mort l'emprist,
et l'en convint rapporter en litière, etc.» (Manusc. du roi, n° 9633,
f° 64.)

VI.

ANNEE: 882.

*Coment Carlemaine retourna du siège, après la mort son frère, pour aler
contre les Normans. Coment il leur rendi treu en pacifiant à eus. Coment il
furent desconfis devant Paris, par la vertu saint Germain. Coment il
gastèrent Laonnois et coment le roy Carlemaine les desconfist.*

Tout maintenant que le roy Loys fu mort et enterré, les barons du royaume
mandèrent à Carlemaine qui devant Vienne tenoit siège, que il s'en venist
hastivement et laissast une partie de sa gent contre Boson; car son frère
estoit mort; et il estoient jà tous appareilliés pour ostoier contre les
Normans qui avoient prins la cité de Trèves et de Couloingne; et les
églises et les abbayes, qui ès cités et entour estoient, avoient arses et
destruites, et l'églyse Saint-Lambert du Liège[182]: et de là s'en estoient
alés à Aix-la-Chapelle, et avoient gastées les églises de l'éveschié de
Tongres et d'Amiens et de Cambray et une partie de l'arceveschié de Rains,
et jà estoient venus jusques à Mez. Et s'estoit à eus combatu Wales,

l'évesque de Mez; et estoit issu hors à bataille contre eus, tous armé luy

et sa gent; tout fust-ce contre l'office et la dignité d'évesque. Mais

besoing l'avoit contraint à ce; occis avoit esté et sa gent desconfite et

chaciée. Après ce luy mandèrent les barons qu'il venist liement, et que il

estoient tous appareilliés de le recevoir à seigneur, et de eus mettre en

sa seigneurie. Ainsi le fist comme il le mandèrent. Et peu de temps après

qu'il fust parti du siège de Vienne et qu'il s'apareilloit d'aler contre

les Normans, droitement au moys de septembre, luy vindrent nouvelles par

certain messages que il avoient la cité prinse, et que Richart qui frère

estoit Boson en avoit mené sa femme et sa fille en la contrée d'Ostun.

Note 182:

Du Liège.

Le latin ajoute:

Et Promiæ

.

En ce temps issi Hastingues et les Normans dessus le fleuve de Loire, et

s'en alèrent sur la Marine. Et quant Charles, le roy d'Austrasie[183], fust

venu à tout son ost contre les Normans, et il fu aucques près de leur

forteresse, si luy failly le cuer et fist paix à eus, par le conseil

d'aucuns de sa gent: meisme en tele manière que Godefroi qui sire estoit de

celle gent recevroit baptesme, il et ses Normans, et auroit Frise et toutes

les honneurs que Roric avoit devant tenues. Et par dessus tout ce donna-il

grant somme d'or et d'argent que il avoit prins et tollu el trésor
Saint-Estienne de Mez et aux autres églyses, à Sigefrois et Curmones et à
leur compaignons: et plus grant lascheté de cuer fist-il encore, à
souffrir que il démourassent là meisme, à la nuisance du royaume son cousin
et du sien meisme. Quar cil Sigifrois assist puis la cité de Paris à tout
quarante mille Normans. Mais cil Gozlin de quoy l'istoire a dessus parlé,
qui évesque estoit de celle cité et abbé de Saint-Germain, et le conte Eude
qui puis fu roy de France, la deffendirent si bien, par les mérites
Nostre-Dame Sainte-Marie, et par les suffrages Saint-Germain qui leur
furent en ayde, que oncques prendre ne la purent, ains s'en partirent
atant. En ce comtemple, prinstrent les moines le corps saint Germain qui
jusques alors avoit esté en la cité, et l'en enportèrent en l'abbaye[184],
et les Normans dégastèrent tout, et essillèrent et ordoièrent toute
l'églyse; mais par les mérites des glorieux confesseurs en y eut assez de
mors, et les autres s'en alèrent mal et confus à grant paour. Et de ce fu
le conte Eude merveilleusement lié, qui bien vit et apperçut les grans
miracles que le glorieux confesseur fist à ce siège. Dont il fu si devot
vers luy après, que il fist faire un riche vaisel d'or et de pierres
précieuses, où son glorieux corps repose encore jusques au jour d'huy.

Le roy d'Austrasie.

Le latin dit: «Nomine imperator.»

C'est Charles-le-Gros.

Note 184: Il falloit d'après le latin: «Les moines

déposèrent

le

corps de saint Germain dans le monastère du saint Pontife, situé dans

la ville de Paris.»

A Hues le fils le jeune Lothaire abandonna Charle les trésors et les

richesses de l'église de Mez, contre le droit des canons qui dient que on

les doit garder à l'évesque qui aprez doit venir.

Engeberge, la femme Loys l'empereur d'Ytalie, que l'empereur avoit envoyé

en Allemaingne, envoia-il à Rome à l'apostole Jehan, qui ce mandé luy avoit

par Liétart, l'évesque de Verziaus. Ainsi se départi des Normans et ala en

la cité de Garmaise pour tenir parlement ès kalendes de novembre. A ce

parlement vint l'abbé Hues, et requist au roy Charle que il rendist à

Carlemaine, si comme il luy avoit promis, celle partie du royaume que Loys

son frère avoit reçue ainsi comme en garde. Au départir n'emporta-il nulle

certaineté de sa requeste; mais moult fu grant dommage au royaume que cil

Hues n'estoit pas présent; quar Carlemaine n'ot pas force de gent par où il

peust contrestre aux Normans, pour ce meismement que aucuns des barons se

retrayrent, quant il luy durent aydier. Et pour ce en prisrent-il hardement
d'aler jusques à la cité de Laon; car il n'estoit qui les contredéist. Ce
qu'il trouvèrent entour prisrent et ardirent, et ordenèrent qu'il iroient
par Rains et puis par Soissons, et par Noyon s'en retourneroient à Laon. Et
puis après quant il auroient la cité prinse si prendroient tout le royaume.

En ce point que Halmar, l'arcevesque de Rains, oy ces nouvelles, moult ot
grant paour: car tous ses hommes deffensables estoient lors avec le roy
Carlemaine. Par nuit se leva comme cil qui moult estoit malade, si prist le
corps saint Remy et les aournemens de l'églyse de Rains, et se fit porter
en une chaière porteresse, si comme sa maladie le désiroit, oultre le
fleuve de Marne en une ville qui a nom Esparnay. Les chanoines et les
moines s'enfuyrent çà et là où il purent. Et les Normans firent ce qu'il
avoient devisé, et vindrent jusques aux portes de Rains: ce qu'il
trouvèrent dehors les portes robèrent, et aucunes petites villes d'entour
mistrent en feu et en flambe. Mais oncques dedans la cité n'entrèrent, tout
ne fust-elle oncques défendue; car la vertu de Dieu et la mérite des corps
sains qui dedans estoient la deffendirent. Carlemaine le roy des Frans qui
oy dire que les Normans venoient et qu'il fesoient tant de maux, lors
s'appareilla et ala contre eus à tant de gens comme il pot assembler;
forment se combati et en occist grant partie de ceulx qui les proies

enmennoient à leurs compaignons vers la cité de Rains, et les autres fist

flatir et noier en la rivière d'Aisne; les proies qu'il enmennoient

rescoust, la plus grant partie et la plus fort se mist en une ville qui a

nom Avaulx[185]. Ceux ne pouvoient sa gent assaillir sans grant péril pour

le lieu qui fors estoit, et pour ce se retraystrent. Quant ce vint vers le

vespre, il se hebergèrent aux villes voisines, et quand les Normans virent

que il fu anuitié et que la lune fu levée, il issirent de cette ville et

s'en retournèrent arrière, par celle voix meisme qu'il estoient venus.[186]

Note 185:

Avaux.

Aujourd'hui sur l'emplacement d'

Ecry

ou

Erchery

.

Note 186: Ici s'arrête le manuscrit d'abord trouvé dans l'abbaye de

St-Bertin, et qui a fait surnommer

Annales de Saint-Bertin

la

chronique qui y étoit renfermée. Il est certain que le nom et la

patrie des auteurs de ces annales sont également incertains. Depuis,

on a retrouvé le même texte dans d'autres manuscrits et au milieu

d'autres monumens historiques. Il avoit même été déjà publié avec

quelques additions importantes, à la suite de la compilation dite

d'Aimoin, sous le titre de continuation de ce dernier. Ce qui suit

est emprunté à la chronique désignée sous le nom de

*continueur
d'Aimoin*

. On pourroit aussi bien l'appeler le continueur des

Annales de Saint-Bertin

.

En celle tempeste meisme que Hastingues et ses Normans se foursenoient

ainsi, maint corps sains furent ostés de leurs propres lieux et raportés en

France. Saint Amand fu porté à divers lieux, et au darrain il fu mis à

Saint-Germain-des-Prés dessoubz Paris, où il repose encore jusques au jour

d'uy. Et fu aporté lors avec le corps saint Agofroy son frère, et le corps

saint Thurion, arciprestre de l'églyse de Dol en Bretagne.

VII.

ANNEE: 884.

*De la mort le roy Carlemaine et de son fils Loys-Fai-noient. Coment
appelèrent en aide l'empereur Charle les barons, contre les Normans, et
coment il revindrent en France. De la mort Loys-le-Fai-noient. Coment les
barons couronnèrent le roy Eudes pour l'enfant garder qui fu appelé le roy
Charles-le-Simple.*

(Mort fu le roy Carlemaine; mais comment né quant il mourut ne parole pas

l'histoire, et pour ce nous en convient taire.) [187]Après luy régna son
fils qui par surnom fu appelé Fai-noient. Sy fu ainsi surnommé ou pour ce
qu'il ne fit nule chose que l'on doive mettre en mémoire ou pour ce que il
traist une nonnain de l'abbaye de Chièle et l'espousa par mariage, si comme
aucuns disoient; que c'est l'un des grans pechiés que nul homme puisse
faire.

Note 187: L'histoire de ce roi

Louis Fai-noient
est entièrement

fausse; on doit supposer que par l'effet d'une transposition on aura
mis sur le compte d'un fils de Carloman qui mourut sans enfans, ce
qui se rapportoit soit à son frère, soit à son père.

Au temps de ce Loys retournèrent les Danois en France, qui au royaume
avoient fait moult de maux au temps son père Carlemaine, [188]qui à eus
avoit fait accort en telle manière que il leur deust rendre, chascun an,
douze mille besans d'argent, par telle condicion que il tenissent paix au
royaume douze ans. Mais il ne tindrent pas celle condicion, car tantost
comme il sorent que Carlemaine fust mors, il retournèrent à grant ost, et
disoient qu'il n'avoient faitte nulle paix aux François, mais au roy tant
seulement. Grans dolours et grans persécutions firent lors au royaume; et
pour paour d'eulx s'enfuyrent les gens de religion à tous les corps sains

là où il cuidoiest estre plus assure. Lors appelèrent en leur ayde ceulx de France et d'Austrasie l'empereur Charle qui fils ot esté le roy Loys de Germanie. Les Normans assist en un fort lieu; à la parfin fist paix à eulx en telle manière que Godefrois, le roy de celle gent, seroit baptisié et aroit à femme Gille la fille le roy Lothaire, et qu'il tendroit la duchée de Frise. Baptisié fu, et le tint sur fons l'empereur meismes. Un autre roy des Normans qui Sigefrois avoit nom fist issir de son royaume par dons qu'il luy donna[189]; et puis revint au royaume de France par la mauvaistié qu'il sentoist au roy Loys Fai-noient. [190]Et plus grant dolour y eust que devant, sé ne fust Hues qui par France estoit appelé abbé, qui les chastoia et défoula durement; car il se combati à eulx à pou de gent, et estoient multitude sans nombre, et en fist si grant occision que à paines en demoura-il un seul pour porter aux autres la nouvelle de leur confusion. Par celle desconfiture furent les Danois si chastoiés et si humiliés que il se tindrent en paix une pièce. Un pou après mourut cil Hues, et pou de temps après fu mors ce roy Loys que l'istoire appelle

Fai-noient

. Un petit fils laissa qui estoit alaitant en bersueil qui estoit appelé Charles-le-Simple[191]. (Cil Charles-le-Simple fu mort ou chastel de Péronne en prison si comme nous dirons cy après.) Et quant les barons virent qu'il n'avoit pas aage à terre tenir, si se conseillèrent

que il feroient; car il avoient oy dire que les Normans devoient revenir en France. De Robert, le conte d'Anjou, estoient demourés deux fils; cil Robers estoit descendu du lignage de la gent de Saissoingne, et l'avoient les Normans occis. De ces deux frères avoit nom l'ainsné Eudes et l'autre Robert, ainsi comme le père. L'ainsné des deus eslurent les barons de France et de Bourgoingne et d'Aquitaine, et jà soit ce qu'il[192] en alast moult encontre, pour l'enfant garder et pour le royaume gouverner. A roy le sacra et enoint Gautier, l'arcevesque de Sens. Tant comme il régna fu moult débonnaire, vigureusement governa le royaume; bien nourri l'enfant et toujours fu loial vers luy. Mors fu, dont ce fust dommage. Si reçut le royaume Charles, qui puis fu appelé le Simple. En son temps vindrent Normans de rechief et entrèrent par devers Bourgoingne jusques à St-Florentin. Et Richart, le duc de Bourgoingne, assembla son ost et leur ala à l'encontre en la contrée de Tonnoire; grant multitude en occist et le remenant s'enfuy.

Note 188: Ce qui suit est traduit des

Annales

dites

de Metz

, anno

884. (Voy.

Historiens de France

, tome VIII, page 65.)

Note 189: Tout ce qui précède se rapporte à l'année 882, et a déjà été raconté. C'est toujours Louis III, frère de Carloman, dont la vie et la mort sont confondues avec celles de Carloman.

Note 190:

Aimoini Continuatio, lib. V, cap. 41.

Note 191: Charles-le-Simple étoit le troisième fils de

Louis-le-Bègue.

Note 192:

Qu'il.

C'est-à-dire:

Lui Eudes

.

Incidence.

En ce temps fu mouvement et croulléis de terre près de la cité

de Sens au terroir de Sainte-Coulombe, en la quinte ide de janvier.

CI COMMENCENT LES GESTES LE

ROI CHARLE-LE-SIMPLE.

ANNEE: 898.

Ci commence l'histoire de Rollo qui puis fu appelé Robert, et des ducs de Normandie qui de luy descendirent.

[[193]Grant temps avant, estoient en France venus les Normans par maintes fois, si comme l'histoire a devisé en plusieurs lieux: si avoient fait moult de maulx au royaume et en l'empire, et dura cette douleur par fois plus de XL ans. Mais au temps de ce roy Charles-le-Simple fu la grant persécution au royaume et en l'empire; car les Normans retournèrent à si grant force et à telle multitude qu'il ne povoient estre nombrés.) Par mer vindrent et arrivèrent en Neustrie par grant navire. [194]Francques, l'archevesque de Rouen, qui bien sceut que telle gent venoit, regarda l'estat de la cité et les murs qui estoient decheus et abatus, si pensa que c'estoit plus seur d'acquerre leur paix et leur amour en aucune manière que leur mautalent: à eulx s'en ala et fist tant qu'il ot leur bonne volenté. Tantost vindrent et amenèrent leur navie par Seine jusques aux murs de la cité. Sagement regardèrent le siège de la cité et la contrée d'environ, et virent que le lieu leur estoit moult profitable par mer et par terre. Pour ce establirent, tout d'un accort, que ce fust le siège et le chief de toute la contrée. Si esleurent un d'eulx, qui avoit nom Rollo, et le firent prince

et seigneur sor eulx tous. [195]Quant Rollo se vit souverain de toute sa
gent, si se prist à pourpenser comment il pourroit destruire la cite de
Paris et confondre et estaindre crestienté. [196]En trois parties divisa sa
navie par trois grant rivières qui chéent en la mer, si comme par Seine,
par Loire et par Gironde. Ainsi s'espandirent par toute France, si n'estoit
nul qui appertement leur osast contrestre. Le jour de la saint Jehan
prinstrent et ardirent la cité de Nantes et martirièrent l'évesque Guimard
dessus l'autel qui sa messe chantoit. Lors vindrent plus avant et
s'espandirent par tout le pays; la cité d'Angiers embrasèrent et puis
assistrent la cité de Tours, mais à celle fois fu garantie par les prières
monsieur saint Martin. Son corps avoient porté, un peu avant que ce
avenist, en la cité, et les païens ardirent l'abbaye qui estoit delez la
ville: et s'enfuyrent les moines et les clerks. Et puis fu le corps
monsieur saint Martin porté en la cité d'Aucuerre. Aussi fu destruit et
abattu en Aquitaine le palais Charlemaine qui estoit en un lieu appelé
Cassinoge[197].

Note 193: Les chapitres qui suivent immédiatement ne sont numérotés
dans aucuns manuscrits. Je me suis surtout réglé dans l'ordre que
j'ai suivi sur la belle leçon exécutée pour Charles V, et cotée
aujourd'hui n° 8,395.

Note 194:

Willelmi Gemeticensis monachi historia Normanorum

lib. 2, cap. 9. Ou cette intervention de l'archevêque Francon doit

être reportée à trente années au-delà, ou bien ce fut un autre

archevêque de Rouen, sans doute Jean, qui conclut avec Rollon

l'arrangement dont parle ici Guillaume de Jumiéges. Wace raconte la

même chose. (Vers 1158 et suivans.)

Note 195:

Will. Gemet. hist., lib. 2, cap. 10.

Note 196:

Ex fragmento historiæ Franciæ

. Ce fragment est inséré

dans le tome VIII des

historiens de France

, page 300.

Note 197:

Cassinoge.

Ou Chasseneuil, palais de nos rois dont nous

avons déjà parlé.

Quant Rollo et les Danois orent ainsi tout le pays destruit, si entrèrent

en leurs nefes et s'en alèrent par la rivière de Saine et passèrent par

Auvergne et en la parfonde Bourgoingne, et détruisent tout lu pays jusques

à Clermont en Auvergne. Après, retournèrent par la province de Sens et vindrent jusques en l'abbaye Saint-Benoît-de-Flory; mais deulx jours avant qu'il venist là, soient bien les moines que il devoient venir; lors prisrent le corps monsieur saint Beneoist et l'emportèrent en la cité d'Orléans et le reposèrent en l'églyse de Saint-Agnan jusques à tant que ceste pestilence fust passée. En l'abbaye vint Rollo et sa gent: les moines qu'il trouvèrent laiens et aucuns sergens de l'églyse occirent, le moustier robèrent et puis ardirent tout.

§

ANNEE: 898.

Coment S. Beneoit se apparut au conte Sigillophes et luy dist que il allast hardiement sus les Normans. Et coment S. Beneoit le conduisoit parmi la presse des batailles. Et coment il ot victoire.

En celle nuit meisme apparut saint Beneoist à un conte qui avoit nom Sigillophes qui estoit advoué de l'églyse et luy dist ainsi: «Haa! conte, coment es-tu plain de si grant couardise et de mauvaistié que tu n'as pas deffendue l'abbaye de Flory dont tu dois être deffendeur et advoué, et dont les sergens Nostre-Seigneur que les païens ont occis gisent à terre sans sépulture?» Et le conte luy demanda: «Sire, qui es-tu?--Je suis,» dit-il,

«Beneoît qui des parties de Bonivent vould estre ça translaté, et ay laissé

mon propre lieu de Montcassin pour cest lieu de Flory, pour ce que la

lumière et la discipline de religion resplandist en toute France pour la

présence de mon corps. Liève dont sus tantost, et soies fors et hardis, et

enchasse les paiens qui mon moustier ont ars et mes moines occis, et sont

ainsi eschappés dont ce est grant honte.» Et le conte respondi: «Sire,

comment pui-je ce faire que tu me commandes, et rescourre les proies de tes

ennemis quant je n'ay pas temps d'assembler gens?» Et le saint père luy

dist: «Ne te chaut sé tu as peu de chevaliers, mais prens tant seulement

ceux que tu as avec toy et ton escu, si enchaue les paiens et n'aies

nulle paour, car je seray avecque toy et te deffendray; et saches que tu

retourneras vainqueur et auras très-bonne et grant victoire.» Lors

s'esveilla le conte et commença à penser en soy meisme de celle avision.

Tantost se leva et s'arma et suivit les paiens à tant de gens comme il pot

assembler; en eulx se feri hardiement et leur rescoust la proie et les

prisonniers qu'il enmenoient; et retourna à grant joie luy et sa gent sans

nul mal. Après s'en ala en l'abbaye et fist enterrer par grant dévotion le

corps des moines qui occis estoient.

Ceste nouvelle vint au roy Charles, coment le conte Sigillophes avoit

rescous la proie aux Normans à peu de gent, et estoit retourné à grant joie

sain et haitié. Mander le fist le roy, et quant il fu devant luy, si luy

compta tout ainsi comme il avoit fait; si en appela Dieu à tesmoing que à

celle heure qu'il se combatoit, messire saint Beneoist monta sur son cheval

et le gouverna et tint parmi le frain, tant comme la bataille dura, et

tournoioit l'escu contre ses ennemis et le ramena sain et haitié, luy et

tous les siens. Le roy fu moult liés de ces nouvelles et glorifia moult

nostre Seigneur, puis ala à l'abbaïe Saint-Beneoist-de-Flory: grant deuil

fit quant il vit la destruction de celuy lieu; si largement y donna de ses

biens que le moustier fust presque tout restoré dedans un an. Une petite

chapelle estoit fondée au chastel en l'onneur saint Père qui oncques du feu

ne fu bruslée né mal mise.

En cel an meisme, oient conseil les moines qui revenus estoient, que il

rapporteraient le corps monsieur saint Beneoist en une nef parmy Loire, de

la cité d'Orléans où il avoit esté porté, et le remestroient arrière au

moustier, en son propre lieu qui pas n'avoit esté ars par la volonté nostre

Seigneur. Au commencement des Avans establirent lieu et temps de ce faire.

Lors furent assemblés évesques et abbés et s'en alèrent à Orléans pour

apporter le saint trésor. En une nef le mistrent qui tantost s'esmut sans

ayde et sans gouvernement de nul homme, et s'en ala fendant contremont

Loire, dès Orléans jusques prez de l'églyse Saint-Beneoist; si fu le jour

que ce avint devant les nonnes de décembre. Et quant la nef vint au port

desous l'abbaïe, grand nombre d'évesques, d'abbés, de moines et de peuple

coururent au devant, qui tous chantoient: «Bien soit venu qui vient au nom

de nostre Seigneur!»

Si avint en celle journée merveilleux miracle; que tous les arbres qui

estoyent restraint par la grant gelée et par la grant froidure que il

faisoit comme en celle saison, florirent, et porriers, pommiers, haies et

buissons qui fleurs doivent porter. Le corps saint reçurent devotement et

le mirent en l'églyse Saint-Pierre; et quant il orent le service célébré,

si se départirent à grant joie.

§.

ANNEE: 898.

Coment Rollo assist la cité de Chartres. Et coment Richart duc de Bourgogne et l'ost des François et le conte de Poitiers vinrent sur luy et destruirent moult de ses gens, tant qu'il s'en fui.

[198]En ce point envoya le roy Charles Franques, l'archevesque de Rouen, à

Rollo, le tyran, pour demander trèves de trois mois. Données furent, mais à

la fin des trèves recommença le tyran à destruire tout le pays ainsi comme

devant. [199]Par Estampes s'en ala jusques à Chartres; forment commença à

estreindre la cité et assaillir. Et tandis comme il estoit en ce point,
vint sur luy Richart le duc de Bourgoigne et l'ost des François et Ebalus
le conte de Poitiers. Rollo et les siens les reçurent hardiement, et
fièrement se combatirent d'ambedeulx pars, quant Asselins, évesque de la
cité, issi hors soudainement à tant de gent comme il pot avoir, si portoit
en sa main la chemise Notre-Dame. Si les assaillirent par derrière, et
moult en firent grant occision. Et quant Rollo vit que luy et sa gent
estoyent à si grant méchief, si aima mieux à fuyr et à donner lieu à ses
ennemis, que soy combatre en tel péril; si s'en fuy tant plus par sens que
par paour. Une partie de son ost s'en fu sur une montaigne devant les
François qui les enchasçoient; et Ebalus le conte de Poitiers, qui tard
estoit venu, les acceint[200] quant il furent sur la montaigne, si que il
ne s'en peussent fuir né eschapper. Quant ce vint vers la mienuit, les
Normans descendirent et s'enfuyrent parmi l'ost. Lors cuida le conte Ebalus
que Rollo fust couru sur eulx; si eut moult grant paour et se bouta en la
maison d'un foulon et reposa là toute nuit. Au matin s'apperçurent les
François que les Normans estoient eschappés, des esperons brochèrent après.
Quant il les eurent trouvés, il ne s'osèrent embatre à eulx, car il avoient
fait entour eulx un parc et une forteresse d'arbres et de charrettes et
d'autres choses, si qu'il ne pvoient pas venir à eulx sans grant péril.

Lors s'en retournèrent atant, et les Normans, qui eschappés furent,

s'enfuyrent à leur seigneur. [201]Moult fu Rollo courroucié et forcené pour

la mort de sa gent: son ost assembla et les exorta moult à prendre

vengeance de leurs compaignons et à dégaster tout le pays. Que vous

compteroit-on plus? Ainsi comme des lous affamés se férèrent les païens au

peuple crestien, les églyses ardoient, le peuple menèrent en chetivoison

et les femmes aussi; partout estoit pleurs et cris et lamentations.

Note 198:

Willelmi Gemeticensis chronicon, lib. II, c. 15.

Le

traducteur de Saint-Denis abrège le récit original.

Note 199:

Id. id., c. 16.

Note 200:

Acceint

, entoura.

Note 201:

Willelm. Gemet., liv. II, c. 17.

§.

ANNEES: 911/912.

Coment Rollo receut baptesme, et fu son parrin Robert le duc d'Aquitaine, et luy mist son nom et eut à femme Gille la fille du roy de France.

Quant François virent que France estoit tournée à tel dolour, si s'en allèrent au roy et se complainstrent tous d'une voix de luy-meisme, que le peuple crestien et toute France estoit en telle persécution par son deffaut et par sa paresse; moult fu le roy esmeu pour ces paroles. Tantost envoya Francques, l'archevesque de Rouen, à Rollo, et luy manda que sé il et sa gent vouloient recevoir le baptesme loyaument, il luy donneroit Gillette sa fille par mariage et toute la terre de la rivière d'Epte, jusques en Bretaingne. Au tirant s'en ala l'archevesque Francques et luy compta ce que le roy luy mandoit et moult luy amollia et luy chastoya son cuer, car il estoit paravant son acointe moult grandement. Et, si comme Dieu l'avoit ordonné, Rollo reçut liement ce mandement, par le conseil de sa gent, et prist jour de parlement, au roy à Saint-Cler-sur-Epte[202]; si donna trèves de trois mois, et convenança que dedens ce terme il feroit au roy ferme paix. Au jour et au lieu nommé vindrent d'une part et d'autre, si fust le roy deça la rivière d'Epte et le conte Robert qu'il eut avec luy amené; et Rollo et sa gent refurent par delà de la rivière. Tant allèrent messaiges entre deulx que paix fu faite selon les convenances qui orent esté mises.

Note 202:

Saint-Cler-sur-Epte

, aujourd'hui bourg du département de

Seine-et-Oise, ancien Vexin, à sept lieues de Mantes.

Toute la terre de Neustrie luy donna le roy et Gillette sa fille par

mariage et, par-dessus, toute Bretaingne; et commanda le roy aux deulx

princes de cette contrée, Berengier et Alain, qu'il entrassent en son

hommage. Tout le pays jusques à la mer estoit tourné en gastine[203]; si

que nul n'estoit qui osast terre labourer, et estoient les haies et les

buissons par tout creus, par la longue persécution et pour les continues

assaux des païens. Après ces choses ainsi faictes retourna le roy en France

et envoya à Rollo Robert, le conte de Poitiers. Quant Rollo fu venu à

Rouen, l'arcevesque Franque appareilla les fons pour le baptisier. Robert,

le duc d'Aquitaine, le leva de fons: son nom luy mist et fu appelé Robert.

Note 203:

Gastine

, désert.

Puis que Rollo fu baptisié, il honora moult sainte églyse et crut moult

dévotement en la foi crestienne. Tous les sept premiers jours qu'il demoura

en aubes, donna chascun jour grans dons aux églyses: le premier jour donna

grant terre à l'églyse Notre-Dame de Rouen; le second jour à Notre-Dame de

Baieux; au tiers jour à l'église Notre-Dame d'Evreux; au quart jour à l'église de Saint-Michel-en-Péril-de-Mer; au cinquième jour à l'église Saint-Père et Saint-Oyen qui sont en la cité; au sixième jour, à l'église St-Père et St-Acadie-de-Jumèges; et au septième jour donna Berneval et toutes les appartenances à l'église Saint-Denis le martire, l'apostre de France.

Au huitième jour qu'il ot les armes mises jus, il commença à donner à ses princes et à ses chevaliers la terre qu'il avoit conquise: et quant les païens virent que leur sire estoit crestien, il guerpirent les idoles et coururent au saint baptesme d'un cuer et d'une volenté; et le conte Robert d'Aquitaine retourna en France lié et joiant, quant il ot accompli la besoingne pour quoy il estoit alé. Et le duc Robert, nouvellement converti, fist grant appareil comme pour espouser la fille du roy, si l'espousa à la loy crestienne en l'an de l'Incarnation neuf cent et douze. Après établi ses lois et ses drois par toute Normandie et fu la terre si seure et si bien gardée qu'il n'estoit nul qui rien y osast méfaire. [204]Une pièce de temps vesquit Gillette, la duchesse, avec son seigneur; morte fu sans hoir, et le duc Robert reprist, après mort, une dame qui ot nom Pompée[205] que il avoit avant laissée. De celle avoit un fils qui Guillaume avoit nom; vaillant et sage et bien entechié[206]. Le duc Robert qui moult estoit jà

affoibloïé des travaux et des batailles ou il avoit toute sa force

dégastée, se pourpensa et ot délibération à qui il pourroit sa terre

délaissier. Lors assembla tous ses barons et les deulx princes de

Breitaingne, Alain et Berengier. Son fils Guillaume, qui moult estoit beaux

et avenant, fist venir devant tous et leur commanda que il le préissent à

seigneur et le féissent prince de toute Normandie qui, jusques à ce temps,

estoit appelée Neustrie, et leur dist en telle manière: «A moi appartient

que je le vous livre pour seigneur et à vous que vous luy portez foi et

loiauté.» Quant il ot ce dit, si parla à eulx moult doucement et les

enseigna moult de paroles et commanda que chacun luy feist hommage en sa

présence. Après ces choses vesquit environ cinq ans et mouru vieux et

debrisié.

Note 204:

Willelmi Gemet., lib. II, c. 22.

Note 205:

Pompée

, latine,

Poppa

. Rollo l'avoit eue pour maîtresse

avant d'épouser la princesse Gilette. Le roman de Rou dit de

Poppa

:

Liquens Berengiers ot une fille mult bele,

Pope l'apele l'en, mult est gente pucele....

Rou l'en a fait sa mie, qui mult l'a désirée;

D'ele fu né Wiliam, qui ot nom Lunge-Espée.

(

Vers

1340.)

Note 206:

Entechié.

Instruit, morigéné.

§.

ANNEE: 923.

Coment Hebert le conte de Vermendois prist par traïson, en semblance d'amour, le roy Charle-le-Simple et le mist en prison.

Incidence.

[207]Es kalendes de février furent vues en l'air compaignies

ainsi comme de gens armés: et sembloit que l'une chassast l'autre parmy

l'air; et fu signe et demonstrance des choses qui puis avindrent au

royaume; car en cel an meisme fu si grand dissencion entre le roy et les

barons que pour ces guerres meismes y ot faicte mainte occision, mais à la

parfin cessèrent ces guerres par la voullenté Nostre-Seigneur. Au tiers an après, mourut Richart, le duc de Bourgoingne, et fu enseveli en l'abbaye Sainte-Colombe de lez la Cité de Sens, en l'oratoire Saint-Symphorien le martir.

Note 207:

Chronicon Lugonis Floriacensis monachi. A° 918.

[208]Entour un an après la mort le duc Richart, mut contens entre le roy Charle-le-Simple et le prince Robert dont l'histoire a dessus parlé, qui frère eut esté le roy Heudes. La cause de la guerre fu pour ce que Robert disoit que il n'avoit pas eu partie du royaume qui lui estoit eschée du descendent de son père; un pou du royaume saisi par force; et pour ce qu'il semblast que il peust encore mieux faire et par auctorité d'aucune seigneurie, fist-il tant vers aucuns des évesques, en partie par losangerie et en partie par don et en partie par menace, que il le couronnèrent, et de ceptre et de couronne. Puis assembla son ost et vint à bataille contre le roy à Soissons, mais en celle bataille le occirent les barons de la partie le roy. Si ne furent pas sa gent si esbahis qu'il ne se combatisseut forment et longuement puis encore qu'il furent certains de sa mort; mais quant le roy s'en retournoit de celle bataille, si luy vint à l'encontre Hebers, le conte de Vermandois; homs étoit le plus desloiaux de tous les

desloiaux; au roy parla faulcement en semblance d'amour, et le pria de

herbergier au chastel de Péronne. Le roy, qui par simplese ne pensoit à

nul mal, si le crut et fist sa requeste; et quant le desloyaux Judas le

tint en sa forteresse, si le prist et le mist en fort prison. Tout ce

fist-il pour ce que Robert, qui en la bataille avoit esté occis, avoit sa

serour à femme; et de celle fu né Hugues-le-Grand.

Note 208:

Hugo Floriac. A° 922.

I.

ANNEE: 923.

*Ci comence du roy Raoul, coment il fu coroné à roy et vertueusement
governa le roïaume.*

Quant Charle-le-Simple fu ainsi emprisonné par trahison, si demoura l'estat

du royaume moult périlleusement. Lors s'accorda que un sien filleul, qui

avoit nom Raoul et eut esté fils Richart, le duc de Bourgoingne, fust

couronné. A ce s'accorda Hugues-le-Grant et les autres barons de France. Si

fu cil Raoul couronné à Soissons. Grant pièce de temps demoura Charle en

prison. Maint mal et maint grief y souffri, et à la parfin mouru-il et fu

enseveli en l'église Saint-Foursin. Son fils Loys, que il avoit eue de
Algine, la fille au roy d'Angleterre, s'enfui à son aioul, car il se
doubtoit moult que autelle meschéance ne l'y avenist comme à son père; et
si sembloit que il feust plus seurement outre-mer en estrange région que
en son propre royaume et entre ses gens meisimes. Vingt-sept ans régna
Charle-le-Simple. [209]Au temps du roy Raoul moult vindrent paiens en
Bourgoingne; grant partie du pays dégastèrent; François et Bourguignons
alèrent encontre, et fu celle bataille en un lieu qui a nom Kallos li
mons[210]. Mais moult y eut occis de crestiens; toutes voies eurent-il
victoire. (Le roy Raoul gouverna le royaume douze ans noblement et
vertueusement; et deffendi sainte Eglyse, et vout que le povre eust aussi
audience, en requérant son droit, comme le riche.) [211]Dessous ce Raoul
eut Hues-le-Grant le nom d'abbé, après son père le conte Robert, et tint
l'abbaye de Saint-Germain: et furent laiens, en son temps, trois déans: le
premier eut nom Arnaire, le second Gobert et le tiers Albon. En ce temps
morut le roy Raoul. Enseveli fu en l'église Sainte-Colombe de Sens.

Note 209:

Ex chronico Hugonis Floriacensis, anno 926.

Note 210:

Kallos li mons.

Hugues de Fleury dit:

In monte Chalo

et le continuateur d'Aimoin:

Kalomonte

Note 211:

Aimoini continuatio, lib. V, cap. 42.

II.

ANNEEs: 931/933.

Des bones meurs Guillaume, duc de Normandie; et coment il eut victoire sur tous ceulx qui le vouloient grever.

[212]Après la mort Rollo, qui en baptesme fu appelé Robert, tint la duché

de Normandie son fils Guillaume, dont l'histoire a fait là dessus mencion.

La foy crestienne gardoit de tout son pouvoir loiaument; moult lui avoit

Dieu donné de graces, car il estoit grant et bien fourmé, beau de face, les

ieus vairs et clairs. Débonnaire estoit et de ferme volenté à ses amis, et

à ses ennemis horrible et fier comme un lyon: en bataille fors comme un

géant, si n'apétiçoit pas entour lui sa seigneurie, ains la croissoit de

toutes pars: et pour ce conçurent maint des barons de France hayne et envie

contre luy. En ce temps se voudrent soustraire de son fié et de sa

seigneurie les deulx princes de Bretaingne Alain et Berengier, qui au temps
le roy Robert, son père, luy avoient fait hommage, et se vouldrent monstrier
amis du royaume de France[213]; mais le duc entra tantost en Bretaingne; le
pays dégasta, et abati les forteresses. Tant mena Alain qui estoit
principal de cette félonie, qu'il le chasça en Angleterre, et Bérengier
fist vers luy paix.

Note 212:

Willelmi Gemetie, lib. III, cap. 1.

Note 213:

Et se vouldrent monstrier amis.

Dom Bouquet a lu:

*Et se
voudrent mettre nu à nu de sor le royaume de France.*

Je pense que

j'ai reproduit le véritable texte de la traduction; mais cette

traduction est mauvaise. Il falloit: Et se disposent à faire la

guerre au roi de France. «

*Regi Francorum ulterius disponentes
militare*

.»

[214]Après ce lui sourdi autre guerre de ses gens meismes; car Riulphe,

l'un de ses princes, le cuida chascier de Normandie. Grant gens assembla,

le fleuve de Seine trespassa soudainement, et dedens la cité de Rouen

assist le duc Guillaume qui dedens estoit à peu de gens, comme cil qui pas

ne s'en prenoit garde. Si pensoit à ce le traître qu'il l'occiroit et se mettroit en saisine de la terre. [215]Et quant le duc se vit ainsi entrepris des siens meismes, il se commença à pourpenser quel conseil il pourroit prendre qui fust à son honneur et à sa sauveté, et par quoy il chastoyast les siens de telle présomption. En la fin issi hors par l'enticement Bothone[216] un sien amy qui assez luy disoit de laides paroles pour luy encouragier. A tout trois cens chevaliers armés courut sus ses ennemis; parmi les tentes se feri et fist d'eulx moult grant occision. Et les autres s'enfuyrent et se rependirent parmi les bois et là où il se peurent le miex sauver. Et Riulphe, qui vit la desconfiture de sa gent, se mist avec ceulx qui fuyoient et eschappa en telle manière. Après la bataille nombra le duc sa gent et trouva qu'il n'en y avoit nuls perdus. Le lieu où telle desconfiture fu est encore aujourd'huy appelé

Le Pré de la bataille

[217].

Note 214:

Villelm. Gemet., lib. III, c. 2.

Ce Riulphe étoit comte

de Cotentin.--Wace, vers 2120:

Riouf fu uns Normanz qui mult se fist doter,

Quens fu et sage et pros, bien sout mal en arrier;

Quais fu de Costentin entre Vire et la mer.

Note 215:

Id.-- id.-- c. 3.

Note 216: Bothone. «A quodam Bothone procuratore suo indecenter

laccessitus.

Les poètes françois Wace et Beneoît de Sainte-More

entrent dans d'autres détails sur

Bothon

. Il étoit, dit Beneoît,

comte du Bessin, et fut le

maître

du jeune Guillaume Longue-Epée.

Beneoît ne cite que les reproches de Bernart le Danois, mais Wace

nous a conservé ceux de Boton:

Willame, dist Boton, tu dis grant avillance,

Encore n'as feru né d'espée né de lance,

Et jà t'en veille fuir, mult as dit grant enfance....

Cuars es, dist Boton, par le cors saint Fiacre, etc.

(Vers 2175.)

Note 217:

Le pré de la bataille.

M. Le Prévost, dans les notes du

roman de Rou, a remarqué que jusqu'à la fin du XVIIIème siècle on

avoit continué de désigner sous ce nom le boulevard occidental de

Rouen.

Au retourner de celle bataille, luy vint un message de Fescanp qui luy dist

qu'il avoit un nouvel fils d'une noble dame qui avoit nom Sporte, qu'il

avoit espousée. Moul fu lié de ces nouvelles; tantôt manda à Herie,

l'évesque de Baieux, que il le baptisast ès sains fons et que il luy méist

nom Richart. L'évesque, qui moult en fu lié, fist son commandement et puis

envoia l'enfant pour nourrir à Fescanp.

Pour les victoires que le duc avoit de ses ennemis, estoit jà la renommée

de luy esbandue par diverses régions, si que les contes et les barons du

royaume venoient de diverses parties et hantoient sa court; et il les

honoroit tant et donnoit de si beaux dons que quant il se partoient de lui

il s'en alloient en grant liesce. De la renommée de luy furent si esmeus le

duc Hues et Guillaume le conte de Poitiers, et le conte Herbert, que il

vindrent à luy en la forest de Lyons, où il se déduisoit en chasces de

bestes sauvages moult lyement; à grant appareil les reçut tant comme il

vouldrent demorer avec luy. Souvent disputèrent de moult de besoingnes et

de maintes ordenances de choses temporeles. Entre ces choses et ces paroles

luyquist Guillaume le conte de Poitiers une sienne seur qui avoit nom

Gellot par mariage; et le duc luy octroia volentiers par le conseil

Hues-le-Grant. Là meisme l'espousa à grant feste et puis l'enmena en son
pays.

Pour la noblesse du duc et pour sa grant renommée desiroit moult aussi le
conte Herbert que il eust à faire à luy et que hoirs ississent de luy qui
fussent de son lignage. Tant parla le duc Hues de ceste besoingne, que le
conte Herbert luy donna sa fille, et le duc Guillaume la prist et l'espousa
et puis la mena à Rouen à grant compaignie de sa gent.

Ci fine du roy Raoul et du bon duc Guillaume de Normendie.

CI COMENCENT LES GESTES

DU ROY LOYS, FILS

CHARLE-LE-SIMPLE.

I.

ANNEE: 936.

Coment le duc Guillaume de Normandie et les barons de France envoièrent en Angleterre querre Loys, le fils Charle-le-Simple; et coment il fu coroné en la cité de Laon.

(En ce temps n'avoit en France point de roy, car le roy Loys et la royne Algine, sa mère, s'en estoient fuyz au roy d'Angleterre, son père.) [218]Et Hues-le-Grant et les autres barons de France envoyèrent Guillaume, l'arcevesque de Sens, en Angleterre à la royne Algine, qui femme avoit esté au roy Charle-le-Simple, et à Loys, son fils; et luy mandèrent que seurement s'en retournassent en France, elle et Loys son fils, et il luy feroient serement de loiauté et luy donneroient ostage. [219]Et le roy Elphetains d'Angleterre qui jà avoit oïe la renommée du duc Guillaume, si luy envoya ses messages, à tous grans présens et luy pria moult que il restablist, par l'accort aux barons, son nepveu Loys au royaume. Et puis si luy prioit après, que il pardonnast son mautalent à Alain, le Breton, pour l'amour de luy. Les prières le roy reçut le duc moult volentiers; à Alain pardonna son mautalent, et luy donna congié de retourner en son pays.

Note 218:

Hugonis monachi Floriacensis Chronicon, anno 936.

Note 219:

Historia Willelmi Gemetic., lib. III, c. 4.

Quant l'enfant Loys fu retourné en France, le duc Guillaume et le duc

Hues-le-Grant et les autres barons du royaume le firent couronne

solempnelement en la cité de Loon.

[220]

Incidence.

--Au second an après le seizième jour des kalendes de

mars, furent vues compaignies toutes rouges parmi l'air; et commencèrent au

cos chantant; et durèrent jusques au jour. Le neuviesme jour de devant les

kalendes d'avril, les Hongres, qui estoient encore païens, vindrent en

France et commencèrent à dégaster Bourgoingne et Aquitaine.

Note 220:

Hug. monach. Floriac. Chron., anno 937.

Le roy Loys n'eut pas régné plus de cinq ans, quant les barons de France se

tournèrent contre luy. En celle année fu si grant famine que l'on vendoit

un septier de fourment XXIIII soulds; [221]et quant le roy Loys vit qu'il ne

povoit durer ainsi, il manda au roy Henry d'oultre le Rin que moult

volentiers aroit à luy parlement et volentiers aroit à luy amour et

alliance. Et il luy remanda[222] que en nulle manière il ne feroit cette

chose sans la volenté et sans l'assentement Guillaume, duc de Normandie.

Et quant le roy oy ceste chose, il s'en ala au duc et luy requist conseil

et ayde vers ses barons, et le duc le reçut honorablement comme roy et

comme son lige seigneur et luy promist conseil et ayde vers ses barons.

Ensemble demourèrent ne scay quans jours. Un chevalier qui Tigris avoit nom

envoyèrent, tandis, au roy Loys d'oultre le Rin; et puis se mirent après à

grant gent, et, pour celle besoingne, appelèrent avec eulx deulx princes de

France, le duc Hues et le comte Herbert.

Note 221:

Willelmi Gemet., lib. III, cap. 5.

Note 222:

Il lui remanda.

Le roi de Germanie lui manda.

Lors s'assemblèrent les deulx roys sur le fleuve de Meuse et se logèrent

l'un çà et l'autre là: et le duc Guillaume traveilla tant pour les deulx

parties, que les deulx roys fermèrent amour et alliance l'un vers l'autre

tout en la manière que il le devisa. A tant se départirent; si s'en

retourna le roy Loys en France, et moult mercya le duc Guillaume de ce que

il avoit fait pour luy.

[223]En son retour encontra le roy un message qui à luy venoit battant; qui

lui compta que la royne Engeberge avoit eu un fils. Moult en fu le roy lié.

Le duc pria, qui estoit encore avec luy, que il le levast des sains fons et

luy méist nom Lothaire; le duc luy octroia et moult en fu lié. Ensemble

s'en alèrent à Loon; là fu l'enfant baptisié. Du roy se parti le duc et

s'en ala à Rouen. Tout le clergié de la cité yssirent hors contre luy, et

chantoient:

Bien vingne qui vient au nom de Nostre-Seigneur!

et le

menèrent ainsi chantant jusques à l'églyse de Nostre-Dame. Là fist ses

oroisons dévotement, et de là retourna en son palais.

Note 223:

Willelm. Gemet., lib. III, c. 6.

II.

ANNEE: 941.

Coment le duc Guillaume voua être moine, et coment il establi Richart, son fils, duc de Normandie.

[224]

Incidence.

En ce temps avint que deux sains hommes religieux se

départirent du Cambresis, d'une ville qui a nom Hapre. Si avoit nom l'un

Baudouyn et l'autre Godoin, et pour mener vie solitaire s'en alèrent à

Jumèges et commencèrent à copier haies et buissons à grant traveil de leurs

corps, et aplanèrent la terre pour faire habitacion. Si estoit cil lieu

près de l'abbaye de Jumèges, qui au temps de lors estoit gastée et

détruicte et sans habitacion pour les guerres qui orent esté au temps de la

persécucion. Lors avint que le duc Guillaume, qui lors chasçoit en la

forest, les trouva et leur enquist de quel pays il estoient là venus et

quel édifice c'estoit: car il estoient près de l'abbaye, si comme j'ai dit;

et les preudhommes lui comptèrent leur besoingne que il venoient à faire,

et luy offrirent du pain d'orge et de l'eaue en charité: et le duc

Guillaume ne le vout prendre, ains en eut desdaing pour la vilté du pain

d'orge et de l'eaue; et s'en parti le duc Guillaume et entra en la forest.

Tantost trouva un grant porc et l'escria[225]. Le porc qui estoit grant et

fort se retourna vers luy; et le duc, qui pas ne le redoubta, le reçut à

l'espée; si avint que la hante de l'espée brisa et le porc luy courut sus

et le débrisa et défoula malement, le duc touteffois sailly sus, et se

pourpensa à chief de pièce[226] que ce estoit pour le despit qu'il avoit eu

pour la charité des deulx preudhommes. Arrière retourna, leur requist la

charité que il avoit devant refusée, et promist à Dieu qu'il restoreroit le

lieu de Jumèges. Ouvriers y fist mettre pour le lieu nettoier et pour

copper arbres et buissons. L'église de Saint-Père, qui estoit descheue,

fist noblement rappareiller et recovrir: le cloistre et tous les offices

rappareilla et garni. Tandis[227], ses messages envoya à Gelot, sa serour,

la contesse de Poitiers, et luy manda que elle luy envoyast un nombre de

moines preudhommes religieux, pour mettre en celuy lieu; et la contesse,
qui moult fu liée et curieuse de ceste besoingne, luy envoya douze moines
et leur abbé, qui Martin avoit nom; si les prist du couvent Saint-Cyprien
de Poitiers. Au duc vindrent en la cité de Rouen; liement les reçut et les
mena en l'abbaye et donna à l'abbé et le lieu et l'abbaye en la ville, et
promist et voua à Dieu qu'il seroit moine en ce meisme lieu. Et eust
tantost parfait son veu sé l'abbé ne l'en eust destourbé pour ce que son
fils Richart estoit encore enfant: si se doubtoit que le pays ne feust
troublé par aucuns pervers hommes, par le deffaut de l'enfant. Et
touteffois fist-il tant vers l'abbé que il emporta une coulle et
estamine et les mist en son escrin, fermant à une petite clef d'argent
qu'il portoit à sa ceinture; dont, retourna à Rouen moult dolent qu'il ne
pouvoit faire ce que l'abbé luy avoit deffendu.

Note 224:

Willelm. Gemet. hist., lib. III, c. 7.

Note 225:

Et l'escria.

C'est-à-dire le fit lever, fit mettre les

chiens à sa poursuite. Le latin dit: «Quem festinè insequi cœpit.»

Note 226:

A chief de pièce.

A la fin. Au bout du compte.

Note 227:

Willelm. Gemet. hist., lib. III, c. 8.

Tantost après fist assembler un parlement des princes de Normandie et de

Bretaigne; et quant il furent tous assemblés, si descouvri son cuer. De ce

furent tous si esbahis qu'il ne sorent que respondre; au darrenier, quant

il furent revenus à eulx-meismes, si commencèrent tous ensemble à crier

tre tous: «Très-débonnaire sire, pourquoy nous veulx-tu si soudainement

laissier; né cui laisseras-tu ta terre et ta seigneurie?» Lors respondi le

duc: «Je ay,» dit-il, un fils qui a nom Richart; si vous prie tous que sé

oncques m'amastes, que vous le me monstrez maintenant et que vous le

retenez à seigneur au lieu de moy; car ce que j'ay promis à Dieu de bouche,

je veux ce acomplir par fait.» A sa volenté s'accordèrent, tristes et

dolens, puisqu'il le convenoit faire. Tantost fu envoyé messages à Fescamp

pour l'enfant amener. Si luy fist chacun hommage, quant il fu venu, en la

présence du père humblement; et le père l'envoya à Baieux en la garde

Bethon, le prince des chevaliers, pour apprendre la langue danoise, pour ce

qu'il sceust donner appertement response aux siens et aux estrangers. Si

avons ces choses racomptées de l'abbaye de Jumèges, pour monstrier le saint

propos et la dévotion que le duc Guillaume avoit au lieu.

[228]

Incidence.

En ce temps avint que Suènes, le roy de Danemarche,

chasça Aigrolde, son père, du royaume; et cil qui eut oy parler du povoir

et de la valeur le duc Guillaume, s'en vint en Normandie par mer, à tout

soissante nefz garnies de bonnes gens armées. Et le duc le reçut bonnement

et luy donna la contrée de Coustance jusques à tant que son ost fu creu, si

qu'il peust recouvrer le royaume qu'il avoit perdu.

Note 228:

Willelm. Gemet. hist., lib. III, c. 10.

III.

ANNEE: 943.

Coment le bon duc Guillaume fu traï et martirié par Arnoul, le desloyal conte de Flandres.

[229]Arnoul, conte de Flandres, qui estoit homme plain de trayson et de

boisdie[230], faisoit en ce temps moult de tors et de griefs à ses voisins.

Par son orgueil et par sa convoitise, au conte Herlouyn tolly le chastel de

Monstereuil. Cil Herlouyn avoit espérance que Hues-le-Grant, qui ses sires

estoit, ly deust aydier; mais quand il vit qu'il n'avoit de luy nul

secours, il s'en ala au duc Guillaume et le pria en plourant qu'il le

secourust contre le conte de Flandres, qui à tort le deshéritoit. Et le duc

assembla son ost, mist le siège devant le chastel, à force le prist et le

rendi au conte Herlouyn, et puis s'en retourna à Rouen. En ce temps

trespassa Franques l'arcevesque de la cité: si fu après luy un autre qui

Guimars avoit nom.

Note 229:

Id. id. c. 9.

Note 230:

Boisdie.

Fraude.

[231]Tant fu couroucié le conte Arnoul de Flandres pour ce chastel encontre

le duc Guillaume qu'il commença à traitier de sa mort entre luy et aucuns

des barons de France, et s'allièrent par serrement contre luy; et le

desloyaus traytre qui par trayson véoit à faire ce qu'il avoit en propos,

manda au duc que moult volentiers aroit à luy amour et alliance; et que,

pour l'amour de luy, pardonneroit à Herloyn son mautalent, et que sé ne

fust pour aucunes maladies qu'il avoit, il alast à sa cour meisme; et pour

ce luy prioit que il luy nominast un lieu où il peust aler et avoir à luy

parlement seur ceste besoingne. Et le duc, qui en toute manière désiroit à

prendre l'abit de moine et à entrer en religion, et qu'il peust tout

avant laisser la terre, luy assena à Péquegni[231], sur l'eau de Somme.

Là vindrent de deux parties. Si fu l'ost du duc d'une partie de l'eau, et

l'autre de l'autre. En my l'eau estoit une île; là s'assemblèrent les

deux princes et s'entrebaisèrent, puis s'assistrent pour traitier de la

besoigne pourquoi il devoient estre venus; et Arnoul, qui la trayson Judas

avoit au cuer, detint longuement le duc en truffes. A la parfin, après

plusieurs baisiers et plusieurs seremens de paix et d'amour se départirent.

Si estoit jà vers le soleil couchant. Ainsi comme le duc dut entrer en sa

nef et trespasloit le flum, Heris, Basox, Robert et Riulphes, cil quatre

fils de Deable, le commencèrent à huchier que il retornast, car leur sire

avoit oublié à parler à luy d'un secret moult profitable. Quant le duc fu

retourné et il eut mis le pied hors de la nef, il sachèrent les espées et

martirièrent l'innocent, né ne pot avoir nul secours de sa gent pour l'eau

qui estoit trop profonde, et il n'avoit nul vaissel. Le corps du saint

homme laissèrent, et tournèrent en fuie. Et Bérengier et Alain commencèrent

à crier, quant il virent occire leur seigneur né secourre ne le povoient. A

chief de pièce pristrent le corps et le dépoillèrent; la petite clef

d'argent trouvèrent pendant à la ceinture qui le trésor gardoit, c'est

assavoir la coule et l'estamine dont il eust esté vestu en l'abbaye de

Jumèges, sé il fust retourné vif. En une bière mistrent le corps et

remportèrent à Rouen à grans pleurs et à grans cris. Encontre vint le
peuple et le clergié à pleurs et à soupirs, et l'emportèrent à l'église
Nostre-Dame. Si envoyèrent tantost querre l'enfant Richart à Baieux pour ce
qu'il feust à l'enterrement de son père. Là renouvelèrent les barons leur
serement à l'enfant et le baillèrent en la garde de Bernard le danois, et
voudrent qu'il feust gardé dedens les murs de la cité.

Note 231:

Willelm. Gemet. hist., c. 11.

Note 232:

Pecquegny

, ou Piquigny, sur la Somme, en Picardie, à

trois lieues d'Amiens.--

Willelmi Gemet., lib. III, c. 12.

Mort fu le glorieux duc Guillaume, par seurnom Longue espée, en la
seiziesme kalende de janvier, en l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur neuf
cent quarante-trois.

IV.

ANNEE: 944.

Coment le roy Loys tint en prison Richart, fils le bon duc Guillaume. Et

coment il fu porté hors de prison dedens un faiscel de herbe.

[233]Après la mort le duc Guillaume, qui fu sacrefié par les mains des traytres en pure innocence, ainsy comme un aigneau, Richart, son fils, demoura pour la terre tenir. Enfant estoit bel et gracieux et bien morigené de souveraine noblesse; et selon la manière son père demonstroit oudeur de vertus ainsi comme le rameau qui est esrachié de l'arbre aromatique est doux et fleurant. Et jà commençoit à venir à si grant perfection de velleur et de sens, que ce que il pouvoit entendre de sens et de bien selon tel âge, il retenoit en son cuer sans oublier. [234]Et quant les barons de France oyrent parler de la démesurée trayson Arnould, conte de Flandres, et de la mort le duc Guillaume, en y eut qui en furent dolens, et aucuns qui estoient parçonniers de la trayson et qui avant ce faisoient semblans qu'il fussent ses amis, descouvrirent leurs cuers et monstrèrent appertement le mal qu'il avoient conçus. Le roy meisme cuida que grans honneurs luy feussent escheus; au plutost qu'il peut s'en ala à Rouen ainsi comme pour conseil prendre aux Normans de la vengeance du duc Guillaume. Si ne prenoit or pas garde aux bénéfices et aux honneurs que le duc luy avoit faites, né à la foy entérine que il luy avoit toujours portée. Anlech, Rodulphe et Bernart, qui estoient tuteurs de l'enfant et gardes de la duchée, le reçurent à grant honneur comme il afferoit à si grand roy et se mistrent à

luy et à sa volenté pour la fiance de leur petit seigneur. Et le roy, qui vit la terre belle et plantureuse et plaine de bois et de rivière, fu meus par convoitise et leur commença teles choses à promettre qu'il n'avoit talent de tenir, et ce meismement que il béoit à retenir pour soy meismes.

Lors commanda que l'enfant Richart fust amené devant luy; moult le vit bel et avenant et de noblesse fournie, et vout qu'il fust nourri en son palais et que on luy quist autres nobles enfans pour luy faire compaignie.

Maintenant, courut la nouvelle par toute la cité que le roy vouloit à l'enfant sa terre tollir et qu'il l'avoit jà détenu en prison.

Note 233:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 1.

Note 234:

Id.--id., c. 2.

Tout maintenant s'armèrent les bourgeois et la chevalerie et coururent parmi la cité tout foursenés, les espées et les glaives ès poins, et vouloient jà entrer au palais pour le occire. Moult eut le roy grant paour quant il vit ce. Par le conseil de Bernart le danois, prit l'enfant entre ses bras et vint à l'encontre eulx; et quant il virent leur seigneur que le roy tenoït, si se tindrent en paix; et le roy, qui volt du tout leurs cuers apaisier, rendit à l'enfant sa terre et son héritage, sauf son droit et son

hommage et le reçut en grande foy et en loiauté, et promist aux bourgeois

que il leur rendroit bien introduit et bien aprins de la doctrine du

palais.

[235]Quant ces choses furent ainsi apaisiées, le roy retourna en France,

mais moult porta griefment la villenie que les Normans luy eurent faite, et

enmena l'enfant avec luy, c'est assavoir Richart, ainsi comme pour prendre

vengeance de la mort de son père. Et le traytre Arnoul, conte de Flandres,

se doubla moult que le roy ne courrust sur luy pour la félonie qu'il avoit

faitte. Avant envoya par ses messages dix livres d'or, puis vint à court et

se vout en telle manière escuser devant le roy et luy dist qu'il n'avoit

coupes en la mort le duc Guillaume, et promist que il banniroit hors la

contée de Flandres les homicides qui ce avoient fait, sé le roy luy

commandoit; puis si dist au roy que il luy déust ramembrer des dommages et

des reproches que les Normans luy avoient faits jadis à luy et à son père;

et pour ce, luy disoit-il, qu'il feust du tout hors du soupeçon et que plus

grant dommage ne luy avenist, le meilleur conseil estoit que l'enfant

Richart eust les jarès cuis et que il feust gardé à tousjours en prison, et

que les Normans feussent si forment constrains et agrevés de toltes et de

tailles que il leur convenist vuidier France par force et retourner en leur

pays. Le roy qui feust aveuglé par les dons du trayteur et par les

mauvaises paroles qu'il luy amonesta, le délivra du crime dont il déüst
estre pendu, et destourna son mautalent sur l'enfant qui rien ne luy avoit
meffait, à l'exemple de Pilate qui Barrabas, le larron, laissa aler et
Jésus-Crist condempna à mort. Lorsque ce fu fait, estoit le roy à Loon; et
quant l'enfant fu venu de chascier et de jouer, le roy le prist forment à
menacier et à laidengier, et l'appela fils de putain[236], et luy dist que
sé il ne se chastioit, il luy feroit cuire les jarès et l'osterait de tous
honneurs; et après commanda que il fust bien gardé si que il ne peust
eschapper.

Note 235:

Id.--id., c. 3.

Note 236: Ces mots sont, comme on le voit, anciens dans noire langue.

«Meretricis filium ultrò virum alienum rapientis eum vocavit.»

[237]Quant Omons, le maistre de l'enfant, eut oy les dures paroles et la
cruelle sentence du roy, il pensa bien en son cuer ce qu'il en pouvoit
avenir. Moulte fu dolant et manda aux Normans, par un message, que le roy
avoit mis leur seigneur en estroite prison. Quant il oyrent ce, si firent
crier par tout Normandie que chascun jeunast trois jours et que sainte
Eglyse féist continuel oroison à Dieu, que il leur sauvast leur seigneur.

Note 237:

Willelmi Gemet. hist., lib. 4, c. 4.

Tandis, parlèrent ensemble Omons, le maistre de l'enfant, et Yvons, le père

Guillaume de Bellesme, et conseilèrent à l'enfant Richart qu'il se

couchast en son list comme s'il fust forment malade et si durement que l'on

cuidast qu'il deust mourir. L'enfant, qui fu sage, le fist ainsi et

faignist que il fust si malade comme jusques à la mort. Les gardes qui ce

virent ne firent pas grant force de luy garder, mais s'en alèrent l'un çà,

l'autre là où il avoient à faire. Si avint ainsi que en my la mayson où

l'enfant gisoit avoit un faiscel d'herbe; et Omons prist l'enfant et le lia

dedens, et puis troussa sus son col comme s'il portast l'herbe à l'ostel

pour les chevaux: ainsi s'en ala hors des murs, jusques à son ostel et luy

avint si bien que le roy mangeoit à celle heure, et la gent de la cité

communément. Si que il paroit trop pou de gens parmy les voies. Tantost

prist l'enfant et monta sur un cheval et s'enfuy jusques à Coucy. L'enfant

livra en garde au chastelain. Toute nuit chevaucha jusques au matin qu'il

vint à Senlis. Moult s'émerveilla le conte Bernart, quant il le vist si

matin, et luy demanda coment son nepveu Richart le faisoit. Moult fu lié

quant Omons luy eut la besoingne comptée. Tantost s'en alèrent à

Hues-le-Grant; la besoingne luy discovrirent et prinstrent de luy le

serement que il l'ayderoit à délivrer l'enfant. Grant gent assemblèrent et

s'en alèrent à Coucy et en ramenèrent l'enfant à Senlis, à grant joie.

V.

ANNEE: 944.

Coment le roy, par l'enortement le conte Arnoul, guerroya Normandie, et coment Bernart le Danois l'apaisa, et obligea la bonne cité de Rouen à sa volonté.

[238]Lors fu le roy moult dolent quant il sceut que l'enfant fu ainsi

soustrait. A Hues-le-Grant manda par ses messages et luy amonesta par sa

foy que il luy rendist l'enfant; et il luy manda que il ne le tenoit mie,

ains estoit en la garde de Bernart, son oncle, le conte de Senlis. Bien

sceut le roy que il ne luy seroit point rendu. Tantost manda Arnoul, le

conte de Flandres, qu'il venist à luy. De ceste besoingne parlèrent, et

quant il furent ensemble au darrenier, dist le conte Arnoul: «Nous savons

bien que le conte Hues-le-Grant a longuement esté de la partie aux Normans

et pour ce le convient attraire et aveugler par promesse. Ottroies luy

doncques la duchée de Normandie, dès le fleuve de Seine jusques à la mer,

et retiens à toy la cité de Rouen, si que celle perverse gent vuident

France par force quant il n'aront où fuyr né où il puissent habiter né il

n'aront de luy né secours né ayde.»

Note 238:

Willelmi Gemet. hist., lib. IV, cap. 5.

Le roy crut Arnoul le trayteur et manda Hugues-le-Grant qu'il venist à luy parler à la Croix delez-Compiègne[239]; et quant Hues-le-Grant oy parler et disputer de donner cités et contrées, sy fu tantost aveuglé, et volt miex mentir son serement pour la convoitise de terre et de richesce que garder sa foy et sa loiauté vers l'enfant Richart son ami. Avant qu'il se départissent, jurèrent l'un et l'autre d'une part et d'autre la guerre contre les Normans et assemblèrent leur ost. Le roy entra en Caux et Hues-le-Grant en la cité de Baieux et commencèrent à desgaster la contrée par embrasement et par rapines. Quant Bernart le Danois vit ce, tantost envoya au roy message par le conseil Bernart le conte de Senlis, en telles paroles: «Très-puissant roy, pourquoy desgate-tu ainsy le pays, quant la cité de Rouen est en ta volenté? Prends débonnairement le service des Normans, pour ce que tu puisses eschiver en lieu et en temps le péril de tes ennemis, par leur ayde.»

Note 239:

A la croix deles Compiègne.

«Ad villam quæ dicitur

, juxtà Compendium.» Beneoit de Sainte-More nomme ce lieu

La Croix sus Getiezmer

. (Vers 14,416.)

[240]De cette parole que les messaiges luy apportèrent fu le roy moult lié;

à sa gent manda qu'il se tenissent de la terre dommagier, et puis s'en ala

à Rouen au plutost qu'il peust. Jusques aux portes alèrent à l'encontre le

clergié et le peuple, chantant: «Bien viengne cil qui vient au nom de

Nostre-Seigneur.» Au mangier s'assist le roy et le servoit Bernart le

Danois, et quant il vit que le roy estoit aucques lié, si commença à parler

en telle manière: «Très-noble roy, moult nous est grand honneur creue au

jour duy, car nous avons esté jusques cy soubs la seigneurie au duc et nous

sommes orendroit royal. Or tiengne Bernart le conte de Senlis son nepveu

Richart, et nous soyons soubs toy longuement et te servons comme seigneur.

Mauvais conseil te donna qui te loa à esmouvoir contre la noble chevalerie

des Normans; où fu si fors et si puissans hommes que tu ne peusse

espouventer par leur vertu? Saches que sont tous en ton commandement et

qu'il désirent tous à chevauchier avecques toy en tes besoingnes de bon

cuer et de bonne volenté. Si s'émerveillent moult, comment tu as armé

Hugues-le-Grant ton ennemy, de vingt mille hommes, celui meisme qui

tousjours eut à toy contens et guerre.»

Note 240:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 6.

Par ces parolles et par autres semblables fu le roy apaié; et manda à Hues-le-Grant que il issist tantost de Normandie; et luy manda telles parolles, que foie chose estoit de donner si grant pover à aucuns sur la gent dont il se peust aydier à son besoing et dont il peust user par droit sans contredit. Mout fu Hues-le-Grant couroucié de ce mandement, mais toutesfois s'en issi-il tantost de Normandie et commanda à sa gent qu'il se tenissent de rapines. Après un pou, se parti le roy de Rouen et fist un prévost en la cité, qui avoit nom Raoul et du seurnom la Torte, qui de par luy receut les rentes et détermina les causes et les besoingnes. Si mauvairement se contint qu'il estoit plus cruel que les paiens. Tous les moustiers et les églises qui avoient esté arses au temps de persécution abattoit jusques aux fondemens et faisoit porter la pierre pour rappareiller les murs de Rouen. Le moustier de Nostre-Dame de Jumèges abatty, et l'eust tout abattu sé ne fust un clerc, Climent avoit nom, qui en racheta deulx tours par déniers qu'il donna aux ouvriers. Les deux tours demourèrent en estat jusques au temps l'archevesque Robert, qui celle abbaye restora. Et quant le roy eut ainsi faite sa volenté si s'en retourna à Loon.

VI.

ANNEES: 944/945.

*Coment le conte Bernart le Danois et le roy Agrolde de Danemarche
prindrent le roy.*

[241]Moult se doubta Bernart le Danois que le roy ne retournast avec
Hues-le-Grant, et qu'il ne feist plus grief aux Normans que devant. Pour ce
manda Agrolde le roy de Danemarche, qui encore demouroit à Cherbourn, que
il assemblast sa gent et la chevalerie de Costentin et de Baieux, et les
envoyast par terre; et il appareillast ses nefes et entrast en Normandie par
devers la mer et destruisist tout devant luy; si que il convenist que le
roy venist à luy à parlement; et ainsi pourroit vengier la mort le duc
Guillaume, son amy. Cil le fist volentiers: sa navie appareilla et entra en
la terre, par devers la marine. Tost fu la nouvelle sceue en France que les
Normans estoient retournés et qu'il avoient jà pris les pors et la marine à
grant multitude de nefes. Bernart le Danois et Raoul la Torte mandèrent au
roy ceste besoingne, et le roy assembla grant ost et s'en ala au plutost
qu'il peust à Rouen. Au roy Agrolde manda que il venist à luy à parlement
au gué qui est appelé Herluin, pour dire la raison pour quoy il dégastoit
ainsi son royaume. Moult plut ceste chose au roy paien, car il avoit grant

talent de vengier la mort du duc Guillaume. Quant il furent assemblés, si disputèrent longuement de ce que le duc Guillaume avoit ainsi esté mort; et un Danois regarda le conte Herlouyn, qui estoit sire du chastel, par quoy le duc avoit esté occis; d'une lance le feri parmi le corps et le jeta mort à la terre. Et Lambert, son frère et autres si coururent sus au Danois, et les paiens les reçurent fièrement. Là eut grant bataille et fort; si en occirent les Danois dix-huit des plus grans et des plus nobles, car il estoient garnis et appensés[242] de mal faire, et le roy ne s'en prenoit garde. Là eut faite grant occision de notre gent. Le roy meisme eut esté prins; mais il monta seur un isnel[243] cheval, et, ainsi qu'il s'enfuyoit, il chéy ès mains d'un chevalier. Moulte le proia en promettant grans dons, sé il le sauvoit des mains à ses ennemis; et le chevalier, qui pitié en eut, l'envoia repostement en une isle. Et quant Bernart le Danois seut ce, par ceulx qui luy rapportèrent, il envoya querre le chevalier et le mist en prison. A la parfin recongnut-il coment il voloit sauver le roy par les promesses que il luy faisoit; pris fu le roy et mené en prison à Rouen par le commandement Bernart le Danois.

Note 241:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 7.

Note 242:

Garnis et appensés de.

Préparés par de longues réflexions

à....

Note 243:

Isnel.

Prompt. Comme l'allemand

snell

.

[244]Moult fu dolente la royne Engelberge quant elle sceut ceste

meschéance. Au roy Henry d'oultre Rin, son père, s'en ala et luy requist

qu'il assemblast son ost et asségeast la cité de Rouen, et délivrast son

seigneur de prison. Et il respondi que ce estoit à bon droit, pour ce que

il n'avoit pas gardé la foy et le serement qu'il avoit au duc Guillaume;

ains l'avoit brisié quant il avoit mis son fils Richart en prison. Lors

dist à sa fille qu'elle luy aidast par ses gens, car il avoit assez à faire

de ses propres besoingnes. Ainsi s'en retourna la royne Engelberge sans

rien faire. Lors s'en ala à Hues-le-Grant et luy proia moult humblement

qu'il méist paine à la délivrance de son seigneur; et Hues-le-Grant ala à

Bernart le conte de Senlis et l'envoia parler aux Normans pour prendre jour

de parlement à Saint-Cler-sur-Epte.

Note 244:

Willelmi Gemeticensis historia, lib. IV, c. 8.

Quant assemblés furent, si parlèrent longuement de la délivrance du roy. Au darrenier dist Hues: «Rendez-nous notre roy et prenez son fils en ostage en telle manière que nous assenblons cy une autre fois et que nous affermons ensemble paix et alliance.» A ce s'accordèrent les Normans et reçurent les ostages, c'est assavoir Lothaire, le fils le roy, et deulx évesques, Hildric, l'évesque de Beauvais, et Guy, l'évesque de Senlis. Ces choses ainsi faites, le roy s'en ala à Loon et les Normans s'en retournèrent à Rouen.

[245]Un pou après, les Normans assemblèrent grant ost et ramenèrent de Senlis l'enfant Richart, leur seigneur. Au terme qui fu mis assembla le roy les prélas de France et Hues-le-Grant, et s'en vint à grant gent sur l'eaue d'Epte. D'autre part, revinrent les Normans et amenèrent l'enfant Richart. Tant alèrent messages d'une part et d'autre, que paix et alliance furent fermées; à tant retourna le roy à Loon, et Richart et sa gent à Rouen.

Note 245:

Willelmi Gemet. hist., lib. IV, cap. 9.

[246]Raoul la Torte, que le roy avoit fait prévost de la cité, le

[247]commença malement à traictier luy et sa gent; contraindre les vouloit

à ce que il n'eussent chascun jour que vingt-deux deniers pour toutes

choses. Et le duc, qui moult en fu couroucié, le chaça hors de la cité, et
cil s'en ala à son fils qui estoit évesque de Paris. D'ilecque en avant eut
le duc Richart et tint la terre de Normandie; et le roy Aigrold s'en
retourna en Danemarche, et fist paix à Suène, son fils, qui du royaume
l'avoit chacié.

Note 246:

Id.-- id., c. 10.

Note 247:

Le.

C'est-à-dire:

Richard

Hues-le-Grant, qui bien véoit que le duc Richart proufitoit et amendoit en
sens et en force, fist tant, par l'assentement Bernart, son oncle, le conte
de Senlis, qu'il lui affia^[248] sa fille, qui avoit nom Emma.

Note 248:

Luy affia.

Lui fiança, ou seulement lui promit. Wace

emploie la même expression:

Li dus out deus enfés d'une dame enorée,

Un fils et une fille, mes la fille est poignée;

Ne pooit por l'aage estre encor mariée,

Mès li dus l'afia; ke li seroit donnée

Dès qu'ele porroit estre par raison mariée.

(Vers 3871 et suiv.)

VII.

ANNEE: 946.

Coment Othon, le roy d'oultre le Rhin, tint à grant ost sur les Normans par le conseil le roy et Arnoul le conte de Flandres. Coment il assailli la cité de Rouen, et coment il perdi son nepveu. Et coment il s'enfui.

Ceste chose espoventa moult le roy et plusieurs des barons de France, et

meismement le conte Arnoul de Flandres, homme plain de grant trayson et de

tricherie. Le roy regarda que ces deulx ducs, qui ensemble estoient joins

par affineté, le poyoient moult grever; et pour ce envoya Arnoul, conte de

Flandres, par son conseil meisme à Othon, le roy d'oultre le Rin, et luy

mandoit que s'il abatoit Hues-le-Grant du tout en tout, il luy rendroit

toute la terre de Normandie en sa main, et luy rendroit le royaume de

Lorraine (que les hoirs de France tenoient au temps de lors.) Et cil, qui

moult fu lié quant il oy la promesse qu'il avoit tousjours désirée,

assembla son ost comme il put plus et si grant comme il convenoit à tel

besoingne. Les osts le roy Loys et les gens au conte de Flandres assembla

avec les siens et courut à grant force sur la terre Hues-le-Grant; et quant

il eust tout gasté ce que il trouva dehors les murs des chasteaux, il

retourna en Normandie.

Un sien nepveu envoya devant la grant chevalerie, pour espouvanter la cité;

si cuida que les Normans, qui dedens se tenoient, ne fussent de nulle

prestesse; aux portes commença forment à assaillir, et ceux dedens

ouvrirent soudainement les portes et leur coururent sus. Le nepveu le roy

Othon occistrent dessus le pont et tant des aultres qu'il en eschappa

petit. Après vint le roy Othon et le conte Amoul à toute leur gent; [249]et

quant le roy Othon vist que la cité estoit si fort, et il eut d'autre part

oy la mort de son nepveu et la desconfiture de sa gent, si commença à

conscillier sa gent privéement dedens l'abbaye Saint-Oyen[250], coment il

livreroit au roy le conte Arnoul, et puis à ordonner coment il s'en

pourroit plus surement retourner. Mais quant le conte Arnoul apperçu que il

béoit ce à faire, si fist trousseur son harnois à mienuit et se mist à la

fuyte, luy et sa gent; si que les aultres, qui pas ne le savoient, avoient

grant paour de la freinte[251] de leurs chevaux.

Note 249:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 11.

Note 250: L'église de Saint-Ouen étoit alors dans le faubourg, comme le remarque Guillaume de Jumièges. «Cum suis clam cœpit consultare infrà ecclesiam sancti Petri sanctique Audoeni, quæ in suburbio sita est civitatis.»

Note 251:

Freinte.

Le hennissement.

Au matin sceurent les deulx roys que le traytre s'en estoit alé. Tantost firent trousser leurs harnois et s'en alèrent, sans plus faire, par là meisme où il estoient venus et laissèrent le siège. Et les Normans issirent hors et s'appareillèrent et les enchauscièrent longuement, et assez en occistrent et pristrent. Celle fin dut bien avenir à celle besoingne qui par le conseil Arnoul le traystre fu commencée.

[252]Hues-le-Grant, qui moult fu dolent de sa terre qui estoit gastée, assist la cité de Poitiers. Tandis comme il tenoit le siège, leva un estorbeillon, et commença à espartir et à tonner si forment et venter, que ses paveillons furent desrompus d'amont jusque aval; et paour luy prist si grant, luy et tout son ost, qu'il leur sembloit qu'il ne peussent eschapper de ce pays: tantost tournèrent tous en fuye. Tout ce fist Nostre-Seigneur par le mérite saint Hilayre, qui est garde et deffendeur de la cité, (jà

soit ce que son corps ne gise pas dedens. Mais qui vouldra son corps

aouer, si voist à St-Denys, en France, où il repose honorablement[253]).

Note 252: Notre traducteur quitte ici Guillaume de Jumièges et passe

au texte de Hugues, moine de Floury. (Voy.

Historiens de France

,
tome VIII, p. 323.)

Note 253: On voit que c'est ici le moine de Saint-Denis qui croit

devoir ajouter un mot au récit de Hugues, moine de Fleury.--

Voist

,
aille.

Incidence.

En ce temps plut sanc sur les ouvriers des champs.

Ci fénist l'histoire du roy Loys.

CI COMENCENT LES GESTES LE

ROY LOTHAIRE, FILS

I.

ANNEE: 960.

Coment Lothaire, l'ainsné fils le roy Loys, fu couronné à Rains. Après, coment Thibaut, le conte de Chartres, accusa fausement le duc Richart de Normandie envers la royne Engeberge.

[254] En celle année meisme que ces choses avindrent mourut le roy Loys.

Enterré fu en l'églyse Saint-Remy de Rains. Tout le cours de sa vie se

démèna en angoisses et en tribulation. Deulx fils eut de la royne

Engeberge, la sereur Othon qui puis fu empereur: Lothaire et Charles. Cil

Charles mena sa vie en privées besoingnes. Lothaire, l'ainsné, couronnèrent

les barons à Rains devant les ydes de novembre.

Note 254:

Ex chronico Hugonis monachi Floriacensis, anno 954.

En celle année mourut Gillebert, le duc de Bourgoingne; la duchée laissa à

Othon, le fils Hues-le-Grant; car cil Hues avoit sa fille espousée.

Bien sentit Hues-le-Grant que la fin de son temps approchoit. Les princes

de sa duchée manda et par leur conseil livra Hues, l'ainsné de ses fils, au
duc Richart de Normandie. De ce siècle trespasa vieux et plain de jour ès
kalendes de juingnet. Enseveli fu en l'églyse Saint-Denys, en France. Trois
fils eut de sa femme, la fille Othon, roy de Saissoingne, Hues, l'ainsné,
Othon et Henry; cil Hues fu fait duc de France, Othon duc de Bourgoingne,
si comme nous avons dit, et Henry, son frère, refu duc après sa mort.

Incidence.

--En ce temps mut contens entre Ensegise, l'évesque de Troies,
et le conte Robert. Au derrenier le geta, le conte Robert, de la cité et
l'évesque s'en ala en Sassoingne à l'empereur Othon. Grant plenté amena des
Sesnes et assist la cité de Troies et le conte Robert. Du siège se
despartirent les Sesnes et alèrent en proie vers la cité de Sens; mais
l'archevesque Archambaut et le vieus conte Renart leur furent au-devant à
grant gens à un lieu qui a nom Villers et les occistrent et Herpon leur
prince. Cil Herpon s'estoit vanté qu'il ardroit les églyses et les villes
qui sont sus la rivière de Venene[255], et qu'il ficheroit sa lance en la
porte St-Lyon; mais il fu tout autrement, car il et sa gent furent prins et
presque tous occis; son corps firent porter[256] en son pays en Ardenne;
car sa mère, Warna, l'avoit ainsi devisé. L'archevesque Archambaut et le
vieus conte Renart le plainstrent et regrettèrent assez, tout fust-il par

eulx occis, pour ce qu'il estoit leur cousin. Et quant Brunon (compains estoit de Herpon), un autre duc, vit qu'il fu occis et sa gent desconfite, si se leva du siège et s'en retourna en son pays.

Note 255:

Venene

,

la Vaine

, rivière qui se perd dans l'Yonne,

justement à l'entrée de la ville de Sens.

Note 256:

Firent porter

. Le latin attribue ce transport aux

serviteurs de Herpon. «Reportatus est in patriam suam Ardennam à

servis suis.»

[257]En ce temps commença le conte Thibaut de Chartres à guerrier le duc

Richart de Normandie; et prit sa terre à gaster et à proier. Mais le duc ne

se souffri pas[258] longuement que il ne chastoiast sa présompcion; et

quant le conte veit qu'il ne pouvoit venir à chief par luy d'omme si

puissant, si se tirast à la royne Engeberge et luy commença à dire

mauvaises paroles et fausses du duc, et luy fist entendre que jà le roy

Lothaire, son fils, ne tendroit son royaume en paix tant comme il vesquit;

dont ce seroit le souverain conseil que elle féist tant en toutes manières

que si grant ennemi feust chacié du royaume ou occis. La royne, qui feust

déçue, cuida qu'il déist voir. Tantost manda à Bruns l'archevesque de

Couloingne et duc, son frère, qu'il aydast Lothaire, son nepveu, à garder

et à deffendre son royaume; et s'il pouvoient en nulle manière, qu'il

préissent Richart, duc de Normandie, car c'estoit le plus grant et le plus

fort ennemi du royaume. L'archevesque Bruns envoya tantost un évesque au

duc et luy manda qu'il ne laissast mie qu'il ne venist à luy à parlement en

Amienois, car il vouloit mettre paix entre luy et Lothaire le roy; et

feist, sé il pouvoit, que le royaume feust en sa pourvéance, et le duc qui

n'y pensa à nul mal pensa que ce fust voir. Tantost vint, et quant il fust

meus, deulx chevaliers luy vindrent au-devant qui estoient de la mesnie au

conte Thibaut de Chartres, desquels l'un luy demanda: «Noble duc, où

vas-tu? Veulx-tu estre duc de Normandie, ou estre pasteur de brebis hors de

ton pays?» Et le duc leur demanda à qui il estoient chevaliers; et l'un des

chevaliers luy dist: «Que te chaut à qui nous soions? tu scés bien que nous

ne sommes pas à toy.» Lors s'averti le duc et se pensa qu'il estoient

envoiés de qui que ce feust ou venus de leur volonté pour son bien et pour

le avertir. Honorablement les salua. Au départir donna à un une

armille[259] de fin or de quatre livres pesant; à l'autre donna une moult

riche espée dont le pommel et l'enheudeure[260] estoient de fin or de ce

pois meisme. D'ilecques s'en retourna à Rouen et l'archevesque Bruns se

retourna à Couloingne, mas et confus de ce que sa trayson estoit ainsi

découverte.

Note 257:

Willelm. Gemetic. historia, lib. IV, c. 13.

Note 258:

Ne se souffri pas

. Ne patienta pas.

Note 259:

Une armille

. Un collier ou un bracelet. Plusieurs

manuscrits, et entre les autres le numéro 6 Suppl. franç., portent:

Un fermeillet

.

Note 260 L'

enheudeure

. La poignée.

II.

ANNEE: 962.

Coment le roy Lothaire et sa mère, par le conseil du conte Thibaut, se pourpensèrent de trayson et de desloiauté contre le duc Richart de Normandie.

[261] Bien vit le roy Lothaire et la royne sa mère que celle desloiauté, qui contre le duc Richart avoit été pourparlée, estoit à noient venue; pour ce, se pourpensa d'une autre manière de desloiauté par l'énortement et par le conseil le conte Thibaut de Chartres, et manda au duc telles paroles:

«O tu, jusques à quant atendras-tu à moy rendre le service que tu me dois?

Ne scés-tu bien que je suis roy de France, et que tu me dois hommage et services? N'auroient grant joie mes ennemis et les tiens sé guerre mouvoit entre moy et toy? Regarde doncques et mets jus de ton cuer toute manière de haines et de discordes et viens encontre moy hastivement, si que nous fermons entre nous alliance et amour à tousjours mais, et s'esjoïsse le roy du service de si grant duc, et le duc de la seigneurie de si grant roy.» Et le duc luy remanda que volentiers viendroit à luy et qu'il feroit sa volenté.

Note 261:

Willelm. Gemet. historia, lib.

IV, c. 14.

Quant le roy oï ce, si fu moult lié; lors manda les ennemis Richart, c'est assavoir le conte Baudouyn de Flandres, Geffroy le conte d'Angiers et Thibaut le conte de Chartres, et vint à tous ces trois contes sur la rivière de Eaune[262], là où il dévoient assembler; et le duc fu d'autre

part de l'eaue avec sa gent. Toutesfois s'apensa-il et envoya aucuns de ses

plus privés oultre l'eaue en l'ost le roy pour savoir coment il se

contenoient. Si s'apperçurent tantost que cil trois ducs s'appareilloient

pour courre contre le duc; tantost s'en retournèrent et luy distrent et

loèrent qu'il s'en retournast isnellement, car il estoit traïs et que ses

ennemis s'appareilloient efforcement de courre sus luy et sus sa gent.

Lors assembla les siens entour luy et deffendi un pou le passage de l'eaue

contre ses ennemis. Toutesfois, pour ce qu'il se doubla de la force du roy,

s'en retrait et s'en retourna à Rouen.

Note 262:

Eaune

, rivière qui se jette dans la Béthune et dans

l'Arques, à peu de distance du Dieppe.

[263]Le roy, qui vit que son project estoit anéanty, s'en retourna à Loon

ainsi comme tout desvé. Ne demoura pas granment qu'il assembla grant ost de

Bourgoingne et de France, si entra en Normandie et assist la cité d'Evreux;

et toutesfois la prist-il par la trayson Gillebert Machel. Au conte Thibaut

la livra en garde pour destraindre le pays d'environ. Et quant il s'en fu

parti et mis el retour, le duc Richart le suivist et gasta toute la contrée

de Dunois et celle de Chartres. Et quant il eut ainsi gasté la terre au

conte Thibaut, si s'en retourna en Normandie. Et le conte Thibaut rassembla

son ost et assist un chastel qui a nom Hermeville; si séoit en la terre du
duc; et le duc, qui estoit sage et pourveu, trespassa par nuit la rivière
de Seine et vint au matin soudainement sur ses ennemis. En leur ost se feri
et occist de la gent le conte Thibaut six cent quarante personnes; et les
autres s'enfuirent que navrés que blessiés et se repostrent en bois et en
valées, là où il porent mieus. Le conte meisme eschappa à paines, et
s'enfuy reponnant à pou de gens, mas et confus, jusques à Chartres. Et si
comme Nostre-Seigneur rent à chascun sa desserte, luy avindrent deulx
autres meschiefs avecques celle perte, car en celuy meisme jour fu son fils
mort et la cité de Chartres arse. Et le duc, qui repaira^[264] au champ de
la bataille, eut moult grant pitié de ceulx que il vit occis, et commanda
qu'il fussent enterrés et les navrés fussent portés à Rouen au plus souef
que l'en pourroit et livrés aux mires. Ainsi fu fait; et quant il furent
garis, il les en renvoya sains et haitiés au conte Thibaut.

Note 263:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 15.

Note 264:

Repara.

Resta, fit séjour.

ANNEE: 962.

Coment le duc Richart envoya querre secours contre le roy à Héralt, roy de Danemarche, lequel luy envoya grant plenté de gens d'armes qui ardirent et destruirent grant partie de France.

[265]Bien véoit le duc les maies volentés que le roy avoit à luy et les agais que il luy bastissoit par les conseils et par le pourchas le conte Thibaut, et d'autre part les barons de France forcenés contre luy, ainsi comme tous d'un accort: si ne sceut que faire s'il ne quéroit secours d'aucuns gens.

Note 265:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 16.

Pour ceste chose envoya ses messages à Héralt, le roy de Danemarche, et luy prioit que il le secourust et que il luy envoyast si grant plenté de gent que il peust donner et abatre l'orgueil des François. Le roy receust les messages liement et leur donna dons; et remanda au duc qu'il luy envolerait secours prochainement. Bien luy tint son convenant; car il appareilla tantost grant navie et bien garnie de jeune bachelerie et de toutes manières d'armeures. De leur pays se départirent et singlèrent tant par mer qu'il arrivèrent là où Saine chiet en la mer.

Moult fu lié le duc quant il sceut leur venue. A l'encontre leur alla et

vint avec eulx contre mont Saine jusques à Gondolfosse[266]. Là

s'arrestèrent jusques à tant qu'il oient ordené comment il dégasteroient

France.

Note 266:

Gondolfosse.

Aujourd'hui

Gefosse

, lieu situé entre

Vernon et Bonnières, sur la Seine. En latin:

Givoldi fossa

et

Ginoldi fossa

. Le roman de Rou:

A Guiefosse alèrent, illau se herbergèrent....

(Vers 4916.)

De leurs nefz issirent à grant tumulte et à grant noise: par le pays

s'espandirent et ardirent et destruirent quanqu'il trouvèrent avant eulx.

Les hommes et les femmes traynoient enchayennés; les villes et les cités

roboient; les chasteaux et les forteresses trébucheoient et metoient en

gastines. Partout oïssiés crier et braire communément; et quant la terre le

conte Thibaut feust gastée, si entrèrent après en la terre le roy; et ce

qu'il ravissoient vendoient-il aux Normans et leur donnoient pour petit de

prix; mais en la terre de Normandie ne faisoient-il nul mal.

IV.

ANNEES: 962/991.

Coment le roy Lothaire ala à amendement au duc Richart de Normandie, et coment il fermèrent pais et aliance ensemble.

[267]Tandis comme ces persécutions se faisoient au royaume de France, les

prélas s'assemblèrent et furent en concile à Loon. En la parfin envoyèrent

l'évesque de Chartres au duc Richart pour enquerre la raison de quoy si

grant cruauté venoit de si bon crestien et de si débonnaire prince; et

quant l'évesque eut entendu que c'estoit pour la cruauté le roy et pour la

desloyauté du conte Thibaut qui luy avoit osté la cité d'Evreux, si demanda

trièves des païens et les eut, de telle manière que dedans le terme des

trièves le prélat amenroit le roy en aucun lieu déterminé pour faire

amendement au duc de quanque il avoit mespris vers luy.

Note 267:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 17.

Bien sceust le conte Thibaut la nouvelle de ceste besoingne et que le roy
requeroit paix au duc. Si se doubta moult que le fais et la paine de toute
la desloiauté n'eschéist sur luy. Au duc envoya un moine et luy manda que
moult se repentoit de ce qu'il avoit oncques vers luy mespris et que moult
volentiers vendrait à sa court et luy rendroit la cité d'Evreux. Moult fu
le duc lié de ce mandement: puis luy manda qu'il venist à luy seurement; et
il vint à sa court et lui rendi sa cité. Ensemble fermèrent paix et amour;
et luy donna le duc grans dons au départir. Quant le terme du parlement
approcha, que les prélas durent amener le roy à Gondolfosse, le duc fist
faire grans loges en l'ost des païens. Là descendi le roy et les prélas et
les barons. Au duc amenda toutes les mesprisons dont il s'estoit mesfait
vers luy, et donnèrent les uns aux autres serement de paix et d'alliances
à tousjours mais. Et ces choses ainsi profitablement faites, se départirent
d'une part et d'autre. Et le duc converti plusieurs des païens à la foy
crestienne, puis les envoya en Espaingne sur les Sarrazius, où il
destruirent dis-huit cités[268].

Note 268: Le texte de cette dernière phrase est mal traduit. «Alios
in paganismo permanere disponentes, ad Hispanias transmisit. Ubi
plurima bella perpetrantes, decem et octo diruerunt urbes.» Waco n'a
pas commis ce contre-sens.

[269]En ce temps morut Emma la duchesse, sans nul hoir, qui eut esté fille

Hues-le-Grant. Après un pou de temps espousa le duc une moult noble dame de

la gent de Saissoingne qui avoit nom Gunor. En celle engendra trois fils:

Richart, Robert et Mangier; et deux autres fils et trois filles: la

première, qui eut nom Emma, espousa puis Aldelrede, le roy d'Engleterre. De

celle issirent deux fils, Counars et Alurés[270]. La seconde, qui eut nom

Helduys, espousa Geffroy, le conte de Bretaingne. De celle issirent OEudes

et Alain, qui puis furent ducs; et la tierce, qui eut nom Maheut, fu

espousée au conte Heudon, dont l'istoire parlera cy-après[271]. [272]Cil

vaillant duc Richart mouteplioit tousjours en bonnes œuvres et restoroit et

édifioit églises. A Fescanp fonda une église de grant beauté et de

merveilleuse grandeur en l'honneur de la sainte Trinité et l'ournaet garni

de riches aournemens; et celle de Saint-Oyen restora, qui est en la cité de

Rouen, et celle aussi de Saint-Michel, qui est au Péril-de-Mer[273], et

establi laiens un couvent de moines pour servir Nostre-Seigneur.

Note 269:

Willelm. Gemet. hist., lib. 4, cap. 18.

Note 270:

Counars et Alurés.

Le latin dit: «Edwardum et Alvredum,

Godwini longo post tempore dolis interremptum.»

Note 271:

Ci-après.

Guillaume de Jumièges dit: «Mathildis de quâ

sermo in posteris orietur.» Ce qui semble différent.

Note 272: Ici notre auteur traduit la chronique d'Ademar de

Chabanois, dont on trouve un extrait dans le tome 8 des Historiens de

France, p. 235.

Note 273:

Au péril de mer.

Adémar do Chabanois fait sur ce nom la

remarque suivante qui rappelle la topographie des romans de la Table

ronde:

*Et in ea Normannia quæ antea vocabatur Marcha Franciæ et
Britanniæ, monasterium Sancti-Michaelis, etc*

.

[274]En ce temps mourut Hues, l'archevesque de Rouen. Après luy fu Robert,

qui fu fils le duc Richart[275].

Note 274:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 19.

(Voy. Historiens

de France, tome X, p. 184.)

Note 275: Et de

Li secuns fu à lettres mis:

Robert ot nun, bien fu apris;

Arcevesque fu de Ruen

Emprès l'arcevesque Huen.

(Wace. Vers 5408.)

[276]Ne demoura puis granment que le roy Lothaire assembla grans osts et

voult à soi retraire le roïaume Lothaire qui au temps le roy Loys son père

eut esté soustrait au royaume. Jusques à Ais-la-Chapelle ala où l'empereur

Othes et sa femme estoient. Lors, si les surprist que il s'embati sur eulx

au palais, à celle heure que il se devoient asseoir au mangier. Au palais

entra sans contredit de nulluy. L'empereur et sa gent et sa femme voidèrent

le palais et s'enfuyrent; et cil burent et mangièrent ce qu'il y avoit

appureillié; et Lothaire et sa gent robèrent le palais et toute la

province; puis s'en retourna en France sans suite de ses ennemis et sans

contredit.

Note 276:

Ex chronico Hugonis Floriacensis.

(Histoire de France,

L'empereur Othes, qui moult fu dolens de ce que Lothaire l'eut ainsi surprins, rassembla ses osts. En France entra et vint devant la cité de Paris. Devant la cité fu occis un sien neveu et maint autre de sa geut. Les forbours de la cité ardirent et gastèrent. Vanté s'estoit l'empereur Othes que il ficheroit sa lance en la porte de Paris; et le roy Lothaire se pourchaça^[278] et appela en son ayde Hues-le-Grant, qui duc estoit de France, et Henry, le duc de Bourgoingne. Sur Othes et sur sa gent coururent; et la gent Othes ne les purent souffrir, si se mistrent à la fuite et cil les enchascèrent jusques à Soissons et par force les firent flatir en la rivière d'Aigne. Et pour ce que du royaume ne savoient pas les gués, se noïèrent, et plus en y eut de noïés que d'occis, si que la rivière redonda par-dessus les rives pour la plenté des corps noïés; et pour ce ne laissa pas Lothaire à eulx chascier; ains les enchaça continuellement trois jours et trois nuis jusques à une rivière qui court de lez Argonne^[272] et moult en y eut d'occis en celle chace. A tant retourna le roy à grant victoire, et l'empereur Othes s'enfuy à grant confusion; né puis ne fu si hardi que retournast en France, ains s'accorda au roy et fist paix, en celle année meisme, en la cité de Rains. Et luy dona le roy en bénéfice le royaume Lothaire, contre la volenté Hues-le-Grant et Henry, le duc de

Bourgoingne, et de tous les barons; et ce fu une chose qui trop durement

courouça les barons de France.

Note 277:

Se pourchaça.

Se donna du mouvement, se mit en quête. De

même dans

Garin Le Loherain

, tome 1er, p. 180:

«Sire, dist-il, entendez envers mi:

Porchasciés

s'est Fromons, ce m'est avis;

Il a tant fait que il a feme prins.»

Note 278: Hugues de Fleury dit: «Usque ad fluvium quod fluit juxta

Ardennam

sive

Argonnam

.»

[279]En ce temps fu Gautier, doyen de l'abbaye St-Germain, dessous Hues le

duc de France. Après luy fu un autre qui avoit nom Auberis; mais

Hues-le-Grant, qui tendoit à plus grant chose, laissa l'abbaye qui moult

estoit jà dommagiée et venue à néant, en temporalité et en spiritualité,

par le deffaut de pasteur et de gouverneur. Et le vaillant Gales la prist

après en cure, par la prière du roy Lothaire et le duc Hues meisme qui

moult de biens y fist.

Note 279:

Aimoini continuatio, lib. V, c. 44.

Maladie prist le roy Lothaire au lit; acoucha et trespasa de ce siècle
vieux et plain de jours, en l'an de l'Incarnacion Nostre-Seigneur neuf cent
quatrevins-six. En l'abbaye St-Remy de Rains fu mis, et fu mors au
trentième an de son règne et gouverna le royaume bien et viguerusement.

§.

Du roy Loys, fils de Lothaire.

Après le roy Lothaire fu le roy Loys couronné. Jeune estoit d'aage. Luy
régna neuf ans. Mors fu sans hoir en l'an de l'Incarnation neuf cent neuf
vingt et sept. Enseveli fu en l'église Saint-Cornille de Compiengne. (De
luy né de ses fais ne parole pas l'istoire, ains s'en taist atant; et pour
ce, nous en convient taire.)

§.

De Charles, frère au roy Lothaire.

Après le roy Loys vint au royaume Charles, le frère Lothaire, dont
l'histoire a dessus parlé, qui menoit sa vie en privées choses. Recouvrer
cuida la lignée de ses ancesseurs pour ce que son nepveu le roy Loys estoit
mort sans hoir; mais faire ne le pot, pour la force Hues Cappet qui en
celle année meisme se rebella contre luy. Et la raison si estoit pour ce
qu'il[280] avoit espousée la fille Herbert, le conte de Troies. Grant ost
assembla et assist la bonne cité de Laon où Charles et sa femme estoient;
et il issi hors contre luy à tout son ost, et ardi et craventa leur
herberges. Quant le duc vit qu'il ne le porroit ainsi seurmonter, si fist
tant qu'il trait à son accort l'évesque de la cité de Laon qui avoit nom
Asselins et qui du conseil Charles estoit. Une nuit que Charles et sa gent
se dormoient, ouvri les portes de la cité et reçu dedens Hues-le-Grant et
sa gent, pris fu et lié Charles et sa femme et mené en prison en la cité
d'Orléans. L'histoire ne l'appelle pas roy, pour ce qu'il n'avoit oncques
esté couronné.

Note 280:

Pour ce qu'il.

Pour ce que Charles avoit épousé, etc.

Par la force le duc Hues tant demoura en prison en la tour d'Orléans, que

sa femme eut deulx enfans: Loys et Charles, et deulx filles: Ermengart et

Gerberge. Ermengart fu mariée à Aubert, conte de Namur. (Puis que le duc

Hues vit que les hoirs et la lignée le grant Charlemaines fu destruite et

ainsi comme faillie et que il n'eut mais nulluy qui le contredéist,) si se

fist couronner en la cité de Rains.

Ci faut la génération du grant empereur et roy Charlemaines.

[281]Cy faut la lignée du grant roy Charlemaines et descent à la lignée et

aux hoirs Hues-le-Grant, que l'en nomme Cappet, qui duc estoit de France au

temps de lors. Mais puis fu elle recouvrée[282] au temps le bon roy

Phelippe-Dieudonné. Car il espousa, tout appenséement pour la lignée

Charles-le-Grant recouvrer[283], la royne Ysabelle, qui fu fille le conte

Baudouin de Henaut. Et cil Baudouin fu descendu de madame Ermangart, qui fu

fille Charles, le conte que le roy Hues Cappet fist tenir en prison à

Orléans, si comme l'istoire a là-dessus compté[284]: dont l'en puet dire

certainement que le vaillant roy Loys, fils le bon roy Phelippe, qui mort

fu à Monpencier au retour d'Avignon, fu du lignage le grant roy

Charlemaines; et fu en lui recouvrée la lignée Charlemaines, et son fils

aussi le saint hom qui fu mort au siège devant Thunes, et cil roy Phelippe,

qui maintenant règne et tous les autres qui de luy descendront, sé la

lignée ne deffaut, dont Diex et messire Saint-Denys la gart[285]!

Note 281: Ce préambule et le chapitre entier de Hugues Capet sont

omis dans le manuscrit de Charles V, n° 8395.

Note 282:

Puis fu-elle recouvrée.

Plus tard, la lignée de

Charlemagne rentra-t-elle en possession de la couronne.

Note 283:

Tout appensément pour, etc.

Précisément dans l'intention

de faire rentrer la couronne dans la famille de Charlemagne.

Note 284: Le texte suivi par don Brial est, dans cette circonstance,

fautif.

Note 285: On voit par ces dernières paroles que c'est au roi

Philippe-le-Hardi qu'il faut reporter la plus ancienne traduction de

nos chroniques.

§.

ANNEE: 995.

Coment fist guerre à Arnoul, conte de Flandres; et coment à tort fist dégrader l'archevesque de Rains. Coment le pape escomenia tous ceux qui l'avoient dégradé; coment il fu remis en son siège, et de la mort le roy Hues.

(En la nouvelleté que le roy Hues fu couronné, en la manière que vous avez

oï),[286] ne luy vout obéïr Arnoul, le conte de Flandres. Dont le roy

assembla grant ost et ala contre luy, et luy tolly tout Artois et tous les

chasteaux et forteresses qui estoient sur une eaue qui a nom Lys. Lors fu

le conte Arnoul moult dolent pour son dommage et pour la male volenté du

roy. Au duc Richart de Normandie s'en ala et luy pria moult qu'il

purchassast sa paix vers le roy et vers les barons de France. Et le franc

duc, (qui pas ne prenoit garde à la desloiauté du conte, par cui trayson

meisme son père avoit esté occis), s'en ala au roy à parlement, et fist

tant vers luy que il pardonna au conte son mautalent et luy rendi sa terre.

Note 286:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, cap. 19.

[287]En ce temps estoit archevesque de Rains un preudhomme qui avoit nom

Arnoul. Frère avoit esté le roy Lothaire de bast[288]. Moulte luy portoit le

roy grant envie, pour ce qu'il estoit du lignage le grant roy Charlemaines,

et le vouloit du tout esteindre et anéantir. Pour luy dégrader fist

assembler un concile en la cité de Rains; et fist semondre Seguin,

l'archevesque de Sens et tous ses évesques. En ce concile fist abatre et

deposer l'archevesque Arnoul par mautalent de son frère Charlon que il

tenoit en prison; et disoit que un bastart ne devoit mie estre en telle

prelacion. En prison le fist mettre avec Charles, son frère, en la cité

d'Orléans. En lieu de luy fist mettre et ordener au siège un moine qui

avoit nom Gerbers. Cil Gerbers estoit grant clers et philosophe et avoit

esté maistre à Robert, le fils le roy Hues; mais à la déjection de Arnoul

et à la promociion de Gerbers ne se vould oncques accorder le vaillant

Seguin, archevesque de Sens; tout l'eust le roy commandé, qui forment les

contraingnoit à ce qu'il s'accordassent à sa volenté: mais les autres

s'accordèrent à ce, qui plus doubtèrent un roy terrien que le souverain roy

des roys. Mais l'archevesque Seguin, qui plus doubtoit Dieu que homme, en

reprist le roy devant tous et le contredist tant comme il peust. De ce fu

le roy si durement courroucé qu'il le fist jeter hors de l'église

Nostre-Dame vilainement. Trois ans demoura Arnoul desgradé. A la parfin fu

ceste chose annoncée à l'apostole, qui moult le porta grief. Tous les évêques qui avoient Arnoul desgradé escommenia et qui avoient Gerbers ordené. Et envoya l'abbé Léon à Seguin, l'archevesque de Sens, et luy manda qu'il assemblast un concile en la cité de Rains et rappelast, sans demeure, Arnoul et le restablist en son siège. Quant le conseil fu assemblé à Rains, Seguin, l'archevesque, fist le commandement de l'apostole; et fu l'appelé Arnoul de prison et restabli en son siège. Et Gerbers, qui bien entendit qu'il avoit receu contre droit l'archeveschié, s'en repenti moult et forment disputa contre l'abbé Léon messagier à l'apostole. La disputoison d'eulx, qui moult est profitable, trouveras escripte ès fais des apostoles de Rome. Après fu ce Gerbers esleu à l'archeveschié de Ravennes, par l'empereur Othes et le peuple de la cité. Par plusieurs ans tint l'archeveschié, jusques à tant que l'apostole mourut; lors requist le peuple de Rome que il leur fust donné et ainsi fu-il apostole.

Note 287:

Ex Orderici Vitalis ecclesiastica historia, lib. 1.

(Voyez Historiens de France, tome X, p. 234.) Le même texte se trouve

dans la continuation d'Aimoin, lib. V, c. 45.

Note 288:

De bast.

C'est-à-dire

bâtard

, quoiqu'en aient cru les

éditeurs du 10ème volume des Historiens de France. Dom Bouquet, comme

on sait, n'a poursuivi son excellent travail que jusqu'au milieu du

9ème volume. Ses successeurs, moins habiles que lui, sont, jusqu'au

12ème, doms Haudiquier frères, Housseau, Précieux et Poirier.

L'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur neuf cens quatre-vins dix-huit

mouru le roy Hues. Enseveli fu en l'églyse Saint-Denys avec les autres

roys. Poi plus d'un an gouverna le roiaume de France[289].

Note 289: Ces dates sont inexactes. Hugues Capet fu couronné en 987,

et mourut le 24 octobre 996.

CI COMMENCE L'ISTOIRE

DU BON ROY

ROBERT.

I.

ANNEE: 998.

Coment le roy Robert fu preudhome et bien morigené et bon cleric. Et coment il fit plusieurs nobles sequences de l'églyse. Après, coment Melun fu livré par traïson, et coment il fu recouvré par le roy.

[290]Après le roy Hues, gouverna le roïaume son fils, le roy Robert qui,

au temps, son père meisme, avoit esté couronné. Moulte fu cil roy débonnaire

et attrepé, et l'un des mieux entechiés de tous les roys et des mieux

morigenés; preudom et loial, et moulte aima sainte églyse. Bon cler fu et

merveilleux trouverre de beaux dis en sequences et en respons que l'en

chante en sainte églyse, comme la sequence du Saint-Esperit:

*Sancti
Spiritûs adsit nobis gracia*

; et le respons de la vigile de Noël:

*O Judæa
et Jherusalem!*

et ce respons des martyrs:

O Constancia martirum!

[291] et

ce respons de Saint-Père:

Cornelius Centurio

.

Note 290:

Ex chronicâ regum Francorum.

Des fragmens de cette

chronique renfermée dans le manuscrit du roi, fonds de Colbert

n° 1320, ont été données dans le tome X des Historiens de France,

Note 291: La chronique de St-Bertin s'exprime ainsi: «Ipse habuit

uxorem reginam nomine Constantiam quæ semel rogavit eum ut aliquid in

ejus memoriam faceret. Composuit igitur

R. O Constantia martyrum!

Quod regina propter vocabulum

Constantia

, suo nomine credidit esse

factum.»

(Hist. de France, tome X, page 299.)

Le jour de la feste Saint-Père un jour estoit à Rome: présens estoient

l'apostoile et les cardinaulx. Et le roy s'en ala à l'autel et mist dessus

une escro[292] ou cil respons estoit escript et noté; si l'avoit

nouvellement trouvé. Si cuidèrent tous qu'il eust fait une grant offrande;

et quant il y gardèrent si n'y trouvèrent autre chose. Et tout fust-il

grant cler, si fu il bon roy et vertueusement gouverna le roiaume et mist

soubs pié et plaissa[293] ses rebelles.

Note 292:

Escro.

Billet, papier, rollet. La formule la plus commune

des mandats, dans le moyen-âge, commence ainsi:

*Baillés escroe de
telle somme à, etc.*

Note 293:

Plaiissa.

Maltraita.

[294]En sa nouvelleté avint que tandis comme Bouchart, le conte de Melun, estoit à sa court, Gautier, un sien chevalier, et sa femme, en cuy garde le chastel estoit demouré, le livra au conte Hues[295] par grans dons que il luy donna. Au roy s'en complaint le conte Bouchart, et le roy manda tantost au conte Hues, que il rendist au conte Bouchart son chastel que il luy avoit mauvairement soustrait. Cil qui se fia en la force du chastel pour la rivière de Saine qui cueurt tout autour, remanda au roy que jà tant comme il vivroit ne se rendroit né à luy né à autre.

Note 294:

Willelmi Gemet. hist., lib. V, c. 14.

Note 295: Hues, comte de Troyes.

De ceste response fu le roy moult couroucié. Au duc Richart de Normandie manda qu'il venist à luy pour telle besoingne, et il y vint moult liement à grant force de gent. Le chastel assist d'une part et le roy d'autre.

Drecier firent les engins et assaillirent forment et par jour et par nuit.

Si virent ceulx dedens que il ne le pouvoient longuement tenir contre la

force le roy: si orent conseil que il le rendroient sauves leurs vies.

Ainsi ouvrirent les portes et reçurent le roy et le duc dedens. Gautier,

qui le chastel avoit tray, livrèrent; et le roy le fist tantost pendre, luy

et sa femme, et puis rendi le chastel au conte Bouchart. Atant prist le duc

congié de retourner en son pays, et le roy le mercia moult de son secours.

[296]

Incidence.

--En celle année, qui fu neuf cent nonante et neuf,

commença Seguin, le vaillant archevesque de Sens, à restorer l'abbaië

Saint-Pierre-de-Melun et y mist un abbé qui avoit nom Gautier. En ce temps

mouru le vieux Reinart, conte de Sens, qui maint mal avoit fait. Enseveli

fu en l'églyse Sainte-Colombe de Sens. Après luy tint la conté son fils

Fromont. Espousée avoit la fille Régnauld, le conte de Rains[297].

Note 296:

Chronicon Hugonis Floriacencis.

(Historiens de France,

tome X, f° 220.)

Note 297:

Comte de Rains.

Quel pouvoit être ce Regnauld, comte de

Reims, mentionné par Hugues de Fleury? C'est la première fois qu'il

est parlé d'un comte laïe de cette ville, et c'est sans doute une

erreur.

[298]

Incidence.

--En cel an trespasa Seguin, le honorable archevesque de

Sens, qui fu l'an de l'Incarnation mil. Après sa mort fu l'églyse vaquante

un an. Tout le peuple de la cité requéroit que le archediacre Leuthaire

fust ordené. Cil Leuthaire estoit moult noble home de lignage et noblement

aourné de meurs, mais plusieurs estoient contraires à luy, pour ce qu'il

béoit à la dignité; et meismement le conte Fromont, fils le vieus

Raihart, qui descendu estoit et né de mauvaise racine, contredisoit sa

promocion pour un sien fils qui Brun avoit nom, dont il béoit à faire

archevesque. Mais autrement avint si comme Dieu le volt; car quant tous les

évesques furent assemblés, il jetèrent jus toute paour terrienne, et par la

volenté de l'apostole, ordenèrent l'archediacre Leuthaire.

Note 298:

Hug. Flor. chronicon, anno 1000.

II.

ANNEE: 996.

Du duc Richart de Normandie; coment il ordena son fils Richart duc après lui, et coment il mouru.

[299]Le duc Richart de Normandie, lesquieux tesches sont exemple de bonne

vie, estoit jà moult desbrisié. Tant amoit paix que tous ceux que il savoit

en contens, il ramenoit en concorde ou par luy ou par ses messages.

Débonnaire père estoit à toutes gens de religion, au clergié prest aydeur.

Humilité essaüçoit et abaissoit orgueil; les povres soustenoit, les veuves

et les orphelins nourrissoit et deffendoit.

Note 299:

Willelm. Gemetic. hist., lib. IV, cap. 19.

Quant il senti qu'il affoibloioit, si appela, une heure, le conte Raoul,

son frère, et luy demanda conseil coment il ordoneroit de sa terre. Cil fu

moult esbahi quant le duc luy parla de telle chose; mais toutefois luy

conseilla qu'il ordenast du commun estat du pays. Ses nobles homs manda, et

fist devant tous venir son fils Richart et parla en telle manière: «Mes

chevaliers et mes compaignons, je ay esté vostre sire jusques au jour

d'uy; mais puisque Nostre-Seigneur me vult à soy appeler, il me convient

de vous partir. Pour ce, vous prie sé vous oncques m'aimastes, que vous

obéissiez à mon fils, et que vous luy soyez loyaux ainsi comme vous avez

tousjours esté vers moy, car vous ne me povez plus avoir à seigneur.» Quant

il eut ainsi parlé en plourant, toute la sale fu remplie de cris et de

gémissemens, et quant ce fu passé si s'accordèrent à sa volenté: l'enfant

Richart reçurent à seigneur et luy firent feauté et hommage, et le duc

acoucha du tout, pour la maladie qui l'engregeoit. De ce siècle trespassa

plain de jours et rendi son esprit, entre les paroles d'oroison.

(De son fils Richart peut-on moult de bien dire. A son père retraioit en

graces et en vertus et en toutes bonnes tesches; et si ne fait pas moins à

loer du père en victoire et en discipline de chevalerie.) [300]En armes fu

moult esprouvé noblement, et sagement conduisoit ses osts en bataille et

gouvernoit, et tousjours acoustumément avoit victoire de ses ennemis. Et

tout fust-il ainsi abandonné aux choses temporels et au tumulte du siècle,

si estoit-il ferme et entier en la foy crestienne et envers ceux qui Dieu

servoient humbles et dévots; si que plusieurs églises et abbaïes

mouteplioit en son temps, soubz luy et soubz sa seigneurie.

Note 300:

Id., lib. V, cap. 17.

[301]Un frère avoit le duc Richart qui Guillaume avoit nom; si luy avoit

donné la conté de Hiemes[302], mais il ne volt à luy obéir par aucuns

mauvais amonestemens, et se vouloit soustraire de son hommage. De ce le

chastia le duc aucunes fois par ses messages, mais amander ne se vult. A

la parfin le fist prendre et mettre en prison; touteffois eschappa-il en

derrenier par une corde que un sien chevalier luy pourchaça, et puis se

mist à la fuite. Par jour se reponnoit, qu'il ne fust apperçeu, et par nuit

fuioit tant comme il pouvoit.

Note 301:

Id., lib. V, cap. 3.

Note 302:

Hiemes.

C'est le comté d'

Hiesmes

, ainsi nommé du bourg

d'

Exmes

ou

Hiesmes

, à trois ligues d'Argenton. La chronique

latine, dont plusieurs fragmens sont transcrits dans les

*Historiens
de France*

, tome X, page 302, porte ici et plus bas:

*Comitatum
d'Eu*

. Guillaume de Jumièges écrit d'abord ici:

*Oximensem
comitatum*

; et plus bas:

Ocensem comitatum

. Wace de même distingue

le

premier fief de Guillaume

,

A Willealme a
Vuismes donné

.

(Vers 6123.)

du second, le
conté d'Ou

.

Touteffois se pourpensa-il que il assouageroit la débonnairété de son frère, et que mieux luy valoit qu'il se meist en sa mercy que requérir la débonnairété d'aucun roy ou d'aucun conte qui au derrenier luy vaudroit petit. En ce propos demoura et s'en ala à son frère qu'il trouva chascant en un bois. A ses piés se laissa cheoir et luyquist mercy, en pleurant, quant il luy eut compté coment il estoit eschappé de prison. Et le duc le leva de terre, et tantost luy pardonna son mautalent et luy donna la contée[303], et l'aima puis tousjours comme son frère, et luy donna à femme Elveline, une noble pucelle, fille d'un haut homme qui avoit nom Turchel. De celle femme eut trois fils: Robert, qui sa contée tint après luy, et Guillaume, conte de Soissons, et Hues, qui fu puis évesque de Lisieus.

Note 303:

La contée.

Le mot est laissé en blanc. C'est l'

*Ocensum
comitatum*

de Guillaume de Jumièges.

III.

ANNEE: 1002.

Coment Edelred, le roy d'Angleterre, envia grans gens d'armes en navie pour destruire Normandie, coment les Normans les mirent tous à mort.

[304]

Incidence.

--En ce temps avint que Edelred le roy d'Angleterre qui la

seur du duc avoit espousée assembla grant navie et l'envia sur le duc

Richart pour soy vengier d'aucuns contens qu'il avoit à luy. En celle

besoingne eslut les meilleurs de tout son règne et leur commanda qu'il

destruisissent toute la Normandie avant eulx sans néant espargnier, fors

que seulement l'églyse Saint-Michiel au Péril-de-Mer, car à si saint lieu

n'à si religieux ne doit nul s'adresser pour mal faire. Et leur commanda

que quant il aroient toute Normandie arse et destruite que il préissent le

duc Richart de Normandie et luy amenassent les mains liées darrière le dos.

Eux se partirent d'Angleterre et arrivèrent en Normandie au rivage de

Saine; de leur nefis issirent et boutèrent le feu ès villes et es hameaux

dessus la marine. Ceste nouvelle vint à Nigel, un prince de Costentin: lors

assembla la chevalerie et les gens de pié du pays; sur les Anglois

coururent et firent d'eulx si grant occision que il n'en demoura que un
tout seul qui aux autres racompta leur meschéance. Cil s'en estoit fuy et
se tenoit loing de la bataille; et quant il vit la douleur et l'occision de
leur gent, si s'en fuy à ceulx qui leur nefz gardoient et leur compta la
mortalité de leur gent; et ceulx s'assemblèrent tous en trois des meilleurs
nefs et des plus fors et se traistrent en un rigort de mer[305] à grant
paour de leur vie, leurs voiles tendirent et s'en fuirent arrière en
Angleterre; et quant le roy Edelred les vit, si leur demanda tantôt le duc
Richart; et il luy respondirent qu'il n'avoient oncques le duc veu, mais il
s'estoient combattus à leur grant malaventure à la gent d'une contrée si
fort et si cruel qu'il avoient tous ses chevaliers occis; et quant le roy
Edelred oï ces nouvelles, il eut grant honte et s'apperçu lors de sa folie.

Note 304:

Willelm. Gemet., lib. V, c. 4.

Note 305:

Rigort de mer.

Golfe, anse. «

In sinum maris

ne

conferentes.»

[306]Bien véoit Geoffroy, le conte de Bretaingne, la valeur du duc Richart

et coment il s'accroissoit tousjours en force et en richesse: si se pensa
que plus fors et plus seur en seroit s'il avoit l'amour et l'alliance de si
grant prince par aucune affinité. Par le conseil de sa gent, issi de
Bretaingne et s'en vint à sa court moult noblement; et le duc le reçut
moult honorablement et le retint avec luy par aucuns jours; et quant il
vit que le duc l'eut si noblement receu, si demanda en mariage une sienne
sereur qui avoit nom Hadvis. Moult estoit belle et honneste et sage. Et le
duc luy octroïa moult volentiers, par le conseil de sa gent. Là meisme
l'espousa-il à grant solempnité. Après les nopces se parti le conte à grant
dons et retourna en son pays liément. En ceste dame engendra, puis, deux
fils: Huedes et Alains, qui puis furent hoirs de sa terre.

Note 306:

Willelm. Gemet., lib. V, c. 5.

IV.

ANNEE: 1011.

Du descort qui fu entre le duc Richart de Normandie et Huedes, le conte de Chartres. Et coment le roy Robert les mist en pais.

[307]En ce temps espousa Huedes, le conte de Chartres, Maheut, une des

sereurs du duc Richart, et luy donna en douaire la moitié du chastel de

Dreux qui siet sur la rivière d'Avre[308]. Si avint que celle dame mouru

sans hoirs. Après sa mort volt le duc reprendre celle terre qu'il luy avoit

donnée en douaire; mais le conte Huedes qui moult estoit malicieux ne luy

voult laisser le chastel de Dreux, et le duc assembla son ost et s'en vint

sur la rivière d'Avre. Là fonda un chastel qui a nom Tillierres[309]; moult

le fist bien garnir et prist la garnison en la terre le conte Thibaut.

Après le livra en la garde le conte Noel de Coustance, et Raoul de

Thoen[310] et Rogier son fils; lors s'en départi et renvoya chascun en son

pays. Et le conte appareilla son ost et appella en son ayde le conte Huedes

du Mans et Galleran, le conte de Meulent; ainsi chevauchèrent toute nuit.

Au matin vindrent leurs coursiers à toutes leurs armes devant le chastel de

Tillières; et quant les barons qui dedens estoient les apperçurent, si

gardèrent les entrées du chastel de leur gent meisme, et puis issirent hors

contre eulx et les desconfirent en bataille en pou d'eures; si que il en y

eut d'occis la plus grant partie; et les autres s'en fuyrent là où il

porent mieux; le conte Huedes et le conte Galleran s'en fuyrent et se

mirent au chastel de Dreux; mais le cheval sur quoy le conte Huedes estoit

chay mors; et le conte s'en fui tout à pie jusques à un parc de brebis et

despouilla le hautbert de son dos et le couvri en un champ, au royon[311]

d'une charrue: et puis vesti le mantel d'un bergier et portoit les cloies

du parc, d'un lieu en autre, sor ses épaules pour soy plus desguyser, qu'il ne fust apperçu de ses ennemis; et disoit aux Normans qui enchausceoient les fuyans que il se hastassent, car cil n'estoient pas loing d'eulx. Quant il furent outrepassé, il prist un bergier pour soy conduire parmy les bois. Au tiers jour vint au Mans à quelques paines, les piés et les jambes escorchiés d'espines et des chardons.

Note 307:

Willelm. Gemet. hist., lib. V, c. 10.

Note 308: Notre traducteur n'est pas exact ici; Guillaume de Jumièges

ne dit pas que Dreux fût situé sur la rivière d'

Avre

, mais que le

duc de Normandie donna, avec la moitié du château de Dreux les

terrains qui touchoient au fleuve d'Avre. «Cui dux medietatem

Dorcasini castri dedit dotis nomine, cum terrâ super Arvæ fluvium

adjacente.» L'Arve se jette dans l'Eure, à une lieue au-dessous de

Dreux, et il s'agit ici sans doute des terrains renfermés entre

l'Eure et l'Avre; peut-être tout l'ancien Thimerais.

Note 309:

Tilliers

ou

Tillières

, situé sur la rivière d'Avre, à

une lieue de Verneuil.

Note 310:

Thoen

ou

Tony

, nom d'une famille ancienne dont le fief

seigneurial étoit

Tony

, près de Gaillon.

Note 311:

Au royon.

Au sillon. «Sub telluris sulco.»

[312]Quant le duc Richart vit que le conte Huedes estoit si esmeu contre

luy, et monté en telle forcennerie que il s'efforçoit en toutes manières de

luy tollir terre, si envoya ses messages à deux roys païens pour querre

secours: à Olau le roy de Noronce[313] et Lacman le roy de Souabe. Les roys

reçurent volentiers les messages et leur donnèrent beaux dons, et mandèrent

au duc par eulx meismes qu'il vendroient prochainement à grant gent, si

comme il firent: car il arrivèrent en Bretatngne à grant navie; et les

barons s'assemblèrent de toutes pars et cuidèrent les païens surprendre et

despourveus; mais ceulx qui bien seurent leur venue si s'appensèrent d'une

nouvelle malice; si firent fosses profondes et larges par dessous et

estroites par dessus, parmy les champs où les Bretons devoient venir; et

ceux qui vindrent isnellement sur eulx que il cuidoiert avoir surpris

chéyrent en ces fosses et tant en y eut d'occis que pou en eschappa de

celle bataille. Et les païens passèrent plus avant et assistrent la cité de

Dol et la pristrent et ardirent; et occirent Salemon, avoué[314] du lieu.

Note 312:

Willelm. Gemet. hist., lib. V, cap. 11.

Note 313:

Noronce.

«Olaum scilicet Noricorum (rex).» Olaüs, roi de

Norwège.

Note 314:

Avoué.

Gouverneur, commandant.

Après ceste destruccion se retrairent en leurs nefes et singlèrent tant

qu'il vinrent là endroit où la rivière de Saine chiet en la mer. Contre

mont nagèrent jusques à Rouen et le duc Richart les reçut liément.

[315]De la persécution que les païens eurent faite en Bretaingae fu le roy

Robert moult couroucié; et quant il fu certain que le duc Richart les avoit

mandés pour destruire le conte Huedes de Chartres si se doubta moult que il

ne s'espandissent par France. Tous ses barons manda à Coldres, et si manda

aussi le duc Richart et Huedes le conte de Chartres. La cause de la
discencion entendi et fist tant qu'il s'accordèrent à paix, en telle
manière que le conte Huedes rendroit le chastel de Dreux et le duc aroit la
terre qui siet sor la rivière d'Avre; et que le chastel de Tillières
demourroit en ce point en la main le duc et de ses hoirs. Ainsi fu faite la
paix. Et le duc s'en retourna lié et joyeux à ses deus roys. Largement les
soudoia, si retournèrent en leur pays, tout appareilliés de retourner à son
mandement. Mais ains que Olau, le roy de Noronce, s'en tournast,
guerpi-il la fausse créance des ydoles, il et une partie de sa gent, par la
prédication Robert, l'archevesque de Rouen, et fu baptisié par la main
d'iceluy Robert, et retourna en son pays moult lié pour la foi crestienne
qu'il avoit receu; puis la garda moult fermement tousjours. De sa gent
meisme fa puis traïs et martirié pour sa foy, et resplandist encore par
vertus et par miracles au pays de celle gent. (Et garissent les gens du
païs de vilaines maladies quant il le requièrent. Et est un autel fondé en
l'onnor de luy en l'église des Frères meneurs de Paris)[316].

Note 315:

Willelm. Gemet. hist., lib. V, cap. 12.

Note 316: Cette parenthèse, qui n'est pas traduite du latin, se

trouve dans un petit nombre de manuscrits. L'église des

Frères-Mineurs ou Cordeliers a été détruite vers 1792; elle étoit

placée tout près de l'école actuelle de Médecine.

V.

ANNEE: 1026.

Coment le duc Richart prist à femme la fille le conte Geofroi de Bretaingne, et eut trois fils de cette dame; et coment Richart, son fils, fu duc après luy.

[317]Le duc, qui encore n'avoit esté espousé, desiroit moult avoir hoir pour sa terre tenir. Au conte Geofroy de Bretaingne demanda une sienne fille; Judith avoit nom; moult estoit belle dame et bien morigénée; et le conte, qui moult en fu lié, luy amena jusques au mont Saint-Michiel. De celle dame eut puis trois fils: Richart, Robert et Guillaume. Cil Guillaume fu puis moine à Fescamp. Et si eut trois filles: la première eut nom Alis; celle espousa Renaus, le conte de Bourgoingne, et en eut deux fils: Guy et Guillaume. Et l'autre eut Baudouyn, le conte de Flandres. Et la tierce mouru pucelle. Ce conte Geofroy de Bretaingne vint en ce temps à Rome en pèlerinage: toute sa terre et ses deux fils, Huedes et Alain, laissa en la garde le duc Richart. Mort fu si comme il s'en retournoit.

Note 317:

Willelm. Gemet. hist., lib. V, c. 13.

[318]En ce temps espousa le conte Renaus de Bourgogne[319], une fille du duc qui eut nom Adeline. Long-temps après avint que le conte Huedes de Chaalons prist par trayson Josselin et le conte Renaus et Berart. Le duc Richart, qui ce seut, manda au conte Huedes qu'il délivrast son gendre pour l'amour de luy; mais cil ne le vout faire, ains commanda moult orgueilleusement qu'il fust plus estroitement gardé que devant. Ces paroles furent rapportées au duc. Tantost manda à son fils Richart qu'il appareillast grant ost et entrast en la terre le conte de Chaalons pour venchier[320] ceste honte. Cil le fist ainsi et assist le chastel de Milmande[321], ceux du chastel se tindrent et ceux du dehors assaillirent si fort qu'il prinstrent le chastel et ardirent femmes et enfans, et quanqu'il avoit dedens: puis s'en alèrent à Chaalons et dégastèrent devant eux la terre le conte Huon; et quant il vit qu'il ne pouroit durer, il meisme prist une sele chevaleresse[322] et vint devant Richart l'enfant en priarit mercy humblement de son mesfait. Lors rendi le conte Renaut et donna bons ostages qu'il iroit à Rouen au duc Richart pour faire l'amende à sa volenté. Ainsi retourna l'enfant Richart au duc son père.

Note 318:

Id.--id., c. 16.

Note 319:

Renaus de Bourgogne.

«Rainaldus trans Saona fluvium

Burgundionum comes.»

Note 320:

Venchier.

Venger. Nous gardons encore le mot revanche.

Note 321:

Milmande.

Wace écrit

Mismande

, et Guillaume de Jumièges

Milinandum

ou

Milbiandum

. On n'a pas bien reconnu ce lieu, jusqu'à

présent.»

Note 322:

Une sele chevaleresse.

Une selle de cheval. «Equestrem

sellam ferens humeris.»

[323]Au duc Richart, où tant avoit de graces et de bien, approchoit le

terme de sa fin. Quant il senti que sa maladie luy croissoit, il manda

Robert, l'archevesque de Rouen, et tous les nobles hommes de Normandie; et

leur dist qu'il ne pouvoit pas vivre longuement. Lors commencèrent tous à plourer. Au derrenier appela son fils Richart et le fist duc de Normandie, par le conseil de ses barons. A son fils Robert donna la conté d'Eu[324], en telle manière qu'il en fist hommage à son fils Richart, comme à son lige seigneur: et quant il eut ordené de son testament et d'autres besoingnes temporels, si trespassa de ce siècle, en l'au de l'Incarnacion mil vingt-six ans.

Note 323:

Willelm. Gemet. hist., lib. V, cap. 17.

Note 324:

D'Eu

ou mieux d'

Hiesmes

. «Robertum comitatûs

Oximensi

præfecit.»

VI.

ANNEE: 1026.

Coment les Bourguignons ne voudrent recevoir à seigneur le roy Robert, et coment par force d'armes il les soubmist. Coment il ferma le chastel de Montfort et d'Esperton; et coment Thibaut File-estoupe ferma le chastel de Montlhery.

[325]En ce temps mouru Henry, le duc de Bourgoingne. Toute sa terre laissa au roy Robert, mais les Bourguignons ne le vouldrent pas recevoir à seigneur; ains reçurent le conte de Nevers, qui avoit nom Landry, en la cité d'Aucère, ainsi comme avoué contre le roy. Et le roy appela en son aide Richart, le duc de Normandie, qui à luy vint à grant ost. Son ost assembla d'autre part et assist la cité d'Aucère longuement; et tant i séist que ceulx dedens luy rendirent par force la cité et la contrée et Landry à sa volenté. Après mist le siège devant le chastel d'Avalon, et si longuement y séist qu'il affama le chastel; et convint que ceulx dedens luy rendissent la forteresse, et qu'il fussent obéissans à sa volenté. Atant retourna en France et le duc en Normandie.

Note 325:

Chronicon Hugonis Floriacensis, anno 1002.

[326]En ce temps mouru Fromont, le conte de Sens. Après fu quens son fils Renart, le plus desloiaux de tous les desloiaux. Si grant persécution fist aux églises, que si grant ne fu oïe puis le temps des païens. Pour ce grief que les églises souffroient, l'archevesque Leuthaire estoit en si grant angoisse de cuer qu'il ne savoit qu'il péust devenir. Mais touteffois estoit-il en oroisons et en vigiles et prioit la divine pitié que elle luy envoiast secours. Dedens la cité estoit le conte Renart aiant garnison de

sa gent et la tenoit à force contre le roy et contre l'archevesque. Mais
touteffois la prist l'archevesque par le conseil Renaut l'évesque de Paris
et tantost la livra au roy Robert. Le conte Renart eschappa et s'enfui tout
nu. Fromont, son fils^[327], et les autres chevaliers de la garnison
s'enfuyrent en la tour et la tindrent tant comme il porent contre le roy,
et le roy la fist assaillir par meisme jour. En la parfin la prist, et
prist tous ceulx qui dedens estoient. Fromont, le fils le conte Renart,
envoïa en prison à Orléans, et là mourut.

Note 326:

Id.--id., anno 1005.

Note 327:

Son fils.

Le latin dit:

Son frère

.

[328]En ce temps fu faite banie de la seigneurie de Saint-Denis.[329]Cil

roy Robert ferma le chastel de Montfort et d'Esparnon. Une dame de Nogent

eut espousée; de celle eut deulx fils, Simon et Amaury, et cil Simon fu père

Amaury de Montfort et Berte la contesse d'Anjou; et cil Amaury fu père

Simon le conte de Montfort et la contesse de Meullent. Et madame la

contesse d'Anjou eut un fils qui eut nom Fouques, conte fu d'Anjou et puis

roy de Jhérusalem. Cil Fouques fu père Baudouin et Amaury, qui ambedeulx

furent roys de Jhérusalem l'un après l'autre. Et de cestui Fouques issi

aussi Geffroy, le conte d'Anjou, et la femme Thierry, le conte de Flandres.

Et cil Geffroy fu père le roy Henry d'Angleterre. Et sa suer, la contesse

de Flandres, eut deux fils: Philippe, le conte de Flandres, et Mathieu, le

conte de Bouloingne, et une dame qui fu femme Hues d'Oisy.

Note 328 Par

banie

, je crois qu'il faut entendre suppression,

extinction de la souveraineté qu'aflectoient encore, en certains cas,

les rois de France et les seigneurs voisins de l'abbaye de

Saint-Denis. Le continuateur d'Aimoin, qui semble avoir ici copié le

texte original de notre traduction, pourroit faire soupçonner d'une

légère infidélité cette dernière. Il porte: «In tempore regis Roberti

Bema

fuit de dominio Sancti-Germani.» Mais qu'est-ce que

Bema

?

Note 329: Le tome X des Historiens de France n'a pas donné le texte

latin des passages suivans ni ces passages eux-mêmes. La raison qu'en

donnent les éditeurs est que les faits n'appartenoient plus au règne

de Robert. (Voy. pour le latin la continuation d'Aimoin, lib. V,

c. 46.) Au reste, le texte latin du continuateur d'Aimoin et du

chroniqueur anonyme a sans doute été tronqué dans cet endroit. Ce

doit être un seigneur nommé Amaury, qui,

au temps du roi Robert

,

auroit fortifié

Montfort

, auroit épousé une dame de Nogent, etc.

Au temps le roy Robert, ferma le chastel de Montlhery un sien forestier qui

avoit nom Thibaut File-estoupe. Cil eut un fils qui avoit nom Guy. Cil Guy

espousa la dame de La Ferté et de Gomez. De cette dame eut deux fils: Mille

de Bray et Guy le Rouge, et cinc dames, la contesse de Reiteste et

Bonnevoisine de Pons: Elysabel, femme de Jocelin de Courtenay, et la dame

de Puisat et la dame de Saint-Valery.

Cil Mille de Bray engendra Guy Troussel (qui puis s'en a fui d'Antioche et

laissa en la cité le bonne chevalerie assiégée des Sarrasins), et si

engendra Thibaut La Bouffe et Millon, que Thibaut de Creci estrangla en

trayson, et Renaut, l'évesque de Troies, et la mère Simon de Broies, et la

mère Simon de Dampierre, et la mère Hues de Plancy, et la mère Mille Crecy,

et la mère Salon, le visconte de Sens; et Guy engendra Hugues de Crecy, et

Biotte, la mère le visconte de Gastinois, et la mère Ymbert de Beaujeu, et

la femme Anseau de Gallande et Biétris, contesse de Pierrefons.

Au temps le roy Robert, fonda le chastel de Courtenay, Haston, le fils d'un
gastelier du chastel Renart, chevalier fu par son sens et par son
avoir[330]. Une grant dame espousa dont il engendra Jocelin de Courtenay,
et cil Jocelin espousa la fille le conte Gieffroy-Foirole. De celle dame
eut deulx fils[331] Guy et Renart, le conte de Joinigny. Icil Jocelin, après
la mort de celle première dame, espousa Ysabelle, la fille Millon de
Montlhery. En celle engendra Millon de Courtenay, et Jocelin, le conte
d'Edesse, et Gieffroy Capalu. Cil Mille de Courtenay engendra trois fils de
la sereur le conte de Nevers: Guillaume, Jocelin et Renaut. Cil Renaut
engendra la femme Pierre, le frère le roy et la femme Avalon de Selgny.

Note 330:

Gastelier.

Pâtissier. Le latin se contente d'ajouter:

Militari honore se fecit sublimari.

Note 331: Ici notre traducteur passe un degré: «Filiam comitis

Gaufridi Fœrolem ex quâ genuit unam filiam quæ duos filios habuit.»

VII.

ANNEE: 1026.

Coment le roy Robert donna plusieurs dons et privilèges et franchises à l'abbaye de Saint-Denis. Après coment il trespasa.

[332]De ce roy Robert peut l'en moult de bien dire. Grant amour, grant

affection avoit à sainte église et à tous les sains de paradis,

[333]meismement aux glorieux martirs Saint-Denys et à ses compaignons que

il tenoit à patrons et à deffendeurs du roïaume, si comme il pert aux

chartres de ses dons et des franchises qu'il donna à l'église, si comme

nous dirons ci-après. A un corps saint qui léans gist, et a nom saint

Ypolite, avoit merveilleusement grant dévotion et grant amour. Jà n'éust si

grant besoing pour quoy il fust au pays qu'il ne venist à sa feste, qui est

au mois d'aoust, deulx jours devant l'assompcion Nostre-Daine. Pour ce que

la feste fust encore plus solempnel, pour la présence de si grant homme,

estoit en my le couvent, et tenoit cuer avec le chantre tout revestu d'une

riche chappe de pourpre que il avoit fait faire pour soy proprement; et

tenoit en sa main le royal ceptre, et alloit par my le cuer de renc en

renc, chantant et exortant son couvent à chanter comme cil qui ardemment

amoit Dieu et sainte église. Si s'esjoïssoit avec les esjoïssans et

chantoit avec les chantans et par grant melodie de voyes faisoit prières

aux oreilles du souverain juge, de cuer et de bouche, et ainsi estoit

adés[334], jusques à tant que la messe estoit chantée.

Note 332 Cette phrase se retrouve dans toutes les chroniques
anciennes.

Note 333: A compter de là, notre traducteur suit, non pas les
paroles, mais le sens du

*Liber de reliquiis ecclesiae
Sancti-Dionysii*

, publié par Duchesne, tome IV, p. 146. Le passage

auquel se rapporte notre traduction est transcrit dans le tome X des
Historiens de France, p. 380.

Note 334:

Adés.

Toujours.

Maintes belles chartres donna à l'églyse; la première, si fu que il

l'affranchi de maintes mauvaises coustumes, que ses sergens alevoient en la

ville et dehors[335]. Et si donna sa court et son palais que les autres

roys avoient tousjours eus léans, et y venoient tenir leur court aux festes

solempnels, comme à Noël et à l'Epiphanie et à Pasques et à la Pentecouste;

et de ce les franchi si que nuls roys ne puet né ne doit jamais i tenir

court, pour ce que le couvent soit en paix et qu'il puisse mieux entendre à

Dieu, faire prier pour le roy et pour l'estat du royaume; [336]et vout que

l'églyse fust absoulte du grief de tous ses voisins et meismement de

Bouchart à la Barbe qui lors tenoit un chastel en fié de l'églyse en une
île de Saine, de par sa femme, et sa femme d'un sien mary qu'elle eut eu
devant, qui avoit nom Hues Basset. Moulte genoit cil Bouchart l'églyse et
ses hommes. Au roy s'en complaint l'abbé Vivien, qui l'églyse gouvernoit
pour le temps de lors. Amonesté fu que il se cessast de ces griefs; et pour
ce que cesser ne se volt, le roy, par le conseil de ses palatins[337],
commanda que le chastel feust abatu; et pour ce que le roy savoit bien que
cil Bouchart estoit esmeu contre l'églyse, il ordonna pour bien de paix,
par la volenté de l'abbé et du couvent, et permist qu'il fermast une
forteresse à trois miles de Saint-Denis[338] qu'il appellent Montmorency de
lez la fontaine Saint-Walery; par tel condicion que cil Bouchart et tous
ceux qui, après luy, seroient seigneur de celle forteresse, feroient
hommage à l'églyse du fié qu'il tenoit de par sa femme en la devant dite
isle, et au chastel de l'églyse et aux autres lieux. Et, avec tout ce, fu
adjousté que les fiévés[339] qui demourroient à Montmorency se metroient en
ostage en la court l'abbé deux fois en l'an: à Pasques et à la feste
St-Denys; né en nulle manière ne requerroient congié d'issir hors de laens
jusques à tant qu'il eussent respondu et rendu raison des choses de
l'églyse qui avoient esté soustraites, aménusiées ou prises par Bouchart
ou par ses hommes, et qu'il auroient faite plenièrre satisfacion, selon

droit, au martir saint Denys de toutes ces choses, à la volenté de l'abbé
et du couvent. Et quiconque seroit trouvé en meffait vers l'églyse, et
s'enfuyroit après pour garantie à Montmorency, dedens les quarante jours
que Bouchart ou ceus qui après luy seront, seroit amonesté de par l'abbé
pour la justice de ce fait, il en ainenra le maufaitteur par devant l'abbé,
en sa court, pour justicier, par devant luy. Et se le maufaitteur ne se
veult ottoier aux condicions nommées, Bouchart ou ses successeurs le
houtera hors de toute sa seigneurie et le doivent avoir comme ennemy de
l'églyse jusques à tant qu'il s'abandonnera à justice de l'abbé. Toutes ces
condicions jura Bouchart pour luy et pour tous ceulx qui après luy
vendroient, en la présence du roy et des barons.

Note 335: Voyez la charte dont il s'agit, Hist. de France, tome X,

p. 581.

Note 336:

Ex chronicâ anonymâ.

Voyez Histor. de France, tome X

p. 303. Voyez aussi pour les détails l'autre charte de Robert,

reproduite dans le même volume, p. 593.

Note 337: Plusieurs manuscrits ont au lieu de ces derniers mots:

*De
son plaisir*

Note 338:

De Saint-Denis.

La charte dit: «Tribus leugis a castello

Sancti-Dionysii.» Ce château étoit Montjoie, et ce que l'on ignore

communément, c'est que ce château de Montjoie a été l'occasion du cri

de guerre de nos vieux rois de France:

Montjoie Saint-Denis!

Note 339:

Les fiévés.

Ceux qui relevoient du fief.

Après, conferma la chartre du roy Dagobert, fondateur de l'églyse, qui

commence au dessoubs de Mont-martre, au lieu proprement où le martir fu

décolé, et dure jusques à la voie commune qui mène à Louvres, que quanques

est contenu dedens celle enceinte est au pouvoir et au droit de l'églyse en

toutes justices et en tous cas, soit en voies communes et privées. Maintes

autres belles chartres donna à l'églyse qui ne sont pas cy nommées.

De ce siècle trespasa ce glorieux roy, en l'an de l'Incarnacion mil et

trente et un; et fu ensépulturé au cimetièrre des roys, c'est l'églyse

Saint-Denys qu'il avoit tant amée et honorée.

[340]

Incidence.

--Par l'enticement des fils au deable, commença contens

entre le jeune duc Richart et son frère Robert, qui, pour luy grever, se

mist au chastel de Falaise. Et le duc assembla son ost et assist le

chastel, longuement y fist assaillir; mais à la parfin firent-il paix

ensemble, et revint le conte Robert à sa subjeccion. A tant se despartirent

en bonne paix, et le duc Richart desparti son ost et retourna à Rouen, et

assez tost après mourut-il et plusieurs autres de sa gent, et cuida l'en,

certainement, que il fussent empoisonnés. Un petit fils eut qui avoit nom

Nicolas; à lettres fu mis en enfance, et fu puis moine de Saint-Oen de

Rouen et gouverna l'abbaïe glorieusement plus de cinquante ans après la

mort l'abbé Herfast.

Note 340:

Willelm. Gemet. hist., lib. VI, cap. 2.

[341]La duchée tint après le duc Robert. Jà soit ce qu'il fust fier et

courageux vers les rebelles et vers ses ennemis, si estoit-il doux et

humble vers l'églyse et vers ses ministres.

Note 341:

Id.--id., c. 3.

Ci fine l'histoire du bon roy Robert

CI COMMENCENT LES GESTES

DU ROY HENRI.

I.

ANNEE: 1031.

Coment la royne Constance vault deshireter Henri, son ainsné fils, du roïaume, et vault faire roy de Robert, son mainsné fils. Et coment le roy Henri humelia l'orgueil de sa mère et de tous les traitres.

[342]Des hoirs Robert, roy de France, estoit l'ainsné Henri. La royne

Constance, qui pas ne l'amoit comme mère ains le haoit comme marastre,

s'efforçoit en toutes manières de luy deshireter de la couronne, et de

couronner en lieu de luy Robert, son frère, duc de Bourgoingne. Pour ce,

s'enfui-il au duc Robert de Normandie, et luy requist, par la foy que il

luy devoit, que il fust en s'aide, envers sa mère, qui deshireter le

vouloit. Et le duc le reçut moult honorablement et luy donna de beaux dons;

et pou de temps après, luy donna armes et chevaux et l'envoia à son oncle

Mangier, le conte de Corbueil, et luy manda que il commençast et

contrainsist tous ceulx de son païs qu'il verroit qui seraient rebelles à
venir à l'hommage de Henri, leur seigneur. Il meisme mist bonne garnison de
chevaliers par tous les chasteaux de France qui près de luy estoient; et
ceulx qui à l'hommage le roy ne voloient venir, constraint et humilia si
que par force les y convint venir pour faire sa volenté.

Note 342:

Willelm. Gemet. hist., lib. VI, cap. 7.

(Ainsi parolent une manière de croniques; et si, n'est-ce pas chose
contraire à ce que un autre dit, qui ainsi parole: Que)[343] la royne
Constance eut du roy Robert trois fils et une fille. Le ainsné fu cil
Henri, le second Robert et le tiers Hues, qui fu puis évesque d'Aucère; et
la fille eut nom Adelinde, qui fu puis femme Regnault, le conte de Nevers.
(Et puis si dient, en continuant la matière)[344], après que le roy Robert
fu mort, que la royne Constance prist et saisi grant partie du royaume,
comme Senlis, Sens et le chastel de Béthizy et de Melun, le Puisat[345],
Dammartin, Poissy et mains autres chasteaux et cités. Et tant avoit jà fait
qu'elle avoit à elle alié maint baron de France et de Bourgoingne qui
avoient laissié et adossé le roy Henri, leur droit seigneur; et
espéciaument Huedes, le conte de Champaingne, à qui elle avoit donné une
partie de la cité de Sens; si béoit en toutes manières à faire couronner

son mainsné fils, Robert, le duc de Bourgoingne. Et le roy Henri, qui estoit chevalereux, vit que sa mère le vouloit ainsi deshireter, que par elle, que par ses aides. Si assembla son ost et fist tant que par ses armes et par sens, il abati l'orgueil de sa mère, et seurmonta tous et humilia ceux qui estoient contre luy. Et la première de ses batailles si fu contre su mère, et fu le chastel de Poissy le premier qu'il recouvra. Après assist le Puisat, et puis Meaux, et puis Melun et tous les autres aussi. Et quant la mère vit la force et la vigeur de luy, si luy fu tart que elle se fust accordée: à luy fist si bonne paix qui tant comme elle vesqui puis luy porta foy et loïauté. Tantost après courut le roy sur Huedes, conte de Champaigne, et luy tolli le chastel de Gournay et la moitié de Sens, que sa mère luy avoit donnée, et le renvoïa arrière en sa seigneurie. Et après courut sus Baudouyn, conte de Flandres[346], et assist longuement aucuns de ses plus fors chasteaux; et à la parfin les prist-il et les abatti.

Note 343: Cette seconde chronique est entrée dans la continuation

d'Aimoin et dans le texte d'Hugues de Fleury. Voyez

Aimoni, lib. V,
c. 47

.

Note 344:

Hug. Floriac. chronicon, anno 1031.

(Voyez Historiens de

France, tome XI, p. 158.)

Note 345:

Le Puisat.

Latinè:

Pateolum

. Le

Puiset

, entre Étampes

et Orléans.

Note 346: Le texte d'Hugues de Fleury est ici mal rendu. Celui-ci dit

que le roi, de concert avec le marquis de Flandres Baudouin, renversa

Merville, château de Hugues Bardoul, et qu'après un siège de deux

ans, il entra dans le château de

Petuera

. «Post hæc verò, cum

marchione

Flandrensi Balduino, Hugonis Bardulfi castellum

Merisvillam evertit; et Petueram castrum, biennali obsidione

conclusum, suam redegit in potestatem.»

[347]En ce temps avint que Huedes, le conte de Champaingne, dont nous avons

parlé, assembla grant ost et grant orgueil contre les Allemans et les

Lorrains. Bataille y eut grant et périlleuse. En la parfin fu-il desconfi

et fu occis en fuyant devant la cité de Troies. Deux fils avoit: Thibaut,

Estienne. Thibaut, l'ainsné, eut Chartres et Tours, et son frère Troies et

Meaux.

Note 347:

Hug. Flor., anno 1037.

Assez tost après commencèrent cil deux frères à mouvoir guerre contre le

roy Henri, et le roy se combati premier contre Estienne, le mainsné, et le

desconfi et chaça assez légèrement, et prist, en celle bataille, le conte

Raoul. Après vainqui Galleran de Meulant[348] et saisi toute sa terre.

Après ces choses, le roy esmeut Geffroy, le conte d'Anjou, à guerrier

contre Thibaut, l'ainsné des fils le conte Huedes de Champaigne. La cité

de Tours assist, par l'assentement le roy; et le conte Thibaut vint là à

tout son povoir; et le conte Geffroy ala contre luy à grant force, et se

combati à luy et le prist à la parfin, et sept cent soixante chevaliers; et

assez tost après prist la cité de Tours.

Note 348:

Meulant. Medandicum

ou

Meldanticum

.

En ce temps fonda le roy Henri l'églyse de Saint-Martin-des-Champs de lez

Paris: et Geffroy, le conte d'Anjou, en fonda une autre[349] de la

Sainte-Trinité au chastel de Vendosme.

Note 349:

Une autre.

Hugues de Fleury dit:

Cœnobium

.

II.

ANNEES: 1031/1035.

Coment le duc Robert de Normandie ala au saint voïage d'outremer, et coment il mouru au retourner.

(Robert, le duc de Normandie, dont l'istoire a dessus parlé, homme plain de

bonnes graces et de toutes bonnes meurs, ne forlignoit pas de la lignée

dont il estoit descendu, ainsi s'efforçoit plus et plus d'ensuivre les

nobles fais de ses ancesseurs; moult estoit renommé par victoires et par

œuvres de miséricorde. Mais pour ce que n'est pas notre entencion de

retraire les fais des Normans, fors par incidences et là où elles

s'afferront, ne voulons-nous pas tous ces fais descrire; car trop y aroit à

faire. Mais touteffois en donnons nous aucunes choses qui touchent en notre

matière, au plus briefment que nous porrons.)

[350]Au temps que Suènes, le roy de Danemarche, chaça Adelred, roy

d'Angleterre, hors du pays, s'en vint cil fuitis en Normandie au duc

Robert, (la cui sereur il avoit eu à femme,) et amena ses deulx fils avec

luy, Edouard et Alvret. En pou de temps après s'en repaire et laissa ses

deulx fils en la garde le duc Robert leur oncle. Et le duc les garda moult

honorablement et les ama autant comme ses fils, et moult avoit grant

compassion et grant pitié de leur essil. Pour ce manda au roy Suènes, qui

le royaume d'Angleterre tenoit lors, que bien estoit temps désoremais qu'il

eust pitié de ses nepveux, et que il leur rendist leurs terres pour l'amour

de luy; mais il ne vout oïr ses prières, ains s'en retournèrent les

messages sans rien faire. De ce fu le duc moult couroucié et moult honteux.

Tous ses princes manda tantost et fist appareillier grant navie de tous les

pors de Normandie, et les nefz aempli de bonne chevalerie et de gens toute

esleue, et fist tout assembler à Fescamp sur le rivage de la mer. Lors

s'espandirent en mer et furent boutés par tempeste qui les mena jusques à

une isle qui a nom Giersé. Et croy que ce fu fait par la divine ordenance,

pour le roy Edouart qui avoit à régner; que Dieu ne vouloit pas qu'il

regnast par effusion de sanc. Longuement demourèrent en celle isle, dont le

duc meisme fu si couroucié qu'il se tourmentoit tout de dolour et de

tristesse; et puis qu'il vit qu'il ne pourroit passer en Angleterre, si

fist la navie retourner droict au mont Saint-Michiel. [351]L'une partie de

la navie livra à Rabel, un très bon chevalier, et luy commanda à passer et
destruire Angleterre[352] par feu et par occision.

Note 350:

Willelm. Gemet. hist., lib. IV, c. 10.

Note 351:

Id.--id., c. 11.

Note 352:

Angleterre.

Le latin dit:

Britanniam

, et, par ce mot,

il falloit entendre la Petite-Bretagne.

[353]En ces entrefaites, vindrent les messages Chanut qui tenoit le royaume

d'Angleterre, et mandoit au duc qu'il estoit tout prest de rendre à ses

nepveux la moitié du royaume d'Angleterre, qu'il avoit convenancié, car il

estoit grevé de maladie. Et le duc fist tantost mander la partie de sa

navie qu'il avoit envoyée, si ne vout pas mouvoir en Angleterre si comme

il avoit commencié, jusques à tant qu'il fust retourné d'oultre-mer où il

désiroit moult à aler sur toutes riens, pour visiter le saint sépulcre et

les sains lieux de Jhérusalem. Robert, l'archevesque de Rouen, et tous ses

barons manda, et leur découvri ce qu'il proposoit à faire. De ce furent

tous esbahis et se doubtèrent moult que le pays ne fust troublé, pour le

deffaut de sa présence. Guillaume, son fils, fit venir devant tous et les

pria qu'il le receussent à seigneur pour luy et le tinsent désormais pour

duc de Normandie. Toutefois, pour ce que faire le convenoit,

accomplirent-il sa volenté; mais moult furent réconfortés de ce que

l'enfant leur demouroit, tout fust-il encore tendre et de jeune aage. Ainsi

le reçurent à seigneur et luy firent hommage.

Note 353:

Willelm. Gemet. hist., lib. VI, cap. 12.

Quant le duc eut ainsi tout ordené si connue il le désiroit, il livra son

fils en la garde de bons tuteurs et de sages, jusques à tant qu'il fust en

aage de terre tenir. A tant prist congïé à toute sa gent à grans pleurs et

à grands gémissemens, et mut en son voïage à moult noble compaignie. Moult

faisoit grant aumosnes et larges, chascun jour, aux povres notre Seigneur;

les orphelins et les veuves estoient relevés de ses richesses. Tant erra

par mer et par terre qu'il vint à Jhérusalem[354]. Qui pourroit racompter

les larmes dont il lava le saint sépulcre par quatre jours continuels et

les grans offrandes d'or et d'argent qu'il y offri? Et quant il eut visité

les sains lieux de Jhérusalem, si se mist au retour et revint jusque à la

cité de Nice. Là meisme le prist une maladie dont il acoucha au lit de la

mort, et trespassa de ce siècle à la joie de paradis, si comme l'en cuide,

plain de bonnes euvres; et sa sépulture fust en l'églyse de Nostre-Dame

dedens les murs de la cité, en l'an de l'Incarnation mil et trente-cinc.

Note 354:

Id.--id., c. 13.

III.

ANNEE: 1035.

Coment pluseurs guerres et occisions sourdirent en Normandie, et deboutèrent l'enfant Guillaume de la duchée.

(Puisque nous avons descripte la fin et la mendre partie des fais le grant

duc Robert de Normandie, avenant chose est doncques que nous racomptions

aucunes choses par incidence des fais le duc Guillaume, son fils, qui fu

appelé Guillaume le Bastart: coment il eschiva les las et les agais de ses

ennemis, et coment il les dompta tous et mist soubs piés.)[355] Si come

vous avez oï demoura jeune et orphelin; mais toujours croissoit et amendoit

en bonnes mœurs par l'enseignement de ceux qui en garde l'avoient. A son

commencement le faillirent pluseurs et se tournèrent contre luy, et

s'abandonnerent à toutes rapines et à si grans dissencions que maint

milliers d'ommes en furent occis; [356]comme Hue de Monfort contre Gauchier

de Ferrières, dont l'un et l'autre en furent occis; et le conte Gillebert

refu occis en traïson par Raoul de Gaci[357]; et Turor, le maistre le duc

meisme, refu aussi occis par traïson par les eschis[358] du pays.

Note 355:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, cap. 1.

Note 356:

Id.--id., c. 2.

Note 357: Le latin est ici fort abrégé: «Gillebertus, comes Ocensis,

filius Godefridi comitis, callidus et fortis tutor Willelmi pueri sed

domini, quodam mane dum equitans loqueretur cum compatre suo

Wascelino de ponte Erchenfredi, nil mali suspicans, occiditur cum

Fulcoio filio Geroy. Hoc vero malum, dolosis hortatibus Rodulphi de

Waceio filii Roberti archiepiscopi factum est, per manus crudeles

Odonis Grossi et Roberti filii Geroy.»

Note 358:

Les eschis.

Les bannis.

Partout frémissaient guerre et dissensions et occisions: si ne doubtoient à

faire nul mal, pour ce jeune duc qui encore estoit en enfance. Et à ce, se

print garde Rogier Tohins, home estrait et descendu de mauvaie racine[359]

qui, au temps que le duc meut à aller oultre mer, estoit alé en Espaingne

où il fist mainte proesce sor les Sarrazins, (car il estoit home fier et

orgueilleux et preux aux armes.) Moulit eut grant despit de ce que

Guillaume, l'enfant, estoit entré en la duchée après la mort de son père,

et dist que bastart ne devoit pas être héritier, né avoir né commandement

né seigneurie seur luy né seur les autres barons de Normandie. Et sans

faillie, le duc Robert l'avoit engendré en une pucelle qui avoit nom

Herleve[360], fille de Fulbert, son chamberlent; ainsi estoit despis le

jeune duc Guillaume de tous les nobles homes du pays, et meismement[361] de

ceux qui estoient descendus de la lignié de Richart. Si commença guerre

contre luy Rogier Tohins, par l'ayde que il avoit des nobles homes du pays.

Mais par une chose fu desavancié. Car il tenoit en despit tous ses voisins

et leur tolloit et gastoit leurs terres, et meismement la terre d'un sien

voisin Honfroy de Vielles; mais cil ne le souffri pas longuement, ains

envoya contre luy Rogier de Beaumont, son fils, et sa meisnie et sa gent.

Et quant Rogier Tohins le vist venir si ne le prisa noient, ains se combati

à luy, et fu occis en la bataille et ses deux fils, Elinard et Herbers.

Robert de Grant-Mesnil, qui là fu, reçut une grant plaie mortelle dont il

mouru trois jours après. [362]Et Rogier de Beaumont, qui ot eu victoire,

rendi graces à Dieu, et tant de temps comme il vesquit puis, s'estudia à

mener bonne vie et à faire bonnes euvres; et fonda une abbaïe de son propre

demaine qui est appelée Préaux et si se maintint bien et loiaument envers

le duc Guillaume et envers tous homes.

Note 359: Contre l'avis des éditeurs du 11ème volume des Historiens

de France, je pense que le traducteur de Saint-Denis s'est ici

trompé, et qu'il auroit fallu lire: «

De stirpe Malahulci

.» De la

race des Malehout, peut-être la même que celle des

Malaterra

.

Note 360:

Herleve.

Plus connue sous le nom d'

Harlote

ou

Arlette

. Wace la fait fille d'un bourgeois de Falaise:

A Faleize out li dus hanté...

Une meschine i ot amée

Arlot ot non, de Burgeis née

Meschine ert encore et pucele. (Vers 7991.)

Note 361:

Meismement.

Surtout. De

Maximè

.

Note 362:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, c. 4.

Tandis, croissoit et amandoit le duc Guillaume en sens et en forces. Si

s'averti coment sa terre estoit gastée et troublée par ses barons meismes.

Lors manda tous ses barons et ses princes et les atrait à amour tant comme

il pot, et les pria et commanda qu'il ne féissent, l'un à l'autre, chose

qui fust contraire à raison. Par le conseil de ses barons fit garde et

tuteur de soy et prince de sa chevalerie Raoul de Gaci et pluseurs de

nobles homes qui bien et loiaument luy obéirent volentiers et luy aidèrent

à plaissier ses ennemis.

IV.

ANNEES: 1044/1049.

Coment le jeune duc Guillaume recouvra sa duchée par l'aide du roy de France. Et coment ses traitres furent desconfis et occis en bataille.

Mais les fils au deable, qui tousjours s'esjoïssent des guerres et des

dissencions[363], s'en alèrent en ce point au roy Henri et tant l'esmurent

par leur desloiauté contre le duc Guillaume,[364] qu'il dist que il ne

seroit en bonne paix de cuer, tant, comme le chasteau de Tillières

demourroit en ce point. Si ne regardoit or pas à l'onneur né à la

courtoisie que son père luy avoit jadis faite. Lors s'accordèrent les

princes de Normandie qui vers leur seigneur estoit loïaus, que l'on

s'accordast à la volenté le roy pour eschiver le contens et la guerre. A ce

s'accordèrent que le roy requerroit, dont il se repentirent puis.

Note 363: Guillaume de Jumièges ajoute ici, après avoir parlé des

auteurs de ces menées: «Quos nominatim litteris exprimerem, si

inexorabilia eorum odia declinare nollem.» Cette réticence est

curieuse, et doit nous laisser penser que fréquemment l'obscurilé

dans les noms propres, chez les historiens du 11ème siècle, a été

calculée.

Note 364:

Willelm. Gemet. hist. lib. VII, c. 5.

Mais quant Gillebert Crespin, à qui le duc Robert avoit baillié le chastel

en garde, vit qu'il avoient ce esgardé que le chasteau fust rendu au roy,

il entra ens et le tint contre le roy, tout appareillié du deffendre. Là

vint le roy, mais moult fu courroucié de ce que le chasteau luy fu véé.

Arrière s'en retraist et assembla grant gent de Normandie et de France, et

assist le chastel moult efforciément; mais le duc proia tant Gillebert

Crespin que il convint qu'il le rendist au roy. Ce fist-il triste et

dolent, et maintenant que le chasteau fu rendu, fu le feu bouté et esprins

partout et fu ars en la présence de tous ceux qui là estoient.

De là se parti le roy, et assez tost après entra en la contée d'Auge[365]

et ardi une ville le duc, qui avoit nom Argenthom[366]. Au retour se mist;

par celle voie meime qu'il estoit alé vint droit au chasteau de Tillières

et assez tost le restora et le garni moult bien de gent: et si avoit-il dit

qu'il ne seroit restoré de ça un an. [367]Le duc Guillamne s'apperceu bien

du péril qui est en nourrir et essaucier felon et traiteur; car Guy, le

fils Renaut le conte de Bourgoingoe, le traïst en la parfin; si avoit esté

nourri en enfance avec luy, et luy avoit-il donné le chastel de Brioc[368],

pour ce qu'il le peust mieux lier à luy en amour et en loiauté; et tant

fist par sa malice que il perverti plusieurs des plus nobles hommes de

Normandie et les assembla contre le duc, leur droit seigneur. De ceste

alliance fu parçonnier Nigel de Coustances; si estoit au service le duc et

alié à luy par serement.

Note 365:

D'Auge.

Le latin porte:

Oximensem comitatum

, et Wace,

Wismes

. C'est

Exmes

, capitale au pays d'Auge (Pagus Oximensis).

Variantes,

Huiges

,

Eu

.

Note 366:

Argenthom.

Latinè:

Argentomum

. C'est

Argenton

, près

d'

Exmes

.

Note 367:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, cap. 17.

Note 368:

Brioc.

Variantes:

Brionne

. Wace dit aussi:

Et quant il l'ot fet chevalier

Li donna Briunne et Vernon

Et altres terres environ.

(Vers 8765.)

Cependant Guillaume de Jumièges nomme ce lieu:

Castrum Brioci

; mais

la mention de la

Rille

, que nous allons trouver tout-à-heure,

prouve qu'il s'agit bien ici de

Brionne

.

Le duc, qui sagement regarda que les siens meismes l'avoient traï et du

tout guerpi, et chascun jour s'efforçoient de s'aider de ses villes

meismes, se doubta moult qu'il ne fust osté de sa seigneurie par force, et

que les traiteurs ne féissent seigneur de celui qui telle envie luy

portoit. Henri, le roy de France, requis par nécessité, et le pria, comme

à son seigneur, que il luy aidast contre ses ennemis; et le roy, à qui il

souvint des bénéfices que son père luy avoit fais, assembla ses osts, en la

contée d'Uisme entra et vint jusques à Valdune[369]. Là trouva les ennemis

le duc, qui estoient trente mille par nombre; et le roy n'avoit avec luy

fors environ trois mille chevaliers. Le duc revint d'autre part à tout son

effort; sur les traiteurs coururent hardiement, et en pou d'eures en firent
si grant occision que ceulx qui ne furent occis au champ, s'enfuyrent et
furent noïés en l'eau d'Oln[370]. Beneureuse fu celle bataille où tant de
traiteurs furent occis, et tant de chasteaux et de forteresses trébuchèrent
en un jour.

Note 369:

Valdune

, dans le pays d'

Uimes

, ou

Hiesmes

. On ne

retrouve plus sur les cartes le nom de Valdunes; heureusement Wace,

qui connoissoit parfaitement cette partie de Normandie, nous en donne

exactement la position:

Valedumes est en Oismeis

Entre Argences et Cingueleis;

De Caun i puet-l'en cunter

Treis leugs el mein cuider.

Note 370:

Oln.

L'Orne.

De celle bataille eschappa cil Guy, qui celle traïson avoit bastie, et se

feri au chastel de Brioc; mais le roy et le duc allèrent après et assistrent le chastel et garnirent les deulx rivages d'une eaue qui a nom Risle. Quant Guy vit qu'il avoient ainsi les rivages garnis et que c'estoit noient de vouloir eschapper, et d'autre part il sot que le chastel estoit jà à l'afamer, si fist requerre pardon de son méfait, et le duc eut pitié de luy, par le conseil de sa gent. Le chastel prist en sa main et luy commenda qu'il demourast en sa maison avec sa propre mesnie tant seulement. Lors furent hors de leurs espérances tous ceulx qui contre luy s'estoient tournés; et meismement quant il virent que partie des chasteaux où il avoient leur refuge furent abatus et l'autre partie fust garnie en la main le duc. Lors vindrent à luy en mercy, et luy obéirent comme à leur seigneur. Puis que les chasteaux et les forteresses furent ainsi abatues, ne fu plus nul si hardi qui s'osast croler contre le duc. Si eut le duc ceste victoire (par le roy Henri,) en l'an de l'Incarnacion mil quarante sept.

Incidence.

--[371]En ce temps tenoit la contée de Montrueil Guillaume

Guerlant. Descendu estoit de la lignée le grant Richart. Un jour s'en vint

à luy un chevalier qui avoit nom Robert Bigot, et luy dist qu'il estoit

povre et qu'il ne se povoit chevir en ce pays; et puis luy demanda congié

d'aler en Puille où il auroit sa vie plus honorablement. Et le conte luy

dist: «Qui te fait ce faire?» Et cil respondi: «La povreté que je suefre.»

Et le conte respondi: «Sé tu me veulx croire, tu demourras en cest pays,

car tu verras tel temps dedens quatre-vingt jours en Normandie que tu

pourras ravir et prendre quanque tu voudras, que mestier te sera sans nul

contredist.» Le chevalier le crut et demoura en telle manière. Ne demoura

pas puis longuement qu'il fu de l'hostel le duc et eut s'amour et

s'accointance, par un sien cousin qui avoit nom Ricnart. Un jour parloit le

duc privéement; si avint que entre les autres paroles luy dist le chevalier

ce que le conte Guillaume luy avoit dit. Mander le fist le duc maintenant,

et luy demanda pourquoi il avoit dit teles paroles. Cil ne le pot noier né

esclairier l'entencion de sa parole; et le duc luy dist tout couroucié:

«As-tu donc pourchacié et fait par quoy Normandie soit par toi troublée, et

que je sois deshérité par ton pourchas, qui proméis au chevalier

souffraiteux tant de proie et de rapines? Ainsi ne sera pas sé Dieu plaist;

ains aurons paix pardurable par le d'on de notre créateur. Si te commande

que tu vuide tantost Normandie et que tu ne sois si hardi que tu retournes

tant comme je vive.» Et cil s'en parti tantost et s'en ala honteusement en

Puille à un sien escuier; et le duc donna la contée de Montrueil à son

frère Robert. Ainsi humilia le duc ses orgueilleux parens qui luy venoient

de par son père; et ceulx qui luy appartenoient de par sa mère, qui humbles

estoyent et débonnaires, essaüoit et élévoit.

Note 371:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, cap. 19.

V.

ANNEE: 1054.

Coment le roy, par l'enticement des envieux, guerroia Normandie, et coment ses gens furent desconfis et occis par les Normans.

[372]Puis que les Normans orent conquist Neustrie, ne fust un jour que les

François ne leur portassent envie. Les roys esmouvoient encontre eulx et

leur faisoient entendre que il tenoient les terres que il avoient tollues à

leur ancesseurs. Par les paroles d'envieux fu le roy Henri si meu contre le

duc Guillaume, qu'il entra en Normandie à deulx paires d'osts: l'une de

fors chevaliers esleus envoia par devers Caux et la livra en conduit à

Huedes, son frère; l'autre mena il meisme en la contée d'Evreux, et en fist

chevetain Geffroy Martel. Le duc, qui vit ainsi son païs destruire, fu

moult dolent. Une partie de ses chevaliers envoia contre ceulx qui estoient

entrés en Caux, et il meisme prist l'autre et vint là où le roy estoit.

Ceulx qui en Caux furent envoies vindrent à Mortemer[373], là où les

François estoient. Là les trouvèrent où il ardoient tout et roboient et honnissoient les femmes à force. Ensemble se combatirent d'ambedeulx pars moult cruellement, et dura la bataille dès le matin jusques à nonne, sans cesser, et trop en y eut d'occis d'une part et d'autre. Mais à la parfin, les François, qui sans raison destruisoient le païs, furent desconfis (tout ainsi comme le champion est plutost vaincu quant il se combast pour mauvaise cause, que celuy qui se combast pour la bonne.)[374]

Note 372:

Will. Gemet. hist., lib. VII, c. 24.

Note 373:

Mortemer-sur-Eaulne

, entre Aumale et Neufchatel.

Note 374: Notre bon traducteur, que les rodomontades de l'historien

normand impatientent, se permet de rappeler la seule raison qui lui

semble plausible de l'infériorité de courage des François, dans cette

circonstance.

Moult fil le duc lié de ces nouvelles et pour ce qu'il vouloit le roy

espouvanter, envoya-il un message près des herberges sur une haulte

montaigne. Quant il fu nuit, haultement commença à crier; et ceus qui

faisoient le gait s'en allèrent celle part, et luy demandèrent pourquoy il

crioit et qui il estoit. «Je ay nom,» dist-il, «Raoul de Toene, et vous
apporte dures nouvelles. Allez à Mortemer, et menez chars et charettes, et
rapportez les corps de vos amis qui là sont occis. François estoient venus
pour esprouver la chevalerie des Normans, mais il l'ont trouvée plus grant
qu'il ne voulsissent. Huedes, le chevetain, s'en est fui, et Guy, le conte
de Poitou, y est prins et tous les autres y sont mors et prins ou eschappés
par grant fuyte. Si rendez ces nouvelles au roy de par le duc de
Normandie[375].» Et quant le roy sot la vérité, si ne vout pas aler avant,
mais s'en retourna tout dolent de la perte de sa gent[376]. Et le duc
restora le chastel de Breteuil encontre le chastel de Tillière, que le roy
luy avoit tollu, qui ne vault pas moins de celui. Bien le fist garnir et
puis le bailla à garder à Guillaume, le fils Hosbert.

Note 375: Wace, contre son habitude, a abrégé ici le texte précieux

de Guillaume de Jumièges:

Là u li Reis fu hebergiés

Fist un home tost enveier,

Ne sai varlet u esquier;

En un arbre le fist munter

Et tute nuit en haut crier:

--François! François! levez! levez!

Tenés vos veies, trop dormés:

Alés vos amis enterrer

Ki sunt ocis à Mortemer.

(Vers 10073.)

Note 376:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, c. 25.

VI.

ANNEE: 1089.

Coment le chevetain des souldoiers Normans, qui estoient en Puille, tolli par force une chièvre de la goule d'un lion, et geta le lion par la queue par-dessus les murs du palais.

[377]

Incidence.

--En ce temps que les Normans estoient en Puille

souldoiers entour Wilmache, le duc de Salerne, estoit leur chevetain

Toustain Scitel; homme estoit renommé de maintes grandes proesses. Entre

les autres hardiesces dont il avoit faites pluseurs en fist-il une dont il

estoit trop renommé. Une fois vist-il un lyon qui tenoit une chièvre en sa

goule; vers luy courut et la luy arracha à force; et puis le prist parmy la

queue en ce point que il estoit encore tout forcené de sa proie, et le jeta

par-dessus les murs du palais, ainsi comme il fust un mastin.

Note 377:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, c. 30.

Tant le haoient les Lombars par envie que il désiroient sa mort. Une fois

le menèrent en un désert où un grant dragon habitoit et grant multitude

d'autres serpens, et quant il y fu, si tournèrent tous en fuyte. Toustain,

qui pas ne savoit la traïson, s'émerveilla moult quant il les vit fuir, et

demanda à son escuier que ce estoit. A tant vint le dragon sur luy

soudainement, et luy lança feu et flamme parmy la goule, si que luy ardi

son escu en un moment et puis engoula la tête de son cheval. Et Toustain

sacha l'espée[378] et le féri si durement qu'il l'occist; mais il fu si

envenimé de son flair qu'il ne vesqui que trois jours après. Quant il fu

mors les Normans firent deulx princes, Ranulphes et Richart; et en vengeance

de la mort Toustain, se combattirent contre les Lombars et firent d'eulx

grant occasion.

Note 378:

Sacha.

Tira.

[379]Moult avoit le roy Henri grant désirier de vengier la honte et le

dommage que le duc Guillaume luy avoit faite. Grant ost rassembla de
rechief et appela en son aide Geffroy, e conte d'Anjou, et puis s'en vint
en Normandie. La contée d'Uisme trespassa et celle de Baieux; au derrenier,
se mist au retour, et s'en vint par l'eaue de Dive; oultre passa l'une
partie de son ost, et l'autre partie s'arresta par deçà né passer ne pot,
pour la mer qui jà estoit montée. Le duc survint à grant ost et couru sus à
ceux qui par delà estoient demourés. Pluseurs en occist et prist en la
présence le roy, qui aidier ne leur povoit. Toutefois s'apensa-il que il
avoit tort vers luy, et qu'il estoit esmeu contre luy sans raison par
l'enticement de deulx envieux. Ensurquetout, il regarda la valeur et la
proesse du duc et qu'il luy chéoit bien en toutes choses; si désira moult
à avoir s'amour et s'acointance. Si bonne paix firent ensemble que oncques
puis n'y eut sé bien non, et luy rendi le roy le chastel de Tillière que il
luy avoit tollu.

Note 379:

Willelm. Gemet. hist., lib. VII, c. 28.

VII.

ANNEE: 1050.

Coment un abbé et son couvent, de la cité de Radibonne, en Bavière,

affermèrent au peuple d'un homme mort que il trouvèrent au fondement de leur églyse, que c'estoit le corps Monsieur saint Denis, pour essaucier leur lieu.

(En ce temps tenoient l'empereur de Rome et le roy de France Henri grant

amour et grant affinité ensemble: car le roy Henri avoit une sienne niepce

par mariage.) [380]Si avint ainsi que le roy Henri envoya ses messages à

l'empereur pour aucune besoingne avoir, si comme il est de coustume entre

les roys et les empereurs. En Bavière estoit l'empereur, en une cité qui a

nom Radibonne; et tout le peuple du pays, les barons et les prélas estoient

assemblés pour aucune erreur qui estoit esbandue par le país: si vous

comperons coment.

Note 380: Cela est pris du livre intitulé:

*De detectione corporum
S.S. Dionysii, Rustici et Eleutherii*

. (Voyez les

*Historiens de
France*

, tome XI, p. 469.)

En ceste cité il est une abbaïe fondée de Saint-Ermantrus. Si avint que

l'abbé de léans faisoit un fondement pour maçonner en l'églyse qui moult

estoit vielle et ancienne, ains comme sé elle déust cheoir. Dedens

trouvèrent le corps d'un homme tout entier. Tantost cheyrent en ténèbres

d'ignorance et oublièrent la paour de Nostre-Seigneur, pour ce que il

vouloient essaucier leur lieu; et affermèrent au peuple qu'il avoient

trouvé le corps saint Denys aréopagite. Tost fu ceste nouvelle par le pays
espandue: l'évesque meisme de la cité manda les autres évesques voisins, et
leur demanda conseil de ceste chose, et leur dist à la parfin que c'estoit
sa volenté que tel corps qui ainsi avoit esté trouvé fust levé
solempnellement et mis entre les corps sains. A ce s'accordèrent tous, et
asséna l'évesque le jour de celle élévation, et les pria qu'il revenissent
tous à celuy jour.

Endementres, furent plusieurs de divers ordres qui amonestèrent l'évesque
qu'il priast l'empereur qu'il vouldist estre à ce jour. Et l'empereur, qui
pas ne cuidoit que ce fust vérité, se fléchit toutefois à leurs prières et
leur promist que il y seroit. Endementres assembla le peuple et les prélas
de diverses régions. En la parfin, vint l'empereur et l'apostole Léon, qui
nouvellement estoit ordené. En ce point, vindrent les messages le roy Henri
à la court de l'empereur. Mout s'emeveillèrent quant il virent l'apostole
et les barons et les prélas et tout le peuple assemblés: et demandèrent
sagement pourquoy ce estoit. Et quant il sceurent la vérité, si n'en firent
nul semblant, ains se présentèrent devant l'empereur pour dénoncier la
besoingne pourquoy il estoient venus. L'empereur les escouta volentiers, et
quant il s'en fu conseillé, si leur donna response souffisant à leur
oppinion.

Lors cuida qu'il demandoient congié de retourner en leur païs; mais avant,
descouvrirent ce qu'il avoient en leurs cuers conceu devant l'empereur, et,
en la présence de tous, parlèrent en telle manière: «Très puissant
empereur, tu scés bien que cil n'est pas establi en son propos qui a double
courage[381]; et comme cil vice fait à blasmer en personne de petit estat,
moult doit mieux estre damné en prince, en empereur et en roy; car ainsi
comme aucun esleu en grant dignité resplandist plus s'il est enluminié de
vérité, ainsi cil meisme qui est en tel état fait plus à dampner et à
despiser, s'il s'abandonne à péchié; et ce voulons manifester pour ce que
nous avons ainsi commencié à parler. Tu as maintenant promis que tu
garderas loïauté et amitié générale envers notre roy; mais il semble que tu
face jà contre luy et contre ce que tu as promis, car nous avons entendu
que cil peuple, qui ci est assemblé de divers lieux, est pour ce venu que
tu veus lever et metre en révérence avec les sains martirs la charoingne
d'un homme mort que l'en a trouvé en terre; et plus, que l'en le veult
lever pour le corps saint Denys l'aréopagite. Si tu veulx bien savoir et
enquerre la vérité de ceste chose que nul ne devrait né penser né dire né
faire, car la sentence des plus grans clers qui soient en France conferme
que l'en treuve ès gestes le roy Dagoubert, qui fonda l'églyse, que il
scella le corps saint Denys et de ses deux compaignons en chascos dont

l'entrée ferme à trois paires de serres que l'en puet encore veoir
jusques au jour d'uy; et les mist derrière l'autel en une croute voutée à
chiment qui est si fort et si estroite que nul n'y puet entrer fors par une
petite entrée; et plus encore, que par-dessus est un tabernacle hault et
pesans d'or fin et de pierres précieuses, où le saint clou et la sainte
couronne sont honnestement gardées jusques au jour duy; et sé le corps
saint Denys doncques est si diligemment gardé et a tousjours esté, comment
le eust su nul larron embler? Après comme tu dois savoir que il soit
apostre de France, et la couronne et le roiaume a tousjours esté gardé et
deffendu par les prières de si grant patron, nous nous esmerveillons coment
tu t'es si légèrement assenti à croire ceste erreur, tu qui reconnois de
parole que tu es joins à nostre roy en amistié et en charité, pour laquelle
chose il nous semble que tu ayes courage et propos de grever et de faire
moleste au roiaume de France, quant tu accordes que celle charoingne d'home
mort soit levée pour le corps saint Denys l'aréopagite, au moins, jusques à
tant que tu ayes fait savoir à nostre seigneur le roy de France, ton amy,
que il fasse enquerre loiaument, savoir non sé il a en France le corps
saint Denys; et sé tu oïs dire certainement que il ne soit là, si pourras
faire ce que tu as commencié; et sé tu le fais autrement, nous cuidons que
moult de maux en doivent venir.»

Note 381:

Courage.

Manière de penser.

Courage

étoit autrefois

synonyme de

cœur

.

Après ce que les messages orent ainsi parlé et l'empereur les eut

diligemment escoutés, si leur respondi que il s'en conseilleroit à

l'apostole et aux barons. Après le conseil leur respondi que leur sentence

estoit bonne et selon raison. A tant s'en partirent les messages et s'en

retournèrent en France.

VIII.

ANNEE: 1050.

Coment ceste erreur fu estainte et prouvée du contraire à Saint-Denis, en France, par le démonstrement des glorieux martyrs Monsieur saint Denis et ses compaignons, en la présence le roy, et les barons, et les prélas et le peuple.

Quant il furent retournés et il eurent au roy rendu response de la

besoingne pourquoy il estoient là alés, si luy comptèrent après, tout par

ordre, coment ceste chose estoit alée. Et le roy, qui moult estoit en

grande cure de ceste chose, manda, à jour nommé, les barons et les prélas
du royaume et les assembla, et meismement Huon, abbé de Saint-Denys. Et
quant il furent assemblés, le roy leur compta la besoingne à grant pleurs
et grant larmes, si comme les messages luy avoient rapporté, et leur
demanda conseil de ceste chose.

Lors trouvèrent en leur conseil que ceste erreur ne pouvoit estre esteinte
sé ce n'estoit par la démonstrance du corps; et que l'abbé mandast par tout
et signifiast, par lettre, le jour que ce serait fait; et que tous ceulx
fussent présens à qui les lettres seroient portées; et que il ne laissast,
en nulle manière, que il ne feist savoir le jour à ceulx qui ceste erreur
avoit esmeue, pour ce que, sé il n'y estoient pas, la derrennière erreur ne
fust pire que la première; à tant se despartirent tous. Mais l'abbé leur
pria avant, que il venissent quant il leur feroit assavoir le jour. Et

l'abbé repaire à Saint-Denys, et raconta au couvent de léans ceste chose à
grant plours et à grant larmes; et les frères, qui doubtoient le commun
péril, estoient à grant mésaise et chanceloient entre paour et espérance,
et touteffois furent-il relevés et confortés par la grace de celui en qui
l'espérance des bien-créans est toute mise jus, et se mistrent en la
disposition de Nostre-Seigneur, et s'abandonnèrent moult efforcement à
vigilles et à oroisons communes et privées. Et l'abbé envoya, tandis, ses

lettres près et loing, et si n'oublia pas à envoyer à ceulx de la cité de

Radibonne, par qui celle erreur estoit commenciée, et assigna le jour au

cinquiesme des ides de juing.

Quant le couvent eut longuement esté en oroisons, en vigilles, en jeunes et

autres pénitences par quoy la divine pitié a mercy de pécheurs, et le jour

que fu mis approcha, si commencèrent à venir de toutes pars évesques, abbés

et prestres et clers, moines, contes et barons; et, du menu peuple, hommes

et femmes sans nombre, de diverses contrées; et si y vint Huedes, le frère

le roy, que le roy y envois, et, avec luy, plusieurs gens de court; et si

luy commanda que il luy sceust raconter certainement en quelle manière le

créateur de toutes chosesouldroit révéler aux siens ce qu'il désirent. Si

n'y vult pas venir, car il se sentoit à si grant pécheur, ce disoit, que

il n'estoit pas digne de regarder de yeux du corps les reliques de si

précieux martyr; mais touteffois créoit fermement et loiaument que la

divine debonnaireté seroit là présente par œuvres; et si envoya une pourpre

vermeille pour envelopper les précieuses reliques[382]. Quant ce vint après

l'office des matines, que tout le couvent eut esté toute nuit en oroison,

et les évesques et les abbés furent présens, il ostèrent l'escrin de

l'entrée de la fort voute, à grant révérence, et fu apportée devant tous

scellée et forment et fermement, par merveilleux art, selon l'ancienne

coustume des orfèvres qui jadis furent. Descellée fu à grant peine en la
présence de tous, et furent trouvés entièrement les os du corps du précieux
martyr, enveloppés en un drap de soie si viel et si pourri, que il
s'anientissoit et devenoit poudre entre les mains de ceulx qui le
manioient, ainsi comme fait toile d'araignées. Tous furent maintenant
remplis de si grant odeur, que il disoient que nulle espice né nulle odeur
aromatique ne pouvoit si souef flairier. Lors furent maintenant remplis de
si grant léesse qu'il commencèrent à chanter graces et louanges à
Nostre-Seigneur, et en grans larmes et en grans sangloux entremellés,
assemblèrent les pièces du viel paile et la poudre de vestement Monsieur
saint Denys et ses compaignons; et les os qui par l'abbé Hues de léans
estoyent traittés dévotement enveloppèrent au riche paile que le roy y eut
envoïé. Lors commencèrent les évesques à crier au peuple la vérité si comme
il l'avoient trouvée: adoncques la joie fu si grant au peuple que nul ne le
pourroit dire. Un pou en loing de l'églyse portèrent les reliques en
procession pour esmouvoir la dévociion du peuple. Huedes, le frère du roy,
retourna au roy à Paris, et luy compta tout, par ordre, si comme il avoit
esté. Et le roy, qui fu lié oultre mesure, vint en ce jour meisme à pié, et
tout nus piés par grant dévociion, et vint jusques à l'églyse moult
humblement, pour honorer son glorieux seigneur. Après, offri un riche drap

de soie et puis prist congié de retourner. Les reliques portèrent à

procession à grant multitude de peuple, devant et darrière, et puis

asseirent la chasse sur l'autel. Ainsi demoura vingt jours entiers, pour la

multitude du peuple; car chascun jour venoient nouvelles de diverses

régions, et tant comme il demoura ainsi, fu gardé, par jour et par nuit,

des deux parties du couvent, l'une après l'autre. Si fu ainsi laissé tout

apensement, jusques à tant que cil qui avoient esmeu celle erreur en porent

savoir la certaineté par eux ou par autrui.

Note 382: Suivant toutes les apparences, on auroit dû faire remonter

l'

oriflamme

au don de cette

pourpre vermeille

, et je ne comprends

pas comment aucun de ceux qui ont parlé de ce fameux étendard ne

s'est arrêté au récit de cette première ouverture de la chasse de

Saint-Denis.

Après les vingt jours fu le vaisseau rassis en son propre lieu, ainsi comme

il estoit devant, à la loange de celui qui vit et règne sans fin.

IX.

Des noms des barons et des prélas qui la furent présens.

Si ne doit-on pas entrelassier que l'en ne mette les noms d'aucuns qui là furent, à la mémoire de ceux qui à venir seront.

Des prélas furent cils: Guy, archevesque de Sens; Robert, archevesque de Cantorbie; Imbert, évesque de Paris; Elinant, évesque de Laon; Baudouyn, évesque de Noyon; Gautier, évesque de Meaux; Frolans, évesque de Senlis. Si amena chascun avec soy vaillans personnes et clers et lays. Des abbés furent cils: premier, l'abbé Hues de Saint-Denys; Aubert, abbé de Nermoustier; Jehan, abbé de Fescamp; Landry, abbé de Saint-Pierre-de-Chartres; Robert, abbé de Saint-Pierre-de-Fossés; Raoul, abbé de Saint-Remy de Rains. Si fu celui un des messages qui afferma devant l'empereur que saint Denys l'aréopagite estoit en France, et si y fu Geffroy, abbé de Coulons, et tous ces abbés avoient amené preud'homes et religieux. Des barons furent cils présens: Huedes, le frère le roy; Gautier, le conte de Pontis; Girart, conte du Corbueil; Yves, conte de Beaumont; Galerant, conte de Meulant, et maint autres nobles hommes, sans le grant nombre des simples chevaliers.

X.

ANNEE: 1051.

Coment le roy espousa la fille au roy de Roussie, dame de sainte vie. Et coment la cite de Paris fu arse, et coment le roy fist couronner Phelippe son fils ainsné. Après, de la mort le roy Henri.

[383]De la niepce Henri, l'empereur d'Allemaingne, que le roy eut espousée,

eut le roy une fille qui assez tost fu morte; la mère meisme ne vesqui puis

longuement; et le roy, qui pas ne vout estre sans femme, envia Gautier,

évesque de Meaux, au roy de Roussie, et luy manda qu'il luy envoiast une

sienne fille qui avoit nom Anne; et cil le fist moult volentiers. Et quant

elle fu venue, le roy manda ses barons et l'espousa moult solempnellement.

Et la dame, qui sainte vie menoit, pensoit plus aux choses spirituelles qui

à venir sont que elle ne faisoit aux temporelles, en espérance qu'elle en

receust le loier en la vie perdurable. Une églyse fonda en la cité de

Senlis, en l'onneur de saint Vincent.

Note 383:

Aimoini continuatio, lib. V, cap. 47.

Beneusement et glorieusement vesqui le roy avec ele long-temps, et

engendra en ele trois vaillans fils: Phelippe, Robert et Hues, qui fu

appelé Hues-le-Grant, et fu père Raoul, conte de Vermandois.

En ce temps fu arse la cité de Paris, et avecques, en tour ce temps, fu

famine trop grant qui dura bien sept ans. Phelippe, l'ainsné des trois

frères, fu oint et sacré au vivant de son père, et par son commandement;

car il estoit jà viel et débrisié; ce fu en l'an de l'Incarnation mil

soixante-dix. Eu l'an après morut Henri et fu enseveli en l'églyse

Saint-Denys avec son père et son aïeul et son bisaïeul, et les autres roys

qui laiens gisent. Cil roy Henri fu moult vaillant et moult courageux en

armes.

Ci finent les fais au bon roy Henri.

CI PARLE DU PREMIER

ROY PHELIPPE.

I.

ANNEES: 1080/1095.

Coment il saisi la contée de Vauquessin, et coment il ferma le chastel de Montmelian. Et coment le duc Guillaume de Normandie passa en Angleterre et occist le roy et saisi le roiaume. Et coment le pape Urbain fist croiserie pour aler outre-mer.

[384]Le roy Phelippe, qui fu le premier des roys qui par ce nom fust

appelé, vesqui en son temps moult en paix[385], et moult luy fu fortune

débonnaire. Femme prist qui Berthe fu appelée, fille le conte de Hollande

et sereur le conte Robert de Flandres. De celle eut une fille et un fils.

La fille eut nom Constance et le fils Loys. Puis fu-elle espousée à

Buiaumont, le prince d'Antioche. Le roy, qui véoit bien que son pouvoir et

sa seigneurie estoit moult amenuisiée, ce luy estoit avis, par le défaut de

ses ancesseurs, désiroit moult à mouteploier. En ce temps, estoit conte de

Bourges un vaillant chevalier qui Harpin avoit nom. Cil Harpin, si comme

aucunes escriptures dient, se croisa à la première croiserie de Perron

l'Hermite, qui fu en ce temps, et ala outre-mer à la première muete; la

contée de Bourges vendit au roy Phelippe soixante mil sols[386].

Note 384:

Aimoini continuatio, lib. V, cap. 47.

Note 385:

Moult en paix.

Cela n'est pas dans le texte d'Aimoin, qui

se contente de donner à Philippe l'épithète de

Note 386: Harpin, comte ou vicomte de Bourges, a été célébré dans les

chansons de geste du treizième siècle. Celle de Lion le fait père du

héros principal, et, suivant elle, Harpin auroit été dépouillé de son

fief en punition d'un meurtre commis sous les yeux du roi de France.

Plus tard son fils Lion seroit revenu à Bourges et auroit été reconnu

comme le légitime héritier des domaines de son père. (Voyez le

manuscrit du Roi, fonds de Sorbonne, n° 450.)

Après ce, avint que guerre mut entre Geffroy-le-Barbu, conte d'Anjou, et

Fouques Rechin, son frère, qui conte estoit de Gastinois. Si estoit la

cause telle que Fouques se plaignoit de ce que son frère luy avoit donné

trop petite partie de terre. Au roy Phelippe ala et luy promist que il luy

lairoit toute la contée de Gastinois, mais que il ne luy nuisist de la

guerre que il pensoit à mouvoir contre son frère. Et le roy se conseilla

sur ce, puis luy octroya volentiers. Lors vint Fouques à bataille contre

son frère et eut de luy victoire par l'aide des Angevins et des Torainois,

et le prist et le tint en sa prison jusques à la fin de sa vie; mais en

celle bataille eut assez occision de barons et d'autres gens. Après celle

victoire laissa au roy la contée de Gastinois, si comme il luy avoit

promis; mais les riches hommes et les chevaliers du païs ne voudrent faire

hommage, jusques à tant qu'il eut juré, comme roy, que il tendroit les

anciennes coustumes du païs.

Ne scay quans ans après, si comme convoitise et malice croissent toujours,

le roy saisi et prist la contée de Vouquesin et la tint en sa seigneurie;

et ferma lors le chastel de Montmelian[387], contre le conte Huon de

Dampmartin. (Mais cy endroit doit chascun savoir que ceste contée de

Vouquesin muet[388] des fiés de Saint-Denys en France, et quiconque la

tient, il en doit l'ommage à l'abbé de laiens. Et le service du fié si est

tel que il doit porter ès batailles et ès osts l'oriflamme Monsieur saint

Denis, toutes les fois que le roy ostoie; et le roy la doit venir querre en

l'églyse par grant dévotion et prendre congié aux martyrs avant qu'il

meuve. Et quant il part de l'églyse, il s'en doit aler tout droit là où il

muet, sans tourner né çà né là en autre besoingrie[389].)

Note 387:

Montmelian.

D'après ce texte, le château de Montmelian

devoit être entre le Vexin et le comté de Dammartin en Goële. Cette

position est encore attestée par le rapprochement de deux passages du

roman de

Garin-le-Loherain

. Dans le premier, Fromont citant un don

que lui fit le roi:

Jà fust uns jor que m'éustes covent,

Quant vous chaciez devant

Montmelian

,

En la forêt qui à celui appent,

Quant à Begon donnas en chasement

La ducheté de Gascongne la grant.... etc.

(Tom. 1, p. 123.)

Et plus loin, Fromont revenant sur lu même point:

Vous savez bien l'emperères jadis

M'ot en covent quant il fu à Senlis,

Quant à Bégon la Gascongne rendit..., etc. (Id., p. 149.)

Il existe encore aujourd'hui, au-dessous des forêts d'Ermenonville et

de Chantilly, un petit bois de

Montmelian

, près d'un hameau nommé

Notre-Dame de Montmelian. C'est là qu'étoit le château fermé par le

roi Phillippe Ier.

Note 388:

Muet

est mouvante.

Note 389: De là l'opinion à tort soutenue par Ducange et autres

savans illustres, que nos rois auroient adopté

l'oriflamme de Saint-Denis seulement depuis la réunion du Vexin à la

couronne. Mais ce passage bien compris, et la charte de Louis-le-Gros

sur laquelle on s'est appuyé, prouvent justement le contraire. Voyez

une note de

Garin-le-Loherain

, tome 2, page 121. Voyez aussi le

précieux ouvrage de M. Rey sur le

*Drapeau et les insignes de la
monarchie françoise*

. Paris, 1836.

Incidence.

--Sept jours devant les kalendes de may, apparurent comètes au

ciel, près de cinq jours, et donnoient grant clarté contre occident.

En cest an meisme, avint que Guillaume, duc de Normandie, passa en

Angleterre; (le roy occist) et saisi le royaume.

En cest an meisme, osta le roy Phelippe les chanoines lui estoient à

Saint-Martin-des-Champs, delez Paris, ainsi comme par divine inspiration,

pour ce qu'il vivoient déshonestement et faisoient malvairement le

service. L'églyse donna à Saint-Pierre-de-Clugny et fist laiens venir les

moines de l'abbaïe, au temps l'abbé Huon.

[390]En l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur mil quatre vingt et quinze,

vint en France le pape Urbain; homme estoit plain de bonnes meurs et de

grant dévociun. Son concile assembla en la contée de Clermont en Auvergne.

Et quant le concile fu assemblé qui fu de trois cent et vint, que évesque

que abbés, il se leva au concile et commença à parler comme cil qui estoit

bien enparlé et de parfonde loquence. Lors les commença à enseigner et

amonester comment il se devoient maintenir et gouverner eulx et le peuple

de leur éveschié et de leurs diocèses par les provinces. Lors descendi en

plourant sur la povre terre d'oultre-mer où nostre Sauveur avoit esté mort

et vif et crucifié pour nos péchiés, que la gent sarrazine destruisoient,

si comme il avoit oï dire certainement; si amonestoit, à grans soupirs, le

peuple et les barons que elle fust secourue.

Note 390:

Aimoini continuatio, lib. V, cap. 48.

Sa parole, qui volentiers fu reçue ès cuers des bons crestiens par la vertu

u Saint-Esperit, fist grant fruit: car le très-vaillant Aimars, évesque du

Pui, se croisa tantost, embrasé de l'amour Nostre-Seigneur, comme cil qui

tant bien fist et tant fust sage et preux en secourre et en aidier en toute

manière la chevalerie de la crestienté; si comme il est apparent, ès fais

que le barnage[391] de France fist en celle voie.

Note 391:

Barnage.

Baronnage.

Après luy, se croisèrent les haulx hommes Hues-le-Grant[392], frère le roy

Phelippe; Raymont, le conte de saint Gile; Estienne, le conte de Blois;

Robert, conte de Flandres; Paiens de Kaneleu[393], Rogier de Rosoy et maint

autres princes du roiaume de France, outre chevalerie et gens de pié sans

nombre. Par la renommée de ceste croiserie, se croisèrent maint autres

nobles et princes en autres régions.

Note 392

Hues-le-Grant.

«Hugo magnus.» Cette finale du nom de

plusieurs membres de la famille capetienne ne doit-elle pas être

considérée comme analogue à celle des Charles de la seconde race.

Carlomannus

ou

Carlomagnus

,

Hugomagnus

, etc.

Note 393:

Paiens de Kaneleu.

Le latin du continuateur ne porte pas

ce nom ni le suivant.

En Sezile Buiaumons, le prince de Puille qui fu fils Robert Guichart,

estrait de la nacion des Normans; et le vaillant Tancrès, ses niés et maint

autres vaillans chevaliers de celle contrée; en Lorraine, le vaillant

Godefroy de Bouillon, Baudouyn et Eustace, ses frères, et maint autres

nobles princes de celle région. Et Nostre-Seigneur, qui vit leur intention

et leur bonne volenté, leur donna si grans graces que, après tant de paines

et de travaux que il souffrirent pour l'amour de Nostre-Seigneur,

prinrent-il la grant cité de Nice et la noble cité d'Antioche, et puis

après la sainte cité de Jhérusalem et aultres plusieurs cités et chasteaux

sans nombre; et délivrèrent le saint sépulcre des paiens et de leurs

ordures, et les occistrent et destruirent, et orent tousjours victoire par

la vertu du Saint-Esperit. Et quant il orent ainsi exploicté, aucuns

retournèrent en leurs contrées et aucuns demourèrent au pays pour la terre

et le peuple deffendre, si comme Godeffroy de Bouillon, qui puis fu roy de

Jhérusalem, Baudouin et Eustace ses frères et maint autres barons.

Coment le roy Phelippe refusa la royne Berthe sa femme et la mist en prison. Et coment l'apostole l'escomenia et son roiaume. Et de Loys, son fils, coment il deffendi viguereusement le roiaume contre le roy d'Angleterre.

(Atant nous tairons de ceste matière qui pas n'appartient à nostre propos;

si parlerons du roy Phelippe et de son fils Loys qui, avec son père,

gouverna le roiaume, ains qu'il fust couronné jusques à ce qu'il alast de

vie à mort: et puis se fist couronner et régna tout seul; comme roy fier et

vertueux, si comme nous racomptérons en ses propres fais.)

[394]Grant temps après refusa le roy Phelippe la royne Berthe, sa femme,

par l'amonestement du deable; du tout se retrait d'ele et la mist en un

fort chastel qui a nom Montrueil sur la mer, dont il l'avoit, devant ce,

douée, et s'abandonna à la luxure et avoultire, qui parestoit trop honteuse

chose à si hault homme. A Foulques Rechin, conte d'Angiers, tolli-il

Bertrade sa première femme; par plusieurs ans fu avec ele en avoultire et

la dame eut trois enfans de luy, deux fils et une fille. Les deux fils

furent Phelippe et Floire, et la fille fu puis contesse de Triple.

Longuement vesqui ainsi en avoultire, né oster ne s'en vouloit pour nul

amonnestement; mais l'apostoile, qui vouloit pourveoir au salut de s'ame,

et qui se doubtoit que Dieu ne l'en méist à raison par son deffaut, au jour

du jugement, escoménia luy et son roiaume; et le roy qui toutefois douta la sentence par la grace que Nostre-Seigneur lui fist, laissa celle dame qu'il avoit longuement tenue es avoultire, et reprist la royne Berthe, sa loyale espouse. [395]Le damoiseau Loys, qui encore estoit en l'aage de douze ans ou de treize ans, estoit tant beau et tant doux et tant preux et tant bien affaitié en toutes choses et plain de bonnes meurs, et tant amandoit toujours en proesce et en courage que il donnoit bonne exemple de soy, aux barons et au peuple, de son roiaume maintenir et gouverner, et des églyses deffendre merveilleusement. Dont tous ceulx qui bien et paix aimoient en estoient en grant désirier.

Note 394:

Aimoini continuatio, lib. V, cap. 49.

Note 395: A compter d'ici commence la traduction de la

*Vita Ludovici
regis Philippi filii*

, par le célèbre abbé de Saint-Denis, Suger.

Icil noble damoiseau s'accoustumoit à amer et à honorer l'églyse de

Saint-Denys de France, selon la coustume de France ancienne et de

long-temps; et selon ce que ses ancesseurs la maintindrent, il la maintint

tousjours à grant chierté et à grant révérence, pour l'onneur des martyrs

desquels il estoit soustenu et aidé en ceste mortelle vie et par quelles

prières il attendoit à estre secouru quant à l'ame, après la mort; et si pensoit à estre moine de léans, sé ce fust que estre péüst. Mais tandis comme il estoit encore en l'aage de douze ou de treize ans, se penoit-il moult de venir à valeur et à proesce de grant homme, non pas à chacier né à autres jeux enfantins à qui tel aage s'abandonne légièrement; ains apprenoit et usoit des armes par qui l'on vient à proesce et à valeur; et, sans faille, faire luy convenoit par force, sé il ne vouldist perdre son roiaume par mauvaiseté et par paresse; car les plus grans et les plus puissans des barons du roiaume le commencièrent à assaillir: et meismement le puissant et le couragieux roy d'Angleterre, fils Guillaume, duc de Normandie, qui Angleterre conquist et fust appelé Guillaume le bastart. Et pour ce que il commença à estre assailli si jeune, fu il preux, par les grans besoingnes qui luy sourdoient de toutes pars: car vertu et proesce croit par us et par travail endurer, et en devient on sage et pourvus aux grant besoingnes, et en vient-on souvent à grans emprises. Et par ce s'enfuit paresse et oisiveté, qui trop font de maus à ceus qui les maintiennent; car ainsi comme dit le sage: «Oisiveté et paresse admenistrent nourrissement aux vices.»

Cil roy Guillaume d'Angleterre estoit chevalier merueilleus aux armes et sur tous hommes estoit convoiteus et désirant d'acquerre los et renommée.

Quant il eut deshirité son ainsné frère, Robert, le duc de Normandie, de toute la duchée, si comme elle s'estent, après ce qu'il s'en fust alé outre-mer, si se commença à approchier des marches du roiaume de France et à assaillir le noble damoiseil Loys, en toutes les manières qu'il pouvoit.

Semblablement et dessemblablement guerroioient l'un l'autre: semblablement

en ce que l'un né l'autre ne se tenoit maté né vaincu; dessemblablement en

ce que le roy Guillaume estoit fort et aduré et parcréur d'aage, comblé

d'avoir et large dependeur, et que merueilleusement savoit atraire à luy

chevaliers et soudoiers; et que le jouvenceau Loys estoit povre d'avoir et

jeune d'aage, et se gardoit de grever le roiaume que son père tenoit encore

en sa main: et si, osoit maintenir guerre et contrestre à si puissant homme

et si riche, par proesce de chevalerie et par hardement de cuer tant

seulement. Dont véissiez le noble damoiseil chevauchier par le país, à tant

de chevaliers comme il pouvoit avoir, une heure ès marches de Berri, autre

heure ès marches d'Auvergne: né jà, pour ce, ne le véist on moins tost en

Vauquessin, quant mestier en estoit. Et assembloit souvent au roy Guillaume

d'Angleterre, à trois cens chevaliers ou à cinq cens ou à moins, encontre

dix mille chevaliers. Si avenoit souvent selon la doubteuse aventure de

bataille, que il desconfisoit ses ennemis et tel fois qu'il restoit

desconfi. Et en tels poingnés prenoit-on souvent des plus nobles barons,

d'une part et d'autre. Une heure en prist, le damoiseau Loys, des plus nobles que le roy d'Angleterre eust, comme le noble conte Simon, Gilebert, seigneur de l'Aigle, qui, à ce temps estoit le plus prisié chevalier de toute Normandie et Angleterre[396], et Paiens, le seigneur de Gisors, à qui le roy d'Angleterre ferma lors premièrement le chastel de Gisors[397], et d'autre part reprist, le roy d'Angleterre, des plus vaillans chevaliers de France, comme le vaillant conte Mathieu de Beaumont, le noble conte Simon de Montfort[398], et Paiens, le seigneur de Montjay. Mais l'angoisse et la destresse d'avoir, pour les soubdoiers paier, fist tost venir à raençon les prisonniers au roy Anglais; mais les prisonniers de France ne peurent pas estre si tost délivrés; ains furent en prison longuement, n'oncques par mille raençon n'en porent eschapper jusques à tant qu'il eurent fait hommage au roy d'Angleterre et qu'il eurent juré sur sains qu'il luy seroient en aide à leur povoir contre le roy et contre le royaume de France.

Note 396:

Gilebert de Laigle

est honorablement mentionné par le

poète Geoffroi Gaimard. Voyez les fragmens de ce poète, publiés par

M. Fr. Michel. (Rouen, 1830, p. 56.) Il étoit à côté du roi Guillaume

le Roux, quand celui-ci fu mortellement frappé par Tyrrel, à la

chasse.

Note 397: Le sens est ici mal rendu; c'est

Paiens

que Suger indique

comme ayant fermé ce château: «Paganum de Gisortio, qui castrum idem

primo munivit.»

Note 398: Simon Ier, fils d'

Amauri

Ier, celui qui fortifia

Montfort-l'Amauri

.

III.

ANNEE: 1106.

Coment le roy Guillaume d'Angleterre, desiroit à avoir le royaume de France, et coment il grevoit povres gens et l'Églyse, et ravissoit leurs biens; et coment il fu occis soudainement d'une saiete, par la divine vengeance.

Lors disoit-on que cil roy Guillaume d'Angleterre, qui trop estoit fier et

orgueilleux, béoit à avoir le royaume de France. Car le noble damoiseau

Loys estoit tout seul demouré droit hoir du roy Phelippe et de la royne

Berthe, qui sereur estoit Robert, le conte de Flandres. Si avoit-il deulx

autres fils, Phelippe et Floire, de Bertrade, la contesse d'Angiers, qu'il avoit louguement maintenue par-dessus sa femme espousée; mais nul ne s'attendoit que nul en deust régner, pour ce qu'il estoient nés en avoultire, sé il avenist par ayanture que le noble Loys mourut. A ce s'atendoit le roy Guillaume, si comme l'on cuidoit. Mais pour ce que ce n'est pas droit né chose naturele que François soient en la subjeccion d'Anglois, ains est droit que Anglois soient en la subjeccion françoise[399], avint tout autrement qu'il ne cuidoit; si luy tolli s'espérance la fin de la guerre. Car celle guerre eut jà duré trois ans et plus; et le roy Guillaume vit qu'il n'en pourroit venir à chief, né par ses Anglois né par ses Normans, si comme il cuidoit premièrement, né par les François meisme qu'il avoit à luy alié par serement et par fiance. Si laissa la guerre tout de son gré, et passa en Angleterre.

Note 399: Notre traducteur commet ici un contre-sens qui n'est peut-être pas complètement involontaire. Suger dit: «Parce qu'il n'est pas permis que les François soient soumis aux Anglois, ni même les Anglois aux François.»

Quia nec fas nec naturale est Francos Anglis, imò Anglos Francis subjici, etc.

Après ce avint, un jour qu'il chaçoit en une forest qui avoit nom

Neuveselve, que il fu soudainement occis d'une saiete, si que plusieurs

cuidèrent qu'il eust esté occis par la divine vengeance et à bon droit, car
il guerroyoit povres, gens cruellement et essilloit les églises et trop
angoisseusement ravissoit leurs biens quant les prélas mouroient. Ce cas fu
mis de pluseurs gens sur un hault homme d'Angleterre qui avoit nom Gautier
Thirel; mais il jura puis, sur sains, devant pluseurs, non pas pour ce
qu'il en doubtaist rien, comme cil qui coupe n'y avoit[400], que oncques,
celuy jour que le roy avoit esté occis, n'avoit-il esté en la forest, celle
part, né veu ne l'avoit en celle journée. Dont il est bien apparissant que
la cruauté de si puissant homme fu abatue et chastoiée par la divine
puissance; en manière que cil qui les autres travailloit à tort fu
travaillié sans fin, et cil qui tout convoitoit fu du tout despouillié. A
Dieu tant seulement qui desceint les baudrès[2] des roys quant il luy
plaist sont soubmis les roys et les roiaumes.

Note 400: La traduction est obscure et incomplète. Ici Suger se met
en scène, et dit avoir lui-même entendu Gautier Tirrel jurer de son
innocence. «Quem cum nec timeret nec speraret, jurejurando sæpius
audivimus, et quasi sacrosanctum asserere, etc.» Mais, ce témoignage
de Suger ne me satisfait pas complètement; le désir de fonder une
conjecture édifiante y paroît trop. D'ailleurs tous les historiens
anglois s'accordent à accuser de la mort du roi, non pas la

vengeance, mais la maladresse de Geoffroi Tirrel. (Voyez Orderic

Vital, Gaimar, Wace; Eadmer et les autres.).

Note 401:

Les baudrés.

Aujourd'hui

baudriers

, du latin

balthum

, dont se sert Suger. De même dans Garin le Loherain:

Aubris fu biaux, eschevis et molés,

Gros par espauls, graisles par le

baudré

.

(T. I, p. 85.)

Après ce roy Guillaume, vint au royaume son mendre frère, Henri, qui tant

fu sage et puissant: sa grant valeur et son grant sens fu puis sceu et

cogneu, comme nous dirons cy-après. Si avint ainsi qu'il fu roy

d'Angleterre, pour ce que son aisé frère, le vaillant Robert, estoit au

temps de lors au grant ost des nobles barons qui estoient meus au saint

sépulcre. Et pour ce que nous n'avons pas en propos de retraire les fais

des Anglois, fors de tant comme il appartient à nostre matière, nous en

convient taire, jusques à tant que l'histoire en fera mencion.

IV.

ANNEE: 1106.

Coment le noble jouvencel Loys amoit les églyses et les povres, et combatoit noblement pour metre pais entre les barons qui guerroyoient les uns les autres.

Loys, le noble jouvenceau, estoit jà grant et parcréu; et de tant comme il estoit tenu à simple de pluseurs[402], de tant se penoit-il plus de pourveoir le profit des églyses; et comme courageux et defendeur du siècle et du règne de son père, se travailloit pour la paix du clergié, et des gaigneurs et des povres gens: car la paix et le repos avoient jà esté si longuement en desaccoustumance au roiaume de France, et tant avoient-il esté troublés, que nul ne savoit mais que estoit joie né paix.

Note 402: Suger dit: «Ludovicus itaque famosus juveuis, jocundus, gratus et benevolus (quo etiam à quibusdam simplex reputabatur), etc.

Si avint en ce temps que entre l'abbé Adam de Saint-Denys et Bouchart, le seigneur de Montmorency, sourdi contens pour aucunes besoingnes et coutumes de leurs terres qui ensemble marchissoient. Et à ce montèrent les paroles que cil Bouchart rompi son hommage, et s'entredeffièrent et

s'entrecoururent sus, à armes et à bataille, et ardi l'un à l'autre sa

terre. Mais ceste nouvelle vint tantost au vaillant roy Loys qui moult en

eut grant desdaing. Cestui Bouchart fist tantost semondre de droit par

devant le roy Phelippe, son père, à Poissy le chastel. Cil se défailli du

tout de droit oïr et de obéir au jugement; et s'emparti de court ainsi. Né,

pour ce, ne fu-il pas retenu, car ce n'est pas coustume en France; mais il

apprit, assez tost après, quelle paine doit porter le subgiet orgueilleux

vers son seigneur. Semondre fist ses osts Loys et ala sur luy à armes, et

sur ses aides; c'est sur le conte Mathieu de Beaumont et sur Droon, le

seigneur de Moncy^[403], qui estoient ses jurés de ceste entreprise, et

chevaliers merveilleux. En la terre Bouchart entra premièrement et gasta

tout par feu et par glaive, fors son chastel. Si mist le siège entour, que

de ses propres gens que des gens Robert, son oncle, le conte de Flandres;

et, tant le destraint qu'il vint à luy à mercy, et se mist sur luy, hault

et bas, de toute la querelle.

Note 403:

Moncy.

«Monciacensem.» C'est aujourd'hui

Mouchy-le-chatel

, village de Picardie (département de l'Oise), à 4

lieues de Beauvais.

Après, rassailli de guerre, Droon de Moncy, pour ce meisme et pour autres

griefs qu'il faisoit à l'église Saint-Pierre de Beauvais. Devant son

chastel vint à grant plenté de chevaliers et d'arbalestriers. Cil Droon

issi hors et assembla ses gens assez près de son chastel; mais cil qui le

règne deffendoit le fist assez tost flatir ens^[404] parmy les portes, luy

et sa gent. Mais ce ne fu pas sans luy, car il les suivoit au dos de si

près qu'il se féri en eulx de vive force jusques au milieu dn chastel,

comme preux et hardi. Maint grans cops y feri le preux Loys et maint en

reçut, n'oncques issir n'en daigna jusques à tant que il eust tout le

chastel ars, jusques à la maistre tour. Si esloit de si grant cuer et de si

fière proesce qu'oncques ne daigna eschiver le grant embrasement du

chastel, tout fust-ce grant péril à luy et à son ost. Et tant y souffri

qu'il luy prist un grant enroueure qui longuement luy dura. En telle

manière les soubmist et humilia à la volenté Nostre-Seigneur à qui la cause

de la guerre estoit.

Note 404:

Flatir ens.

Se précipiter au travers.

En ces entrefaites mut contens entre Huon, le seigneur de Clermont qui home

estoit simple et sans malice, et Mathieu, le conte de Beaumont; pour ce que

le conte Mathieu, qui sa fille avoit espousée, luy tolloit à force la

moitié du chastel de Lusarches; car l'autre moitié tenoit-il pour raison de sa femme. Si l'avoit tout saisi et bien garni; au damoiseil Loys s'en ala clamer et s'en laissa chéoir à ses piés. En pleurant fist sa complainte par telles paroles: «Sire, ayés pitié de moy qui suis vielx et desbrisié: si me secourrés contre mon gendre qui me veult deshireter. Si vueil mieux que vous ayés toute ma terre de qui je la tiens, que mon gendre l'ayt.» Grant pitié eut de luy le deffendeur du règne, et luy promist son ayde: et ainsi le renvoia tout assuré de sa promesse.

Tantost manda au conte Mathieu que il revestist Huon de sa partie du chastel; puis les adjourna ambedeulx à sa court. Mais le conte Mathieu refusa tout né, à sa court ne daigna venir né contremander. Et le damoiseil assembla son ost et ala assaillir le chastel qu'il avoit garni contre son seigneur. Tant y assailli par armes et par feu et par engin qu'il le prist à force. La tour garni de chevaliers et la rendi à Huon, si comme il l'i avoit promis. De là se parti et ala assiéger un chastel le conte, qui a nom Chambely[405]. Ses engins fist entour drecier; mais autrement avint de ce siège qu'il ne cuida. Une nuit eut fait clair tems et seri; si avint que le temps se couvri soudainement et commença un fort temps de tonnoire et de pluye si horrible que le plus des gens de l'ost estoient en désespérance de leur vie et cuidoient bien mourir. Quant ce vint vers le jour que le noble

Loys se dormoit en son paveillon, plusieurs s'appareillèrent, pour le fort
temps, à despartir de l'ost. Si fu bouté le feu en l'une des parties des
loges, par desloiauté et par traïson, et pour ce que c'est signe de
despartir ost du siège. Si avint ainsi que le ost s'estormi et issirent des
tentes folement et confusément, et commencièrent à fuyr comme ceulx qui
cuidoient estre pris pour la tumulte et pour la noise; et se mistrent à la
fuite. De ce fu moult esbabi le damoiseau Loys, et demanda que ce estoit.
Lors s'arma et sailli au destrier, et couru après l'ost pour faire
retourner; mais pour chose qu'il sceust né dire né faire, ne les pot metre
au retour, pour ce, meismement, qu'il estoient tous expandus et espartis çà
et là. Lors assembla tant de gens comme il pot avoir, et pour les autres
garantir qui s'en fuioient se mist il pour mur et pour deffense contre ses
ennemis qui luy coururent sus. Souvent y feri et souvent y fu feru; bien et
seurement s'en porent fuyr ceulx à qui il estoit deffense; mais assez en y
eut de pris de ceulx qui estoient loing de luy et s'en fuyoient expandus
par troupeaux. La furent pris cil Hue de Clermont, le plus haus home et le
plus puissant, et Guy de Senlis, Heloyn de Paris, sans les autres, que
chevaliers que sergens, qui pas n'estoient de grant nom, et des gens à pié
dont il n'est nul compte.

Chambely.

C'est Chambly, en Beauvaisis, à une lieue de

Beaumont, et à six de Senlis: aujourd'hui petite ville du département

de l'Oise.

Moult fu le gentil damoiseau embrasé de grant yre. A Paris retourna, et de

tant luy engroissa plus le cuer de fierté et d'ogueil, comme il n'avoit pas

appris à receveoir telle honte et tel meschéance. A Paris ne demoura guères

pour séjourner; mais pour sa honte vengier assembla gens de toutes pars,

trois fois tant qu'il n'avoit fait devant; et souvent disoit en son cuer

que c'estoit greigneur honneur de mourir en proesce que honteusement vivre.

Ceste assemblée sceut le conte Mathieu, par ses amis de la court; si se

doubta moult, comme cil qui sage homme estoit, que la meschéance que son

sire avoit eue ne retornast sur luy. Lors prist de ses privés amis et leur

pria de parler de la paix par moult grant douceur, et par, moult grant

blandissement; et moult se pena d'amollier le cuer et l'ire du noble

damoisel. Et se purgeoit en telle manière que par luy né par son pourchas

ne luy estoit telle meschéance avenue, sé par aventure non. Et coment qu'il

fust venu, il s'en mettoit du tout à sa volenté et à son esgart.

Mais avant qu'il s'en vouldist de rien amollier en eut maintes prières, que

du roy Phelippe, son père, que d'autruy; mais touteffois, à la parfin,

refrena son mautalent, et si fut à tart et à envis: le tort qu'il avoit

fait luy fist amender et rendre ce qu'il pot rendre, de ce qu'il avoit

dommagié; et luy fist rendre les prisons, et après fist la paix de luy et

de Huon de Clermont, son seigneur, et luy fist rendre sa partie du chastel

de Lusarches qu'il luy vouloit tollir.

V.

ANNEE: 1102.

*Coment il deffendi les églyses contre Eblon, le conte de Rouci, et son
fils, qui les persécutoit; et coment il les contrainst par glaive et
occisions à faire satisfactions.*

En ce meisme temps estoit en grant tribulacion l'églyse de Nostre-Dame de

Rains, par la cruauté Eblon, le conte de Roucy, et de sou fils Guichart qui

souvent la grevoit et couroit sus; et non mie tant seulement à ele, mais

aux autres églyses qui estoient soubz ele: et si estoit-il si bon chevalier

de sa main et si entreprenant que il ala aucune fois à ost banie[406] en

Espaigne contre les Sarrazins; ce que nul ne déust oser entreprendre sé il

ne fust roy ou empereur. Maintes clameurs et maintes plaintes en avoient

esté faites aucunes fois devant le roy Phelippe où il ne mettoit pas grant

conseil; mais tant ala puis la besoingne que ceste clameur vint bien deulx

fois ou trois jusques à son fils Loys; et tantost, comme il fu certain des griefs que cil tirant faisoit aux églyses, il assembla un ost de bien cincens[407] chevaliers, des meilleurs que il pot trouver au royaume son père.

A Rains s'en ala hastivement, où il avoit esté attendu deulx mois, pour prendre vengeance de la bonte et du dommage que le tirant avoit fait aux églyses. Lors entra en sa terre où il mist tout en feu et en flambe, et la sienne et celle à ses aydes, et à proier quanqu'il trouvèrent. Si furent robés qui les autres souloient rober, pris et tourmentés qui les autres souloient tourmenter. Mout y souffri travail le noble jouvenceau, car tant avoit en luy et en ses chevaliers vigeur et proesce, que oncques tant comme il y furent ne séjournèrent jour, s'il ne fust vendredi ou diemenche, qu'il ne tourmentassent leurs ennemis, ou par assaut de navie[408] ou de lancier ou de traire, ou par courre sur leurs terres. Si n'estoit mie celle guerre tant seulement contre celuy Eblon, ains estoit aussi contre les autres barons du pays. Si leur faisoit grant secours la force des chevaliers de Lorraine qui leur aydoient pour ce qu'il estoient de leur parenté. Entre ces choses y eut parlé de paix en plusieurs manières: si fu plus légièrement accordée, de la partie au jouvencel de France, pour ce qu'il avoit ailleurs maint grans affaires qui requeroient sa présence. Au tirant commanda qu'il féist paix et satisfaction aux églyses; et il si fist et assura par bons hostages. Ainsi abati et defoula celuy Eblon, et si

ardi et gasta sa terre. Et ce que luy requeroit et demandoit du

Nuef-chastel[409] mist en sa souffrance jusques à un autre jour.

Note 406:

A ost banie

, et non pas

banié

, comme on lit dans le

texte de dom Brial. A armée convoquée.

Note 407:

Cinc cens.

Le latin dit:

sept cents

.

Note 408:

De navie.

Il y a dans le latin

manuali congressione

, et

l'auteur aura lu

navali

au lieu de

manuali

. La rédaction du temps

de Philippe-le-Bel traduit mieux:

d'envair

. (Msc. 8396. 2.)

Note 409:

Nuef-chastel.

Château situé sur l'Aisne, aujourd'hui

chef-lieu d'un canton duquel dépend Rouci.

*Sic transit gloria
mundi.*

Un autel^[410] ost de chevaliers assembla une autre fois pour secourre

l'église d'Orléans, contre Lion, le seigneur de Meun, qui home estoit

l'évesque, et si tolloit à l'églyse la greigneur partie de ce chastel

meisme et la seigneurie d'un autre. En pou de temps le mata et abati, car

il mist siège devant le chastel et l'enclost dedens, luy et tous ceulx qui

en son ayde estoient; et prist le chastel par vive force. Mais cil se féri

en l'églyse du chastel qui près estoit de sa maison, et se pensoit là à

deffendre; mais ne li valu, car par la force d'armes et par le feu qui

laiens fu bouté, il fu mors et estaint; et non pas luy tant seulement, mais

jusques à soixante personnes qui, par la force du feu, trébuchèrent de la

tour en haut et furent recueillis et tresperciés au fer des lances. Et

ainsi fenirent leurs vie, et descendirent leurs ame en enfer comme ceulx

qui généralement estoient escomeniés de leur évesque.

Note 410:

Autel.

Semblable.

ANNEE: 1104.

Coment un cruel tyrant appellé Thomas de Malle, qui tenoit le chastel de Montagu, fu assis laiens; et coment il issi par nuit et vint au noble Loys qui fu deceu par son conseil, tant qu'il li restabli son chastel.

En Loonois est un chastel qui a nom Montagu[411]. Fondé est de grant
ancienneté et fors de grant manière, car il est assis sor une haute roche
ronde de toutes pars. Ce chastel tenoit en ce point, par raison de mariage,
Thomas de Malle, home desloiaus oultre mesure, et que Dieu et tout le monde
haioit pour sa grant cruauté. Si le redoubtoient toutes les gens du pays
environ, comme lyon enragié et le haioient de haine mortelle, et chascun
jour ne faisoit s'empirer non pour la force de son chastel. Si avint que
Enguerrant de Boves, qui son père estoit, le béoit à geter hors du chastel,
pour la desloiauté dont tout le monde se plaignoit. Si estoit cil
Enguerrant, plain de grant valour et de grant renommée en son temps. Entre
luy et Eblon, le conte de Roucy, qui en ceste emprise se mist, assemblèrent
tant de gens comme il porent avoir, par prière ou aultrement, et devisèrent
à assiéger le chastel et le tyrant dedans, et à aceindre de fors palis; et
béoient à tenir leur siège si longuement qu'il feust dedens affamé et pris
par force et tenu en prison toute sa vie. Et si béoient à abatre le chastel
sé il le pouvoient prendre: ainsi le firent comme il avoient devisé. Et

quant le desloiaux se vit assis et les bretesches de fust entour le
chastel, si eut moult grant paour et s'en issi par nuit, avant que les
deulx chiefs de la cloisture fussent joins ensemble. Au plutost qu'il pot
s'en ala au roy Loys, et fist tant, par don et par promesse, que il
corrompi ses conseillers et qu'il luy promist son aide, comme cil qui
encore estoit flechissable, que par meurs que par aage. Tantost assembla un
ost de huit cens chevaliers, sans autres gent, et chevaucha celle part
hastivement. Quant les barons qui tenoient le siège soient que il
approchoit, si envoièrent messages contre luy, et luy mandèrent en priant
et en requérant, comme à leur seigneur, en toutes manières, que il se
souffrist et que il ne les levast pas du siège, car il leur feroit trop
grant honte; et que, pour un trayteur et desloial homme, ne perdist pas
l'amour et le service d'eulx et de tant preud'hommes comme il avoient en
leur ost: et bien scéust-il que luy-meisme y pourroit avoir grant honte et
plus grant dommage que eus, sé le trayteur eschappoit ou sé il remanoit au
pays. Et quant il virent qu'il ne le pourraient fléchir de son propos né
par blandir né par menacier, si se levèrent du siège pour ce qu'il se
doubtèrent à mesprendre vers luy; et se trairent arrière, eulx et leurs
gens, entalétés de retourner au siège, sitost quant il s'en seroit
retourné. Et ainsi souffrirent à faire sa volonté sans contredit, tout leur

genast-il moult. En telle manière se retrairent arrièrè tous courouciés. Et

le sire du règne leur destruisit et despeça tous leurs chasteaux et leurs

forteresses et tout leur autre appareil, et délivra le chastel, en telle

manière, du siège et le garni assez richement d'armes et de viandes. Et

quant les barons qui, par honneur et par paour de luy, s'estoient partis du

siège, virent qu'il ne les avoit de rien espargnés, si en eurent grant

despit et grant dueil; adont s'entredirent, ainsi comme par aatine[412],

qu'il ne le déporteroient plus né de rien ne le seigneuriroient, et le

menacèrent moult durement. Et sitost comme il le virent partir, si issirent

de leurs herberges et chevauchèrent après luy, tous armés, à bataille

rangée et ordenée, et bien monstroient semblant qu'il voulsissent

assembler à luy; mais un ruissel, qui entre les deulx osts courroit,

destournoit celle assemblée, parquoy les uns ne pouvoient légèrement venir

aux autres pour assembler. En telle manière furent les deulx osts deulx

jours, et menaçoient les uns les autres, et tant que un chevalier trop fort

gabeur[413], qui estoit de l'autre part, s'en vint à l'ost des François et

leur fist entendant que sans faille ceulx de là assembleroient à eulx, tout

entantés de prendre vengeance de la honte et du tort que il leur avoient

faite, aux fers des lances et aux espées tranchans; et pour ce que il

savoit ce, estoit il venu par devers eulx pour sa partie deffendre et pour

aidier sou droit seigneur. Assez tost fu ceste nouvelle expandue parmy

l'ost des François; dont véissiez chevaliers liés et esbaudis, eulx armer
et appareiller de toutes beautés d'armeures, hyaumes lacier, chevaux covrir
et très-noblement acesmer[414], et faire très-grant semblant de requerre
leurs adversaires, si tres-tost comme il poroient trouver passage pour
trespasser le ru. Et se hastèrent tant d'aler qu'il trouvèrent passage
ainsi comme par aatine l'un de l'autre; et disoient entre eulx que mieulx
valoit qu'il assemblassent avant, qu'il attendissent tant qu'il fussent
assailis. Et quant ce virent les barons de l'autre part, c'est assavoir
Enguerrant de Boves et Eblon, le conte de Roucy, et le conte Andris de
Rameru, Hue-le-Blanc de la Ferté, Robert de Capi[415] et les autres sages
homes de leur ost, et il orent apperçu la hardiesse et la contenance du
seigneur du règne et de sa gent, si s'émerveillèrent moult et esbahirent.
Adont se conseillèrent et trouvèrent en leur conseil que mieulx leur valoit
honnorer leur seigneur par soy retraire, que follement assembler à luy à
bataille dont il leur pouvoit assez légèrement meschéoir. Lors s'en
vindrent à luy à paix et l'honorèrent moult et luy firent ilecques meisme
fiances et seureté d'amour et d'alliance et luy offrirent leurs corps et
leurs choses, abandonnéement à tous besoins et contre tous homes; et atant
se despartirent en bonne paix.

Montagu.

Ce château étoit entre Laon et Neufchatel; il

fut détruit en 1441, par ordre de Charles VII. Thomas de Marle

l'avoit eu en dot de sa seconde femme et cousine, fille de

*Roger de
Montaigu*

Note 412:

Aatine.

Défi, irritation, colère.

Note 413:

Trop fort gabeur.

Suger dit: «Un jongleur, preu

chevalier.» Quidam jocularior, probus miles.»

Note 414:

Acesmer.

Orner.

Note 415:

De Capi. De Capiaco.

C'est

Chépoix

, en Picardie, non

loin de

Breteuil

Après ce, ne demoura pas moult que cil Thomas de Malle perdi, tout

ensemble, et le chastel et le mariage qu'il avoit corrompu et conchié par

affinité de lignage: car la dame par cui il tenoit le chastel fu de luy

desseurée par l'esgart de sainte églyse.

VII.

ANNEE: 1104.

*Coment le chastel de Montlehéry eschéi en la main du roy par mariage,
lequel avoit moult grevé le roy et le royaume.*

Par teles emprises et par teles proesses dont le noble Loys venoit si bien

à chief, montoit en pris et amendoit de jour en jour le noble damoiseau; et

pour son règne accroistre et amender se penoit par grant pourvéance de

soubsmettre et humilier ceulx qui se révéloient contre luy et qui

esmouvoient les guerres et les contens par le royaume; et abatoit ou

prenoit leurs chasteaux par quoy il cuidoient la terre essillier, et grever

les povres gens. Dont il avint que Gautier^[416] Troussel, le fils Millon de

Montlehéry, qui moult avoit grevé le royaume par maintes fois, prist moult

à affebloier et deffaillir par griefs maladies, après qu'il se fu retourné

du saint sépulcre, pour le travail de la longue voie où il fist

mauvaisement son preu et s'onneur: car il s'en embla de la cité d'Antioche

pour paour de Corbaran et des Sarrasins qui entour estoient, par dessus les

murs s'en issi, et laissa l'ost enclos dedens la cité[417]. Quant il se vit

ainsi affebloier, si se doubta que par deffault de luy ne fust une sienne

filie deshéritée qu'il avoit. Pour ce, la donna-il, par mariage, à un fils

de bast[418] le roy Phelippe, que il avoit engendré en la contesse

d'Angiers, et ce fist-il par la volenté et par le pourchas le roy meisme et

son fils Loys qui moult convoitoit à avoir le chastel; et pour ce que

messire Loys peust mieulx lier à luy son frère en paix et en amour, lui

donna-il, par dessus ce, le chastel de Meun[419], et s'acorda à la prière

du père.

Note 416:

Gautier Troussel.

Il falloil

Guy

, comme dans le latin,

et d'après la généalogie donnée à la fin du règne de Robert.

M. Guizot le nomme

Guy de Truxel

, bien que la position de cette

seigneurie de

Truxel

dût l'embarrasser.

Troussel

étoit un

sobriquet.

Note 417: Les historiens du siège d'Antioche ont rappelé la honte de

Guy Troussel. (Voyez entre les autres Tudebode, collection de

Duchesne tome IV, p. 796.)

Note 418:

De bast.

Bâtard.

Note 419

Meun.

Il falloit

Mantes

.

Castrum Meduntense

.

Et quant il eut ainsi receu en garde le chastel de Montlehéry, si en furent

moult liés tous ceulx du pays d'entour, ainsi comme qui leur eust traite la

boise[420] de l'œil qui trop les destrainsist, ou ainsi comme qui leur eust

desbarré les huis d'une fort tour où il fussent en estroite prison. Et bien

tesmoingnoit le roy Phelippe à son fils Loys, devant tous, que trop l'avoit

cil chastel lassé et grévé par plusieurs fois. Et puis luy disoit: «Beu

filz Loys, garde bien celle tour qui tant de fois m'a traveillié et en cui

combattre et essilier sui presque tout envielli, et par laquelle desloiauté

je ne péus oncques avoir bonne paix né bonne santé. Laquelle desloiauté

faisoit des preud'hommes et des loiaux, traytres et mauvais; car laiens

s'attropeloient et de près et de loing les traytres et les desloiaux; né en tout le royaume n'estoient maux fais né traysons, sans leur assentement né sans leur ayde; si que du chastel de Corbeil qui est mi voie de Montlehéry, à destre jusques à Chasteaufort, estoit Paris et la terre si atainte, et si grant confusion entre ceulx de Paris et ceulx d'Orlenois, que les uns ne pouvoient aler dans la terre de l'autre pour marchéandise né pour autre chose, sans la volenté à ces trayteurs, se n'estoit à trop grant force de gent.»

Note 420:

La boise.

Le fétu de paille. «Festucam.»

Teles paroles disoit le roy à son fils, et l'amonestoit de bien garder la tour et le chastel qui pour ce mariage estoit venue en sa main; dont tout le pays estoit en paix et en repos et pouvoient les Parisiens et les Orlénois repairier ensemble si comme il désiroient.

VIII.

ANNEE: 1104.

Coment le seigneur de Montlehéry et son lignage se vouldrent retourner en leur desloiauté acoustumée et assaillirent Montlehéry. Et coment le conte Gui de Rochefort, qui estoit sénéchal de France, le secourut.

En ce temps revint d'outre-mer le conte Gui de Rochefort, à grant renommée
et à grans richesses. Sage homme estoit et de grant chevalerie; et si
estoit oncle le devant dit Gautier Troussel. Moulz luy fist le roy Phelippe
belle feste, pour ce que moulz avoit esté son familier et son ami, avant
qu'il allast outre-mer, comme cil qui son sénéchal avoit esté. Et lors le
retindrent à leur service le roy Phelippe et mesme Loys, son fils, pour
tenir les affaires du règne; et luy rendirent la sénéchaussée, pour ce,
meismement, qu'il peussent plus en paix tenir le devant dit chastel de
Montlehéry, et que, par ce, acquéissent paix et services de sa contée, qui
à eulx marchissoit; c'est assavoir de Rochefort,[421] de Chasteaufort et
des autres prochains chasteaux. Et tant moutéplia puis, en eulx, amour et
familiarité, que Loys, sire du royaume, dut espouser la fille de celui
Guion, qui lors n'estoit pas encore en aage. Mais avant qu'il parvenissent
ensemble, il furent desseurés par lignage qui fu trouvé en eulx. En telle
manière dura celle amour entre eulx bien trois ans, si que le roy et son
fils se fioient du tout en luy et s'atendoient en luy de toutes les
besoingnes du royaume. Et cil conte Gui et un sien fils qui avoit nom Hues
de Crecy entendoient loiaument aux besoingnes du royaume et au proffit;
mais ainsi comme le vieux pot retient tousjours à luy la saveur qu'il a

prise en sa nouveleté[422], ainsi le sire de Montlehéry et son lignage[423]

retournèrent à leur acoustumée traïson et à leur desloiauté; et

pourchacièrent, par traïson et par [424]les deulx frères Gallandois qui

lors estoient mal du roy et de son fils, coment Miles[425], le viconte de

Troies, le mendre frère Gui Troussel, vint à sa mère, la vicontesse, à

grant compaingnie de chevaliers, et vint à ce chastel où il fu liement

receu. Lors, parla à Gui Troussel[426] et luy commença à retraire, en

plourant, les biens et les honneurs que son père luy avoit fais, la grant

noblesse et le grant sens de leur lignage et la loiauté qu'il avoient

tousjours eue. Et moult le mercia de son rappellement, et le pria à genoulx

de parfaire ce qu'il avoit piéçà commencié. Par teles paroles et par tels

humiliemens, les fléchit et les mena si que tous ceulx de laiens coururent

aux armes et alèrent à la tour, tous armés, pour assaillir ceulx qui la

gardoient de par le roy. Lors commença l'assaut fors et périlleux, aux

espées et aux lances, à feu et à grant pieus agus et à grosses pierres, si

qu'il effondrèrent le mur devant la tour en plusieurs lieux, et navrèrent

à mort plusieurs qui la deffendoient. Et lors estoit en celle tour la fille

Gui, le conte de Rochefort, que Loys, le sire du règne, devoit espouser; et

quant cil conte Gui, qui sénéchaux estoit le roy, sçeut ces nouvelles, si

mut là, à tant de chevaliers qu'il pot avoir, comme cil qui trop estoit

fors et couragieux, et envoya messages isnellement aux chevaliers et aux

gens d'environ, pour dire qu'il venissent hastivement, et ainsi approcha
hardiement le chastel. Ceulx qui la tour assailloient et qui encore ne la
povoient prendre né ceulx dedens surmonter les aperceurent venir dès les
montaignes; lors se trairent arriere et guerpirent l'assaut comme ceulx
qui la mort doubtoient, et que le deffendeur du règne ne venist sor eulx
despourvement. Lors commencèrent à pourpenser lequel feroient, ou de fuyr
ou de l'attendre. Adont, vint le conte Gui, et connue sage et bien apeusé,
fist à soy venir les Gallandois qui estoient au chastel, et par grant
conseil parla à eulx et fist la paix d'eulx et du roy et de son fils Loys,
et puis la fist affermer par serement. Et ainsi fist retraire ceulx et les
leurs de leur emprise; et quant Miles vit que cil luy furent faillis, si
s'enfui hastivement, grant dueil menant de ce que il n'avoit sa traïson
traite à fin. Mais quant le noble Loys oï ces nouvelles, si vint au chastel
isnellement. Si fu moult couroucié, quant il eut la vérité sceue, de ce que
il n'ot trouvé les traiteurs; que il les eusttous pendus aux fourches s'il
les péust avoir tenus. Et à ceulx qui remés furent tint la paix que le
conte Gui avoit faite, pour ce qu'il l'avoit jurée à tenir; et pour ce
qu'il ne peussent autretel faire une autrefois, fist-il abattre toute la
forteresse du chastel, sans la tour[427].

Rochefort.

Aujourd'hui petite ville à dix lieues de

Paris, vers Chartres. Il reste quelques débris du vieux château de

Guy-le-Rouge.--

Chateaufort

est à cinq lieues de Paris. On voit

encore deux des tours des anciennes fortifications.

Note 422: Ce passage est la traduction d'un vers de l'épître d'Horace

ad Lolium

et non pas

de Arte poëtica

, comme le disent dom Brial

et M. Guizot.

«Quo semel est imbuta recens servabit odorem »

Testa diù.

Note 423:

Le sire de Montlehéry.

C'est je crois une faute. Il

s'agit ici des habitans de Montlehéry. Suger dit seulement:

Viri de

Monte-Leherii

, et c'est à eux que Miles va s'adresser

tout-à-l'heure, non pas à Gui Troussel, qui sans doute n'étoit pas

dans le château.

Note 424:

Gallandois.

Les frères de

Garlande

.

Note 425:

Coment

, etc. C'est-à-dire: De manière à ce que, etc., ou:

Ils firent tant que, etc.

Note 426:

A Guy Troussel.

Cela est ajouté, et mal à propos.

Note 427:

Sans la tour.

Cette tour chancelante, noire et

sourcilleuse, subsiste toujours et nous rappelle encore le XIIème

siècle et les guerres du baronnage de l'Ile de France avec la

royauté.

IX.

ANNEE: 1106.

Coment Buiaumont, le prince d'Antioche, et Robert Guichart son père, eurent, tout en un jour, victoire sur l'empereur d'Allemagne et l'empereur de Grèce. Et coment cil Buiaumont eut à femme Constance, la seur le noble Loys.

En ce temps vint en France Buiaumont, le noble prince d'Antioche. A celuy

espéciaument fu rendue la forteresse et la seigneurie de la noble cité

d'Antioche, au temps que le grant siège y fu mis de celle très-puissant

baronnie de France et d'autres terres, que Pierre le hermite esmut. Cil

Buiaumont estoit adont un des plus nobles et des plus puissans barons de la

terre d'Orient, de cui proesce il estoit grant renommée par tout le monde,

meismement par un merueilleux fait qu'il fist en sa vie, qui ne pot estre

fait sans la divine aide; dont il fu grant parole démenée néis entre les

Sarrazins. Si le vous compterons briefment.

Cil puissant prince Buiaumont et son père Robert Guichart avoient une fois

assise la cité de Duras, dont la grant richesse de Thessalle^[428] né le

grant trésor de Constantinoble né la force de toute Grèce ne les peurent

oncques par force lever de ce siège où il sistrent longuement. Si avint que

les messages le pape Alexandre passèrent la mer et alèrent jusques à eulx,

et leur requistrent et semondrent en la charité Nostre-Seigneur et par

l'ommage qu'il devoient à saint Pierre de Rome et à son vicaire, que il

secourussent à l'églyse de Rome et l'apostoile que l'empereur de Rome avoit

assis dedens la tour de Crescence; et les prièrent humblement et par

l'ommage que il avoient à l'églyse de Rome, qu'il ne laissassent pas

périllier l'église de Rome né son vicaire, qui en grant péril estoit sé il

n'estoit secouru.

Note 428:

De Thessale.

Suger dit:

Thessalonicenses Gazæ

.

En grant doubte furent cil deus riches princes de ces nouvelles; lequel il

feroient avant ou s'il lairoient ce grant siège qui tant leur avoit cousté

ou il ne peussent jamais recouvrer sé à grant paine non, né à ce venir

qu'il en estoient jà; ou sé il nostre saint père de Rome laisseraient

périllier et asservir, pour le siège maintenir. Si comme il orent grant

pièce demouré sur ceste affaire terminer, si prisrent un trop haut conseil;

ce fu qu'il feroient et l'un et l'autre, et le siège maintenir et secourre

l'apostoile. Ainsi le firent et remest Buiaumont au siège; et Robert

Guichart, son père, passa la mer en Pouille et tantost comme il fu armé,

assembla à grant plenté de chevaliers, que de Puille que de Sezille que de

Kalabre que de terre de Labour, et de sergens à riches armes, et puis

chevaucha hardiement vers la cité de Rome. Et vint une aventure dont tout

le monde se doit esmerveillier; que tantost comme l'empereur des Griex

sceut que Robert Guichart se fu parti du siège devant Duras, si assembla

merveilleux ost de Griex, et vint contre Buiaumont à bataille, et par mer

et par terre, pour le lever du siège. Si avint que luy et son père se
combattirent tout en un jour aux deulx empereurs: Robert Guichart à
l'empereur d'Allemaingne, et son fils Buiaumont à l'empereur de Grèce: et
orent ambedeux victoire des deulx empereurs, par l'aide
Nostre-Seigneur[429].

Note 429: Ce récit de la double victoire des princes Normans sur les

deux empereurs semble avoir été emprunté par Suger à

*l'Historia
Sicula*

éditée par Muratori, et dont M. Champollion vient de publier

une très-ancienne traduction. (Voy. la suite de l'

*Istoire de li
Normant*

,
par Aimé moine du Mont-Cassin

. Paris, 1835, page 308 et

suiv.) Seulement Suger a eu tort de nommer le pape Alexandre II;

c'est Grégoire VII que Robert Guiscard fit sortir de la tour de

Crescence, en 1084.

La raison pourquoi cil Buiaumont estoit venu en France, c'estoit pour

demander à femme la gentille dame Constance, la sereur le noble Loys, qui

moult estoit belle et vaillant et sage, et bien enseingnée sor toutes

autres damoiselles. Et pour ce, en toutes manières, essaya s'il la porroit

avoir. De si grant renommée et de si grant noblesse estoit le royaume de

France et cil qui sire en devoit estre, que néis^[430] les Sarrazins avoient grant paour de ce mariage. Sans seigneur estoit la dame et avoit refusé le conte Huon de Troies, et n'avoit cuer de se marier. Et tout ce savoit bien le prince Buiaumont qui tant fist, touteffois, que par dons que par promesses que par prières, que la dame luy fu ottroïée du roy Phelippe et de Loys, son fils. Et ce fu fait en la cité de Chartres par devant mains barons du règne, que arcevesques que évesques que princes que abbés. Et si fu présent aux espousailles dans Bruns, évesque de Seigne^[431] qui, de par l'apostoile, estoit légat en France. Si estoit venu avec le prince Buiaumont pour prescier la voie du saint sépulcre. Et de ce tint il grant concile à Poitiers, et là eut traité de plusieurs establissemens, et meismement de la terre d'oultre-mer. Et tant firent-il et le prince Buiaumont qu'il encouragièrent maint preud'hommes d'aler en ce voiage. En celle compaignie s'en retournèrent en leur pays le légat et cil Buiaumont et madame Constance, sa femme, à grant joie et à grant compaignie de chevaliers de France et d'ailleurs, qui pour eulx avoient emprise la voie.

Note 430:

Néis.

Même.

Note 431:

Seigne

, Seigni.

Dans

, «Dominus.»

De celuy prince Buiaumont eut puis la dame deulx fils: Jehan et Buiaumont;

mais cil Jehan morut en Puille, ains qu'il fust chevalier, et cil Buiaumont

qui fu prince d'Antioche après son père et chevalier merueilleux eut un

jour desconfi les Sarrasins: si comme il les enchaussoit, luy centiesme de

chevaliers tant seulement, si fu entrepris par leurs agais, comme cil qui

follement les enchaussoit et plus qu'il ne déust se fioit en sa proesce. Là

luy fu le chief copé, et tous ses chevaliers pris et mors; et ainsi perdi

Antioche, et Puille et la vie.

X.

ANNEE: 1107.

Coment l'apostole Pascase se conseilla au roy Phelippe et à son fils, contre l'empereur Henri, qui contrainst son père à metre jus tous les aournemens royaux; et persécutoit sainte églyse.

Au second an que le prince Buiaumont s'en fu retourné et eut enmenée madame

Constance, sa femme, si comme vous avez oï, avint que l'apostole Paschaise

s'en vint vers les parties d'Occident à grand compaignie de ses hommes,

que cardinaux que évesques que sages hommes de Rome, pour soy conseiller

au roy Phelippe et à Loys son fils et à l'églyse de France, d'une nouvelle querelle, d'endroit une manière de revesteure[432], de quoy l'empereur de Rome le travailloit et le béoit encore plus à travailler et luy et l'églyse de Rome. Bien faisoit à croire, car il estoit homme sans pitié et sans amour, et vers luy et vers tous autres hommes; et si cruel et si desloiaux que il avoit déshérité son père meisme et tenu en sa propre prison, et contraint à ce qu'il luy fist rendre ses roiaux aournemens à force, c'est assavoir: la couronne et le septre et la lance saint Maurice; et que il ne tendroit rien en propre de son héritage. Et pour ce que l'apostole et tous ses consaulx se doubtoient de sa desloiauté et de la convoitise des Romains qui, partout, sont ardents et convoiteux, leur fu-il avis que plus seure chose seroit d'eulx conseiller au roy Phelippe et à Loys son fils et à l'églyse de France, que à ceulx de la cité de Rome. Droit à Clugny s'en vint, et de là à la Charité-sur-Loire. Là dédia et sacra l'églyse d'iceluy priouré, à grant compaignie d'évesques et d'autre clergie, et y furent plusieurs barons de France, et le conte Guy de Rochefort, sénéchaux de France, qui, de la part le roy Philippe et Loys, son fils, y fu envoyé; et de par eulx, luy offri et abandonna le royaume à sa volenté, comme à leur père spirituel[433]. Et à ce dediement fu un cler le roy, qui Sugier avoit nom[434]: (moine estoit de Saint-Denis en France, et puis fu-il abbé de

léans et fist tant de bien au royaume et à l'église; car il eut tout le royaume en sa garde, au temps que le roy Loys, fils Loys-le-Gros et père au roy Phelippe, fu outre-mer; et ce fust cil meisme qui fist ceste istoire si certainement comme cil qui, tousjours, fu nourri au palais et au service le roy.) Là estoit alé, si comme nous l'avons dit, contre l'évesque de Paris, Galon, qui l'église de Saint-Denis avoit traite en cause pour une grant querelle qu'il clamoit sur elle. Et cil Sugier alléqua, devant l'apostole meisme, pour l'église, et deffendi sa querelle par droit et par appertes raisons.

Note 432: Suger dit: «

Super... novis investiturae ecclesiasticæ querelis

.»

Note 433: Le sens du latin est moins large: «

Missus occurrit, ut ei, tanquam patri spirituali, per totum regnum, ejus beneplacito, deserviret.

»

Note 434: Suger dit seulement: «

Cui consecrationi et nos ipsi interfuimus.

»

De la Charité se parti l'apostole et s'en ala à Saint-Martin de Tours. Là, chanta la messe solempnellement, le jour de la mi-caresme, et porta mitre sur son chief[435], à la guise de Rome. De là desparti et s'en ala

droitement à Saint-Denis en France, humblement et dévotement ainsi comme à
l'église Saint-Pierre de Rome. Là fu assez haultement et honorablement
receu, comme si haute personne. Mais un exemple merveilleux et remembrable
laissa aux Romains et à ceulx qui à venir estoient; car de chose
quelconque, né or né argent né garnement de pierres précieuses qui en ceste
abbaïe fust, dont l'en se doubtoit moult, ne daigna regarder, par semblant
de convoitise: tant seulement devant les corps sains se coucha et estendi
devotement, tout dégoutant de larmes, comme cil qui tout s'offroit de corps
en sacrefice à Dieu et à ses sains; et prioit à l'abbé et au couvent que
aucune partie de vestement entaint de son sanc luy fu donnée et ottroïée;
et disoit telles paroles: «Ne vous doit pas déplaire sé vous rendez aucunes
parties petites des vestemens de celuy que nous vous envoïasmes jadis en
France, de nos grés et sans murmure, pour estre apostre de France.» Là luy
vindrent à l'encontre à grant joie, le roy Phelippe et son fils Loys, et
s'inclinèrent dévotement à ses piés, en la manière que les roys seulent
faire devant le sépulcre et l'autel Saint-Pierre, les couronnes ostées et
les chiefs enclins. Et l'apostole les prist par les mains, comme les dévos
fils des apostoles, et les fist ambesdeulx séoir devant luy.

Note 435:

La mitre.

«Frygium.» C'est la

Thiare

, et non pas la

mitre que tous les évêques de France portoient. Suger affecte deux

fois de rappeler que la coiffure pontificale ne différoit de cette

des prélats françois qu'en raison de la différence de la

mode

en

deçà et au-delà des monts.

Après parla à eulx, comme sage et par grant familiarité, de l'estat de

sainte églyse, et les pria moult qu'il aidassent à saint Pierre et à son

vicaire, si comme les roys de France leurs devanciers avoient fait, comme

les roys Pepin et Charles-le-Grant et Loys, son fils, et les autres qui

après vindrent; et qu'il contrastassent aux ennemis de sainte églyse et

meismement à l'empereur Henri.

Moult volentiers reçurent ces paroles, et luy offrirent et promistrent leur

conseil et leur aide, par tous lieux et contre tous hommes mortels, et luy

abandonnèrent tout le roiaume à sa volenté. Après, luy baillèrent grant

compaignie d'archevesques et d'évesques, et l'abbé Adam de Saint-Denis,

pour aler à l'encontre des messages de l'empereur Henri, qui à Chaalons

devoient venir à luy.

ANNEE: 1107.

Des messages l'empereur Henri et de leur légation à l'apostole. Après, de la réponse l'apostole aux messages; et coment les messages l'empereur s'empartirent à mautalent.

Quant l'apostole eut jà demouré à Chaalons, ne sçai quans jours, si vindrent les messages l'empereur Henri, et pristrent leur hostel à Saint-Mange[436], dehors de la cité, et laissèrent illecques Almaubert, le chancelier, par cui conseil l'empereur ouvroit le plus. Et tous les autres vindrent à la court de l'apostole à grant compaignie et à grant bobant; et arneischies et atournés à merveilles orgueilleusement de lorains[437] et d'autres appareils. Ces messages furent l'archevesque de Trèves, l'évesque d'Antatense,[438] l'évesque de Moustier[439] et plusieurs contes, tous d'Allemaingne; et avec eulx, le duc Welphons, devant qui l'en portoit une espée toute nue. Si estoient à merveille corsus, gros et gras, curieux et noiseux en paroles. Si sembloit mieux que eulx tous fussent venus pour tencier et pour menacier, que pour besoingne desrenier[440] par mesure et par raison. L'archevesque de Trèves conta leur parole; home sage et amesuré et qui savoit bien langue françoise. Sagement conta la besoingne pourquoy il estoient là envoieé de par l'empereur; et de par luy, aporta à l'apostole

et à toute la court salus et services, sauve la droiture de l'empire. Après

commença la parole si comme ele luy eut esté enchargiée.

Note 436:

Saint-Mange

ou

Saint-Memmie

, faubourg de Châlons. De là

les noms propres de

Mangin

,

Mangeart

et

Magineau

si communs en

Champagne.

Note 437:

Lorains.

Harnois de chevaux.

Note 438:

Antatense.

Halberstadt.

Note 439:

Moustier.

Munster.

Note 440:

Desrenier.

Exposer par raisons. Discuter.

Lors commença à parler en telle manière: «Ceste chose est que ce appartient à l'empire dès le temps à nos ancêtres et nos sains pères, qui ont esté au lieu monsieur Saint-Père, au siège de Rome, si comme dès le temps le grant Grégoire et les autres après jusques à ore, que en toutes élections soit gardé et tenu cil ordre: que ainçois que l'élection soit espandue né manifestée, qu'il soit fait assavoir à l'empereur; et sé il voit que la personne soit convenable à ce, l'en doit prendre de luy assurance et ottroy. Après ce, doit estre mené en la congrégacion des évesques et du clergié où il doit estre esleu selon les sains canons, et à la requeste du peuple, et par l'élection du clergié, et par l'assentement de l'empereur. Et puis quant il sera sacré franchement, non pas par simonie, si doit estre ramené à l'empereur pour revestir-le du régale, si comme de l'anel et de la croce, et pour luy faire hommage et féauté; et si n'est mie merveilles, car autrement ne se peust-il saisir de chastel né de cité né des marches né d'autres dignités qui soient de l'empire, et sé monsieur l'apostole se veult ainsi souffrir, si tienne sainte église en paix et en prospérité à l'onneur de Dieu, et de ses droitures telles comme il doit avoir en l'empire et au règne.»

A ce respondi l'apostole sagement, par la parole l'évesque de Plaisance qui parla en telle manière: «Sainte église, qui est rachetée et franchie du

précieux sanc Nostre-Seigneur Jésus-Christ, ne convient mie de rechief
ramener à servage, en ce que elle ne puisse eslire prélat, sans le conseil
de l'empereur et que elle se mette en servitude; mise arrière et oubliée la
précieuse mort de Jésus-Christ, par cui elle fu franchie de toutes
subjeccions et de tous servages. Que ce serait jà avenu sé il convenoit
qu'il fust par luy revestu de la croce et de l'anel, comme ces choses
appartiennent à l'autel plus que à luy qui d'eulx se veult saisir et
entremettre contre Dieu; et plus, que ses mains, qui sont sacrées au corps
et au sanc Nostre-Seigneur proprement, sé par ce lien les convenoit
sousmettre aux mains qui sont soilliées et ensanglantées et pecheresses de
glaive et de bataille; par teles mesprison abaisseroit trop ses ordres et
sa sainte unction.»

Quant les messages oïrent ceste response, si commencèrent à frémyr de
mautalent et dire contre l'apostole; et en manière de Tyois[441] noisier et
faire grant tumulte: et s'il osassent, il eussent dict et faicte violence à
luy et à sa gent; si dirent à la parfin: «Ne sera or pas ci terminée ceste
querelle, mais à Rome aux espées tranchans.» Si s'en partirent à tant.

Note 441:

Tyois.

Allemands.

Tout maintenant envoia l'apostole aucuns sages hommes et esprouvés, à
Almaubert, le chancelier, pour le prier et requerre que ses messages
fussent oïs et qu'il se penassent d'abaissier ce couroux et de mettre paix
au règne et à l'empire; et quant les messages qui ces paroles oïrent les
lui eurent portées, si s'en partirent, et tantost l'apostole s'en ala à
Troies et là assembla un grant concile qu'il avoit fait semondre grant
pièce devant. Après ce concile retourna à Rome en prospérité, à grant amour
et à grant grace des François, qui moult l'avoient servi et honoré; et à
grant paour et à grant haine des Tyois qui moult l'avoient grevé et
traveillié.

XII.

ANNEE: 1111.

*Coment l'empereur assembla grant ost et entra en la cité de Rome, comme
ami, faintement. Et coment il prist l'apostole en chantant sa messe et les
cardinaux, et comme icel tirant et anemi desloyal mist main à l'apostole et
le traitta vilainement.*

Entour un an après ce que l'apostole s'en fust retourné, assembla

l'empereur un merueilleux ost, bien de trente mil chevaliers, et chevaucha

à Rome par grant force et par grant cruauté, comme cil qui en celle voie ne

s'esjoissoit fors que quant il véoit occision et sanc espandre. Quant il fu

là venu, si faint son cuer par grant traïson et par grant guile, et fist

semblant paisible, né oncques ne parla de la querelle de revesteure qu'il

clamoit devant seur l'apostoile, et commença à promettre à faire moult de

bien à l'églyse et à la cité; et puis si blandi moult et pria que on le

laissast entrer en la cité, car autrement n'i pouvoit-il entrer. Et le

desloiaux qui ne béoit fors à la traïson, ne doubta pas à décevoir le

souverain du monde et toute sainte églyse, et le roi des rois à qui la

querelle estoit toute.

Taudis, s'espandi la renommée par la cité que l'empereur vouloit clamer

quitte cette grant querelle qu'il clamoit sur l'apostole, qui si estoit

contraire à Dieu et à sainte églyse. Lors commencèrent tous à faire plus

grant joie que nul ne pourroit cuider; et le clergié et les chevaliers de

Rome s'efforcièrent tous comment il le pourroient plus honorablement

recevoir. L'apostole et les cardinaux montèrent à grant compagnie

d'évesques et de prélas, tous couvers leurs chevaux de blanches couvertures

et tous parés et acesmés de riches aournemens, et luy alèrent à l'encontre

et grant suite de peuple de Rome. Adonc, prist l'apostole aucuns de ses

cardinaux et les envoya devant soy pour prendre le serement de l'empereur

qu'il rendroit paix à l'églyse Saint-Père, et à son vicaire et à la cité,

et qu'il clamoit quitte tout le contens de celle revesteure. Ainsi

s'entrencontrèrent l'apostole et l'empereur en un lieu que l'en dit la

Monjoie de Rome, et de ce lieu voit-on l'églyse des apostres. Et ilecques

de rechief furent fais cil seremens, et après ce le jura tierce fois, et

porche de l'églyse, de sa main nue et une partie de ses plus hauts barons.

Lors fu mené jusques à l'églyse des apostres à grant procession du clergié,

assés plus noblement et à plus grant joie que Rome ne fist jadis de la

victoire d'Afrique.

Tous rendoient loanges à Dieu: et crioient cil Allemans en leur Tyois, si

espouventablement et si hault, qu'il sembloit qu'il déussent les cieux

trespercer. Là fu couronné solempnellement, par les mains de l'apostole,

selon la manière des anciens empereurs. Après se revesti l'apostole pour la

messe chanter; et quant ce vint en ce point qu'il eut sacré le vrai corps

Dieu et son précieux sanc, si en coménia l'empereur d'une partie en

alliance de paix et d'amour pardurable, et en plege et en ostage de tenir

les convenances qu'il avoit vers sainte églyse. Quant l'apostole eut la

messe chantée, et ains que il fust du tout devestu, avint que les Tyois

descouvrirent la desmesurée traïson que il avoient jusques à ce point

célée; et traisrent, comme forcenés, les espées, et coururent sus aux

Romains qui, en ce lieu et en ce point, estoient désarmés; et commencièrent

haultement à crier à haulte voix que tout le clergié de Rome, et cardinaux

et évesques, fussent prins et destranchiés.

Après, firent une desverie à qui nul forfait ne se prent, né nul outrage ne

se puet comparer: car il pristrent l'apostole et mirent la main au vicaire

Nostre-Seigneur et de saint Père. Tantost fu la cité esmeue et troublée et

plaine de douleur et d'angoisses plus que l'en ne pourroit dire. Et lors

primes apperçurent la traïson des Tyois, mais ce fu trop tart. Lors

commencèrent les uns à courre aux armes, et les autres à fuir comme gent

surprise et esbahie; mais il ne porent si légièrement fuir à l'assaut de

leur ennemis qui, soudainement, les avoient surpris et desceus, qu'il n'y

en eust assez de blessiés. Et touteffois montèrent-il sor les trefs[442] du

porche de l'églyse qu'il firent verser et trébuchier sor ceulx qui les

chaçoient, et, par ce firent-il d'eulx leur deffence. L'empereur, qui de

son desloial fait et de s'orde conscience estoit forment espouventé, issi

hastivement de la cité et emmena avec luy la plus merveilleuse proie qui

oneques-mais eust esté faicte, contre crestiens né ailleurs: ce fu le corps

de l'apostole meisme, et tant des cardinaux et des évesques comme il peust

tenir aux poins, et se mist dedens la cité Chastelle[443] qui trop estoit

fort de grant siège naturel et de grant forteresse. Laiens fist despoillier

et laidement traictier les cardinaux et les évesques; puis fist une si

très-grant cruauté que néis du dire est-ce grant félonnie; car il mist main

el Crist dame-Dieu, et le despoilla orgueilleusement de sa chappe et de sa

mitre et de tous les autres aournemens qui à sa dignité appartenoient; et

après ce, lui fist moult d'ennuis et de honte: né oncques, né luy né les

siens ne voutl laisser aler, jusques à tant qu'il les eust contrains à ce

que il le quitteroient de la convenance dont le contens estoit, et qu'il en

eurent fait privilège. Un autre privilège leur estordist[444] aussi à

force, qu'il avoit devant ce quassé, par le jugement de l'églyse, au grant

concile qu'il tint de trois cens évesques et de plus. Ce fu que l'empereur

le revestiroit, d'ore en avant, des devant dictes choses. Et sé aucun

demande pourquoy l'apostole le fist ainsi laschement, sache-il que sainte

églyse estoit en languueur par deffaut de pasteur et de collatéraux, et que

le tirant qui l'avoit ramenée à servitude la tenoit en sa main comme sienne

propre, pour ce que nul n'estoit qui l'osast contredire. Après ces choses,

quant l'apostole eut reformé l'estat de sainte églyse au mieux qu'il pot,

et mise paix quelle que ce fu, si s'en fui en un désert, et fist un

hermitage; là eust demouré le remenant de sa vie, sé sainte églyse et la

force des Romains ne l'eussent contraint de revenir à son siège. Mais

Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui sainte églyse racheta de son précieux

sanc, ne le laissa pas longuement défouler, né ne volt souffrir que

l'empereur s'esjoïst longuement du grief et de l'outrage qu'il eut fait;

car ceulx qui de noient n'estoient tenus à l'empire par foy et par serement

né autrement, pristrent sur eulx la besoingne. Par le conseil et par l'aide

le noble damoiseil de France, assemblèrent un grant concile en son règne, et

par le commun jugement de sainte églyse, escommenièrent l'empereur et le

férèrent du glaive saint Père, puis s'en retournèrent vers le règne

d'Allemaingne, et pourchacièrent tant qu'il esmeurent contre luy grant

partie de ce règne, et le plus des barons du país et ceulx qui à luy se

tenoient. Et déposèrent Richart le Roux, évesque de Moustier, né oncques ne

finèrent jusques à ce qu'il eurent à leur povoir destruit et deshérité ses

aideurs, en vengeance de sa pesme vie et de la desloiauté par quoy il

guerroia sainte églyse. Et par son péchié fu l'empire transporté en autrui

main, par le droit jugement Nostre-Seigneur. Après son décès, furent ses

hoirs deshérités par son péchié, et vint pu la main Lohier le duc de

Saissoingne, un chevalier merveilleux et moult prudomme et fort deffendeur

de l'empire, qui, après ce qu'il eut soubmis à l'empire Puille et Kalabre

et Lombardie et Campaigne jusques à la mer Adrienne et tout dégasté devant

soy, voiant le roy Rogier qui de Puille s'estoit fait roy par force, s'en

revint en son règne à grant victoire, et puis morut. Ces fais et autres que

ses gens firent mistrent en istoire leurs maistres et les istoriographes;

et nous, dès ore mais, retournerons aux fais des François qui sont de

nostre propos.

Note 442:

Trefs.

Les poutres.

Note 443:

Chastelle.

Le château Saint-Ange.

Note 444:

Estordist.

Arracha.

Qu'il avoit;

que le pape avoit.

XIII.

ANNEE: 1107.

Coment Huc de Ponponne, chastelain de Gornay-sur-Marne, ravist chevaus à marchéans au chemin le roy et mena en son chastel. Et coment le sire du règne l'asségia séant à grant ost et coment il le prist à moult grant paine.

Le conte Guy de Rochefort, duquel l'histoire a parlé dessus, se forcenoit

tout de couroux et de mautalent, pour ce que le mariage de sa fille et du

damoisel Loys de France avoit esté despécié, en la présence l'apostole,

pour la raison du lignage qui prouvé y fu par l'engin et par le pourchas de

ses ennemis qui envie luy portoient; et la rancune qu'il en avoit en son
cuer reçu béoit bien à monstrer par envie contre eulx, en lieu et en temps;
et nonpourquant le devant dit sire ne le béoit mie à oster de son service
pour le mariage qui despécié estoit. Tant qu'il avint que les Gallandois
s'i entremeslèrent qui l'amour et la familiarité d'eulx deux despécièrent
et i semèrent discorde. Si sourdi une ochoison qui au seigneur du règne
donna matière de guerrier; si fu pour ce que un chevalier merveilleux, qui
avoit nom Hues de Ponponne, et estoit chastelain de Gournay sur la
Marne[445], eut une fois pris chevaux à marchéans au chemin le roy et mené
en son chastel. Mais le sire du règne qui, pour ceste outrage, estoit
forcené, assembla son ost hastivement et ala assiéger ce chastel au plutost
qu'il pot, pour que il ne péust estre garni de viandes né d'autre
garnison[446]. Devant ce chastel estoit une isle merveilleusement belle et
délitable qui, à ceux de la ville, donnoit trop grant aisement de leurs
bestes pasturer, et grant déduit et grant esbatement pour la beauté de la
rivière et pour le grant déduit de la riche praerie. Si amande moult le
lieu ce qu'il est enclos de la parfonde rivière, qui grant seureté leur
donne. De ceste isle prendre et saisir se péna moult l'avoué du règne; et
si tost qu'il eut sa navie appareillée, si fist une partie de ses
chevaliers et moult de ses gens à pié despoillier tous nus, pour passer
plus légièrement et plus tost relever et saillir sus, s'il avenist que il

chéissent: les uns fist passer à noe[447], et les autres à cheval parmy les
parfons flos, jaçoit que ce fu trop périlleuse chose, et il meisme passa
avec eulx, monté sur son destrier pour donner à sa gent cuer et hardement.
Lors commença à envahir l'isle en telle manière. Mais ceulx du chastel qui
s'estoient garnis au mieux qu'il povoient leur deffendoient moult forment
la terre dessus les haultes rives où il estoient assemblés; et à ceux qui
estoient ès flos et en la navie lançoient menu et souvent grosses pierres
et lances et pieus agus, par quoi il les firent guenchir et réuser de la
rive. Mais tost se rallièrent les royaus et retournèrent sus de rechief aux
chastelains par grant force, tous encouragiés de bien faire. Dont firent
traire leurs arbalestriers et leurs archiers, et les chastelains se
combattaient de maintenant, si comme il povoient mieux venir à eulx. Et les
roiaux de la navie, qui leurs haubers avoient vestus et leurs heumes
laciés, les rassailloient vertueusement à guise de galios[448]; et tant
dura les assaus, que les royaus qui avant avoient esté réusés, firent
ressortir par force ceulx du chastel, et par vertu et par proesce qui n'a
pas appris à avoir honte né deshonneur, conquistrent et pourpristrent celle
isle, et leurs ennemis firent flatir par vive force en leur chastel. Mais
quant le sire du règne et les royaus virent que ceulx du chastel ne se
rendroient pas ainsi (et il eut jà tenu le siège ne sais quans jours), si

ne pot plus souffrir, comme cil à qui le lonc siège ennuioit inoult. Lors

fist son ost assembler et armer, et puis fist assaillir le chastel qui trop

estoit fors et de parfons fossés et de glant haut et fort, d'eaue bruiante

et parfonde qui au pié luy courroit; et par ce estoit-il tel que, à bien

près, n'avoit-il garde[449] d'escu né de lance. Et tout ainsi, passa parmy

le ruisel qui près des fossés estoit où il eut de l'eaue jusques au

braier[450], tout atalented d'aler jusques au fossé et d'assaillir au

glant[451] et sa gent après luy. Lors leur commanda à assaillir fièrement,

et eulx si firent par grant force, à moult grant grévanche et à moult grant

meschief.

Note 445:

Gournay

, à trois lieues et demie de Parie. C'est

aujourd'hui un petit bourg.

Note 446: Celle aventure de Hue de Pomponne a contribué beaucoup à

justifier les déclamations que nos écrivains modernes se font une

religion politique de répéter contre l'ancienne baronnie françoise.

Tous les chevaliers, du Xème au XVème siècle, sont ainsi devenus des

détrousseurs de passans, des voleurs de grands chemins. Mais si telle

avoit été la coutume des seigneurs châtelains, Suger n'auroit pas

remarqué la grande colère de Louis-le-Gros contre Hue de Pomponne et

la guerre qui en fut la conséquence. Nous conviendrons volontiers que

la lutte une fois déclarée entre barons, les routes dévoient être

moins assurées qu'au milieu d'une paix complète. Tant que Hue du

Puiset, Bouchard de Montmorency ou Guy de Rochefort soutinrent la

guerre contre Louis VI, les bourgeois et les artisans du voisinage

durent tomber souvent victimes des dissensions qu'ils n'avoient pas

allumées. Mais il y a loin de là à l'usage chevaleresque du

détrousser les passans

ou de les

épier sur les grandes routes

: en

un mot, les

Mandrin

étoient dans le moyen-âge tout aussi rares, et

les

Cartouche

plus sévèrement punis qui de nos jours.

Note 447:

Noe

. Nage.

Note 448:

De galios.

De pirates. Suger dit:

Piratarum more

. J'ai

déjà remarqué ailleurs cette expression, à laquelle on ne trouve pas

la même acception dans le glossaire de Ducange.

Note 449:

N'avoit-il garde.

N'avoit-il besoin, pour se défendre.

N'avoir garde

étoit toujours pris dans le même sens.

Note 450:

Braier.

La ceinture. «Usquè ad baltheum.» Dom Brial a eu

tort d'expliquer ce mot par celui de

braies

.--

Atalentié

, désireux.

Note 451:

Glant

, partie supérieure des murs. On ne trouve guères le

mot de

glandis

avec ce sens ailleurs que dans Suger.

D'autre part furent ceulx du chastel qui hardiement et vigoureusement se

misrent avant et s'abandonnèrent moult à eulx deffendre, si que il

n'espargnoient à nulluy, néis au seigneur du règne; et vindrent à armes à

l'assault contre leurs ennemis, si qu'il les firent ressortir, et le plus

d'eulx trébuchier ès fossés, si qu'il délivrèrent et rendirent à leur

bataille tout le ru[452] dont il estoient enclos de celle part. Si avint
ore ainsi, à celle fois, que ceulx du chastel en eurent l'onneur et la
victoire, et les royaus la honte et le dommage, si le convint ainsi
souffrir. Lors fist le sire du règne les engins appareiller, et en fist un
à trois estages, et le fist drecier plus haut que le chasteau n'estoit et
au plus haut mist archiers et arbalestriers qui véoient tout l'estre et le
couvine du chastel, et deffendoient à ceulx dedens l'aler et le venir parmi
les rues. Si avint que ceulx dedens qui sans repos et sans entrelassier
estoit constraint et engoissés par eulx, ne s'osoient apparoir à leur
deffenses; mais se deffendoient en terraces et sousterrains sagement, et
faisoient traire en agait à leurs archiers et à leurs arbalestriers aux
royaus qui estoient au premier estage de l'engin, et plusieurs en
occioient.

Note 452:

Le ru.

Le ruisseau.

Près de cel engin[453] avoit un pont de fust qui s'estendoit d'en hault et
s'abaissoit un petit sur le glant, si qu'il donnoit légière entrée à passer
oultre à ceulx qui, par le pont, voulsissent assaillir la ville. Mais
encontre ce, refirent ceulx du chastel un trébuchet et apoiaux de fust,

l'un un petit loing de l'autre, si que le pont et ceulx qui dessus
montassent chéissent de dessus le glant ès fosses que ceulx du chastel
avoient faites, années de fors pieus agus et ferrés, et bien couvertes
d'estrain et de paille, que elle ne fussent apperceues; si que ceulx qui là
chéissent mourussent de tel mort, à giant hachiée.

Note 453:

Près de cel engin

, ou plutôt

sur cette engin;

le latin

dit: «Hærebat machinæ eminenti pons ligneus.»

En ce point estoit le conte Guy en grant pourchas de gent assembler et
requerrait d'ayde et parens et cousins et seigneurs pour secourre ceulx qui
au chastel estoient asségiés. Et tant se pourchasça que, entre les autres
aides, eut tant fait vers le conte Thibault de Champaigne qui estoit conte
du palais et homme si puissant et si riche et si merveilleux chevalier, que
il l'eut assuré d'aidier à jour nommé et hastivement, et luy eut promis
que il lèveroit le siège du chastel et délivreroit ceulx qui estoient
dedens enclos, qui jà estoient en tel point que la vitaille leur alloit
moult apetissant. Et le conte Guy fu entredeulx ententis à proier et à
ardoir le règne, pour le seigneur faire lever du siège. Au jour nommé que
le conte Thibaut deust venir pour le siège lever, eut le sire du règne fait

mander son arrière ban, et les gens voisines semonses[454], car il n'eut pas loisir de mander loing souldoiers. Et à tant de gens comme il pot lors avoir issi de ses herberges ferverstu et appareillié luy et les siens, hardi et courageux, et remembrant en son cuer de haulte prouesce; et vint liement contre ceulx que il ooit contre luy venir. Mais avant envoia contre eulx tel qui luy séut noncier leur estre et leur affaire; et luy, tandis, manda ses barons; si les amonesta de bien faire, et commença à rengier et à ordener ses batailles, chevaliers et sergens, arbalestriers et archiers et sergens à glaives, et ordena chascun à son droit et en sou lieu. Après chevauchièrent tous rangiés contre leurs ennemis qui, contre eulx, appareilliés venoient; et si tost comme il les choisirent, si firent sonner trompes et buisines parquoy les chevaliers et les chevaux s'esbaudirent et pristrent hardement. Dont laissièrent chevaux aler et s'entreférèrent des fers des lances. Là, peust-on véoir grant bruit et grant esclatéis de glaives. Si fu moult grand l'estour à l'assembler et fort et pesant d'ambedeulx pars; mais les Briois[455] ne peurent pas longuement endurer les royaus qui estoient fors et adurés de continuelles guerres; et cil qui n'avoient appris sé repos non et séjour se desconfirent et tournèrent les dos; et les royaus les assailloient vertueusement aux roides lances et aux brans fourbis dont il leur donnoient de grans cops et les faisoient

trébuchier des destriers comme cil qui sur toutes choses desiroient la

victoire. Né oncques ne cessèrent, né cil à pié né ceulx à cheval, jusques

à tant que il les eurent tous tournés à desconfiture.

Note 454:

semonces

, Averties.

Note 455:

Les Briois.

Les gens de Thibaut, comte de Brie.

Le conte Thibaut, qui à desconfiture estoit tourné, vult mieulx estre le

premier de la fuyte que le derrenier. Si s'entourna fuyant à force de

cheval, et laissa son ost tout desbareté et s'en ala en sa terre à grant

perte et à grant confusion. Moult y eut occis de gens par devers les

barons, et plus de navrés et de pris. Après celle victoire retourna le sire

du règne liement à ses herberges. Ceulx du chastel bouta hors et le prist

en sa main et le bailla à garder aux Gallandois.

XIV.

ANNEE: 1107.

Coment le noble sire du règne courut sus un chastelain Hombaus par nom, pour la plainte qu'il ooit de luy. Et coment il prist luy et son chastel appelé Sainte-Sevère. Et coment il le mist en prison en la tour de

En ce temps avint que le noble sire du règne fu moult prié et requis de plusieurs que il alast sor un chevalier qui Hombaüs avoit nom. Si tenoit le chastel de Sainte-Sevère^[456] et siet en ceste terre de Bourges par devers Limozin, pour luy contraindre et chastoier des tors et des oultrages qu'il faisoit aux gens du pays dont il avoit oïes les clameurs et les plaintes plusieurs fois; ou s'il ne le povoit contraindre de venir à droit, au moins qu'il le déshéritast, par droit, de son chastel qui estoit de moult grant noblesse. Et moult estoit à ce temps renommé de grant chevalerie et moult bien garni de bonne gent à pié et à cheval; et, d'ancienneté y avoit toujours eu bons chevaliers.

Note 456:

Sainte-Sevère

, aujourd'hui petite ville du département de

l'Indre, sur la rivière d'Indre, à trois lieues de La Châtre.

Là mut à aler par les prières que il eut eues, et non mie à moult grant ost. Si comme il fu entré en ces marches et il approcha de ce chastel, le chastelain Hombaüs qui moult estoit hault homme et de grant pourvoiance, luy vint à l'encontre à grant chevalerie, et fist fremer et bien garnir de fors barres et de gros pieux un ru par où les François devoient passer, car

il ne pouvoient eschever ce pas né passer par ailleurs: et il meisme se
mist à l'encontre du pas, à toute sa gent; ainsi furent sor le pas
assemblés d'une part et d'autre part et se doubtoient à passer d'ambedeulx
pars. Si avint ainsi que le sire du règne vit un de ceulx de là qui, devant
tous les autres, estoit hors issu des lices contre sa gent. Lors hurta le
destrier par grant desdaing et sacha l'espée, l'escu avant, la lance au
poing. Si comme il estoit tout armé, et voiant tous ses barons, ala
assembler à celuy, comme cil qui sor tous les autres estoit fier et
courageux: si le féri si noblement de la lance que il l'abati jus du
destrier; et non mie seulement celuy, mais un autre, (comme je treuve
vraiment escript,) si que il en abati deux en un seul poindre et les fit
baingnier au gué jusques au heaume; et ne s'en tint pas à tant, ains se
feri tout maintenant parmy le pas où le premier estoit passé, et s'adressa
vers ses ennemis qui tous estoient esbahis de ce que luy voioient faire.
Lors les assailli fièrement à s'espée tranchant si qu'il en fist plusieurs
réuser et resortir. Et les François, qui ce regardoient, prirent cuer par
son bien faire; adont tressaillirent le ru qui mieux mieux et se ferirent
en leurs ennemis trop aigrement et les convoièrent chassant aux roides
lances, jusques en leur chastel.

Renommée, qui tost vole, s'espandi par le chaslel et par le pays que le

sire du règne et les siens estoient venus ce chastel prendre, et si ne s'en partiroient jusques à tant qu'il fust pris et ceulx dedens pendus et les yeulx sachiés, et tout le chastet ars et destruit. Moult eurent grant paour ceulx du chastel et de toute la contrée, de ceste nouvelle. Si eut cil chastelain tel conseil que il rendi soy et le chastel et toute sa terre, en la manière et à la volenté du sire du règne. Et ainsi s'en retourna à victoire et enmena avec soy ce chastelain et le mist en prison en la tour d'Estampes.

XV.

ANNEE: 1108.

Coment le roy Phelippe trespasa, et coment son noble fils Loys le fist enterrer en l'abbaye Saint-Benoist-sur-Loire, où il avoit élu sépulture.

Autresi comme le damoisel amendoit et croissoit de jour en jour de valeur et de proesce, aussi defailloit et descroissoit de jour en jour le roy Phelippe, son père, comme cil qui, oncques puis qu'il eut prise et ravie la contesse d'Angiers et maintenue pardessus sa loiale épouse, ne fist chose qui soit digne de mémoire; et tant avoit esté espris de l'amour de ceste dame, avant que il la laissast, que il n'avoit nulle autre cure, fors

d'accomplir son délit, né du royaume gouverner ne s'entremettoit-il de rien.

Par une seule personne estoit le royaume gouverné et conforté, ce estoit

l'atendue et l'abaiance du noble damoiseil Loys, qui après luy devoit

règner, car à luy s'atendoit toute la menue gent du royaume.

Le roy Phelippe, qui moult estoit affebloié, acoucha du tout au lit, à

Melun-sur-Saine, et mourut (en l'an soixante de son aage et de

l'Incarnation Nostre-Seigneur mil cent six,[457]) en la présence son fils

Loys. Aux obsèques furent présens Gales, l'évesque de Paris, l'évesque de

Senlis, l'évesque d'Orléans et l'abbé Adam de Saint-Denis et maint autres

religieux preud'hommes. Le corps du roy portèrent en l'églyse Nostre-Dame.

Là veillé fu toute nuit à grand luminaire. L'en demain le fist atourner son

noble fils Loys richement, et mettre en une litière couverte de riches dras

de soie, si comme il convient à tel prince, et puis le chargea aux cols de

ses maistres sergens; et ainsi atourné le fist porter en l'abbaïe

Saint-Benoist-sur-Loire où il avoit esleu sa sépulture. Et tous jours,

comme bon fils, aloit après, une heure à pié, autre heure à cheval,

plourant et demenant grand dueil, avec tant de barons comme il avoit avec

luy. Si fu tous jours de si grant noblesse et de si grant franchise de

cuer, mesmement envers son père, que onques, en toute sa vie, troubler né

courouscier ne le vout, néis pour le desseurement de sa mère pour la

contesse d'Angiers; né boisiér né fortraire le royaume par mauvais engin,

si comme seulent faire, aucunes fois, aucuns jouvenciaux.

Note 457: Il falloit:

mil cent et huit

Quant il fu là venu et sa compaignie, si le fist enterrer devant le

maistre autel, au mieulx et au plus noblement que il pot deviser. Ainsi

comme ceulx disoient que luy avoient oï dire en son vivant, il ne vouloit

pas être enterré en la sépulture de ses ancesseurs les roys de France qui

ainsi comme par nature et par droit doivent gésir en l'églyse Saint-Denis

en France. Pour ce disoit par humilité que il n'en estoit pas digne. Et

pour ce qu'il n'avoit pas fait à celle églyse né aux autres, tant de biens

comme il deust, pour ce ne devoit pas être mis entre tant de nobles roys et

empereurs comme il en gist léans.

Ci fine l'istoire du roy Phelippe, premier du nom.

CI COMMENCE L'ISTOIRE

DU GROS ROY

LOYS.

I.

ANNEE: 1108.

Coment les prélas et les barons assemblèrent à Orléans pour le coroner, et coment les messages de Rains vindrent pour contredire le coronement, mais ce fu trop tart.

Le noble damoiseau Loys qui, en sa jouvente, avoit desservi l'amour et la grace de sainte église par la grant cure et par la grant peine qu'il avoit mise en luy deffendre; et aussi comme il avoit soustenue la cause des povres et des orphelins et domté et plaissié par ses vertus les tyrans et les ennemis du règne, autressi, par la volenlé de Dieu, fu-il appelé à la hautesce et à la seigneurie du royaume, par le commun accort et désirier des preud'hommes et des bonnes gens. Et moult volentiers en eust esté forsmis et bouté arrière, sé il peust estre par le pourchas et par l'engin aux félons trayteurs qui le royaume béoient à troubler; mais par le commun esgart aux preud'hommes et mesmement le sage Yvon, l'évesque de Chartres, fu ordené que contre l'engin et la force aux malfaiteurs du royaume, s'assembleroient à Orléans pour le couronner hastivement. Là fu semons

Daimbert l'archevesque de Sens et les evesques de sa province, c'est
assavoir: Gales, l'évesque de Paris; Manessier, l'évesque de Meux; Jehans,
l'évesque d'Orléans; Guyon, l'évesque de Chartres; Hues, l'évesque de
Nevers, et cil d'Aucerre droitement. Le jour de l'Invention saint Étienne,
au mois d'aoust, furent assemblez en la cité d'Orléans; là fu sacré et
couronné à roy (par la main Daimbert, l'archevesque de Sens;) la couronne
luy mistrent au chief et luy cindrent l'espée de justice, à prendre
vengeance des malfaiteurs du règne, et du revestement du sepre et des
autres aournemens, à la deffense de sainte églyse, du clergié et des
povres gens, par la voix et par la requeste du clergié et du commun peuple.

Encore n'estoit pas l'archevesque devestu des vestemens où il eut la messe
chantée, quant les messages de la ville de Rains seurvindrent qui portèrent
lettres de contradiction, parquoy il eussent destourbé le couronnement le
roy, se il féussent à temps venu: et disoient que la droiture du
couronnement au roy de France appartient à l'églyse de Rains tant
seulement, et ceste seigneurie et ce privilège en avoit dès le temps le
fort roy Clodovée que saint Remy baptisa, et ceste droiture vouloit
tousjours avoir franchement et sans nulle fraccion; et sé nul l'en vouloit
faire tort et de rien contredire, si fust escommenié pardurablement. Et par
ceste achoison cuidèrent faire la paix de Dam Raoul lor arcevesque à cui le

roy estoit couroucié durement, pour ce que, sans son assentent, avoit esté esleu et mis au siège l'arcevesque: et béoit à ce que, sé il n'en peussent faire paix né accort, que, par ce, luy contredéissent et destourbassent au couronnement. Mais, pour ce qu'il vindrent trop tart, furent illec taisans et mués, et s'en retournèrent courouciés de leur faute; né de rien qu'il éussent dit né fait ne reportèrent à leur seigneur chose où il éust nul profict.

II.

ANNEE: 1108.

Coment Gui Troussel et Hues de Crecy, son fils, pristrent le conte de Corbueil, son frère, pour ce que il ne leur vouloit aidier de la guerre contre le roy. Et coment le roy le délivra et prist le chasteau.

Loys, le roy de France, par la grace de Dieu, ne pot pas oublier ne désacoustumer ce qu'il avoit tous jours appris et acoustumé en enfance; c'est à soustenir les églyses et deffendre les povres gens et à garder et maintenir le roiaume en paix sé il péust estre. Mais tant y avoit de destourbiers et d'ennemis que trop estoit fort chose à faire. Entre les autres fu Gui le Roux[458], et son fils Hues de Crecy qui jeune bachelier estoit et preux aux armes; mais moult estoit sage et malicieux à mal faire,

comme à proier et à rober et à ardoir et à troubler le roiaume. Et, pour la honte de son cuer esclairier, et pour la honte du chastel de Gournay que il avoit perdu, ne cessoit du roy et du règne assaillir et troubler, si que néis au conte Odon de Corbueil, qui son frère estait, ne vout-il pas espargner, pour ce que il ne luy vouloit aidier de sa guerre contre le roy.

Si avint que il le gaita un jour que il estoit alé chascier privément, si ne cuidoit avoir garde de nulluy; si le prist et le mist en fors buies[459] en prison, en la Ferté-Baudouin[460]; et pour cest outrage désacoustumé, les barons et les chevaliers de la chastellerie de Corbueil, qui d'ancienneté est renommée de grant noblesse et de grant chevalerie[461], furent moult courouciés. Au roy s'en alèrent clamer et luy distrent que le conte estoit pris en telle manière, et la cause pour quoy; et moult le prièrent que il y méist hastif conseil; et le roy leur promist s'aide, dont il furent moult liés, et dès lors commencièrent à traitier coment il porroient leur seigneur délivrer. Et tant pourchascièrent puis, que ne sçay lesquels de la Ferté-Baudouin parlèrent à eulx, et leur jurèrent sur sains que il les recevroient et les mettroient privément dedens le chastel. Cil chastel n'appartenoit par nul héritage à celuy Gui; ains le tenoit ainsi comme à force et par tolte, par la raison du mariage la contesse Aalis[462] que il avoit eue à femme. Si avint que le roy vint là à privée mesnie des

gens de sa court, pour ce que il ne fust pas apperceu. Si fu avant envoyé

Anseaux de Gallande qui sénéchaux estoit le roy et chevalier preux et

hardi, soy quarantiesme d'hommes armés, à l'une des portes où le plais

estoit mis d'eulx recevoir dedens; il et sa compaignie furent dedens

receus; mais ceulx du chastel qui, à celle heure, séoient encore à leurs

feus et fabloient ensemble, oïrent soudainement la fraise des chevaux et

le murmure des chevaliers; si s'émerveillèrent moult que ce estoit, et

issirent hors encontre eulx; et ceci avint ainsi comme après sousper en

droite heure de couchier. Si estoit le meschief trop grant à ceulx de

dehors, pour ce que la voie estoit trop étroite pour les huis qui estoient

encontre mis, et qui ne laissoient aler né venir délivrément ceulx qui

entrés estoient dedens la ville. Et, pour ce, ceulx dedens les heurtoient

de leurs huis et de leurs portes, et donnoient de grans cops comme ceulx

qui bien estoient garnis de leurs armes et qui bien savoient les estres du

chastel. Au derrenier, les forains, pour l'oscurté de la noire nuit et pour

la meschéance de l'estroit lieu, ne porent longuement souffrir; ains

retournèrent à leurs portes, fors que Anseaux, qui trop estoit bon

chevalier et seur, qui pas n'y pot à temps venir, pour ce qu'il entendoit à

deffendre ses compaignons, comme chevalier preux et vaillant: pris fu et

retenu et emprisonné en la tour, avec le conte de Corbueil. Si eurent, ces

deux, moult grant paour l'un de la mort, et l'autre de deshèrement. Quant

ceste nouvelle fu au roy comptée, qui moult se hastoit de venir pour ceulx
qui eschapés estoient, si luy pesa de la demourée qu'il avoit faite pour
l'oscurté de la nuit attendre. Tantost sailli sor son destrier par grant
desdaing, et vint jusques à la porte du chastel à espérons brochant; à
force cuida ens entrer pour aidier aux siens; mais il la trouva bien fermée
et barrée et en fu durement reusé[463] par ceulx dedens qui grant planté de
quarreaux et de lances et de pierres luy lançoient. Mais moult orent grant
paour les frères et les amis au sénéchal qui pris estoit. Tous vindrent
auprès le roy et luy commencièrent à crier mercy moult durement, par telles
paroles: «Gentil roy, aies mercy de nous en tel point, car saches-tu que
cil desloial escommenié Hues de Crecy, homme traître et désirant d'espandre
sanc humain comme homicide, puet ça venir; et sé il puet ens entrer et
nostre frère tenir aux poings, il n'en prendroit nulle raençon, ains le
pendra ou le fera mourir de male mort.» Pour paour de ceste chose, assist
le roy le chastel et le fist fortement enclorre et estouper les entrées de
toutes les portes: et ceint et avironna la ville de cinq bretesches bien
garnies de bons sergens, et ainsi mettoit grant cure et grant entente de
son corps et de son royaume à prendre le chastel et à ses hommes délivrer
qui laiens estoient en prison. Mais Hues de Crecy, qui avant eut grant joie
des deux prisons, eut moult grant paour de perdre le chastel et les

prisons, quant il sceut que le roy l'eut ainsi assegié; et, pour ce, fu en
grant angoisse et en grant paine coment il peust entrer dedens; et, en
maintes semblances se mist comme cil qui en maintes manières s'en déguisa,
une fois à pié et l'autre à cheval, une fois en manière de Jugleresse et de
meschine de vie[464]. Un jour avint qu'il eut mise toute s'entencion à
parfaire ce à quoy il béoit, quant il fu apperceu de ceulx de l'ost; et
quant il vit que il fu cognéu, si monta au destrier qui appareillié lui fu,
et tourna en fuye; car bien savoit que là ne pavoit durer; et entre les
autres qui l'aperçurent fu Guillaume (de Gallande), frère au sénéchal qui
pris estoit, un chevalier bien afaitié et preux aux armes, qui devant tous
les autres le chaçoit de volenté de cuer et par isnelleté de cheval, tout
entalenté de luy retenir se il péust. Si retourna vers luy souvent, la
lance abaissée; mais pour ce que il avoit paour de ceulx qui après luy
venoient, n'i osoit pas faire longue demeure, ains reprenoit la fuite, et
s'en retournoit atant fuyant. Mais bien affichoit en son cuer que sé il
osast tant demourer que il peust à luy assembler, que il monstrast la
hardiesce de son cuer, ou par victoire, ou par soy abandonner à péril de
mort. Et par maintes fois luy avint que il ne pavoit eschiver les villes
que il trouvoit en sa voie[465], né eschapper de l'enchaux de ses ennemis
qui au dos le suivoient, sé ne fust par guille et par barat[466]; car il
fainst que il fust Guillaume le Gallandois et Guillaume Huon, et crioit à

haulte voix, par le roy, que il le prissent et arrestassent comme son
mortel ennemy. En telle manière eschappa et escharni, par son barat, tous
ceux qui le suivoient. Mais oncques le roy, né pour ce né pour autre
chose, ne volt le siège entrelassier, ains prist à destraindre plus et
plus les assiégés et à assaillir le chastel; né oncques ceux dedens ne
fini d'angoissier en toutes manières, tant que il eust le chastel pris par
force et que le bourg fust pris par une partie de ceux dedens meismes. Et
quant les chevaliers qui en la garnison estoient oïrent la tumulte aval, si
apperceurent bien que la ville estoit prise. Lors s'enfuirent grant erre
pour leurs vies garantir, vers la tour; et quant il furent dedens enclos,
si ne se peurent pas bien deffendre né couvrir né hors issir, jusques à
tant que pluseurs en furent navrés et les aucuns occis; et au derrenier fu
le remenant à ce mené que il abandonnèrent leur corps et leur avoir à la
mercy le roy, et non mie sans le conseil leur seigneur. En telle manière le
débonnaire roy et le desloyaux Hues délivrèrent les prisons. Si eut le roy
son sénéchal, et les Gallandois leur frère et les Corbueillois leur
seigneur, par la vigueur et par le sens le roy. Une partie des chevaliers
ui dedens furent pris déshérita et leur tolli leur biens; l'autre partie
tint en longue prison et destroite où il les fist pourrir[467] longuement
et tout pour les autres espouvanter qu'il ne féissent autel. Par celle

victoire que le roy eut contre la cuidance de ses ennemis, enobly et

enlumina le commencement de sa couronne, à la louange de celui qui règne et

régnera sans fin.

Note 458: Suger dit en effet:

Guido Rubeus

. Mais le père de Hues de

Crecy étoit

Gui Troussel

, dont on a déjà parlé, et non pas Gui de

Rochefort.

Note 459:

Buies.

Chaînes.

Note 460: Sur la marge du manuscrit 8395, Charles V, qui l'avoit fait

exécuter, a écrit de sa propre main ici:

Aalez

. C'est qu'en effet

La Ferté Baudouin

est le même lieu que

La Ferté Aalès

ou

Aalis

, que nous écrivons à tort aujourd'hui

Aleps

. C'est une

petite ville à quatre lieues d'Etampes. Remarquons que cette

correction de Charles V justifie complètement Adrien de Valois, qui

avoit seulement soupçonné l'identité de

La Ferté Baudouin

et de

La Ferté Alais

.

Note 461: Le texte latin n'est pas exactement rendu. Suger dit qu'un

grand nombre de vieux et illustres guerriers assiègeoient le château

de Corbeil. «Oppidani Curboilenses multi (oppugnabat enim castellum

veterana militum multorum nobilitas).»

Note 462: Voilà la raison du nom qui a prévalu.

Note 463:

Reusé.

Repoussé.

Note 464: La traduction n'est pas satisfaisante: «Et quomodo castrum

ingredi posset, modò eques, modò pedes, multiformi jocularis et

meretricis mentito simulachro, machinatur.»

Note 465:

Les villes.

«Ut villas in viâ sitas... evadere non

posset.»

Note 466:

Par guille et par barat.

Par fraude et tromperie. «Nisi,

cum simulatâ fraude seipsum Garlendensem Guillelmum fallendo,

Guillelmum autem Hugonem se sequentem conclamaret.»

Note 467:

Pourrir.

«Quosdam diuturni carceris maceratione, ut

terreret con similes, affligens durissimè puniri instituit.»

III.

ANNEE: 1109.

Du grant roy Henry d'Angleterre, et des prophécies Mellin; et du contens des deus roys pour le chastel de Gisors. Après, du parlement et des barons de France qui là vindrent. Et coment les François requistrent les Normans et les Anglois.

En ce termine avint que le fort roy d'Angleterre Henry, qui si fu renommé

et de guerre et de paix, vint ès parties de Normandie. Cil par puissance et

par hauteuse, estoit renommé à bien près par tout le monde, et si fu cil

dont Mellin le merveilleux devin parla, qui les merveilleuses aventures

d'Angleterre dont le monde parle tant vit par prophécie; et retraist

merveilleusement maintes manières d'estranges paroles à la louange de celuy

Henry, maint ans avant qu'il feust né et tout despourvement, en la
manière que les sains prophètes souloient parler, qui annonçoient
dépourvement ce que le Saint-Esprit leur enseignoit. Or, oez doncques les
merveilles que il dit de ce roy Henry: «Un roy[468] de justice naistra, à
cui cry les tours de France et les dragons des isles trembleront. A son
temps sera l'or estrait du lis et de l'ortie, et l'argent decourra des
ungles des chevaux[469]; les crespis vestiront diverses toisons, car
l'abit de par dehors monstrera l'estre dedens; les piés aux abaians seront
destranchiés; les bestes sauvages seront en paix, et l'humanité des souples
se deuldra[470]; la fourme des marchandises sera fendue et la moienneté
sera roonde[471]. Le ravissement des escoufles[472] périra, et les dens des
loux reboucheront. Les chaiaulx[473] aux lyons seront mués en poissons de
mer, l'aigle signera sur le mont aux Arabiens[474].»

Note 468:

Un roy.

Le latin dit:

Leo

.

Note 469:

Des chevaux.

«Mugientium.»

Note 470: Notre traducteur a rendu sans comprendre. «Humanitas

supplicium dolebit.»

Note 471: Cela n'est pas clair, même dans le texte latin. «Findetur

forma commercii, dimidium rotundum erit.»

Note 472:

Escoufles.

Milans.

Note 473:

Chaiaux.

Latinè:

Catuli

.

Note 474: «Aquila ejus super montes Aravium nidificabit.» Ce qu'on

rendroit peut-être mieux par:

*L'aigle posera son aire sur les
monts.*

Toute ceste ancienne prophécie et ce merveilleux devinement s'accordent à

la noblesse de ce roy, si que néis une toute seule sillabe né une toute

seule lettre ne s'en discorde; par ce que il dit en la fin de ces paroles,

d'endroit les chaiaux de lyon, nous fait à entendre les fils et la fille

de ce roy Henry qu'il appelle lyon qui en la mer périllèrent, et furent

dévourés et mengiés des poissons.

Quant ce roy Henry eut receu le royaume d'Angleterre après son frère le

roy Guillaume, et il eut mis en paix la terre par le conseil aus preudes
hommes, et il eut juré à tenir les loix et les coustumes anciennes que
ceux de devant luy y avoient mises, pour acquerre la bonne voulenté des
barons et des gens de la terre; si passa la mer par decà et arriva en
Normandie, et par la force le roy de France mist toute la terre en paix, et
concorde entre les discordans, et mist loix et establissemens, et aux gens
du pays promist à traire les yeulx et à pendre aux fourches sé l'ung ostoit
ou roboit à l'autre ainsi comme il faisoient devant; et bien leur rendit ce
que il avoit promis, quant il forfaisoient; et pour ce fu la terre en bonne
paix; et convint paix tenir aux Normans qui avant ne savoient que paix
fust; et ceste chose leur mouvoit des Danois dont il estoient extrais; et
pour ce fu acomplie la prophécie Mellin que nous avons avant touchié, qui
dit que le ravissement des escoufles périroit et les dens des loups
reboucheroient: car gentil né villain n'osa oncques tollir né embler né
rober en son temps; et pour ce qu'il dit après que au cry et à la voix du
lion de justice les tors de France et les dragons des ysles
trembleront[475], quar nul des barons d'Angleterre n'osa sonner né dire mot
en tout le temps qu'il régna. Et ce que il dist après que l'or seroit
extraict du lis et de l'ortie, c'est-à-dire des religieus, qui sont
comparés au lis, pour odeur de bonnes œuvres, et de l'ortie[476], c'est des

gens séculiers qui poignent par leur malice; car ainsi comme il proffitoit

à tous, ainsi estoit-il de tous servi. Si est plus seure chose d'avoir un

seul seigneur qui les deffende de tous[477]; et l'argent decourroit les

ongles aux jumens, c'est à entendre pour la paix et la seurté qui estoit au

pays. Si estoient les labours fais et la terre bien labourée; et

habondoient les granches de blés et de biens; et la plenté des granches

faisoit la plenté de l'argent ès escrits et ès trésors.

Note 475: Le traducteur passe la première partite de l'explication

latine: «Huc accedit quod ferè omnes turre ot quæcumque fortissima

castra Normanniæ, quæ pars est Galliæ, aut eversum iri fecit, aut....

propriæ voluntati subjugavit.»

Note 476: «Aurum ex lilio, quod ut ex Religiosis boni odoris, et ex

urtica, quod est ex sæcularibus pungentibus, ab eo extorquebatur.»

Note 477: Le latin, qui résume parfaitement le système de nos

gouvernemens modernes, est encore ici mal rendu: «Tutius est enim

unum, ut omnes deffendat, ab omnibus habere, quam non habendo, per

unum omnes deperire.»

Si advint que ce roy Henry tollit à Payen le chasteau de Gisors et par

losanges et par menaces. Si est ce chasteau à merveilles fort que de siège

que d'autre garnison, et est ès marches de France et de Normandie, et court
entre deux la rivière d'Epte qui est droicte borne qui jadis fut mise entre
les François et les Danois au temps le duc Rollo, et donne apperte entrée
aux Normans de venir en France, et aux François^[478] d'entrer en Normandie.

Si n'appartenoit pas moins par siège de lieu au roy de France que au roy
d'Angleterre; et par droit en deust estre aussi saisi le roy Loys comme le
roy Henry.

Note 478:

Et aux François

. Il falloit:

Et empêche les François

,
comme dans Suger.

Si advint que pour la requeste de ce chasteau sourdit soudainement guerre
entre les deux roys. Et envoya le roy Loys messagiers au roy Henry qu'il
lui rendist cellui chasteau ou qu'il l'abatist. Et quant il vit qu'il n'en
vouloit rien faire, si luy nomma lieu et jour de parlement pour les trèves
qui failloient. Et y eut tandis entre eulx maintes parolles semées de
discorde par les felons qui tousjours ont de coustume de mesler les preudes
hommes. Et jasoit ce qu'il ne fussent point encores moult entremeslés, si
se penoit chascun de plus orgueilleusement venir au parlement. De la partie

au roy de France s'assemblèrent mains barons, entre lesquels vint Robert,

conte de Flandres, à tout près de quatre mille chevaliers, et Thibaut, le

conte palaisin de Champagne et le conte de Nevers et le duc de Bourgogne

et mains autres barons. Et si y furent mains archevesques et évesques.

Et quant le jour du parlement approcha, si s'en allèrent au lieu à grant

chevalerie, et passèrent parmy la terre au conte de Meulant qui estoit en

la partie au roy anglois et l'ardirent et confondirent toute. Et ainsi

l'eut en grand despit le roy d'Angleterre: et s'en allèrent au lieu assigné

où le parlement devoit estre qui est appellé Planches^[479] sur une eaue. Et

en ce lieu est un chasteau mauvairement adventuré et de malle fortune, car

les anciens du pays tesmoignent que nul n'y assemble qui paix y puisse

faire sé ce n'est moult par grant adventure.

Note 479:

Planches sur une eau.

Suger dit:

Planca Nimpheoli.

C'est

Néaufle

, près de la rive occidentale de l'Epte, à une petite

lieue de Gisors.

Sur celle rivière où il n'avoit nul gué où nul peust passer se logèrent les

osts d'une part l'un, et d'aultre part l'autre. Par grant conseil furent

esleus les plus haus hommes et les plus sages de France qui au roy anglois furent envoyés et passèrent par dessus ung pont qui près d'illec estoit et estoit si foible et de si grant vieillesse qu'il crouloit. Si estoit merveille que ceulx qui par dessus passoient à haste ne trébuchoient aval.

Quant là furent venus ceulx qui la parolle du roy devoient porter, pour la querelle dont le contens estoit, l'un commença à parler sans le roy saluer, moult saigement par la bouche de tous[480], et dit en telle manière.

Note 480:

Par la bouche de tous.

Suger dit:

ore comitum;

c'est-à-dire à peu près, il me semble,

au nom des pairs de France

,

juges entre les deux rois. Ce passage est important. Pour le mot

insalutato rege

, dom Brial propose de corriger:

Salutato

. «Vix

enim credibile est,» ajoute-t-il, «adeò incomptos fuisse mores

illorum temporum, ut regem orator nulla prævia salutatione, ausus

fuerit alloqui.» Cette observation n'est pas judicieuse. L'usage

parfaitement établi étoit alors que les envoyés du roi de France près

d'un vassal rebelle ne le saluassent pas et lui tinsent de la part

de leur maître les plus insolens discours du monde. Tous les romans

de chevalerie composés à cette époque en font foi. Dans ce temps-là,

le

salut

étoit un acte de sincère et loyale amitié, il avoit pour

but d'appeler la protection de Dieu sur celui auquel on l'adressoit.

Comment donc deux ennemis se seroient-ils mutuellement salués?

«Cogneue chose est, sire roy, que quant vous éustes receue la duché de

Normandie de la main du roy de France, comme celle qui est de son propre

fief, que entre les aultres choses et par dessus toutes les aultres

convenances fust ce espécialement fait, accordé et juré du chasteau de

Bray et de Gisors, que par quelque marché ou convenance qu'il advenist, le

quelque soit de vous deux eust de l'ung de ces deux chasteaux la saisine,

et que dedens les quarante jours qu'il l'aurait receu, il seroit tenu à

abattre le chasteau pour l'attirement des convenances qui avoient esté

jurées. Et pour ce que vous ne l'avez ainsi fait, veut le roy de France et

commande que vous le faciez. Et ce que vous ne luy avez fait veut que vous

luy amendiez par convenable loy. Et comme roy et loy convegnent une mesme

seigneurie, grant deshonneur est au roy quant il trespasse loy. Et s'aucun

des vostres est tel qu'il l'ose nyer né dire contre, nous sommes près du

prouver et de l'attendre par loi de bataille et par le tesmoingnage de deux

barons ou de trois.»

Après ces paroles s'en retournèrent les messagiers. Mais il n'estoient

encores guères que retournés quant ne scay combien de Normans vindrent

devant le roy de France et commencèrent vergongneusement à nier ces

convenances et à dire quanqu'il peurent pour malmetre et laidir la cause,

et requéroient que la querelle fust menée par droit; mais ne requéroient

aultre chose que la besongne délayer et mettre en respit, si que la vérité

ne fust découverte et manifestée à tant de barons et de preudes hommes

qu'il avoit là assemblés. Avec ces messagiers furent autres envoyés au roy

anglois de par le roy de France, qui offrirent au dernier celle querelle

par loy de bataille, par la main Robert, conte de Flandres, qui depuis fut

roy de Jhérusalem^[481]; si estoit merueilleux chevalier et moult noble aux

armes.

Note 481: Le latin est mal rendu: «Robertum Hyerosolimitanum,

palaestritam egregium.» Robert II ne fut jamais roi de Jérusalem.

Quant le roy anglois et ses gens eurent oye celle offre, il ne

l'ottroyèrent né ne contredirent en aucune manière; et les messages furent

retournés pour dire ce qu'il avoient trouvé. Si renvoya tantost arrières le

roy Loys, comme cellui qui moult estoit courageux et hardy, grant et vertueux de corsage; et partoit un tel jou^[482] au roy anglois, qu'il abattist le chastel, ou il se combattist à lui cors à cors, pour la foy deffendre qu'il avoit vers luy faussée et mentie comme son homme lige. Et si luy dist et fist dire par dessus que à celui devoit estre la paine et le travail de la bataille à qui la gloire et le mérite devoit estre de la victoire. Et disoit: «Traient soy arrière vos gens du rivage du fleuve tant que nous puissions passer, afin que le lieu seur donne à chascun plus seurté: ou, sé mieulx lui plaist, donne chascun de nous hostaiges des plus haulx barons de son ost de combatre corps à corps sans avoir ayde de ses gens. Et se tirent arrière vos gens seulement tant que nous soyons passés, car aultrement nous ne pourrions passer l'un à l'autre.» Si en y eut aucuns de nostre ost qui par seule ventance crioient et disoient que la bataille des deux roys fust sur le pont qui à paine se soustenoit, tant estoit viel et croullant. Et ce mesme requéroit et vouloit le roy Loys par la légèreté et la hardiesse de son cuer.

Note 482:

Partoit un tel jou.

Ancienne façon de parler que Dom

Brial n'a pas comprise. Elle est empruntée aux

Jeux-partis

chansons dialoguées dans lesquelles on soutenoit deux manières de

résoudre la même question.

Partir un jeu

, c'étoit précisément

poser un dilemme

.

A ce respondi le roy Henry: «Je ne prens mie la chose si en gros que je

perde pour telles parolles mon chasteau qui tant me vault et qui si bien

siet, et me mette en telle adventure.» Toutes ces choses refusa et debouta

et dist encore: «Quant je verray que je me doive deffendre du roy de France

je ne l'eschiveray pas, comme cil qu'il offre et qui ne peut ores advenir,

pour le grief du lieu.»

Pour ceste responce du roy Henry furent moult esmeus les François, si qu'il

coururent aux armes et le roy d'aulture part et aussi les Normans d'aulture.

Et commencièrent à courre l'ung à l'autre jusques aux deux fleuves qui

l'ost départoient. Si que ce tant seulement qu'il ne peurent passer le

fleuve destourna grant dommaige et grant occision qui à ce jour fust

advenue. Et quant la nuit approcha si s'en départirent et s'en allèrent les

Anglois à Gisors et les François à Chaumont. Mais si tres-tost comme le jour

parut les François qui pas n'oublièrent la honte du jour de devant, et pour

l'ardeur de chevalerie dont il estoient esprins, s'armèrent et montèrent

sur leurs coursiers et s'en allèrent devant Gisors et se pénérent moult de
monstrer aux fers des lances lesquels valent mieulx et de combien sont
mieulx prisés les adurés d'armes[483] de ceulx qui ont pris le repos. Car
les Normans qui alors issirent contre eulx furent arrière reboutés parmi la
porte moult honteusement.

Note 483:

Les adurés d'armes.

Les guerriers vieillis sous le

harnois. L'expression de Suger est moins pittoresque. «Quantum

præstent multo marte exercitati, longâ pace solutis.»

En ceste manière commença la guerre entre les deux roys qui dura près de
deux ans. Si en fu le roy anglois plus grévé que celluy de France pour ce
qu'il luy convenoit garnir les marches de Normandie de grant plenté de
chevaliers et de sergens, pour la terre deffendre. Et le roy Loys ardoit
tandis la terre et la destruisoit, et gastoit tout le pays sans
entrelaissier; et par l'ayde des Flamens et des Pohiers[484], et des
Voquessinois et des aultres contrées qui marchissoient à la Normandie[485].

Si avint depuis que Guillaume fils au roy Henry fist hommaige au roy Loys,
et le roy luy augmenta son fief de cellui chasteau, par paix et par amour
espécial; et par raison de ce revindrent depuis en leur ancienne amour.

Mais avant que ce peust estre y eut mains mors et destruis qui coulpe n'y

avoient[486].

Note 484:

Pohiers.

C'est-à-dire des habitans de Ponthieu. Suger

dit: «Flandrensiū, Pontivorum, Vilcassinorum et aliorum

collimitantium.....» Voilà le sens du mot Pohier bien déterminé.

Note 485: Le manuscrit du roi, n° 8305.5-5 ajoute ici:

*Et quant li
rois Henris vit qu'il ne la porroit deffendre, si eut conseil qu'il
la laissast à Guillaume son fils. Si avint, etc.*

Cela n'est pas dans

le latin, comme Dam Brial l'a remarqué.

Note 486: Cette réflexion du traducteur vaut mieux que celle de

Suger: «Quod antequam fieret, mirabilis ejusdem contentionis

occasione, et execrabilis hominum perditio mirabili punita est

ultione.»

IV.

ANNEE: 1109.

*Coment Guy, sire de la Roche Guyon, fu murtri en traïson en son chastel.
Et coment les barons de Vouquessin prisrent le chastel et les traitres
dedens, et coment illec furent justiciés.*

Sur le rivage de Saine est un tertre merveilleux sur cui fu jadis fermé
un chasteau trop fort et trop orgueilleux[487], et est appelé la Roche
Guyon, en si haulte entrée et ferme que à peine peut-on voir jusques au
soumet du tertre. Le sens de celluy qui le chasteau compassa premièrement
fist au pendant du tertre et au trenchant de la roche une cave à la
semblance d'une maison, qui avoit esté faicte par destinée, si comme les
anciens disoient, et illec, si comme les fables dient, souloient
anciennement prendre les respons de Appolin par une petite entrée, ainsi
comme par un petit huisset[488].

Note 487: Le latin dit:

Horridum et ignobile castrum

.

Note 488: Notre traducteur est ici la dupe des souvenirs classiques

de Suger, qui ne manque guère de citer les poètes anciens quand

l'occasion ou le prétexte s'en présente. «Antrum, ut putatur,

fatidicum in quo Apollinis oracula sumantur, aut de quo dicit

Lucanus:

«..... Nam quamvis Thessalas vates

Vim faciat fatis, dubium est quid traxerit illuc,

Aspiciat Stygias, an quod descenderit umbras.»

Le sire de ce chasteau avoit nom Guy, jeune bachelier estoit et preux aux
armes. Si avoit laissée et mise jus toute la traïson de ses prédécesseurs,
comme cellui qui honnestement et comme preud'homme prétendoit à vivre sans
tollir et sans embler. Et si eust-il fait par adventure s'il eust vescu
longuement. Mais par l'euvre et la traïson du félon des félons fut
désavancié; si vous diray coment. Il avoit un serourge[489] qui Guillaume
avoit nom, Normant estoit de nation et l'un des plus desloyaux traictres
que l'on sceust; moult estoit son amy et son familier si comme celluy Guy
cuidoit; mais il estoit moult autrement. Car celuy traître le cuidoit
surprendre en son chasteau par traïson, si comme il fist depuis. Il advint
ung dimenche au soir, si comme il avoit gardé son point, qu'il entra en une
église à grant compagnie d'autres traîtres qu'il avoit amenés avec luy tous
armés de haubers dessous les chappes[490]. Celle église où ceulx entrèrent
avec les premiers qui là alloient pour Dieu prier estoit bien près de la
maison d'icelluy Guyon par la Roche qui trenchée estoit. Et le traître si
armé comme il estoit sous sa chappe faisoit aucunesfois semblant d'aourer
et toutesvoyes regardoit par où il pourroit entrer à celluy Guyon, tant
qu'il apparceut un huys par où celluy Guyon venoit en l'église. Si
s'adressa incontinent vers luy et entra dedens à force luy et sa desloyalle
compagnie. Si tost comme il furent dedens sachièrent les espées et courut

ce traître à icelluy Guyon et frappe et refrappe forment sur celluy qui

garde ne cuidoit avoir de nullui et l'occist.

Note 489:

Serourge.

C'est une faute; il falloit

gendre

.

Note 490:

Dessous les chappes.

«Loricatus sed cappatus.» La

cappa

est ici un manteau.

Et quant sa femme, qui tant estoit preude et saige, vit ce, si se traist

par les cheveux comme esbahie et se prist à esgratigner et à despécier son

visaige comme femme hors du sens. Après couru à son mary sans paour de mort

et sur luy se laissa cheoir et le couvrit de soy-mesme encontre les coups

des espées et commença à crier en telle manière: «Moy,» dist elle «très

desloyal murtrier occis, qui l'ay desservi et laisse monseigneur.» Les

coups et les plaies que les traîtres donnoient à son mary recevoit

elle-mesme, et disoit: «Doulx amy, doulx espoux, que as-tu fait à ces gens?

dont n'estiez-vous pas bons amis ensemble, comme gendre doit estre vers son

seigneur, et sire vers son gendre? Quelle forsennerie est-ce? Vous estes

tous enrégiés et hors du sens.» Et les traitres la prisrent par les cheveux

et l'arrachèrent de dessus son mary toute navrée et detrenchiée de glaives,

et la laissèrent toute enverse ainsi comme morte. Après, retournèrent à son

seigneur et le occirent tout incontinent et le firent mourir de cruelle

mort; et aussi tous les enfans qu'il peurent léans trouver escervellèrent à

la roche.

Quant il curent ce fait, si cerchèrent partout leans s'il trouveroient plus

nullui. Lors leva la tête la povre dame qui à une part gisoit toute

estendue; et quant elle congneut son seigneur qui jà estoit mort et gisoit

tout despécié parmi la salle, si s'efforça tant pour la seue[491] amour

qu'elle avoit vers luy, qu'elle vint à luy si despéciée comme elle estoit

tout rampant à guise de serpent: et si sanglant comme il estoit le commença

à baiser ainsi comme sé il eust esté vif. Et à ploureuse chançon luy

commença à rendre ses obsèques en telle manière: «Mon chier amy, mon chier

espoux, qu'est-ce que je voy de vous? avez-vous ce desservi par la

merveilleuse continence que vous meniez avec moy et en ma compaignie, ou

parce que vous aviez délaissée et mise jus la félonnie et la desloyauté

vostre père et vostre ayeul et vostre besayeul?» Autant dist seulement et

puis chéi pasmée comme morte. Si n'estoit nul qui l'un de l'autre sceust

despartir, tant estoient touilliez en leur sang.

Note 491:

Seue.

Siene; de

sua

.

Au dernier, quant le desloyal murtrier les eut gettés et habandonnés comme

porceaux et se fu saoullé de sang humain à guise de beste sauvage, si se

refrena atant. Adont commença à regarder et à louer le chasteau plus qu'il

n'avoit oncques mais fait, et à remirer le siège et la force de la Roche et

se conseilloit à luy-mesme coment il pourroit grever et espoventer les

François et les Normans. Son chief mist hors par une fenestre et appella

les nais[492] du pays et leur promist à faire moult de biens s'il luy

vouloient faire hommaige et luy tenir foy. Mais oncques n'y eut nul qui

dedens volsist entrer avec luy.

Note 492:

Nais.

Natifs.

Assez tost fut oïe la nouvelle de cest horrible fait, et le lendemain

espandue par tout Vouquessin, dont les barons et chevaliers du pays furent

tous esmeus de ire et de mautalent; et pour ce qu'il se doubtoient que le

roy Henry d'Angleterre ne fist secours aux traitres et se garnist de la

forteresse, assemblèrent chevaliers et sergens chascun selon son pouvoir et

s'en allèrent devant la Roche hastivement, que nul n'en peust issir né ens
entrer. Et le chemin devers Normandie garnirent de leur autre ost pour les
Normans que il ne leur envoiassent secours, et mirent grant garnison de
sergens et de gens à pié au pié de la Roche: et quant il eurent ce fait, si
mandèrent la besongne au roy Loys et luy mandèrent qu'il leur mandast sa
volenté qu'il feroient des traitres. Et le roy leur manda qu'il fussent
fais mourir de laide et villaine mort. Quant l'ost eut jà sis devant le
chasteau ne scay quans jours, et le traître vit qu'il ne faisoient se
croistre non de jour en jour, si se doubta moult et mesmement quant il
apperceut l'orrible cas qu'il avoit fait. Lors fist tant qu'il parla à
aucuns des barons de l'ost et leur commença à promettre moult grans dons en
telle manière qu'il fissent paix à luy et que il demourast au chastel par
aucune manière de paix, et tousjours mais seroit en leur service et au
service le roy de France. Mais il refusèrent du tout en tout ses parolles
et ses promesses et luy reprochèrent sa desloyalle traïson et que tantost
en seroit vengeance prinse.

Quant il oï ce, si fu tout abattu et vaincu de paour et leur dist que s'il
vouloient luy assigner terre en aucun lieu et luy donner seurté tant qu'il
s'en fust allé, il leur livreroit le chasteau. Assuré fu par serment de ce
et luy jurèrent plusieurs; mais peu y eut de François qui jurassent ce.

Pourloignée fu l'issue du traitre pour l'achoisson de la terre asseoir et
pour veoir où il la pourroient trouver[493]. Et quant ce vint au lendemain
que les jurés entrèrent au chastel, si les suivirent plusieurs de ceulx de
l'ost les uns après et les aultres par tropeaux; et tant y en entra en
telle manière qu'il furent presque tous léans. Lors commencièrent à crier
les derniers qu'il leur livrassent les murtriers pour les mettre à mort, où
il mourroient avecques eulx comme consentens de leur traïson. Lors
commencièrent les jurés à contrestre moult durement pour leurs sermens
acquitter. Mais ceulx qui bien avoient la force sur eulx leur coururent
sus, les espées traites, et commencièrent à occire et à despécer les
traitres, si que à plusieurs chéoièrent les entrailles hors; et parmi les
fenestres de la salle furent plusieurs gettés tous vifs contre val tout
hérissés de pilles et de sayettes, et furent receus de ceulx d'aval aux
pointes des espées et de lances agues et detenus en l'air, ainsi comme sé
la terre les refusast à recevoir. Du maistre traitre firent désacoustumée
vengeance pour sa desmesurée traïson; car il luy tirèrent des entrailles le
cuer gros et enflé de traïson et de desloyauté, et l'enhastèrent[494] en
une perche et puis le mistrent en ung lieu où il fu depuis mains jours pour
démonstrer sa mortelle traïson. Les charoingnes de luy et d'une partie de
ses compaignons prindrent, et les lièrent sur cloyes et puis les gettèrent

en Saine. Pour ce le firent qu'il s'en allassent contreval flottant jusques

à Rouen et que ilec fust démontrée la vengeance de leur mortelle traïson,

et que ceulx qui France avoient un peu de temps ordoïée, d'une desmesurée

pueur conchiassent Normandie leur naturel pays[495].

Note 493:

Pourloignée

, etc. On retarda le moment de la sortie du

traître, sous prétexte de la nécessité de déterminer le lieu de son

refuge.

Note 494:

L'enhastèrent.

L'embrochèrent.

Note 495: «Et qui Franciam momentaneo foetore foedaverant, mortui

Normanniam deinceps, tanquam natale solum, foedare non desistant.»

Notre traducteur a rendu ce passage au moins aussi bien que

M. Guizot: «Et afin aussi que ces

criminels

, qui vivans avoient un

moment souillé la France de

leur présence corrompue

, morts en

infectassent

à tout jamais

la Normandie,

comme la terre natale de

telles gens

.»

V.

ANNEE: 1109.

Coment Phelippe, frère le roy de bast, fils la contesse d'Angiers, se révéla contre luy par la force de son lignage; et coment il l'assist au chastel de Meung, et coment il se rendi et coment le roy luy sousplanta Montlehéry qu'il cuidoit avoir.

Souvent advient que pour bien faire est, encontre, mal rendu par la mauvaistié et par la perversité du monde. De celle mauvaistié estoit entachié Phelippe le fils de la contesse d'Angiers, frère de bast du roy Loys, de par son père le roy Phelippe, qui l'avoit engendré en icelle contesse qu'il avoit longuement maintenue par-dessus sa loyalle espouse. Et luy avoit le roy donné la seigneurie du chasteau de Montlehéry et de Meun-sur-Loire[496], qui sont au cuer du royaume, par la requeste de son père le roy Phelippe qu'il ne voulut oncques en rien courroucer. Celluy Phelippe mist arrière tous les bénéfices qu'il avoit receus du roy son père, et se prist à rebeller contre luy par la fiance de son lignage; car Amaury de Montfort estoit son oncle qui trop estoit noble chevalier et hault homme et puissant, et son frère Fouques, le conte d'Angiers, qui

depuis fu roy de Jhérusalem, et sa mère, la contesse, qui à merveille

estoit vaillante et saige, et assez plus puissante que nul de ceulx, et qui

tant avoit fait par l'art et par l'engin dont telles femmes sont aprises,

qu'elle avoit si deceu son premier seigneur, le conte d'Angiers, qu'il la

servoit et n'osoit contredire chose qui fust contre sa volenté, comme

celluy qui estoit ensorcelle, si comme l'en disoit. Une seule chose

souslevoit moult la mère et le fils et toute leur lignée et les mettoit en

vaine espérance; c'estoit sé il mésavenist au roy Loys par aucun

trébuchement, si que l'autre frère Phelippe fust appelle au royaume

gouverner, et ainsi fust toute leur progénie appelée à la dignité du

royaulme de France.

Note 496:

Meun-sur-Loire.

Le latin dit

Meduntensis

, Mantes.

Plusieurs fois fut semons celluy Phelippe de par le roy qu'il venist à

court pour faire ce qu'il devoit; mais oncques venir ne daingna, ains

refusa moult orgueilleusement le jugement de la court. Né pas ne se tenoit,

tandis, de praer[497], né de tollir aux bonnes gens né d'assaillir les

églyses. De ce fu le roy moult couroucié. Et jà soit ce qu'il le fist

envis, il assembla grans gens et s'en alla hastivement l'assiéger au

chasteau de Meun. Si luy avoit jà mandé celluy Phelippe et les siens moult

orgueilleusement qu'il le feroient lever du siège à force et qu'il

n'entreroit jà en la ville; mais de ce mentirent-il, car il s'en yssirent

tous avant et se destournèrent contre sa venue: et le roy entra dedens

délivréement et chevaucha avec sa compagnie parmy le chasteau jusques à la

tour et l'assiégea. Et quant il eut commencé à dresser les engins et ceulx

de la tour l'apperceurent, si eurent moult grant paour et furent tous

désespérés de leurs vies. Et quant il eut forment le siège tenu, si se

rendirent à sa mercy.

Note 497:

Praer.

Piller; de

prædari

.

Entredeux advint que la contesse sa mère et le conte Amaury de Montfort,

pour la paour qu'il avoient de perdre l'autre chasteau de Montlehéry, en

donnèrent la seigneurie à Huon de Crecy, par un mariage qu'il firent de luy

et de la fille le conte Amaury de Montfort. Et par ce cuidèrent faire un

tel encombrement au roy que la voye de Normandie lui fust tollue, par la

force de celluy Huon et par la force Guyon de Rochefort, son frère, et par

la force le conte Amaury de Montfort, sans aultres griefs et dommaiges

qu'il li pvoient faire chascun jour jusques à la cité de Paris, si que

néis ne poroit il aller en nule manière jusques à Dreues.

Tantost comme celluy Hues de Crecy eut sa femme espousée, si s'en alla

hastivement pour soy mettre en saisine du chasteau. Mais le roy, qui bien

sceut ce complot, fut là venu aussi tost ou plus comme celluy qui en toutes

manières s'en estoit hasté. Ceux de la terre manda et attira à luy par

espérance de sa débonnairété et de sa franchise, et pour ce mesmement que

il avoient espérance que il les mist hors la cruaulté de celluy Huon et du

servage qu'il leur convenoit dessous luy souffrir qu'il redoubtoient moult.

Ainsi furent ne scay quans jours l'un contre l'autre à grans assaux, Huon

pour avoir le chasteau et la forteresse, et le roy pour contredire. Mais,

tandis, advint que Hues fu conchié^[498] par ung trop beau barat; que Milles

de Bray, le fils au grain Millon, fu illec amené par conseil. Aux pieds du

roy se mist et luy pria que celluy chastel, qui sien devoit estre par

héritage, luy fust rendu; et prioit moult doucement le roy et son conseil

qu'il ne revestit nulluy de son héritage; mais luy rendist comme le sien

par descendue de son père, par telle convenance que tousjours mais féist de

son chasteau et de luy comme de son serf et de la sienne chose.

Note 498:

Conchié.

Dupé, trompé.

Le roy, qui à toutes gens vouloit faire droit, oï sa prière. Adont manda
les bourgeois de la ville par-devant luy et leur offry Millon, leur
seigneur; et par ce présent les appaisa de tous les courroux qu'il avoient
avant eus. Tantost mandèrent à Huon qu'il s'en issist hors du chasteau ou
sé non sceut-il qu'il mourroit, car encontre leur seigneur naturel ne
tendroient né foy né serment. Quant Hue oï ce, si fut moult esbahi; tantost
s'en fouyt et se tint moult à query et eschappé quant il n'y perdi fors que
les siennes choses, comme celluy qui grant paour avoit de perdre le corps;
et pour la petite joye qu'il avoit eue du mariage souffrit-il puis longue
honte du deshéritement et du mariage que de sa chevalerie et de son aultre
harnois. Et apperceut au dernier, comme hors chacié et dégetté laydement,
quelle honte dessert celluy qui contre son seigneur revelle
orgueilleusement.

VI.

ANNEE: 1110.

Coment Hue du Puisat deshérta le conte de Chartres, et coment le roy li aida, et de la plainte de celui Huon au roy de par les églyses, et coment le roy fist garnir le chastel de Thouri.

Ainsi comme le mauvais arbre retrait à la racine et à l'écorce dont il est

issu, ainsi faisoit Hue du Puisat, homme cruel et desloyal et entachié de

la mauvaistié et de la traïson de ses antécresseurs et de la sienne propre.

Qui, après ce qu'il eust receu la seigneurie de Puisat, après Guyon, son

oncle et son père mesme[499], qui trop desmesurément fu orgueilleux,

reprist aussi les armes, au commencement de la voye du sépulcre, et se

pénoit en toutes manières de retraire à la malice son père, si que ceulx à

qui son père avoit fait honte et dommaige si leur en faisoit-il encore

plus. Et ce le mettoit en trop grant orgueil de ce qu'il avoit trop fait de

maulx aux abbayes et aux povres églises; et n'estoit nul qui l'osast

contredire. Mais à la parfin tresbucha-il par son orgueil si comme vous

orrez cy-après.

Note 499: «Hugues du Puiset, dont il s'agit ici, étoit petit-fils

d'Evrard, par Hugues le vieux, son père, le même qui sur la fin de

l'année 1092 fit emprisonner Yves de Chartres son évêque, et qui en

partant en 1106 pour la terre sainte, laissa la régie de ses terres à

Gui son frère. Celui-ci étant mort vers l'an 1108, eut pour

successeur Hugues, son neveu, dans la châteltenie du Puiset et la

vicomté de Chartres. Le lignage d'outremer nous apprend que Evrard et

Hugues le vieux devinrent successivement comtes de Jaffa.»

(Note de dom Brial.)

A ce fu son orgueil mené que ne craignoit né le roy des cieulx né le roy de France. Si assailli de guerre la noble contesse de Chartres et son fils Thibaut, qui moult estoit jeune d'aage et preux aux armes; et leur roba, ardi et gasta leurs terres jusques à Chartres; et la contesse et son fils se deffendoient de luy au mieulx qu'il povoient, mais lentement et laschement, né oncques n'osèrent approcher de Puisat pour fourfaire de plus près que huit lieues ou de plus, car de trop grant hardiesse et de trop grant fierté estoit ycelluy Hue au temps de lors et si craint que plusieurs le servoient qui bien peu l'amoient et lui aidoint à sa guerre maintenir là où il voulsist. Et quant la contesse et le conte Thibaut virent qu'il ne pourroient longuement durer contre lui, si s'en allèrent au roy et luy commença la contesse à prier et requerra moult humblement qu'il la voulsist secourre et luy représenta et mist devant les services qu'elle luy avoit aultres fois fais, par quoy il estoit tenu de luy ayder. Après luy compta illec mesmes mains grans dommaiges et maintes grans hontes que ycellui Hue et son père, son ayeul et son besayeul, avoient fait aucunes fois au royaume. Et parla la saige dame en telle manière:

«Remembrez vous, sire, de la honte que l'ayeul de Hue fist jadis à vostre père Phelippe contre son serment et contre la loy de son hommaige qu'il

rompit; pour quoy vostre père ala assiéger le Puisat son chasteau, pour
celle honte venger et pour aultres tors qu'il luy avoit fais; dont il le
fist lever à force trop laydement. Et par la force de son desloyal lignaige
et l'emprise qu'il avoit contre luy faicte chacèrent luy et son ost jusques
à Orléans et pridrent en celle desconfiture le conte de Nevers et Lancelin
de Baugenci, et avecques ceulx plus de cent de ses chevaliers; et fist
encore plus grant et plus desmesurée honte qui oncques mais n'avoit esté
oïe; car il emprisonna aucuns des évesques et leur fist assez de laidure et
de honte.» Après disoit la dame, en reprochant, pourquoy ce chasteau avoit
esté fermé premièrement enmy la terre aux sains[500], par la royne
Constance, pour estre garde et défence de celle terre. Si n'estoit pas fait
né fondé d'ancien temps; et coment icelluy l'avoit retenu tout à luy, de
quoi il ne servoit de rien fors que de faire honte et laidure à luy et aux
siens. «Or maintenant, s'il vous plaist, pourrez venger là vostre honte et
celle de votre père pour ce que les Chartains et les Blesois et les Dunois
par la cui force il souloit guerroyer luy sont du tout faillis, entalentés
de luy nuyre et de le déshériter et d'abattre le chasteau. Et sé vous,
sire, vos tors, vos hontes et les aultrui dont il a bien desservy à estre
puny et chastié ne voulez amender, si vullez les tors et les travaux qu'il
a fais aux églyses en la terre aux Sains et les déshériteremens qu'il a fais

aux vefves, aux orphelins et à ceulx qui à lui marchissent prenre sur vous

et en faictes comme de vous.» Par telles plaintes et par aultres fu le roy

si esmeu qu'il respondi qu'il se conseilleroit.

Note 500: «In medio terræ sanctorum.» Suger.

Après ce, fist le roy assembler ung parlement à Melun: là vindrent mains

archevesques et clers et maintes gens de religion auxquels iceluy Hue avoit

biens et possessions ravi et dévoré comme loup enragié, et destruisoit

encores tous les jours. Tous chéirent aux piés du roy et luy crièrent mercy

à une voix, si comme il gisoient à ses piés contre son gré, car moult le

grevoit qu'il ne se levoient, et luy prioient qu'il mist à mesure et

délivrast leurs provendes[501] de la terre de Beauce que il tenoient

franchement par le don de ses prédécesseurs. Et puis luy supplioient en

plourant qu'il délivrast la terre de ses povres provaires et les ramenast

en franchise que icelluy tirant avoit amenés en servage, et qu'il reformast

en sa première franchise la partie de l'églyse que luy et les aultres roys

sont tenus à deffendre. De bonne volenté receut le roy leurs prières et

tantost comme le parlement fu départi et l'archevesque de Sens, l'évesque

d'Orléans et le vaillant Yves, évesque de Chartres s'en furent partis, si

envoya le roy le moyne Sugier de Saint-Denys, qui depuis fu abbé, au

chasteau de Thoury en Beaulce qui est de celle églyse mesme, et que celuy

Sugier tenoit lors en sa main et luy commanda qu'il fist ce chasteau bien garnir et enforcer et bien garder, que icelluy Hue ne l'ardist, tandis comme il le feroit semondre pour venir à sa court. Car par ce chasteau tendoit à assaillir le chasteau de Puisat ainsi comme son père avoit jadis fait.

Note 501:

Provedes

ou prébendes. Bénéfices ecclésiastiques.

VII.

ANNEE: 1110.

Coment le roy assiégea le chasteau de Puisat, et puis du merueilleus assaut d'ambedeus pars. Et coment le chastel fu pris par force, et Hue emprisonné en la tour de Chasteau-Landon, et le chastel abattu.

Quant le chasteau de Thoury fu bien garni et le roy eut fait juger Hue de Puisat pour son deffault, car il ne daingna venir à sa semonce, si meut à grant ost et vint jusques à Thoury. Le chasteau de Puisat fist requerre à celluy Huon dont il estoit forclos par droit jugement. Et quant il vit qu'il n'en feroit rien si se hasta du chasteau assiéger, et les sergens dont il y avoit grant plenté aussi. Là péust-on véoir fier assault et

périlleux lancés d'arcs et d'arbalèstres d'une part et d'autre qui
chœoient aussi espesement comme pluye, et les escus perçoient
soudainement; si faisoient saillir les estincelles des clers heaulmes des
grands coups que il s'entredonnoient. Et si comme les royaulx les eurent
rebouttés par force dedens la porte du chasteau, et les enclos furent
montés aux deffenses, si véissiez merveilleus assaux et périlleux aux plus
hardis gens du monde de saiettes et de quarreaux et de gros fusts et grans
lancés de pieux agus. Et ceux de dedens lançoient sur les royaulx et par
force les firent reuser. Mais assés recouvrèrent cuer et force et se
couvrirent des escus et des huys et de quanqu'il povoient trouver. Et ainsi
recommencèrent l'assault à la porte périlleux et fort. Et firent les
royaulx amener charrios tous chargés de busche sèche et bien ointe de sain
et de gresse pour le feu boutter dedens et eulx ardoir. Et ainsi les
empoindrent à la porte et pour ce mesmement qu'il leur fissent deffence
pour les grans coups recevoir pour les grans monceaux de busche qui dessus
estoint. Et tandis comme les uns entendoient à alumer et les autres à
estaindre par grant contens, vint le conte Thibaut qui pas n'avoit oublié
les hontes et les domaiges que il avoit eus par luy. Si se hastoit moult
d'assaillir le chasteau par ses bacheliers et par ses sergens de celle part
que l'en vient devers Chartres. Et tandis comme il hastoit ses gens de
monter contre mont le pendant des fossés, si ne garda l'euvre qu'il les vit

tresbucher contreval à trop grant meschief au parfont du fossé et se doubtta

moult qu'il ne fussent mors ou occis; car les chevaliers qui par dedens

avironnoient la deffence du chasteau sur les grans destriers venoient

jusques aux murs et feroient ceulx qui montoient amont les fossés et les

faisoient tresbuchier jusques au font des fossés. Et jà estoient les

royaulx presque tous mas et faillis et ceux de dedens avoient jà presque

tout laissé l'assault et fait retraire, quant la divine puissance, à qui la

cause estoit et la vengeance vouloit du tout traire à soy, suscita et esmeut

l'esperit d'un chanu prouvaire du pays qui avecques la communauté de ses

paroisses estoit venu en l'ost, à qui Dieu donna faire, contre toute

opinion, ce que le conte Thibaut armé et toutes ses gens ne peurent faire.

Isnellement alla celluy prestre montant jusques à la suef[502], une escu

devant son pis dont il estoit couvert et mussé. Là commença à despecer

petit à petit la cloison et mettre jus; et quant il vit qu'il faisoit ce si

légèrement si commença à appeller ceulx qui emmy le champ estoient encore

tous armés, à la cloison despecer; et luy coururent aider à bonnes haches

trenchans et commencèrent à dérompre et à despecer tout; et advint une

grant merveille ainsi comme il advint jadis à Jhérico qui fu droit signe de

jugement Nostre-Seigneur; car ainsi comme sé tres-tous les murs fussent

chés à un seul coup entrèrent dedens et l'ost du roy et les gens du conte;

dont il advint qu'il y eut moult grant plenté de ceux dedens mal mis et blécés et entreprins, pour ce qu'il ne peurent eschiver la force de leurs ennemis qui de toutes pars accouroient; et les aultres et Hue mesme qui virent qu'il n'estoient pas bien assurez, dedens la forteresse des murs se férèrent en une tour de bois qui séoit dessus la mote. Et quant il apperceut la force des gens qui de toutes pars acouroient à la tour et lançoient dars et quarreaux, si se doubta moult et se rendi tantost et fui pris et tous les siens et mis en bonnes prisons.

Note 502:

Suef.

Palissade. De

Sepes

Et quant le roy eut eu celle victoire et il eut mis en prison mains hommes et riches, si habandonna l'avoir de la ville et fist bouter le feu partout et ardoir tout le chasteau. Mais il commanda touteffois que la tour demourast en estant, jusques à un terme qu'il mist: pour ce le fist qu'il oï dire que le conte Thibaut tendoit à acroistre et eslargir ses marches pour un chasteau qu'il vouloit fermer en la chastellenie du Puisat, en une ville qui a nom Alonne[503]. Si avoit jà oublié et mis arriere le grant bénéfice que le roy luy avoit fait. Car jà n'eust peu advenir né atteindre là où il estoit de sa besongne sé par lui n'eust esté. Du tout en tout luy

deffendoit le roy à fermer ce chasteau; et le conte luy offroit à
desrainier par droit de bataille par la main de Andry de Baudemont le
maistre de sa terre[504], que le roy luy avoit eu ce en convenance. Et le
roy encontre ce offroit à deffendre par gaige de bataille là où il voudroit
par la main Anseaux de Gallande son sénéchal que oncques ne luy avoit eu
ce en convenance. Si demandèrent ces deux barons maintes cours à faire
celle bataille, mais oncques n'en peurent nulle trouver.

Note 503:

Alonne.

Aujourd'hui petit village de Beauce, au diocèse

de Chartres.

Note 504:

Le maistre de sa terre.

«Terræ suæ procuratorem.»

Après ce que le chasteau fut abattu et Hue emprisonné en la tour du
chasteau Landon, le conte Thibaut ne voulut pus la besongne atant laisser,
ains esmut grant guerre contre le roy par l'aide du roy Henry d'Angleterre
son oncle et de ses aultres parens. Et commença à gaster sa terre et à
fortraire ses barons par dons et par promesses; et du pis qu'il pavoit
faisoit et pourchacioit à luy et à son royaume. Et le roy d'aultre part qui
tousjours fu preux et vigoureux aux armes luy recouroit sus et luy gastoit

et habandonnoit sa terre par l'aide de ses aultres barons et mesmement par
l'aide de Robert le conte de Flandres son oncle, un merveilleux chevalier
et renommé d'armes entre Crestiens et Sarrasins, dès le commencement de la
voye du saint sépulcre.

VIII

ANNEE: 1111.

*Coment le conte Thibaut commença guerre contre le roy, et coment le roy
lui mist le siège à Meaux; et coment le roy desconfist sa chevalerie de lès
Laigni, et coment le conte ralia à luy les riches hommes contre le roy.*

Un jour avint que le roy eut mené son ost devant la cité de Meaulx sus le
conte Thibaut. Le conte qui dedens estoit issi hors à bataille ordonnée. Et
le roy qui ce vit luy couru sus par grant desroy, ainsi comme tout forsené
de maltalent et de yre, et le fist ressortir par droicte force vers la
cité, et luy et les siens; né pas tant ne les redoubta qu'il ne les
chassast à force de cheval très parmy les pons, et le conte Robert de
Flandres et les aultres barons avecques luy. Et les contraignirent si ès
brans d'acier qu'il en firent plusieurs tresbuchier et noyer en l'eaue qui
de leur gré s'i gettoient et laissoient chiéoir, tant craignoient les cous
des espées. Merveille vous semblast se vous véissiés le roy demener,

l'espée au poing, mouvoir les bras et enchanteller[505] l'escu. Car avis
vous fust que Hector[506] fust revenu. Sur le pont tremblant luy véissiés
faire les assaus et les envaïes en guise de géant et soy efforcier de
passer parmy tous ses ennemis et là où il avoit greigneur péril et plus
grant presse, et vouloit prendre la ville à force malgré tous ses ennemis.
Et si eust-il fait sans doubte sé ses ennemis ne se fussent dedens reboutés
et les portes fermées. D'une aussi grant victoire escreut-il son nom et sa
louenge une aultre fois qu'il vint devant Laigny sur Marne à tout son ost.
En la prairie dessus Pomponne encontra la chevalerie le conte Thibaut;
assés tost la desconfit et fist tourner en fuite. Et quant il s'en vinrent
fuiant jusques à un pont qui est assés près de celle place, si en y eut de
tels qui pas ne se doubterent à mettre en plus grant péril pour l'entrée du
pont qui moult estoit estroite qu'il redoubtoient moult; si se misrent en
plus grant péril de mort que se il feussent en terre seiche, car il se
mettoient ès flos de la parfonde rivière où il périlloient et noyoient et
gettoient leurs armes et défouloient l'un l'autre. Et pis s'entrefaisoient
que leurs ennemis meisme ne faisoient, pource qu'il vouloient tous ensemble
monter sur le pont et il n'y pouvoit entrer que un seul. Et de tant comme il
s'entr'angoissoient plus, de tant se retardoient il plus. Dont il avint que
ceux qui les derniers estoient en furent les premiers et les premiers les

derniers. Si estoit l'entrée du pont açainte d'un fossé qui leur donnoit

grant force et grant avantaige. Car les royaulx qui forment les

estraignoient ne povoient entrer sé non les uns après les autres. Si estoit

à leur domaige, car plusieurs s'efforçoient d'entrer sur le pont. Et ceulx

qui en aucune manière y povoient entier trébuchaient pour la presse des

royaux ou des leurs. Et quant il se relevoient si faisoient ce mesme à

aultre faire. Et le roy qui à sa bataille les chaçoit à espérons

destraignoit à l'espée ceulx qu'il ataignoit et les faisoit tresbucher au

flot de Marne à la force du cheval. Et ainsi comme les désarmés flotoient

légèrement pardessus l'eau, ainsi les armés afondoient, pour la pesanteur

des armes, et en y eut il assez de noyés; et pluseurs en y eut qui après la

première fois qu'il furent plongé furent retrais[507] avant qu'il eussent

trois fois plongé. Par telles manières d'assaux et de poignéis destraignoit

le roy le conte et souvent le desconfisoit et ardoit sa terre et gastoit,

en Chartrain et en Brie, comme celluy qui autant prisoit sa deffence comme

sa paresse et sa présence comme son absence. Mais le conte qui redoubtoit

trop la paresse et la mauvaistié de ses hommes auxquels peu se fioit, prist

à fortraire les barons du roy par dons et par promesses et les alia à luy

par une espérance où il les mettoit, de ne scay quelles querelles dont il

se plaignoient du roy qu'elles leur seroient rendues avant qu'il fist au

roy nulle paix. Si en furent ces deux, Lancelin le conte de Dampmartin et

Payen le sire de Montjai, et estoit leur terre assise aussi comme en un
quarrefour qui donnoit seur trespas d'aller et de venir à Paris. Par telle
ochoison enlaça il Huon[508] le sire de Baugency qui avoit espousé la
ousine germaine le roy qui avoit esté fille Hue-le-Grant son oncle. Plus
fist-il, que par angoisse et par détresse mist son proufit avant son
honneur, pour le roy grever, car il donna en mariage la noble seur du conte
de Vermendois[509] à Millon le seigneur de Montlehéry, celluy à qui le roy
rendit le chasteau, si comme nous avons devant dit. Et par ce rompi l'amour
et l'aliance de luy et du roy, et empescha le chemin de Paris à Orléans, et
mist trouble au cuer et en la chambre du royaume de France et le
destourbier aux trespasans qui jadis y avoit esté; et après ce qu'il eut à
soi trait ses cousins, c'est assavoir: Hue de Crécy et le seigneur de
Chasteaufort, adont par-eut il si estoupé Paris et Estampois et si grans
guerres mis partout que nul ne povoit passer de l'un lieu à l'autre se par
bonne chevalerie ne fust gardée et deffendue la voye. Et puis que le conte
Thibaut et les Briois et Hue de Troyes son oncle si eurent délivre pas[510]
de venir et aller contre les Parisiens et les Senlicois par decà le fleuve
de Saine, et Mile de Montlehéry par delà, adont fu trop laidement la voye
tollue, et au país le conseil et l'aide qu'il cuidoient avoir de ceus qui
aidier leur pouvoient. Tout ainsi estoit des Orléannois que les Chartrains

et Dunois tenoient trop de court et en destroit par la force Raoul de
Baugency. Mais le roy qui trop estoit vertueux de cuer et de corps se
deffendoit au fer et à la lance, et leur couroit sus vertueusement et leur
faisoit moult grant dommaige en leurs terres par un peu de bonnes gens
qu'il avoit. Si n'estoient pas espargnés à son nuisement les trésors
d'Angleterre né les richesses de Normandie, car le noble roy Henry
d'Angleterre se pénoit de le grever de toute sa force et sa terre
destruire. Mais le noble lyon ne se plaissoit[511] pour luy né pour tous
es aultres, né ne s'esmoioit né que la mer feroit, sé tous les fleuves la
menaçoient à soustraire et à tollir toutes leurs iaues et leurs fontaines.

Note 505:

Enchanteller.

Mettre l'escu en chantel; c'est-à-dire le

relever sur le côté gauche. En terme de blason, on place encore

l'ecu en chantel

. C'est le même mot que l'italien

canto

, côté.

--Les éditions imprimées, toujours horriblement fautives, et celle de

dom Bouquet ont mis

chancellor l'escu

.

Note 506:

Hector.

Dans le moyen-âge, Hector étoit bien plus renommé

qu'Achille; parce qu'on connoissoit mieux le siège de Troyes par

Darès que par Homère.

Note 507: Suger dit: «Loricati pondere suo semel mersi, antè trinam

demersionem, comitum suffragio retrahuntur, rebaptizatorum

opprobrium, si talis esset occasio, referentes.»

Note 508:

Huon.

Il fallolt

Raoul

, qui espousa Mathilde, fille

d'Hugues-le-Grand, lequel étoit frère de Philippe Ier.

Note 509: C'est la leçon de la plupart des mss. du texte de Suger.

Mais il eut fallu préférer celle qui porte

sororem suam

.

Note 510:

Délivre pas.

Chemin libre.

Note 511:

Plaissoit.

Ne s'infligeoit de plaies.

ANNEES: 1111/1112.

Coment Hue du Puisat fu hors de prison, en espérance d'avoir le chastel de Corbueil, et coment cil Hue referma le Puisat, coment il assiégea le chastel de Thory, et coment le roy le secouru.

En ce point avint que le conte Eudes de Corbueil morut qui avoit esté fils

à l'orgueilleux Bouchart, conte de Corbueil^[512] qui en son temps fu

maistre des desloyaulx et des excommuniés. (Duquel Bouchart l'abbé Sugier

de Saint-Denys racompte qui escript ceste histoire), que à un jour qu'il

eut pris guerre et bataille contre le roy et qu'il fu armé de toutes

armeures sur son destrier, ne daigna prendre son glaive de la main à l'un

des siens qui la luy tendoit, ains dit à sa femme la contesse qui devant

luy estoit, par vantance et par boban: «Gentile contesse, baillez ça mon

glaive liement, car le conte qui de vostre main le prent le vous rendra huy

en ce jour roy couronné.» Mais aultrement luy avint si comme Dieu l'avoit

ordonné: car il ne put ce jour passer, ains fu feru à mort d'une lance, par

la main le conte Estienne qui devers le roy estoit; et par ce coup fist le

royaume demorer en paix, et luy et sa guerre descendre au puis d'enfer.

Note 512:

Bouchart

, sire de Montmorenci; le moine de Saint-Denis ne

pardonne pas à Bouchart ses démêlés avec l'abbaye. Suger, qui traite indignement Eudes, dit seulement de Bouchart: «Qui tumultuosus, miræ magnanimitatis, caput sceleratorum.» Ce mélange d'éloges excessifs et d'injures grossières est familier à Suger.

Quant le conte Eudes[513] fu ainsi mort, le conte Thibaut et sa mère se prisrent forment à entremettre, et par promesses et par dons, par Huon et par Millon, coment il pourroient ce chasteau traire à leur partie, car il leur estoit bien advis que sé il povoient ce faire, qu'il auroient le roy du tout mis au dessoubz et tollu le cuer et la vertu de soy deffendre. Mais le roy et les siens qui ceulx béoient reuser du tout, mettoient grans paines et grans despens à ce qu'il en fussent saisis. Mais il ne peurent sans le sceu et sans le sens d'icelluy Huon qui neveu estoit du conte et s'en faisoit hoir.

Note 513: Suger ajouta:

Filio

, son fils.

Pour ceste chose mettre à fin fu jourpris et assigné à Moissi[514] une ville qui est à l'évesque de Paris. Si fu trait Hue de la prison de la tour de Chasteau Landon. Et si comme le conseil du roy fu sur la partie qui luy aydoit et sur celle qui luy nuysoit, pour ce convint faire ce que l'en put

non mie ce que l'en vult. Et fu à ce mené que Hue quitta le chasteau de Corbueil dont il se faisoit hoir et donna bons hostages et quittance de toltes et de tailles et de tous efforcemens d'églises et d'abbayes; et après, qu'il ne refermeroit le Puisat sans la volenté le roy. Atant se départi le roy. Si fu plus deceu et engigné par tricherie et par desloyaulté que par art.

Note 514:

Moissiacum.

Mousseaux. Suger eut grande part à ce traité,

à la conclusion duquel il ne dit pas que le roi ait assisté.

Ne demoura pas après moult longuement que celluy Hue, combien qu'il eust fait le serment nouvellement, pour la longue prison où il avoit esté entra en grant ire, ainsi comme le chien qui longuement a esté enchainé. Et la forcennerie qu'il avoit conceue béoit bien à descouvrir et mettre à euvre sa desloyaulté accoutumée. Car il fist paix et aliances aux ennemis le roy; c'est assavoir: au conte Thibaut qui son enemy estoit et au roy Henry d'Angleterre. Et tantost comme il sceut que le roy devoit aller en Flandres pour aucunes besongnes, assembla tant de gens comme il put avoir pour refermer le Puisat. Et tantost comme il sceut que le roy fu meü là où il devoit aller, il mut d'aulture part à sa gent qu'il avoit privéement

assemblée et vint un samedi matin par devant le chastel abattu où il avoit

un marchié que le roy y avoit establi, par l'ottroy, et par l'assentement

d'icelluy Huon. Mais il ne l'avoit fait que par traïson si comme il apparut

après: car tous ceulx qu'il povoit illec trouver, entre ceulx qu'il scavoit

qui plus riches estoient prenoit et mettoit, en estroicte prison et

soudainement comme forcenné tolloit et roboit quanqu'il rencontroit. D'illec

s'en alla vers le chasteau de Thoury, une ville qui est de Saint-Denys, qui

bien estoit jà garnie, entre luy et le conte Thibaut, pour tout abattre et

destruire. Mais deux jours ou trois avant qu'il y vint, avoit prié

humblement Sugier qui ce chasteau tenoit (et qui ceste histoire escript,)

qu'il allast au roy prier pour luy. Et ce faisoit il par traïson, car il

pensoit bien qu'il péust assez légèrement entrer dedens sé celluy qui en

estoit garde n'estoit présent. Et celluy qui cuida qu'il le priast de bonne

volenté s'i accorda et partit à aller au roy. Devant ce chasteau vint Hue

et le conte Thibaut à moult grans gens. Mais ceulx qui pour la partie Dieu

et Saint-Denys défendre estoient jà venus en la ville, avoient bien garni

les creniaux et leur deffence et leur deffendoient hardiement l'entrée. Et

celluy Sugier qui au roy s'en alloit rencontra en Corbeillois qui jà savoit

bien celle nouvelle de Normandie où elle luy avoit esté comptée. Et si tost

comme il sceut pour quoy celluy y alloit, si s'en rist moult et gaba de sa

simplesse[515] et luy descouvri lors par grant desdain la desloyauté de

celluy Huon, et l'envoya tantost arriere pour la ville secourir, tandis
comme il assembleroit ses osts au chemin Estampoys. Sugier qui retouinoit
estoit en moult grant paour que la ville ne fust prise avant qu'il y venist
et regardoit souvent à une bretesche qui en la tour estoit par quoy il eust
bien sceu la prise de la ville; et estoit celle bretesche veue de moult
loing. Et pour ce que les ennemis du roy avoient tout le pays d'entour robé
et roboient encore chascun jour, ne put Sugier mener avec luy nul de ceulx
qui encontre luy[516] venoient; dont il avint que de tant comme il estoient
moins, de tant estoient il plus seurement et moins tost eussent esté
apperceus. Ainsi chevauchièrent jusques vers le soleil couchant qu'il
approchièrent de Thoury. Si avoient forment ce jour assailli la ville les
ennemis du roy. Mais, là Dieu mercy, n'y avoient riens meffait fors que
eulx lasser. Et s'estoient trais en sus de la ville un petit, et ceulx[517]
se tirèrent vers la ville comme s'il fussent de leurs gens, et quant il
virent lieu et point, si se férèrent parmy eulx: et ceulx du chasteau qui
bien les avoient apperceus leur ouvrirent une porte et ceulx se férèrent
dedens par l'ayde de Dieu et de saint Denys.

Note 515: Suger dit:

Simplicitatem nostram derisit

.

Note 516:

Encontre lui.

Vers lui.

Note 517: Suger ici ne parle que de lui seul.

Lors furent moult alégés et réconfortés ceulx dedens de leur venue, et gaboient le séjour et le repos de ceulx de dehors et leur disoient de grans hontes et de grans reproches par quoy il les rappelloient à l'assault, contre la volenté de Sugier qui moult les en blasmoit et reprenoit. Peu de ceulx dedens et mains de ceulx dehors y eut de navrés à celluy assault, dont les uns se pasmoient et deffailloient pour la douleur de leurs playes et estoient emportés en litière; et les aultres estoient mis à une part jusques au tiers jour à mourir et à habandonner aux morseures des loups et des chiens. Et n'estoient pas bien encore retournés au Puisat quant Guillaume le Gallendois vint à tout une partie des plus nobles de la mesnie le voy, à riches armeures et à destriers courans, qui moult désiroient qu'il les trouvassent au siège de la ville, pour monstrier leur prouesse. Et le roy les suivit par matin: lié et désirant s'appareilla, ainsi comme seur de victoire. Si se merveillèrent durement ses ennemis quant il sceurent la nouvelle de sa venue et coment il avoit sceue leur emprise et leur traïson qu'il cuidoient si bien avoir cellée, et coment il avoit entrelassée la voye de Flandres et estoit acouru si tost au secours de la ville. Et pour

ce qu'il n'en osoient aultre chose faire, si entendirent au chasteau de
Puisat fermer et restorer. Et le roy assembloit tandis son ost, si comme il
povoit, et attendoit comme celluy que guerres destraignoient en pluseurs
lieux. Et quant ce vint à un mardi matin qu'il eut ses osts amenés, si
ordenna ses batailles et mist en chascune chevetains et connestables, et
ordenna archiers et arbalestriers et mist chascun en son lieu. Ainsi
approucha du chasteau pié à pié qui encores n'estoit pas parfait. Et pour
ce vint ainsi à batailles ordonnées, que il avoit oï dire que le conte
Thibaut s'estoit vanté qu'il se combatroit à luy en champ. Et par sa grant
hardiesse descendit à pié, armé de toutes pièces, et commanda à ses
chevaliers à oster les chevaulx. Et ceulx qu'il avoit fait descendre
admonestoit et semonnoit chascun de bien faire, et disoit à chascun: «Or y
parra[518] qui chevalier sera au jour d'huy.»

Note 518:

Or y parra.

«Or va paroître.» On retrouve cette phrase

d'encouragement dans toutes les anciennes

chansons de geste

.

Coment le roy assailli le chastel de Puisat, et coment les gens le roy furent desconfis par leur folie. Des merueilleuses proesses le roy, et coment il les secouru tout seul et rescoust assez de sa gent, et coment il rassembla son ost.

Quant ses ennemis virent le roy ainsi venir, si le redoubtèrent moult né
n'osèrent contre luy yssir hors de l'açaincte du chastel, ains devisèrent
leur batailles par sens, jasoit qu'il le fissent moult couardement, et les
mirent dedens un vieux fossé d'un chastel abattu et les firent illec
attendre, pour ce que quant les batailles le roy s'efforceraient de monter
le fossé qu'il les fissent légèrement reuser, et les conroys ordonnés
percer, et après, légèrement branler et ressortir. Si leur en advint
presque ainsi comme il avoient devisé. Car à la première assemblée que les
chevaliers du roy les eurent gettés du fossé par merueilleuse hardiesse,
dont il en y eut assez de blessés et d'occis, si les commencèrent à suivre
confusément et sans conroy et çà et là, et trop laidement à laidir et à
demener. Lors advint que Raoul de Baugency, merueilleux chevalier et saige,
eust mussé en une partie du chasteau la plus grant partie de leur ost que
les royaulx ne povoient appercevoir, pour une haulte églyse et pour
l'oscureté des maisons où il s'estoient mussés. Et quant il vit ces gens
fouyr et yssir parmy la porte du chasteau tous desconfis (si escria son

ensaigne:

Baugency, Baugency!

deux mos moult hault), et se mist

droitement en son agait tout frès contre les chevaliers du roy et leur

courut sus moult efforcément. Et les royaulx qui les desconfis chacoient

tous à pié, chargés d'armeures, ne peurent pas de léger souffrir les

conroys ordonnés de leur ennemis qui leur couroient tous sus, mais

tournèrent les dos parmy le fossé et le roy après, tout à pié. Mais avant

eurent féru mains grans coups sur leur ennemis. Si apperceurent bien, mais

ce fut trop tart, combien vault mieulx sens et pourvéance que folle

hardiesse; car s'il les eussent attendus au champ ordonné il les eussent

sousmis à leur volenté. Et si comme il s'en fuioient ainsi confusément, si

furent tous esbahis comme ceulx qui ne povoient avoir leur destriers né ne

sçavoient qu'il devoient faire. Mais le roy sur lequel tout l'affaire

pendoit retourna premier et fu monté sur un destrier non mie le sien

propre, mais sur un aultre que on luy avoit amené. Lors commença fièrement

à donner estal[519] à ceulx qui le chaçoient, et rappelloit ses chevaliers

qui fuioient et semonnoit chascun par son nom, ceulx mesmement qu'il

sentoit les plus hardis, et leur crioit qu'il retournassent à la bataille.

Et luy qui estoit entre les conroys de ses ennemis le brant d'acier tout nu

au poing dont il férit celluy jour mains roides coups et pesans, aidoit et

secouroit de toute sa vertu à ceulx qu'il pavoit, et ceulx qui fuioient se

pénoit de faire retourner sur leur ennemis. Et plus qu'il n'appartient à
haultesse de roy se combatoit tout seul contre ses ennemis comme chevalier
preux et esleu et non mie comme roy qui doit estre avironné de grans routes
de chevaliers, mais tout seul sans ayde de nulluy fors de Dieu. Tant comme
le cheval rendre povoit se plungeoit ès grans flos de ses ennemis, né de ce
ne doubtoit nul que il fust ainsi, car ses gens estoient si tournés à
desconfiture que nul n'i prenoit garde de soy. Et si comme il estoit en
celle angoisse et en celle paine de son ost faire retourner dont il ne
povoit à chief venir, comme celluy qui seul estoit et sans ayde, si luy
recreut[520] son destrier soubs luy. Mais à ce besoing luy vint son escuier
qui luy amena le sien propre et il saillit sus isnellement ainsi comme s'il
fust frès, et retourna à peu de gens qui luy furent demourés, et s'adressa
vers ses ennemis, son enseigne devant luy, que un chevalier portoit[521].

Note 519:

Donner estal.

Proprement

accorder le champ

, soutenir

l'attaque.

Note 520:

Recreut.

Manqua, défaillit.

Note 521: Suger dit qu'il la portoit lui-même:

Vexillum præferens

.

Lors se férèrent entre eulx, tout fussent-il peu de gens et par

merveilleuse prouesse. Et si arrestèrent et prisrent des plus cointes de

leur adversaires et firent leur ennemis ressortir, si qu'il ne peurent né

n'osèrent avant aller, ainsi come s'il eussent trouvées les bones Artu[522]

ou la grant mer qui leur fust au devant venue. Tout ainsi les firent-il

ressortir pour la venue du roy et pour sa fière vertu. Et ainçois qu'il

fussent retournés au Puisat leur furent venus au secours plus de cinq cens

chevaliers de Normandie; et s'il fussent plus tost venus, bien péust estre

qu'il eussent fait plus grant dommaige à l'ost de France.

Note 522:

es bones Artu.

Suger:

Ac si Gades Herculis offendant

.

Les bones Arlu, sont les colonnes d'Hercule, et l'on peut trouver ici

la preuve de ce que j'ai avancé ailleurs (Histoire des Manuscrits

François, tome Ier), que le personnage d'

Artus

avoit été souvent

confondu avec celui d'Hercule.

En telle manière fu l'ost du roy desconfit en celle journée. Dont l'une partie s'enfouy à Orléans et l'autre à Estampes et l'autre à Peviers[523].

Et le roy qui moult estoit las et débattu de celle journée s'en vint à Thoury à tant peu de gens comme il luy estoit demouré. Si ne fu de rien esperdu de sa perte, mais en fu plus fier, à la guise du thoreau qui se est combattu, à qui sa fièreté double quant il a esté deffoullé et dégetté du fouc[524] aux vaches par les aultres thoreaux. Ainsi prist-il force et vigueur de soy-mesmes, et moult désiroit à courre sus ses ennemis aux fers de lances tranchans, tout seur d'avoir victoire. Adont manda et rassembla ses gens et moult les reconforta pour les ramener à prouesse par parolles et par promesses; et leur disoit que leur desconfiture avoit esté par follie et par mauvaise pourvéance, né ne povoit estre, si comme il leur disoit, que aucunes fois ne meschéist aux preudommes qui guerre maintenoient. Et de tant comme il avoient esté plus défoullés par leur orgueil de leur ennemis, de tant se devoient-il plus travailler de leur honte vengier, en lieu et en tems, aux roules lances et aux espieus trenchans.

Note 523:

Peviers.

Pithiviers.

Note 524:

Fouc.

Troupeau.

XI.

ANNEE: 1112.

Coment le conte Thibaut referma le Puisat par l'aide des Normans, et coment le conte issi hors à bataille contre le roy et coment il fu desconfi; et coment le conte cria merci au roy et fit fin de la guerre.

Endementres que les François et les Normans entendoient à refermer le

chasteau de Puisat, assembla le roy ses osts. Si estoit avec le conte

Thibaut et avec l'ost des Normans, Miles de Montlehéry et Hue de Crecy et

Guy de Rochefort ses frères qui bien estoient treize cens chevaliers à

belles armes. Si mirent presque toute la semaine à refermer le Puisat et

moult menaçoient le roy de mettre le siège devant Thoury. Pour ce le roy ne

se fléchissoit, né pour leurs menaces ne laissoit de leur faire en toutes

manières du pis que il pavoit et s'efforçoil de leur nuire et par nuit et

par jour et de les destourber, que il ne quéissent^[525] loing vitailles.

Note 525:

Quéissent.

Cherchassent.

Et quant le chasteau fu presque refait où il avoient mis toute la semaine,
et une partie des Normans s'en fu rallée en son pays, si demoura le conte
Thibaut à moult grant ost. Et le roy qui toutes ses gens avoit assemblés
chevaucha à grant force vers le Puisat. Ses ennemis encontra qui lors
furent issus contre luy à bataille; et le roy et ses gens s'assemblèrent à
eulx et en vengeance de la laidure qu'il leur avoient devant faicte les
menèrent battant jusques au chasteau. Par vive force les firent flatir ens
la porte. Et le roy les enclouyt dedens et mist autour bonne garnison de
chevaliers esleus afin qu'il ne peussent issir; et prist une ancienne motte
qui estoit près du chasteau ainsi comme à un ject de pierre, si avoit esté
à ses ancesseurs; et dressa en assez peu de temps un chasteau dessus à
grant paine et à grant travail que il leur convint souffrir pour les
archiers et les arbalestriers et les fondeurs de ceulx dedens qui tiroient
et fondoient seurement. Moult y avoit périlleux estrif et aux uns et aux
autres, car l'une partie et l'autre mettoit grant cure et grant contens à
avoir l'honneur et la victoire. Et les chevaliers du roy qui moult estoient
en esmay d'eulx vengier des griefs que ceulx dedens leur avoient fais
aucunefois ne finèrent oneques jusques à tant qu'il eurent bien garnye
leur forteresse de riches armeures et fière chevalerie: seurs et certains
que tantost comme le roy s'en seroit parti il leur convendroit deffendre
hardiment, où il seroient tous occis par les cruelles armes de leurs

ennemis.

Après ce, retourna le roy à Thoury, pour recouvrer illec sa force. Et

d'illec amenoit et conduisoit la vitaille à ceulx qui estoient demourés en

la garnison de la motte; une fois à peu de gens et privéement, et aucunes

fois appertement et à force, parmy tous ses ennemis: si n'estoit mie sans

grant péril, et pour ce que ceux du chasteau les destraignoient, car le

lieu estoit près, et les menaçoient à mettre le siège entour. Et le roy

esmeut ses herberges et les amena plus près. Ce fut à Janville[526] qui est

ainsi comme à une petite lieue du Puisat. Et fist la tour clorre et ceindre

de fors pieus agus. Et si comme l'ost se fu logié par dehors, le conte

Thibaut qui de partout avoit ses gens semons et assemblés vint sur eux à

grant force de gens, que des siens que des Normans, et leur courut sus

soudainement; et les trouva auques[527] désarmés et désappareillés, tout

entallentés d'eux découper ou faire lever du siège. Et le roy leur saillit

sus tout armé, luy et ses gens. Lors commença la bataille aux champs et le

poignés fier et aigre des lances et des espées d'une part et d'autre. Si

entendoient plus à avoir victoire que à leur vies sauver, comme ceulx qui

de riens ne s'espargnoient et qui mieulx amoient à mourir en chump que

faillir à victoire. Nul ne vous pourroit compter la fierté des uns et des

aultres qui bien fu celluy jour veue en l'estour où l'en pavoit véoir grans

prouesses et merveilleuses hardiesses. Si n'estoit pas le jeu à droit
parti, car le conte Thibaut avoit bien trois tans que le roy; dont il avoit
assis les chevaliers du roy dedens la ville. Et le roy qui à moult petite
compagnie estoit issu ne daigna fourir né ressortir pour paour de ses gens.
Si n'avoit avec luy fors que Raoul le conte de Vermendois son cousin, et
Droon de Mons[528] et ne scay quels autres trois nobles hommes; ains ama
mieux souffrir les durs assaux de ses ennemis qu'il véoit venir à grans
flotes, que rentrer en la ille pour paour et pour couardise. Et si comme le
conte Thibaut fu venu jusques devant les tentes du conte de Vermendois en
espérance de le détrenchier s'il éust pu, si luy saillit au devant le conte
Raoul moult hardiment, et par ramposnes commença à dire que oncques mais
les Briois, jusques à ce jour, n'avoient osé entreprendre hardiesse contre les
Vermendois, (et que mieux leur venist à faire leur fromages qui sont de
grant los). Lors luy courut sus de si grant vertu comme il put trouver au
destrier, entalenté de soy vengier du tort et de la honte qu'il luy avoit
faicte. Si commença si haut à crier son enseingne que les chevaliers de la
bataille le roy l'oïrent. Lors reprindrent cuer et se rallièrent ensemble
et leur coururent sus et tant les destraignirent au brant d'acier et aux
roides lances qu'il les firent tous tourner en fuite. Et ainsi les menèrent
fuiant et chassant jusques au Puisat, et moult en occirent et prisrent. Et

les aultres qui eschapper purent que il avoient travaillés et demenés par

les boues enfermèrent en leur chasteau. Et ainsi avint, selon la douteuse

fortune de bataille, que ceux qui cuidoient estre vainqueurs furent

vaincus, doulans et mats de leur occis et de leur prisons^[529] et de leurs

aultres dommaiges.

Note 526:

Janville.

Aujourd'hui petite ville à onze lieues de

Chartres, entre Toury et le Puiset.

Note 527:

Auquel.

Presque.

Note 528:

Mons.

Le latin dit:

Montiacensis; Monchy

.

Note 529:

Prisons.

Prisonniers.

Quant le roy eut du tout eue la victoire de ses ennemis, le conte Thibaut

qui du tout deffailloit et tournoit à declin ainsi comme celui qui commence

à chéoir de la roe de fortune, pour ce qu'il véoit de jour en jour croistre

la force du roy, et les barons du royaume prendre en grief et en desdaing

ce que il avoit prins guerre contre le roy son seigneur, si eut occasion de

laisser la guerre après les grans pertes que luy et les siens avoient

receues, et mesmement de celle qu'il avoit receue le jour devant.

Adont envoya ses messages au roy et si luy pria moult humblement qu'il

l'asseurast et que il l'en laissast aller seurement jusques à Chartres sa

cité. Et le roy qui trop estoit doux et débonnaire receut ses prières

oultre ce que nul n'eust osé cuider, et si luy desconseilloient le plus de

ses gens et luy disoient qu'il ne laissast pas ainsi aller né eschapper son

ennemy qu'il tenoit jà ainsi comme prins, et mais n'avoit nulle viande; que

il ne luy fist une aultre fois tel damage. Ainsi s'en alla le conte

Thibaut, et laissa le chasteau et Hue en la volenté le roy. Et ce qu'il

avoit commencé par bon commencement fina par mauvais définement. Et le roy

vint du tout au desore,[530] par la volenté de Nostre-Seigneur et ne

déshéritas pas tant seulement celluy Hue, mais abatti le chasteau du Puisat

et tous les murs; et tout le lieu rasa comme sé la divine malédiction

l'eust interdit et asorbi[531].

Note 530:

Au desore.

Au-dessus.

Note 531:

Asorbi.

Absorbé.

XII.

ANNEES: 1113/1114.

Coment ceus qui se tenoient au roy d'Angleterre et au conte Thibaut furent deshérités. Et coment le roy mut sur Thomas de Malle. Et coment il restora les villes aus églyses. Et coment fist pendre les traictres. De Haimon de Germegni qu'il fist venir à merci.

Long-temps après ce que celui Hue fu revenu en l'amour et en la grace le

roy, par moult d'ostaiges et de sermens qu'il luy eut fais, il se rebella

contre luy de rechief et, pour ce, fu-il du roy de rechief assiégé et de

rechief deshérité. Mais avant eut-il les costés tresperciés d'une roide

lance, par la main Anseau le Gallendois[532] un merveilleux chevalier et

sénéchal de France. Né oncques ne voulut désaprendre son acoustumée

traïson; tant que la voye d'oultre-mer où il mourut mist fin en sa vie.

Note 532: C'est un contre-sens. Suger, au contraire, dit que ce fut

Anseau de Garlande qui fut percé de la lance du Hue du Puiset.

Après ces guerres et ces contens qui tant avoient duré, mains barons et

mains hommes de religion misrent grant paine à mettre paix entre le conte

Thibaut et le roy d'Angleterre d'une part, et le roy de France de l'autre.

Si avint que par le jugement de Dieu, ceux qui contre leur seigneur et

contre le royaume de France s'estoient tournés et aliés au roy

d'Angleterre et au conte Thibaut furent tous destruis par la guerre et

perdirent leurs querelles qu'il cuidoyent recouvrer; comme Lancelin, le

conte de Dampmartin, perdit la querelle qu'il clamoit sur la cité de

Beauvais[533], et pour ne scay quelles raisons; Payen de Montjay sur le

chasteau de Livry[534] que le roy d'Angleterre luy avoit fermé à ses

deniers, dont il fu tout esragié de duel; et Milles de Montlehéry le

mariage de luy et de la seur Raoul le conte de Vermendois, dont il fu tout

esragié de duel, par la raison de ne scay quel lignage qui trouvé y fu. Né

oncques n'eut tant d'onneur né de joye de l'assemblément comme il eut de la

honte et de l'ire du dessevrement. Si fu fait celluy jugement par preudes

hommes et discrès; et fu pris ès loix et ès décrès qui dient que les

obligacions et les aliemens qui sont fais contre paix soient du tout

ramenés à néant.

Note 533:

Sur la cité de Beauvais.

Suger dit: Sur la

conduite

de

Beauvais. «Querelam Belvacensis conductûs.» C'étoit ou le droit de

conduire dans l'armée du roi les communes, ou celui de délivrer les
sauf-conduits dont avoient besoin les personnes qui voyageoient dans
le Beauvoisis. On sait que
conduire
quelqu'un signifioit autrefois

lui
servir de sauf-conduit

Note 534:

Livry
est un petit village sur la route de Meaux et à
égale distance de Paris et de Ville-Parisis. Près de Livry sont les
ruines d'un vieux château, sans doute celui que réclamoit Payen de

Montjay. Quant à
Montjay
, aujourd'hui surnommé
La Tour
, il est

situé au-dessous de Ville-Parisis.

En ce temps régnoit celluy Thomas de Malle dont l'ystoire à cy dessus
parlé, homme très desloyal et fol et traître outre mesure, qui moult greva
et assaillit la contrée de Noonois et d'Aminois et de Rancien[535]. Tandis
comme le roy estoit à ses guerres ententif, si cruellement avoit ses
contrées destruites et mal menées que né au clergié né à l'églyse

n'espargnoit-il pas, pour paour de la vengeance de Dieu, comme celluy qui

tout roboit et destruisoit. Si que à l'abbaye Saint-Jéhan de Laon avoit

tollu deux bonnes villes, Crécy et Nogent[536], et les fist fermer de grans

fossés et de grans tours, ainsi comme se elles eussent esté siennes

propres; et en avoit fait fosse à dragons et repaire à larrons. Et avec ce

destruisoit et roboit toutes les contrées d'environ. Pour les cruautés

qu'il faisoit fist l'églyse de France un concilie à Biauvais, en la

présence Cuene, évesque Prenestin[537] et légat de la court de Rome. Et

pour les plaintes des églyses et des extorsions de femmes veuves et des

orphelins le férit du glaive de sainte églyse, c'est de la sentence

d'excommuniement général, et luy desceint le baudré de chevalerie, combien

qu'il ne fust pas présent; et par le jugement de tous, le desmist de tout

honneur comme excommunié et comme ennemy commun de la crestienté. Par les

prières de ce grant concilie assembla le roy son ost et s'en alla sur luy.

Et moult y eut de clergié et de prélas du royaume à qui le roy estoit moult

dévost et fu tousjours, tant comme il vesqui. Son chemin adressa droit à

Crécy et l'assiégea et le prist, et la fort tour du chasteau conquist aussi

légèrement comme le bordel[538] d'un vilain; ses ennemis destruisit tous

sans en avoir mercy, comme ceulx qui sans mercy estoient. Et quant il eut

fait de ce chasteau à sa volenté et tout destruit, si s'en parti. Mais il

n'eust pas sa volenté accomplie s'il n'en eust fait autant de l'autre qui a

nom Nogent. Si s'en y alla tout droit, et si comme il approchoit du
chasteau, si luy fu dit que dedens estoit ces excommuniés dignes d'estre au
pui d'enfer sans fin, qui pour occasion du roy avoient la commune de Laon
despeciée et brisiée[539] et les bourgeois pris et occis, pour ce qu'il
aidoient loyaulment à leur évesque, et la noble églyse de Notre-Dame arse
et maintes autres avec, et l'évesque Gauldri martirié et le corps tout nu
getté aux champs pour habandonner aux oyseaux. Mais avant, luy
détrenchèrent le doy à tout l'aneau, et en déshéritement du roy avoient sa
tour assise et prise.

Note 535:

Noonois, Aminois et Rancien.

Ce sont les contrées de

Noyon, d'Amiens et de

Rains

ou Reims. Mais Suger, au lieu de

Noonois

, met

Laudunensis

, Laonois.

Note 536:

Nogent.

«Novigentium.» C'est

Nouvion-l'Abbesse

, à cinq

lieues de Laon, et près de Marle et Crécy.

Note 537:

Prenestin.

De Preneste.

Note 538:

Bordel.

Grange ou chaumière. Suger dit: «Ac si rusticanum

tugurinum.»

Note 539: Il y a ici faute du traducteur, qui auroit dû mettre:

*Qui
pour occasion de la suppression de la commune par le roi.*

«
Occasione jussu vestro amissæ communiæ.

»

Et quant ces choses furent au roy contées, si fu doublement encouragé et

eschauffé d'ire. Lors envahi ce chasteau, les bailes[540] desrompi et prist

le chasteau et tous ceux qui dedens estoient. Tous ceux qui coulpes ou

consentement n'avoient des desloyaux espargna et laissa aller tous quittes;

et les desloyaux homicides et tous ceulx de leur complot pendi à haultes

fourches et habandonna leur corps aux escoufles[541] et aux corbeaux. Et

par ceste justice aprist que desservent ceux qui mettent main ès Crist[542]

Nostre-Seigneur.

Note 540:

Les bailes.

Les pieux (bajuli) serrés qui servoient de

barrières.

Note 541:

Escoufles.

Milans.

Note 542:

Crist.

Consacré à.

Quant il eut ces chasteaux abattus et rendus à l'églyse de

Saint-Jéhan-de-Laon à qui il les avoient tollus, si s'en vint à

Beauvais[543] et assiégea la cité qui lors estoit à un Adam, un desloyal

tirant qui les églyses et le pays d'illec entour guerroyoit et faisoit

moult de maulx, et y fist tenir le siège près de deux ans. Et au derrenier

la prist et l'abatti jusques aux fondemens et ceulx de dedens pendi. Et

pour ceste raison rendit paix et seureté au pays, et celluy desloyal

deshérita de celle seigneurie qu'il avoit en la cité.

Note 543:

Beauvais.

Erreur: il falloit Amiens.

En ce temps vint au roy un moult saige homme et bien parlant des parties de

Bourgoigne[544]; Allart Guillebaut avoit nom. Et moult saigement fist une

complainte devant le roy d'un noble homme qui avoit nom Haymon-Noire-Vache,

qui estoit sire de Bourbon, et un sien nepveu qui avoit nom Archambault

deshéritoit et refusoit à faire droit. Si estoit son droit nepveu, fils de

son ainsné frère. Pour ce luy supplioit icelluy Guillebault qu'il fist

faire droit à son oncle et l'abaissast des oultraiges et des forfais qu'il

faisoit non pas à luy tant seulement, mais aux povres et aux églyses, et

que par le jugement aux barons déterminast de ceste querelle et rendist à

chascun droit. Le roy pour l'amour de justice et pour la pitié des églyses

et des povres gens, et pour ce mesmement qu'il se doubtoit que aucune

guerre ne sourdist pour occasion de ce dont les povres gens fussent grévés

et essillés, fist semondre celluy Haymon Noire-Vache à droit par devant

luy. Mais celluy n'y osa venir pour ce qu'il sentoit bien qu'il avoit tort

de celle querelle. Mais le roy qui pas ne laissa pour despens né pour

travail de la longue voye, fist semondre son ost et s'en alla en

Bourgogne^[545] droit au chasteau de celluy Haymon qui Germegny^[546] avoit

nom. Si estoit celluy chasteau de grant force et moult bien garni. Le roy

le fist forment assaillir. Et celluy Haymon qui forment fu désespéré de sa

personne et de son chasteau, vit bien qu'il ne se pourroit longuement

deffendre contre la force du roy. Lors trouva en luy-mesme ceste voye que

il s'en vint au roy; à ses pieds se laissa cheoir et longuement y fu en luy

priant humblement qu'il eust de luy mercy et luy rendit le chasteau et son

corps à sa volenté. Et de tant comme il s'estoit plus orgueilleusement

deffendu, de tant se humilia plus. Le roy retint le chasteau en sa main et

Haymon ramena en France et par le jugement de sa court rendit à chascun son

droit et mist paix entre l'oncle et le nepveu. Telles chevauchées fist

maintes fois en ces parties pour mettre les églises et les povres gens en

paix; et pour ce les avons entrelaissées qu'elles ne tournassent à ennuy sé

elles eussent esté toutes racomptées.

Note 544:

Bourgoigne.

Il falloit

Berry

.

Note 545:

En Bourgogne.

«Ad partes Bituricensium.»

Note 546:

Germegny

, ou Germigny, aujourd'hui village de

Bourbonnois.

XIII.

ANNEE: 1118.

Coment la guerre des deux roys recommença et coment le roy se défendi vertueusement, et du conte Thibaut et du roy d'Angleterre, et coment le roy prist une ville qui a nom Le Gué Nichaise, et coment le roy prist Malassis, que le roy d'Angleterre avoit fermé.

Ainsi comme il est escript de Julius César et de Pompée, que Julius ne put souffrir seigneur par dessus lui, né Pompée pareil, né ne peut nule poesté compaignon souffrir en sa seigneurie; pour ce, Loys le roy de France par celle haultesse dont il avoit tousjours esté par dessus Henry, le roy d'Angleterre et duc de Normandie, estoit de luy et devoit estre tousjours comme de son homme fievé, et de plus grant seigneurie par droit que celluy Henry. D'aultre part, celluy Henry, pour la grant noblesse de son règne et pour les grans trésors dont il avoit tant, ne daignoit né ne pavoit souffrir qu'il eust mendre seigneurie que le roy Loys; mais s'efforçoit en toutes manières de le troubler de guerre et de l'assaillir pour sa seigneurie et son honneur abaisser, par l'aide le conte Thibaut, son nepveu, et des autres ennemis du roy. Adont commença entre eulx deux la guerre qui jà y avoit esté. De celle guerre estoit le conte Thibaut contre le roy Loys son lige seigneur; si estoit la raison pourquoy le conte Thibaut et le roy Henry estoient bien ensemble et d'un accort, pour la duchié de Normandie et la conté de Chartres qui ensemble marchissent. Lors

commencèrent à assaillir le roy en la plus prochaine marche. Et pour le
enir plus de court envoyèrent le conte Estienne de Moretueil[547], qui
frère estoit à l'ung et nepveu à l'autre, en Brie à tout grant ost, pour ce
que trop se doubtoient que le roy ne saisist celle terre par le deffaut du
conte Thibaut. Et le roy qui emmy eux estoit enclos, se deffendoit par
force au fer de lance et de l'espée, et couroit souvent en leurs terres,
une fois en Normandie et une aultre fois vers Chartres. Et aucune fois
avenoit qu'il se combatoit à eulx comme celluy qui de rien ne les
épargnoit. Et par ce démonstroit à tout le monde la noblesse et la fiereté
de son cuer, mais trop bien estoit çainte et avironnée la terre de
Normandie, pour les fors chasteaux que les rois d'Angleterre et les ducs
des Normans y avoient fermés nouvellement, et, d'autre part, pour les grans
fleuves courans où l'en ne pouvoit trouver passage. Et le roy Loys qui
tout ce scavoit bien, tachoit moult durement à passer et à entrer en celle
terre. Là s'en alla à assés peu de gens, pour plus privéement faire ce
qu'il avoit en propos; vers celle marche se tira et envoya avant soy aucuns
de ses gens, les haubers vestus dessous les chappes[548] et les espées
çaintes, et descendirent au commun chemin ainsi comme sé feussent passans,
vers une ville qui a nom le gué Nicaise: si est çainte et avironnée de
l'eaue d'Epte, et donne entrée et passage aux François d'entrer en celle
terre. Si donne, le lieu et le siège de celle ville, grant seureté à ceux

qui dedens sont, et par dehors bien en loing deffent le pays et le passage.

Quant les gens le roy furent venus et entrés, si gettèrent jus les chappes

et tirèrent les espées et coururent sus à ceulx du lieu qui jà se estoient

presque apperceus et avoient leur armes prises et deffendoient

viguereusement leur ville, et par force les avoient presque hors jettés,

quant il virent le roy descendre moult périlleusement du pendant d'un

tertre; si se hastoit moult durement de faire secours à ses gens qui jà

estoyent las et presque tous conquis. Et quant il fu venu, si prist la

ville et l'églyse qui bien estoit garnie d'une forte porte, si ne fu pas

sans grant perte de ses gens. Et quant il oï dire que le roy d'Angleterre

estoit près de là à grant ost, si comme il avoit tousjours accoustumé et

comme celluy qui bien le povoit faire, si manda ses barons et moult les

requist et pria qu'ils venissent. Tautost se mist à la voye le conte

Baudouin de Flandres, jeune chevalier pieux et hardi aux armes, et le conte

Foucques d'Angiers après luy, et puis les autres barons du royaume après

luy; et tous ensemble rompirent les clostures de Normandie. Et tandis comme

une partie des gens le roy entendoient à fermer et garnir la ville, les

autres entrèrent en la terre qui estoit garnie et remplie de biens, pour la

longue paix où il avoient esté longuement; tout robèrent et confondirent

tout, et mettoient tout à feu et à flambe et assez près du roy d'Angleterre

et de tout son ost. Et entre deux, s'appareilla moult le roy d'Angleterre

de fermer un chasteau près d'illec. Et quant le roy Loys eut le sien fermé

et garny de ses chevaliers, si s'en partit atant. Et le roy d'Angleterre

ferma le sien près d'un mont qui illec estoit et fut appellé Malassis. En

celle entencion le fist que quant il auroit dedans sa garnison mise de

chevaliers, d'archiers et d'arbalestriers, que il rencontrast ceus de la

garnison le roy de France et rescousist les proyes et les viandes qu'ils

prendroient par la terre, et leur deffendissent à dégaster le pays. Mais le

roy de France qui taschoit à mener à fin ce qu'il cuidoit faire, luy rendit

incontinent ses souldées. Car si tost comme il eut ses osts assemblés,

revint hastivement devant ce chasteau à une matinée, et le fist assaillir

par grant vertu, et y eut grans coups donnés et receus d'une part et

d'autre. A la parfin fu pris par force; et puis l'abatti et craventa, et

dépeça tout quanques le roy anglois y avoit fait faire.

Note 547:

Moretueil.

Mortain.

Note 548:

Chappes

ou cappes, manteaux. Orderic Vital dit que

Vadum Nigasii

s'appeloit vulgairement

Vani

. C'est aujourd'hui

Gasny

, sur la rive occidentale de l'Epte, à une demi-lieue de

Laroche-Guyon.

XIV.

ANNEE: 1118.

Coment le roy Henry deschéi de sa bonne fortune, et coment le roy Loys entra en Normandie et fu desconfi par sa male prévoyance; et coment il rassembla ses osts pour soy vengier et retorna pour gaster Normandie, et s'en retorna par Chartres en dégastant la terre le conte Thibaut.

Fortune, la puissant, qui tost abat celluy qu'elle a monté, et quant elle

veult monte eu hault celluy qui oncques n'y fut, ouvra en telle manière au

roy Henry d'Angleterre. Après ce qu'il eut eu tous honneurs et toutes

bonnes prospérités, commença à dévaler du sommet de la roe de fortune où il

avoit longuement esté, et à decheoir par la muableté de cest monde; car le

roy l'assaili par-deçà, de guerre aigre et fellonneuse; et par devers

Pontif[549] le conte de Flandres, et par devers le Mans Foucques, le conte

d'Angiers, qui tous l'assailirent de tous leurs pouvoirs. Né ceulx ne

l'assailirent mie qui dehors de sa terre estoient tant seullement; mais

ses hommes mesmes, si comme Hue de Gournay, le conte d'Eu et le conte

d'Aubemalle, et mains autres qui trop durement luy coururent sus. Et

par-dessus encore tout ce estoit-il en presse d'un aultre mal. Car ses

chambellains mêmes et ses autres privés sergens le haioient moult durement

de trop mortelle hayne, dont il estoit eu telle paour et en tel effroy,

qu'il en changeoit souvent son lit, et pour crainte d'eux faisoit chacune

nuit gesir devant luy moult de gens armés, et son escu et son espée faisoit

estre chascune nuyt au chevet de son lit.

Note 549:

Pontif.

Ponthieu.

Entre ses familliers sergens en y eut un qui Hue avoit nom. A merveilles

estoit bien de luy et de son conseil, si comme il cuidoit et se fioit moult

en luy comme en celluy à qui il avoit fait moult de bien et qui pour sa

grant amour estoit moult enrichi et renommé et puissant entre les aultres

de sa cour. Si fu ataint et convaincu de desloyalle trahison dont il fu

damné à perdre les yeux et les génitoires, jà soit ce qu'il eust deservi la

hart[550] on pis encore.

Note 550:

La hart ou pis encore.

Notre traducteur ajoute les

derniers mots, pour n'avoir pas bien rendu ceux de Suger: «Cum

laqueum suffocantem meruisset.»

Pour paour de ces choses et de semblables estoit le roy si estonné qu'il n'estoit assure[551] en nul lieu. Mais ainsi comme homme de grant sens et de grant pourvéance, alloit tousjours l'espée çainte, néis en sa salle et à l'issue de son hostel, né ne vouloit souffrir que nul de ses loyaulx sergens assist de son hostel sans espée.

Note 551:

Assur,

assuré. On n'en faisoit qu'un seul mot, mais on

l'entendoit

à sûr

.

En ce temps avint que Enguerrant de Chaumont[552], riche homme et chevalier de grant prouesse, s'en alla au chasteau d'Andeli à grant compaignie de chevaliers; et par la traïson d'aucuns de léans le prist et le garnit richement par l'ayde du roy Loys. Et par la force de ce chasteau juscitioit-il toute la terre d'environ et metoit du tout à sa volenté. Si s'estent celle contrée dès le fleuve d'Epte jusques au fleuve d'Andelle et jusques au pont Saint-Pierre[553]; et par la force et par l'ayde d'aucuns plus riches hommes de luy, couroit souvent en plain champ à bataille contre le roy Henry et par plusieurs fois le chassa et desconfist. Et d'aultre

part, devers le Mans, si comme le roy Henry eut un jour proposé à secourre

ses gens qui estoient assiégés en la tour d'Alençon, entre luy et le conte

Thibaut, si fu desconfi par Foucques le conte d'Angiers en telle manière

qu'il perdit en celle journée le chasteau et la tour et moult de ses gens

par grant meschance. Mais après ce qu'il eut ainsi esté défoullé par

long-temps et par teles aventures et presque tout décheu, et la divine

puissance l'eut ainsi flaellé et chascié, si eut pitié de luy toutefois

comme celluy qui moult estoit libéral aumosnier et riche. Si avint que

l'adversité et la tribulacion où il avoit longuement esté luy tourna en

prospérité soudainement, pour ce que le conte Baudouin de Flandres qui

moult l'avoit grevé et par plusieurs fois enchacié et couru en sa terre fu

un jour devant un chasteau qu'il avoit assis. Là fu soudainement féru en la

face d'une lance; si n'en tint conte pource que le coup de la playe estoit

petit; dont il avint que pour occasion de ce coup morut avant ses jours et

ainsi fist fin de toutes guerres. Et celluy Enguerrant de Chaumont dont

nous avons dessus parlé, chevalier merveilleux et entreprenant qui durement

l'avoit grevé et sa terre gastée, estoit un jour entré en la terre

Nostre-Dame-de-Rouen pour rober et pour destruire; si avint que une maladie

le prist soudainement, dont il morut: mais avant fu longuement destraint et

angoissé. Et jà soit ce que ce fust à tart, si aprist-il quel honneur l'en

doit porter à la royne des cieulx. Le conte mesme Foucques d'Angiers qui au

roy de France s'estoit allié et asseuré par bons hostaiges brisa sa foy par sa convoitise et par son avarice. Et sans son conseil donna sa fille, comme tricheur et desloyal, à Guillaume le fils du roy Henry; et parce mariage s'accorda à luy et laissa à aydier au roy de France.

Note 552:

Chaumont.

En Normandie; à quelques lieues de Gisors et

de Gasni.

Note 553: C'est le Vexin normand.

Tandis comme ce advint estoit le roy Loys moult ententif d'assaillir

Normandie dont il avoit conquis grant partie et plaissié devant soy, comme

celluy qui souvent y couroit à peu de gens et aucunes fois à plus; et petit

redoubtoit le roy d'Angleterre et sa force. Un jour l'eut fait espier que

il couroit parmy sa terre, sans point de pourvéance de soy et des siens. Et

celluy qui grant plenté de bonnes gens avoit assemblé luy envoya à

l'encontre grant plenté de bons chevaliers tous ordennés en conroy, et si

en avoit tant qu'il firent plusieurs batailles bien ordennées de sergens et

de gens à pié. Mais quant le roy Loys vit ces grans gens approchier, ne

daigna oncques faire nul conroy de ses gens né nul appareil de bataille;

ains se féri en eulx follement et confusément; mais ce fu vaillamment et

par grant fièreté. Et noblement les requisrent les Vouqueinois qui premier
assemblèrent à ceulx de delà. Avecques eux fu Bouchart de Montmorency et
Guy de Clermont qui chacièrent du champ de bataille les Normans qui moult
estoyent grans gens et pesans et les firent ressortir jusques sur
l'eschièle des gens de pié armés. Mais les François qui les devoient suivie
chevauchièrent après confusément et sans conroy et s'embatirent follement
sur eux et sur leur grans conroys ordonnés. Dont il avint qu'il ne les
peurent souffrir, ains tournèrent les dos tous desconfis. Le roy qui moult
se merveilla de ses gens qui ainsi furent desconfis, se parti de la place
si comme il put, et si comme il avoit de tousjours accoustumé de soy
esbaudir et reconforter en adversité, secouroit souvent la gent qu'il véoit
souvent chacer, et retournoit souvent arrière la lance au poing contre ses
ennemis; et assez des siens rescout en celle journée par sa proesse et par
sa hardiesse. Et ainsi s'en vint jusques à Andely au plus honorablement
qu'il put, mais ce ne fu mie sans grant dommaige de ses gens qui en ce jour
furent trop esgarées. Trop fu courroucié de ceste meschéance qui ainsi lui
fu advenue soudainement et ainsi comme par sa coulpe, et pour ce que[554]
ses ennemis ne se mocquassent longuement de luy et cuidassent qu'il n'osast
jamais entrer en Normandie pour forfaire, pour ceste meschéance qui par eux
luy fu avenue. Mais ne fu pas ainsi comme il cuidèrent; car lors

s'eschauffa-il trop durement, et enhardi et endoubla sa fierté si comme il
est coustume à preud'homme qui pas ne se doit esmayer au besoing, ains se
doit ravigorer et reconforter, et prendre aux dens le frain de vigueur et
de vertu, ainsi comme fist celluy noble roy qui tantost rappella ses osts
qui loing estoient et semonst sa baronnie et puis manda au roy Henry qu'il
se combatroit à luy à jour nommé emmy sa terre. Et ce qu'il luy manda se
hasta d'acomplir ainsi comme s'il l'eüst juré sur sains. Et si tost comme
il eut ses osts assemblés, si entra en Normandie gastant et destruisant tout
le pays où il passoit. Le chasteau d'Ivry prist et le fist ardoir et puis
s'en alla à Breteuil. Et ainsi demoura en Normandie ne scay combien de
temps, toute sa volenté faisant sans contredit de nulluy; et moult estoit
en engrant de trouver le roy anglois ou aultrui où il peust sa honte
vengier.

Note 554:

Et pour ce que.

Et aussi par la crainte que, etc.

Et quant il vit qu'il ne trouveroit nulluy où il peust son cuer esclarier,
si s'en vint par la terre au conte Thibault, car il vouloit que le mal s'en
venist par luy. Devant la cité de Chartres s'en vint et commença forment à
assaillir et commanda à bouter le feu par tout pour la ville ardoir; et
eust esté fait quant le clergié et les bourgeois yssirent hors, la chemise

Nostre-Dame devant eux, et luy commencièrent à crier mercy à pleurs et à larmes, qu'il ne souffrist que la noble églyse de Nostre-Dame et sa cité fust arse et destruite qu'elle avoit prise en avourie né ne vengast pas aultruy forfait en eulx qui siens propres estoient. Et le roy qui pitié en eut, pour l'amour de la glorieuse vierge Marie, oï leur prières et commanda à Charlon le conte de Flandres qu'il féist ses gens retraire en sus. Ce fist-il pour l'amour et pour la révérence à la haulte royne des cieulx. A tant retourna en France luy et ses gens, né oncques pour ce ne cessa à prendre vengeance là où il povoit de la desconfiture qu'il avoit eue en Normandie.

XV.

ANNEE: 1118.

Coment l'apostole Paschase[555] s'en fui de Rome et s'en vint en France; et coment le roy ala encontre luy à Vézelay, quant il oï nouvelles de sa mort. Après luy fu au siège Guy, archevesque de Vienne, que les Romains receurent honorablement, et déposèrent Bardin, que l'empereur y avoit mis à force.

Note 555:

Paschase.

Il falloit

Gelase

.

En ce temps trespassa le pape Paschase; en son lieu fu assis par sainte
élection Jehan de Gaiete, chancelier de l'église de Rome[556]; mais quant
il vit qu'il ne pouvoit souffrir les enchaux et les griefs de Bardin,
l'archevesque de Bracque[557], que l'empereur y avoit mis ainsi comme par
force contre raison, par la desloyauté des Romains qui tant est accoustumée
à prendre[558]; si laissa son siège et s'en fouyt en France, sous la garde
et sous la deffence au noble roy Loys, si comme ses antécresseurs souloient
faire jadis. De laquelle déjection le roy eut grant compassion. Par navie
vint jusques à l'isle de Magalonne[559], comme celluy que grant povreté
destraignoit. Celle terre si est une petite ysle et estroicte et ne
contient que une petite cité tant seulement qui souffist à l'évesque et à
son clergié et à leur petite mesnie. Et touteffois, est-elle enclose de
murs pour les assaux des Sarrasins qui par mer courent. Le roy, qui jà
savoit sa venue, envoya contre luy pour luy et pour son royaume deffendre
et le luy offrit à sa volenté faire. Les messages qui là furent envoyés luy
apportèrent jour et lieu certain à Vezelay et que là s'entretrouveroient et
parleroient ensemble; et quant le jour approcha et le roy fu jà parti, on
luy apporta nouvelles qu'il estoit trespassé et mort d'une maladie que on
ppelle podagre[560]. Aux obsèques de luy assemblèrent mains prélas et mains
hommes de religion. Là fu Guy, archevesque de Vienne, moult hault homme et

noble descendu de la lignée des empereurs et assez plus de noble sainteté

et de bonne vie. Dont il advint que le soir de devant luy fut monstrée une

avision bien démontrant ce qui après avint; mais il n'apperceut oncques

la segnifiance jusques atant que la chose luy fust avenue. Si luy estoit

avis que une très-noble personne qui venoit au-devant de luy, lui bailloit

à garder la lune mussée soubs un mantel, afin que la cause de sainte

église ne périllast par le defaut du pape. Et un petit après fu esleu à

l'églyse de Rome; et par ce apperçut appertement la vérité de l'avision. Et

quant il fu esleu à si grant hautesse, si commença moult noblement et moult

humblement à traicter et ordonner des droitures de sainte églyse. Pour

l'amour et pour le service du gentil roy Loys et de la royne sa mère[561]

pourveoit-il plus ententivement aux besongnes des églyses de France. En la

cité de Rains vint et illec tint grant concile; d'illec alla à l'encontre

des messagiers l'empereur Henry en la marche[562] vers Mouson, pour mettre

paix en sainte églyse, si comme il cuidoit et désiroit, mais il ne put

pour le défaut d'eulx: si les excommunia et interdist en plain concile des

François et des Lorrains. Après ce qu'il eut esté servi et honnoré et

enrichi moult des églyses, si s'en retourna à Rome; là fu receu du clergié

et des Romains moult honnorablement. Et dès ce jour en avant commença à

amenistrer moult ententivement la dignité qu'il avoit receue plus que nul

de ses prédécesseurs. N'avoit encore guères demouré au siège, quant les

Romains, pour la libéralité et la noblesse qu'il véoient eu luy, prisrent
damp Bardin, que l'empereur avoit fait pape aussi comme par force, si avoit
mis son siège en la cité de Sutre[563] et faisoit prendre le clergié et
l'autre menu peuple qui alloit aux apostres en pélerinage, et les faisoit
aller à son pié et encliner aussi comme s'il fust droit pape. Et quant il
l'eurent ainsi pris, si le montèrent sur un chamel qui est beste tortue et
boçue, ainsi comme il estoit tortueux antipape et antecrit, et le firent
seoir le visage devers la queue et couvrir et vestir de peaulx de chièvres
toutes sanglantes; et ainsi paré et atourné, le menèrent tout le chemin
royal pour luy faire plus de honte, en vengeance de la honte de sainte
églyse et de l'esclandre qu'elle avoit receue par luy. Et puis par le
commandement le pape Calixte le condampnèrent en perdurable prison ès
montaignes de la Campaigne, près de l'abbaye Saint-Benoist du Mont de
Cassin. En remembrance de ceste vengeance, afin que les aultres s'en
gardassent, le firent paindre en la chambre du palais dessoubz les piés
l'apostole, ainsi comme s'il le deffoulast. Ainsi remest en paix sainte
églyse et l'apostole Calixte en son siège où il se contenoit assez
noblement et viguerusement, comme celluy qui par grant vertu domptoit les
robeurs de Lombardie et de Puille et les refrenoit de leur oultraiges; et,
comme droicte lumière clere, resplendissoit sur le mont pour les aultres

enluminer et nom mie occultement sous le muid, aussi comme dit l'évangile.

Au tems de ce preudhomme recouvra l'église de Rome maintes choses et

maintes rentes qu'elle avoit perdues, ça en arrière.

Note 556: Lequel prit le nom de Gelase II.

Note 557: «Bracarensis archiepiscopus.» Braga, en Portugal. M. Guizot

traduit ici fort mal

Prague

.

Note 558: Le manuscrit de Charles V porte: «

*Qui tant est looice et
acoustumée à prendre.*

» Ce qui n'a pas beaucoup de sens. Suger porte:

«Cum... populi romani conductitia infestatione, intolerabiliter

fatigaretur.»

Note 559: L'

île de Magalonne

, près de Montpellier.

Note 560:

Podagre.

Goutte.

Note 561:

Sa mère.

Il falloit

sa nièce

Note 562:

En la marche.

In marchiam. Vers la frontière.

Note 563:

Sutre

ou

Sutri

, dans la Toscane.

XVI.

ANNEES: 1121/1122.

Coment le roy Loys envoya Sugier, moine de Saint-Denys, à l'apostole, et coment cil Sugier fu esleu à abbé du couvent, tandis comme il estoit en celle voie; et coment puis il retraist le prioré d'Argentueil à l'églyse.

En ce termine envoya le roy ses messages à l'apostole de Rome pour les

besongnes du royaume. De ces messages fu principal Sugier, (qui ceste

histoire escript, moyne fu de Saint-Denys, vaillant homme, saige et

honneste; et fu tousjours familier du roy et nourry au palais royal;) et

les autres messagiers furent à l'apostole, si le trouvèrent en Puille en

une cité qui a nom Vitonde[564]. Moulte les receipt à belle chièrre, en

l'onneur et en la révérence de monseigneur saint Denys. Et trop volentiers

les eust lonctems retenus en sa compaignie, sé ne fust pour l'amour de

saint Denys qu'il doubtoit courroucier, et pour l'abbé de

Saint-Germain-des-Prés qui avec eux estoit et pour les aultres compaignons

qui moult se hastoient de retourner.

Note 564:

Vitonde.

Bitonto.

Et quant il eurent faictes leur besongnes à leur volenté, si se mirent au

retour. Si n'eurent pas faictes trois journées quant un messagier les

encontra qui à Sugier estoit envoyé de par le convent de Saint-Denys, qui

luy noncia la mort de l'abbé Adam et l'élection que le convent avoit faicte

de sa personne; et puis luy conta coment les meilleurs et les plus

religieus moynes de léans et les chevaliers meisme haulx hommes estoient

allés au roy[565] pour monstrier ce qu'il avoient fait et pour recevoir son

ottroy; et coment le roy s'estoit courroucié et pour ce les avoit mis en

prison en la tour d'Orléans.

Note 565: Il falloit ajouter ici avec Suger: «Sed quia inconsulto

rege factum fuerat.»

Lors commença damp Sugier à faire grant duel pour l'amour de son père

espirituel qui nourry l'avoit et fu moult angoisseux et en grant mésayse

pour deux choses: l'une fu pour sçavoir s'il recevroit celle dignité contre
la volenté du roy; car pour ce avoit il mis les moynes en prison qui
l'avoient esleu par la force de Rome et par l'ayde l'apostole Calixte qui
l'amoit moult. Et l'autre si fu s'il lairroït troubler et travailler
l'églyse qui nourry l'avoit dès les mamelles sa mère, et laisseroit gésir
en prison ses compaignons qui, pour l'amour de luy, avoient esté mal menés.
Ensi comme il estoit en telle angoisse et il pensoit en son cuer à envoyer
aucuns de sa meisnie au pape, pour soy conseiller à luy de ceste besongne,
si vint soudainement à luy un clerc romain moult noble homme et moult son
acointe qui ce qu'il prétendoit à faire par ses gens à grans despens,
recept à faire par soy mesmes pour l'amour de luy. Après envoya au roy un
de sa meisnie avec celluy qui venu y estoit, pour luy venir redire la fin
de ceste besongne qui confusément estoit commenciée; car il ne se
présentast pas volentiers ainsi despourveement devant le roy qui
courroucié estoit. Ainsi chevaucha troublé et desconforté, comme celui qui
estoit en grand doubte coment son affaire prendront fin.

Si avint si bien que ne scay quans jours après revindrent les messages à
rencontre de luy, qui luy apportèrent nouvelles de la paix du roy et de la
délivrance de ses compaignons, et de la confirmacion de l'élection. Mais
lors en estoit le roy liés, et là[566] luy estoit venu à l'enconre avec

l'archevesque de Bourges et l'évesque de Senlis, et pluseurs autres prélas.

Là le receipt en grant amour et en grant révérence le convent; et fu

ordonné prestre le samedi après: c'est assavoir le samedi devant la

my-caresme, et le dimanche après fu sacré abbé devant l'autel des corps

saints. En pièce[567] ne seroient extrais les biens espirituels et

temporels que il fist à l'églyse: coment il se retrait et recouvra les

rentes et les possessions qui estoient perdues, si comme la prioré

d'Argentueil et assez d'autres; et coment il fu saige et pourveu ès choses

temporelles; et coment il gouverna saigeinent le royaume, tandis que le roy

Loys fu outre-mer; et coment il réforma léans l'ordre et la religion, et

coment elle y fu bien gardée; et mains autres biens qui en pièce ne

seroient racomptés. L'an après son ordonnement mut à Rome pour visiter

l'apostole, et pour le regradier de tous ses bénéfices, car tousjours, à

Rome et ailleurs, l'avoit soustenu et en ces besongnes et en celles

d'aultruy. Quant il fu là venu, si fut moult noblement receu de l'apostole

et de toute la court, et y demoura six mois entiers. Et avant qu'il s'en

partist, il fu au grant concile que le pape Calixte tint au palais du

Latren, qui fu de troi cens évesques et de plus. Et là fu faite la paix de

luy et de l'empereur Henry, de la querelle des revesteures dont vous avez

oï ci-dessus. Et quant il eut visité les sains lieux, si comme

Saint-Benoit-du-Mont-de-Cassin, Saint-Barthelemieu-de-Bonivent,

Saint-Macy[568]-de-Salerno, Saint-Nicolas-de-Bar, si retourna en France.

Note 566:

Là.

A Saint-Denis. Notre traducteur abrège sagement dans

tout ceci le texte de Suger; plus bas encore il arrange ce que Suger

raconte des bienfaits de son administration.

Note 567:

En pièce.

En un sommaire.

Note 568:

Macy.

Mathieu.

Depuis avint que l'apostole le manda pour le plus honnourer; si comme il fu

parti et fu allé jusques à Lucques, une cité de Touscane, il oï la nouvelle

de la mort de l'apostole. Et pour ce qu'il doubtoit la convoitise des

Romains, se mist au retour sans plus aller avant. Après l'apostole Calixte,

fu mis au siège Honnoré, et fu pris et esleu en l'églyse d'Oiste, dont il

estoit évesque; homme de grant sens et de très-haut conseil et fier. Et

quant il eut puis apris la droiture de l'églyse Saint-Denys, en droit la

prioré d'Argentueil, qui moult estoit lors blasmée et diffamée de mauvaise

conversacion, et il eut leue la chartre du don des anciens roys, comme de

Pepin, de Charles-le-Grant et de Loys, si la restora et conferma par

l'ottroy de toute la court à l'abbaye de Saint-Denis. Mais avant,

par-dessus tout ce, en eut-il aultre tesmoignage de Dam Macie, l'évesque

d'Albe,[569] son légat, et de l'évesque de Paris et de Chartres; et

mesmement de Regnault, l'archevesque de Rains, et de mains aultres.

Note 569: «Mathæi Albanensis episcopi.»

XVII.

ANNEE: 1124.

Coment l'empereur Henri assembla un ost merueilleus pour la haine qu'il avoit au roy; et coment les barons ordenèrent leur bataille au palais meisme avant que il ississent hors.

A nostre matière nous convient retourner que nous avons un peu

entrelaissiée, qui parle du gros roy Loys, qui tant valut de soy, et qui

tant souffri de travail et de paine, pour son règne deffendre des griefs

assaux qui luy sourdirent en son temps. Né nul qui ores vive ne pourroit

sçavoir de come grant cuer et de come grant valleur et come chevallier fier

il fu, s'il n'avoit oï ses fais.

Si avint, quant l'apostole Calixte fu mort[570], que l'empereur n'oblia pas

la longue hayne qn'il avoit conceue contre luy^[571] de long-temps, pour ce que il avoit esté excommunié et interdit en son règne, au grant concile que l'apostole Calixte avoit tenu en la cité de Rains, si comme l'hystoire a dessus dit. Mais assembla un merueilleux ost de toutes les parties qu'il put oncques avoir, comme Allemans, Lorrains, Baviers, Saissonnois, et de ceus de Suabe, jà soit ce que plusieurs des barons de ces contrées fussent mal de luy. Et combien qu'il fist semblant d'ostoyer ailleurs, si tachoit-il à mettre le siège devant la cité de Rains, par le conseil et par l'ayde de Henry, le roy d'Angleterre, la fille duquel il avoit espousée. Et avoit l'empereur proposé à tenir si longuement le siège devant la cité, qu'elle fust prise; et puis à ardoir et destruire tout le pays entour, pour ce que l'apostole qui excommunié l'avoit, avoit sis et séjourné dedens.

Tout celle affaire fu faite assavoir au roy Loys, par ses privés amis qu'il avoit à la cour l'empereur. Et tantost comme il sceut ce, il fist escrire ses briefs et les envoya à ses barons et à ses haux hommes, par quoy il les semonnoit de venir en sa présence et leur mandoit la raison pour quoy.

Note 570: Suger dit: «Ante Calixti decessum.»

Note 571:

Luy.

Le roi.

Et pour ce qu'il sçavoit bien que Saint-Denys estoit, après Dieu, especial
deffendeur des roys et du règne, si comme il avoit oï dire à plusieurs et
esprouvé en soy-mesme plusieurs fois, si s'en vint à son églyse et le
commença à déplier de tout son cuer qu'il deffendist et gardast sa personne
et son royaume, et contrestast à ses ennemis. Et si comme il avoit toujours
accoustumé que sé aucun royaume osast assaillir le royaume de France de
guerre, ou venir sur luy, que celluy martir Saint-Denys et ses compagnons
sont mis hors de la fort voulte où il gisent et sont mis ensemble sur
l'autel; ainsi fu lors fait humblement et dévotement en la présence le roy.

Adont prist l'enseigne Saint-Denys que l'en appelle l'oriflambe, sur
l'autel dévotement, qui appartient à la conté de Vouquessin^[572] que le roy
tient en fief de Saint-Denys, comme de son lige seigneur. Après mut à peu
de gens contre ses ennemis, pour son règne pourveoir, et manda par grant
banissement,^[573] que toute France le suyvist à grant effort. Grant
desdain^[574] et grant despit eut toute la baronnie de France quant elle oï
la désaccoustumée hardiesse de cette gent barbarine. Adont s'esmeurent tous
communément de toutes les parties du royaume, encouragiés d'un cuer et
d'une volenté de contrester à leur ennemis. Et quant il furent tous venus
à Rains avec le roy qui jà y estoit pour attendre ses osts qui de toutes

pars venoient, si assembla si très grant peuple de chevaliers, de sergens
et de gens à pié que ce fu merveilles. Né nul ne pourroit compter né dire
le peuple qui là fu. La terre pourprenoient et couvroient, et non mie tant
seulement sur les rivières, mais en plains et en vallées, en manière de
langoustes. Des destriers courans et des clers heaulmes né de l'autre riche
appareil ne faisons nous aucune mencion. Car il n'est nul homme vivant qui
discerner le vous péüst, tant vindrent-il richement appareillés pour le roy
leur seigneur ayder et pour son règne deffendre. Mais tant vous en peut-on
bien dire que dedens une sepmaine toute entière que le roy séjourna en la
cité de Rains où il attendoit ses ennemis, fu tel l'ordonnement et
l'atirement de nos barons qu'il disoient entre eulx: «Chevauchons hardiment
contre eulx, qu'il ne s'en puissent aler sans chièrement comparoir ce qu'il
ont orgueilleusement osé entreprendre contre France, la dame des terres.
Droit est qu'il sentent et esprouvent la desserte de leur orgueil non mie
en notre terre, mais en la leur mesme qui de tousjours est subgiète à
France et souvent a esté domptée par la force des roys de France et des
François. Ce que il taschent à nous faire couvertement et en larrecin, que
nous leur rendons aux fers des lances appertement devant tous.» Mais
encontre ce disoit l'autre partie des plus saiges barons que on attendist
encore tant qu'il fussent entrés ès marches du royaume; et lors quant il ne
sauroient où eulx mettre né fourir si leur courroient sus et les

détrencheroient cruellement et sans mercy, comme Sarrasins et mescréans. Et leur charongnes toutes nues habandonneroient aux bestes et aux corbeaux sans avoir sépulture, en remembrance de leur reproche et de leur perdurable honte.

Note 572:

Qui appartient.

C'est seulement le droit de *porter*

cette enseigne de Saint-Denis dans les armées du roi de France, qu'avoient les comtes de Vexin, et auquel Louis-le-Gros consentit à succéder, quand le Vexin fut réuni à la couronne. Il ne faut donc pas croire que l'oriflamme ait jamais été la bannière particulière du comté de Vexin; et la preuve, c'est que son cri fut toujours

Montjoie!

château bâti sur la butte de St-Denis.

Note 573:

Bannissement.

Convocation de ban et arrière-ban.

Note 574:

Desdain.

Indignation.

Après commencièrent à ordonner leur batailles au palais mesme, par devant

le roy, et coment il iroient et coment seroient au premier conroy. Et ainsi

ordonnèrent que ceulx de la contrée de Rains et de Chaalons que l'en

estimoit bien à soissante mille ou plus, que à pié que à cheval, feroient

la première bataille; et ceulx de Laonnois et de Soissonnois que l'en ne

prisoit pas moins feroient la seconde; et la tierce ceulx d'Orléannois et

d'Estampois et de Paris et ceulx de la terre de Saint-Denys et de la

contrée d'entour qui tous estoient près de mourir et de la contrée

deffendre aux espées trenchans, et qui plus y estoient tenus que aultres.

Le roy conduist la quarte[575] de ceulx d'entour Paris, et s'en fist

ducteur et chevetain le roy mesme pour les conduire et guider. Et dit

ainsi: «Avec ceulx,» dist il, «qui sont mes nourris et je le leur, me

combatray-je par l'ayde de Dieu et de Saint-Denys, mon seigneur après Dieu.

Car je scay bien qu'il ne me lairoient mie en champ, né mort né vif, entre

mes ennemis.»

Note 575:

La quarte.

Suger compte les Parisiens dans la troisième

bataille.

Après ceulx fist la quinte[576] bataille le conte Thibaut de Champagne,

avec son oncle le noble conte Huon de Troyes qui avec le roy Henry

d'Angleterre maintenoit la guerre contre le roy Loys, et touteffois

estoit-il là venu[577] pour la besongne du royaume contre les estranges
nacions. Et le duc d'Acquittaine[578] et le conte de Nevers la sixiesme, et
ceulx furent establis en l'avangarde. Après ceulx revint Raoul, le noble
conte de Vermendois qui estoit cousin le roy et moult estoit renommé et
prisé en armes[579]. Moult amena noble chevalerie de la terre Saint-Quentin
appareilliee de toutes manieres d'armeures; et à celluy fu livré le dextre
costé des batailles, et aux Poictevins[580] le senestre. Après cestuy
revint le noble conte de Flandres à tout dix mille chevaliers combatans, et
à celluy fu l'arriere garde commandée. Et eust amené trois fois autant de
gens qu'il fist, s'il l'eüst plus tost sceu. D'autre part vint le duc
Guillaume d'Aquitaine et le noble duc de Bretagne; et Foucques le conte
d'Anjou qui tant estoit renommé et prisé aux armes; et à peu qu'il ne
mouroient tous de duel de ce qu'il n'avoient eu temps de leurs gens
assembler, car le petit terme et la longue voye leur avoit ce tollu à
faire.

Note 576:

La quinte.

La quatrième de Suger.

Note 577:

Estoit-il là venu.

«Sur l'adjuration des François.»--Ex

adjuratione Franciæ. (Suger.)

Note 578: Le latin dit

de Bourgoigne

Note 579: C'est celui dont les poètes ont exalté la gloire, l'audace

et la malheureuse fin dans la chanson de geste de

Raoul de Cambrai

Note 580:

Poictevins.

Il falloit

Pohiers

, ceux du Ponthieu.

«Pontivos et Ambianenses et Belvacenses in sinistre constitui

approbavit.»

XVIII.

ANNEE: 1124.

*Coment les barons firent forteresces des chars et des charettes de l'ost,
et coment l'empereur et tous les Allemans s'enfuirent quant il sceurent
leur hardiesce et leur atirement. Et coment le roy anglois fu seur François
en ce point, et coment il fu chacié par la chevalerie du Vouquessin.*

Après ce fu ordonné et atiré par grant conseil et par grant pourvéance de

nos barons que desormais en quelque lieu que ce fust, mais que le lieu

fust convenable, il assembleroient aux Allemans; et que les charrios et les

charrettes qui amèneroient le vin et l'eaue à nos gens lassés et navrés

seroient attirés et mis en ront ainsi comme en un parc, en lieu de chasteau

et de forteresse, affin que ceulx qui viendroient de la bataille las et

navrés refroidissent illec leur playes et raffrechissent leur corps et

estanchaissent leur soif en buvant vin ou eaue ou qui mieulx leur plairoit;

et après ce raffrechissement retournassent tantost en l'estour leurs

compagnons ayder et conquerre la victoire.

Tantost fu sceu et espandu ce noble atirement qui tant faisoit à redoubler

à leur ennemis, et le fier appareil que le roy avoit fait pour son règne

deffendre; tant que la renommée en vint à l'empereur qui par faulte de cuer

se retira en sa terre, luy et ses grans osts, quant il sceut ceste nouvelle

et fist semblant d'aller ailleurs pour sa honte couvrir. Et aima mieulx

avoir honte et déshonneur par deffaut de soy et se garentir, que sa

personne et son empire mettre en péril né soy habandonner à la vengeance

des François qui plus désiroient la guerre que la paix.

Quant François sceurent qu'il leur furent ainsi eschappés, si furent moult

courrouciés, si que à grant paine furent détenus, par les prières aux

évesques et aux archevesques, qu'il n'entrassent en l'empire pour ce que

les povres gens n'en fussent destruis.

Quant François s'en furent retournés en leurs pays, à la victoire[581] qui

autant valut ou plus comme s'il les eussent desconfis ou gettés de la

place, le roy qui tout voloit de joye s'en vint à ses seigneurs et vengeurs

Saint-Denys et ses compagnons, en rendant grâces à Dieu et à eulx de

l'onneur qu'il luy avoient fait. Et la couronne son père qu'il avoit tenue

jusques à ce jour à tort leur rendit incontinent humblement et dévotement.

Car bien sachent tous que la couronne aux roys de France est leur par

droit, après leur décès, et qui tort leur en fait il mesprent et mesfait

envers eulx. Les corps des martyrs qui sur l'autel estoient et avoient

tousjours esté, tant comme il avoit esté à celluy ost, à grant luminaire et

à grans chans porta le roy à ses espaulles, moult dévotement, à grant

plenté de larmes; et leur donna grans dons et grans présens, que en terre

que en autres choses, en guerdon de cest honneur et de mains autres qu'il

avoit eues par eulx. Et l'empereur d'Allemaigne qui receut celle honte, dès

ce jour en après, chéu en grant viltance, né oncques puis ne fina de

déchéoir et de venir à déclin et fina honteusement sa vie dedens l'an

mesme. Et par ce apparu la sentence vraye des anciens qui dit que nul, né

povre né riche, né villain né gentil qui l'églyse ou le règne vueille

troubler, n'istra de l'an, sé par occasion de luy convient mettre hors le

corps des glorieus sains[582].

Note 581:

A la victoire.

Avec la victoire.

Note 582: On voit, et j'en demande pardon à Suger, que nous sommes au

temps de la relation du pseudonyme Turpin,

de vitâ Caroli magni

.

D'aulture part le roy d'Angleterre qui bien sçavoit tout l'atirement et la

traïson de l'empereur, et pour ce mesmement que la guerre d'entre luy et le

conte Thibaut qu'il avoient emprise contre le roy long-temps devant

n'estoit pas encore finée, assembla son ost quant il sceut le règne vuide

du roy et de la chevalerie, et s'en vint vers les marches du royaume à

moult grant ost. Bien les cuida prendre et mettre à destruction par le

deffault du roy et des barons; mais fièrement fu fait ressortir et reculer

arrière par un tout seul baron du royaulme; ce fu le bon conte Amaury de

Montfort le bon chevalier et prouvé en bataille, et par la prouesse des

Vouquessinois qui pas n'estoient en celluy ost[583], mais estoient demeurés

pour le royaume garder. Arrière retourna né au royaume ne fist sé petit

non. Et pour ce merueilleux fait ne firent oncques François, grant temps

devant, chose où il eussent plus grant honneur, dont France fust mieux

renommée. Car en un mesme temps eut victoire de l'empereur d'Allemagne et
du roy d'Angleterre, jà soit ce qu'il ne fust pas présent, et par ce
décheut moult et abaissa l'orgueil des ennemis du royaume et en fu la terre
plus en paix. Long-temps après ce, les ennemis du royaume à qui la renommée
de ces nobles fais estoit venue vindrent à son amour, et firent paix à luy
pluseurs, de leur volenté mesme.

Note 583:

Qui pas n'estoient.

Suger ne dit pas cela. «Et

strenuitate Vilcassinensis exercitus repulsus, aut parum aut nihil

proficiens, vana spe frustratus retrocessit.»

XIX.

ANNEES: 1124/1126.

*Coment l'évesque de Clermont se plaint au roy du conte d'Auvergne, coment
le roy conduisit là ses osts, et prist la cité de Clermont et la rendi à
l'évesque. Et coment cil méféist de rechief, et coment le roy rassembla
plus grant ost et prist le chastel de Montferrant, et coment le conte luy
donna ostages de sa volenté faire.*

En ce temps avint que l'évesque de Clermont en Auvergne fu contraint à

issir de sa terre par les Auvergnas qui de viel et de nouvel ont ceste

tesche[584] qu'il sont orgueilleux. Moult estoit celluy évesque saige homme

et honorable et fort deffenseur de sainte églyse. Quant il ne put en
avant aller, il s'en fouy en France ainsi comme tout déshérité. Au roy
monstra sa complainte tout en plourant et se plaignit du conte d'Auvergne
qui sa cité luy avoit tollue et la grant églyse de l'éveschié saisie et
garnie, par la malice d'un sien doyen. Pour ce luy prioit, tout estendu
devant ses piés, dont il luy grevoit moult, que il luy ramenast à franchise
son églyse qui estoit tournée en telle servitude, et mist à mesure par sa
force le tirant desmesuré. Et le roy qui tousjours avoit accoustumé à
deffendre les églyses emprist dévotement la besongne de l'églyse, jà soit
ce que il ne peust estre sans grant ost et sans grant travail. Et quant il
vit que ce tirant ne se vouloit chastier, né par mandement né par lettres,
si partit à grant ost et s'en alla droit à Bourges. Là s'assemblèrent les
barons du royaume fors que[585] le conte d'Anjou. Là vint le duc de
Bretaigne et le conte de Nevers, et les autres barons à moult grant
chevalerie.

Note 584:

Tesche

. coutume. Suger cite à ce propos le vers de

Lucain:

«Avernique ausi Latio se fingere fratres.»

Note 585:

Fors que.

Cela n'est pas dans Suger, qui nomme au

contraire Foulques d'Anjou le premier des barons qui se réunirent à

Bourges à l'armée du roi.

Quant il furent tous assemblés, si chevauchèrent vers Auvergne, tout

entallentés de prendre vengeance des forfais de sainte églyse. Et ainsi

entrèrent en la terre de leur ennemis tout destruisant devant eulx. Et si

comme il approchoient de Clermont, les Auvergnas laissièrent tous les

chasteaux des montaignes et se misrent en la cité pour ce qu'il l'avoient

trop bien garnie. Et les François qui de leur folie et simplesse se

gabèrent, laissièrent à asseoir la cité, pour ce qu'il ne perdissent les

chasteaux dont les citiens gastassent tandis les viandes[586]. Lors

tornèrent à un chasteau qui Pons a nom et siet sur l'eau de Hylerin[587].

Entour se logèrent et pourprisrent les plains et les haus tertres et

sembloit qu'il voulsissent aller au ciel, pour ce qu'il montoient les

montaignes et les puis[588] agus où les bonnes villes estoient. Si ardoient,

roboient et prenoient tout à force et amenoient les proyes en l'ost et non

mie tant seulement les bestes, mais les hommes bestiaux de la terre[589].

Après drescièrent les engins pour la tour prendre et abattre. Et quant les

perrieres et les mangonneaux lancèrent, si commença l'assaut fort et

périlleux; et tant y eut de trait getté que ceulx de dedens se rendirent eu
la mercy du roy. Ceulx qui la cité tenoient furent moult espoventés de
celle nouvelle comme ceulx qui autant ou pis s'attendoient à avoir; si s'en
fouirent et laissièrent la cité en la main du roy. Et il rendi tantost
l'église à Dieu, et au clergie leur droit, et à l'évesque sa cité. Après
fist la paix de luy et du conte si qu'il l'asseura par bons hostages. Et
atant retourna le roy en France.

Note 586: Cela est mal rendu. Il falloit: Pour laisser les citoyens
de Clermont consumer leurs provisions, tandis qu'ils seroient occupés
au siège des châteaux.

Note 587:

Pons

, etc. C'est

Pont du Chasteau

, sur l'<

Allier

, à

quelques lieues de Clermont.

Note 588:

Puis.

Tertres, pics.

Note 589: Il falloit:

Les hommes gardiens des bestes.

Entour cinq ans après, avint par la desloyaulté des contes et des Auvergnas
qui par nature sont de cuer légier et faux qu'il revelèrent de rechief et
prisrent contens contre le devant dit évesque et contre l'églyse. Et pour
ce luy convint de rechief aller au roy pour soy complaindre du conte. Et le
roy qui eut grant despit de ce qu'il s'estoit travaillié en vain, assembla
plus grant ost que devant et entra à grant force en Auvergne. Jà estoit le
roy en ce temps moult pesant pour la pesanteur de son corps et par la
grossesse de luy. Et sé un autre riche ou povre eust esté aussi pesant
comme il estoit et eust peu aussi bien demourer comme il demourast, s'il
eust voulu, en nulle manière n'eust chevauchié à tel travail. Contre le
désloement[590] de ses barons et de ses amis emprist-il celle voye. Mais il
avoit un cuer si fier, si courageux et si entreprenant de grans choses que
la chaleur du mois d'aoust et de juignet que les jeunes chevaliers
redoubtoient il souffroit trop légèrement par semblant. Et à aucuns trespas
de marois le convenoit porter et soustenir entre bras par ses sergens.

Note 590:

Desloement.

Conseil contraire.

Desloer

, c'est

déconseiller.

En celle ost qu'il mena à celle fois estoit Charles le conte de Flandres et le conte de Bretagne et Foucques le conte d'Anjou et l'ost des Normans tributaires au roy d'Angleterre, et mains autres barons du royaume qui eussent pu souffire à Espagne conquerre. A tout son riche barnage passa le roy les griefs passaiges de la terre d'Auvergne et les fors chasteaux que il trouvèrent, tant qu'il vindrent à Clermont. Et quant il eut fait assiéger Montferrant, un fort chasteau qui est près de la cité, les chevaliers et ceulx de la garnison qui le chasteau devoient deffendre s'esbahirent tous du merueilleux ost du royaume de France qui moult estoit différent du leur, et furent tous esperdus de la clarté des heaulmes, des escus et de l'autre noble atour qu'il virent resplendir contre le soleil; si que par fine paour n'osèrent tenir le baile dehors le chastel; ains se férèrent tous en la tour et en l'açainte d'environ, à grant paine, si comme il povoient mieulx. Tant fu getté le feu par les maistres des engins ès maisons de la garnison qu'il eurent laissiées que tout fu ars et ramené en cendre fors que la tour et le baile d'environ; et convint que l'ost se retirast arrière à ses héberges pour le feu, qui soudainement esprist et embrasa toute la ville, jusques au lendemain que le feu fu estaint. Et quant vint au lendemain le roy ordonna une affaire dont ceulx de dehors furent liés et ceulx de dedens courrouciés. Car une partie de l'ost du roy,

qui plus près de la tour estoit assise, estoit assaillie trop souvent et

par jour et par nuit de grans lancéis de dars et de quarreaux que ceulx de

dedens lançoient; si que il convenoit assiduellement mettre garnison de gens

d'armes entre deux et par dessus tout ce les convenoit-il encore couvrir de

leur escus. Pour ce manda le roy au preux conte Amaury de Montfort qu'il

leur bastist un agait de bons chevaliers en aucun lieu près d'illec, de

leur saillie, si que s'il s'en issoient par adventure il ne peussent pas

rentrer dedens sans dommaige de leur gens. Et le preux conte Amaury qui

autre chose ne queroit fois soy mesler à eulx s'arma privéement en sa tente

et ne sçay quans de ses chevaliers. Et se mirent avant le jour en un agait

où il attendirent tant que ceulx du chastel ississent pour hordoyer en

l'ost si comme il souloient. Adont saillit de son agait le conte Amaury sur

un destrier courant comme cerf en lande, et, ainsi comme le lyon sault à sa

proye, les surprinst, tandis comme ceulx de l'ost les faisoient à eulx

entendre, une partie en prist et tantost les envoya au roy. Et quant il

furent devant luy, prièrent moult que il les prist à rençon telle comme il

luy plairoit. Mais il n'en voulut rien faire et commanda que on leur

coppast les poings, et ainsi amoignonnés que on les renvoyast arrières à

leur compaignons au chasteau. Quant il les virent ainsi atournés, si en

furent moult esbahis, né oncques puis n'osèrent issir né faire assallie.

Et quant ce lu fait et que presque toute Auvergne obéissoit au roy sans
contredit, que par force que par la demeure qu'il avoit faite, si advint
que le duc Guillaume d'Aquitaine survint à tout l'ost des Auvergnas. Et
quant il fu monté sur une haulte montaigne pour véoir l'ost de France et
pour soy loger, et il le vit si grant et les trefs et les pavillons tendus
parmy les grans plaines, si se merveilla moult dont si grant ost venoit et
se repentit moult durement de ce qu'il estoit venu ayder aux Auvergnas. Ses
messagiers envoya tantost au roy pour paix requerre. Et quant il furent en
la présence du roy leur seigneur si parlèrent ainsi: «Sire roy, nostre sire
le duc d'Aquitaine te salue moult, comme celuy qui veult ton salut et ton
honneur et ta vie; et te mande par nous telles parolles: N'ait pas desdaing
ta haultesse de prendre le service au duc Guillaume d'Aquitaine et de luy
garder sa droicture; car aussi comme elle requiert service aussi
requiert-elle droicture et seigneurie. Sé le conte de Clermont qui de moy
tient la conté d'Auvergne que je tiens de vous a riens mesprins vers vostre
court, moy qui suys son seigneur le doy présenter en vostre court et
advouer par devant vous. Né ce ne refusames-nous oncques à faire, et
encore le vous offrons nous et requérons que vous ne le refusez. Et affin
que vous ne soyez en doubte que nous ne le façons ainsi, nous sommes près
de livrer bons ostaiges et souffisans: et sé les pers et les barons du
royaume jugent que on le doie ensi faire, si soit fait[591], si esgarderons

et attendrons vostre plaisir.» Et sur ce se conseilla le roy à ses barons
qui à droit le conseilèrent que il avoit à en prendre foy et seureté de
bons ostaiges. Le roy le fist ainsi par le conseil des barons; et par ce
mist paix en la terre et aux églyses. Et mist un jour de parlement à
Orléans où le duc devoit estre pour faire ce qu'il avoit promis et ce que
les Auvergnas avoient refusé jusques alors. Et atant s'en retourna en
France.

Note 591:

Si soit fait.

Les termes de Suger sont clairs et sans

doute rappeloient une formule de la cour des pairs. «Si sic

judicaverint regni optimates, fiat; sin aliter, sicut.» N'est-ce pas

là notre

soit fait ainsi qu'il est requis?

Et viendra-t-on encore

soutenir que la cour des pairs date seulement de Philippe-Auguste?

Certes, d'après notre texte, elle est même antérieure à

Louis-le-Gros; ce n'est pas un prince aussi inquiet de son autorité

que l'on doit soupçonner d'avoir tant fait pour le gouvernement

féodal.

ANNEES: 1126/1127.

Coment Charles, le conte de Flandres, fu murtri en l'églyse de Bruges par les parens au prévot de l'églyse; et coment le roy vint là et les prist et pendi aux fourches.

L'un des plus nobles fais que le roy fist oncques avons cy proposé à mettre brievement, jà soit ce qu'il conviegne grant loysir au traire, pour la merveilleuse aventure qui avint. Il avint que le noble conte Charles qui fu fils de la seur à l'aieule du roy Loys receut la conté de Flandres après la mort le conte Baudouin, fils le conte Robert^[592] qui fu roy de Jhérusalem (si luy escheut par ne sçay quel lignage dont estoit tenu vers le conte Baudouin qui morut sans hoir de son corps, si comme il nous est avis).

Note 592: Voy. plus haut, note 481.

Quant il eut la conté receue, si se contint moult bien et moult noblement et droicturièrement, comme celuy qui bien deffendoit les églyses et estoit large aumosnier et droit justicier. Si avoit fait semondre à sa court ne sçay quans riches hommes, riches mais orgueilleux et de bas lignage qui sa seigneurie blasmoient et avoient en despit par leur orgueil; et disoient qu'il avoit saisi à tort la conté comme celluy qui droit hoir n'estoit pas. A sa semonse ne daignoient venir, ains l'espioient et se pénoient de le

prendre en tel point qu'il le péussent occire. Et cil estoit le prévost de
Bruges qui prévost estoit de l'églyse, et son lignage qui tous estoient
estrais de vilains serfs et de ligniée fausse et desloyale. Si advint que
celuy noble conte Charles estoit venu à Bruges. Si se leva au matin pour
aller à l'églyse Dieu prier, tenant un livre d'oroison en sa main. Et ainsi
comme il estoit estendu en oroison dessus le pavement, si avint que
Bouchart neveu au devant dit prévost et desloyal meurtrier et plusieurs
autres de ce desloyal lignage et compaignons de la traïson vindrent à
l'églyse où il avoit fait espier le conte, et vint par derrière si comme le
conte estoit acoudé et à genoulx sur le pavement; avant le toucha un petit
d'une espée trenchant et acérée toute nue, qu'il eut traite privéement pour
ce que le conte dressast un petit la teste et estendist le col, pour luy
mieulx assener. Et si comme le conte dressast la teste, le traître qui son
coup avoit entendu lui fist au premier coup voller la teste. Et ainsi le
meurtrier occist son seigneur si comme il parloit à Dieu en oroison. Et les
autres qui compaignons estoient de la traïson et du meurtre s'esjoysoient
et glorifioient en son sang expandre et en lui despécier. Et pour ce qu'il
estoient venus à chief de leur forsennerie démenoient grant joye, car leur
iniquité mesmes les avoit aveuglés. Et plus encore faisoient les
desloyaulx: car tous les chastelains et les nobles barons le conte qu'il

povoient enconter occioient-il et faisoient mourir de mort trop cruelle;

et mesmement ceulx qu'il trouvoient désarmés et desgarnis.

Quant les murtriers se furent saoullés de sanc humain esandre, si

revindrent au conte et l'enterrèrent dedens l'églyse mesme, pour ce qu'il

ne fust plus honnorablement enterré né ploré, et que pour sa noblesse et sa

glorieuse mort le menu peuple qui tout s'en enrageoit, ne fust encore plus

encouragé de luy vengier; et ainsi firent sainte églyse fosse et repaire

de larrons et garnirent l'églyse et la maison du conte qui au moustier

tenoit, et tirèrent et amenèrent tant de garnison et de vitaille comme il

peurent pour eux garnir et deffendre, et pour la terre mettre souz eux par

force et par orgueil. Les barons de Flandres, qui ceste traïson n'avoient

de riens consentie, firent moult grant duel quant il sceurent ce

merveilleux et horrible fait, et luy rendirent son obsèque de pleurs et de

larmes. Après, le mandèrent au roy qui jà le sçavoit bien par renommée qui

en maintes contrées l'avoit jà esandue. Et quant le roy le sceut, si fu

moult esmeu pour l'amour de pitié et de justice et pour l'affinité du

lignage que le conte avoit à luy: et pour prendre vengeance de si mortelle

traïson s'en entra en Flandres; né oncques pour parece né pour la guerre

qu'il avoit au roy d'Angleterre et au conte Thibaut n'en laissa. Et tout

premièrement fist conte de Flandres Guillaume qui avoit esté fils au conte

Robert de Normandie et qui depuis fu roy de Jhérusalem; car elle[593] lui
appartenoit par droit de héritage, après la mort d'icelluy Charles qui
ainsi fu murtri comme vous avez oï; et quant il fu venu à Bruges par moult
sauvage terre et estrange, il assiégea les traitres en l'églyse et en la
tour qu'il avoient garnie et leur tolli toutes vitailles fors celles qui
estoient en leur garnison qui jà estoient malmises et corrompues par la
vengeance Nostre-Seigneur.

Note 593:

Elle.

La comté de Flandres. Les droits de Guillaume,

d'ailleurs contestés par Thierry d'Alsace, étoient fondés sur

l'alliance de son grand oncle Guillaume-le-Conquérant avec Mathilde

de Flandres, fille de Baudouin V.

Et quant il les eut jà destrains et justiciés, il laissièrent l'églyse et

retindrent la tour pour eulx garantir. Un peu après commencièrent à se

désespérer de leurs vies. Lors avint que le desloyal Bouchart s'en fouit et

eschappa de léans par le consentement de ses compagnons; en talent[594]

avoit de fouir hors du pays, mais il ne put pour son desloyal peché qui

l'encombroit. Et en la fin se mist-il en la fermeté d'un sien familier où

il fu entrepris par le commandement du roy: prins fu et amené devant luy

et lors lui fu quise[595] une chétive manière de mort pour sa lasse vie

finer. Ce fu que il eust les yeux trais et la face toute despéciée, et fust
tout trespercié de fleiches et de dars et si fust encore lié tout envers
sur une haulte roe et habandonné aux corbeaux et aux aultres oyseaux; et
ainsi fina sa doulente vie. Et au dernier, pour vengeance de luy, fu getté
en un lieu puant et ort, né oncques n'eut aultre sépulture. Un aultre
traître, qui chief estoit de celle traïson, et Bertoux avoit nom, s'en
voulut aussi fouyr; et touteffois combien qu'il allast par le pays à sa
volenté, retourna-il au dernier par sa male aventure; et disoit teles
paroles par orgueil: «Qui suys-je né qui me osera prendre né que ay-je
forfait pour quoy on me doye prendre?» Touteffois fu-il prins par les siens
mesmes et présenté au roy, et fu incontinent jugié de telle mort comme il
avoit desservie. Pendu fu à une haulte fourche et un mastin en près luy: en
telle manière que le mastin li desmachoit et demangeoit tout le visiage;
toutes les fois que l'en feroit le chien, il se aïroit et s'en prenoit à
luy et le dérompoit tout. Et aucune fois avenoit, ce qui est honte à dire,
qu'il le conchioit tout. Ainsi morut le desloyal. Les aultres, qu'il avoit
assiégés dedens la tour, contraignit par maintes angoisses tant qu'il les
prist et les fist getter jus de la haulte tour l'un après l'aultre, voyant
toute leur parenté; et tous se rompirent les cols et espendirent les
cervelles. Un en y eut de ce complot qui avoit nom Ysaac, qui se bouta en

une abbaye et se fist tondre comme moyne; mais tantost qu'il fu sceu il en

fu trais hors et pendu à une fourche.

Note 594:

Talent.

Désir.

Note 595:

Quise.

Cherchée.

Quant le roy eut ainsi fait justice des murtriers, il s'en alla à Ypre le

chastel, contre Guillaume le bastard qui ceste traïson avoit pourparlée et

bastie, pour prendre vengeance de luy comme des aultres; et celluy

Guillaume avoit jà tant fait qu'il avoit alié et atraict à luy par menaces

et par losenges ceulx de Bruges. Et si comme le roy approcha d'Ypre, celluy

Guillaume vint contre luy à trois cens chevaliers, les heaulmes vestus.

Adont se mist une partie des gens le roy en conroy et se tournèrent vers

les gens Guillaume et l'autre partie se fery au chasteau par une des

portes; et ainsi le prindrent et furent les gens de Guillaume desconfis et

prins et menés devant le roy. Et pour ce qu'il avoit tendu à avoir la conté

de Flandres par traïson et par murtre, aussi en fu-il déshérité et bouté

hors par jugement droicturier. Par ces manières de vengeance fu Flandres

toute lavée et ainsi comme baptizée. Et quant le roy eut ainsi mis en la

conté de Flandres Guillaume le Normant, si comme vous avez oï, si s'en

retourna en France.

XXI.

ANNEE: 1130.

Coment le roy alla assegier Thomas de Malle au chasteau de Couci, et coment le conte Raoul de Vermendois le navra à mort, et coment le desloyal escommenié mourut sans recongnoistre son Sauveur. Et puis, coment le roy prist le chasteau de Livri sus le conte Amaury de Montfort.

Une aultre vengeance auques[596] semblable à ceste fist une aultre fois le

roy, dont Dieu luy sceut bon gré, si comme nous cuidons, quant il destruisit

et attainst soudainement, ainsi comme un tison fumant, un desloyal, Thomas

de Malle, qui l'églyse de Dieu grevoit et destruisoit de tout son pover né

ne craignoit né Dieu né homme.

Note 596:

Auques.

Presque.

Par maintes grans plaintes que le roy eut de luy plusieurs fois, fu meü

d'aller à Laon pour vengier les églyses du cruel tirant. Là luy fu

conseillié et loé des évesques et des barons du royaume et mesmement du

conte Raoul de Vermendois, qui après le roy estoit le plus puissant de

celle contrée, qu'il mist le siège entour le chasteau de Coucy. Et si comme
le roy chevauchoit vers ce chasteau, si luy vindrent à l'encontre les
espies qu'il avoit devant envoyés pour espier de quelle part le chasteau
estoit plus légier à assiéger, qui pour voir luy firent entendant que ne
povoitestre assiégé sé ce n'estoit de trop loing. Lors luy commencèrent
plusieurs à desloer et à prendre aultre conseil[597]; et il leur respondi
selon la noblesse de son cuer: «A Laon, dist-il, est ce conseil remés; car
pour mort né pour vie ne peut estre le conseil changié qui là nous a esté
donné: trop en seroit abaissié nostre honneur sé pour un excommenié nous en
retournions vaincus.» Itant respondi et puis se mist en la voie, jà soit
ce qu'il fust jà moult pesant et moult chargié de chair. Parmy forets et
parmy désers sans chemin et sans voie (qui estoient estouppées par ceux de
la partie d'icelluy Thomas) se mist, et tant erra deçà et delà qu'il
approcha du chasteau à grant travail de luy et de tout son ost. Et quant il
en fu bien près, on vint noncier au conte Raoul que l'en avoit basti un
grant agait de l'autre part du chemin pour l'ost du roy destourber et
desconfire. Tantost s'arma le conte et s'en alla celle part luy et un peu
de ses chevaliers, par une voye couverte et occulte. Avant envoya de ses
chevaliers et il les suivit tantost à pointe d'esperon; et quant il fu là
si trouva jà cellui Thomas chéu et abattu. Tantost luy couru sus l'espée

traicte et le navra à mort, et tantost l'eust occis s'il n'eust esté

destourbé. Prins fu et à mort navré présenté au roy, et par le conseil de

tous et des royaulx et des siens mesmes fu emporté à Laon. Le jour après

habandonna le roy sa terre[598] et fist rompre ses estans, et par tant

voulut espargner au pays et à la terre dont il tenoit le seigneur. Et quant

il[599] fu amené à Laon, si ne voulut accorder, né par menacier, né par

blandir né sermoner qu'il voulsist rendre les marchéans qu'il avoit prins

au conduit du roy et mis en prison par trop fière traïson; et quant il eut

fait venir sa femme par l'ottroy du roy, si faisoit le desloyal plus grant

semblant d'estre dolant et courroucié de ce qu'il luy demandoit les

marchéans que de ce qu'il se mouroit. Et quant il approcha de la mort, pour

la douleur de ses playes qui par trop le destraignoient, si luy

conseillèrent plusieurs qu'il se fist confesser et qu'il receust son

Sauveur, lequel moult envis leur ottroya; et tout ainsi comme le précieux

corps de Jhésuchrist fu apporté dedens la chambre où le chétif gisoit, si

advint, ainsi comme sé Nostre-Seigneur Jhésucrist ne voulsist entrer au

corps de ce chétif vaissel, si tost comme le felon leva le chief, tantost

cheut arrière le col brisé tout mort; et ainsi rendi l'esperit sans

recevoir le vray corps Nostre-Seigneur Jhésucrist.

Note 597: Cette traduction est embarrassée. Suger est plus net:

«Festinante autem rege ad castrum, quum qui missi fuerant opportunum

explorare accessum, importunum omnino et inaccessible renuntiassent,

et à multis angariaretur, juxta audita, consilium mutare debere; rex

ipsa indignatus animositate:

Lauduni

, inquil, etc.»

Note 598: Le texte de Suger offre ici quelques difficultés.

«Publicata terra plana ejus, ruptisque stagnis, quia dominum terræ

habebat terræ parcens, etc.» M. Guizot traduit: «Les champs qu'il

possédoit furent vendus au profit du fisc, on rompit ses étangs,

etc.» Ne seroit-ce pas plutôt:

*Ce que Thomas possédoit dans la
plaine fut confisqué?*

Et quant aux étangs, ne s'agiroit-il pas des

eaux que Thomas aurait fait couler de la rivière dans les plaines,

pour embarrasser la marche du roi?

Note 599:

Il.

Thomas de Marle.

Le roy, qui plus ne voulut déchacier né le mort né sa terre, osta les

marchéans de la main à la dame et de ses fils, et prist grant partie de ses

trésors; et mist paix au pays et aux églyses par la mort au tirant, et puis

retourna à Paris.

Une aultre fois avint que un grant contens sourdi entre le roy et Amaury de Montfort, par la hayne Estienne le Gallendois, pour la raison de la séneschaucie de France; et combien que le conte eust grant ayde et grant secours du roy Henry d'Angleterre et du conte Thibaut, si ne laissa-il aincques qu'il n'allast assiéger le chasteau de Livry; et tant y fist lancier pierres et mangonneaux, qu'il le prist par force et l'abattit à terre jusques aux fondemens. Là eut le conte Raoul de Vermendois l'ueil crevé d'un quarreau, à un assault où il se portoit moult vaillamment; et tant les mena par force de guerre, qu'il lui quittèrent la séneschaucie et l'éritaige qui y appartenoit.

En celle guerre meisme fut le roy durement navré d'un quarreau, parmy la cuisse; comme celuy qui tousjours fu prest et alègre de sa main à courre sus ses ennemis; et combien qu'il fust trop durement blessié si s'en déportoit-il moult bien, et par trop grant vigueur souffroit et prisoit peu sa playe.

XXII.

ANNEE: 1130.

Du descort de l'église de Rome par l'eslection de deux apostoles; desquels l'un, qui Innocent fu appelé, s'en vint en France, et le roy le reçut honnorablement, et à l'exemple de luy, l'empereur et plusieurs autres princes. Et coment il célébra la Résurrection à Saint-Denys.

En ce point avint que l'église de Rome fu en grant trouble par un descort qui sourdi entre les cardinaux. Car il avint que l'apostole Honnoré trespasa de ce siècle; et les plus saiges et les plus preudommes de la court de Rome s'accordèrent à ce qu'il s'assembleroient à Saint-Marc et non mie ailleurs; et pour oster toute noise et tout trouble esliroient et feroient commune élection, si comme il est de coustume en l'église de Rome. Et ces preudommes estoient ceux qui plus privés et plus familiers avoient esté de l'apostole. Et avant que son trespasement fust publié né manifesté esleurent une honorable personne: ce fu Grégoire, diacre cardinal de l'église de Rome. Et les autres qui la partie Pierre Léon soustenoient s'assemblèrent ailleurs[600] et les aultres semondrent d'assembler avec eux, par le commun accord qu'il avoient entre eulx mis. Et quant il sceurent le décès du pape, si esleurent Pierre Léon, un prestre cardinal, par l'assentement du plus des cardinaulx, des évesques et des haux hommes de Rome. Et ainsi par ce cisme qui entre eux sourdit decoppèrent la robe sans cousture de Nostre-Seigneur Jhésucrist et firent partison de sainte église qui est une mesme chose en Dieu.

Note 600:

Ailleurs.

Suger dit au contraire que ce fut dans

Saint-Marc, suivant la convention précédente. «Apud S. Marcum pro

pacto alios imitantes, convenerant.»

Et tandis comme chascun se deffendoit, les uns admonestoient les aultres et

enlaçoieut, et les autres excommunioient comme ceux qui jugement

n'attendoient fors le leur. Quant le devant dit Grégoire, qui Innocent fu

appelé, vit que la partie Pierre Léon surmontoit la sienne, par la force

de son grant lignage et par l'ayde des Romains, si ordonna à issir de la

cité, pour ce qu'il peust mieulx avoir ayde à conquerre la seigneurie de

tout le monde après Dieu. Et ainsi s'en vint par navie vers la terre de

France pour avoir ayde et refuge au noble royaume de France. Avant envoya

ses messages au roy Loys et lui requist son ayde et secours et à sa

personne et à l'églyse de Rome. Et le roy, qui tousjours fu ententif et

dévost à sainte églyse deffendre, assembla tantost un concile d'évesques,

d'archevesques, d'abbés et d'autres religieux. Là enchercha et enquist de

la personne et de l'élection; car maintes fois avient que l'élection de

l'églyse de Rome est moins ordonnéement faite qu'elle ne devrait, pour le

tumulte et le triboul des Romains. Et lors le roy, par le conseil du

concile, s'assenti à l'élection et promist à la maintenir et deffendre.

Quant ce fu fait si envoya à luy ses messages à l'abbaye de Clugny et par
eux luy offri soy, son royaume et son conseil. Et quant il sceut qu'il
approchoit, si luy alla à l'encontre jusques à Saint-Julien-sur-Loire[601],
avec luy, sa femme et ses enfans. Et quant il vint à luy, si luy alla au
pié, son chef dénué[602] qui tant de fois avoit esté couronné et s'enclina
aussi doucement comme il eust fait au sépulcre Saint-Pierre duquel il
estoit vicaire, et luy promist de rechief soy et son règne et son conseil,
de bon cuer et de loyal.

Note 601:

Saint-Julien.

Il falloit:

Saint-Benoît

, avec Suger.

Note 602:

Denué.

Découvert.

A l'exemple de luy vint aussi à l'encontre de luy jusques à Chartres le roy

d'Angleterre. Lequel enclin à ses piés luy offrit aussi son service et son

règne. Ainsi s'en alla jusques en Lorraine visitant l'église de France. Au

Liège luy vint à l'encontre l'empereur Henry à grant tourbe d'archevesques,

d'évesques, d'abbés et de barons d'Allemaigne, et descendi humblement

devant la grant église et luy vint à l'encontre tout à pie parmy la sainte

procession en guise de varlet. En l'une des mains tenoit une verge ainsi
comme pour le deffendre, et en l'autre main tenoit le frain du blanc cheval
sur quoy l'apostole séoit; et ainsi le mena et conduit comme son seigneur.

Et puis qu'il fu descendu le porta en soustenant tant comme la procession
dura, et pour ce manifesta aux privés et aux estranges la haultesse qui en
luy estoit.

Après ce, quant l'apostole eut confirmée paix entre l'églyse de Rome et
l'empire, si luy pleut à retourner en France et tenir court en l'églyse
Saint-Denys, comme en sa propre fille, à la Pasque qui approchoit. Là fu
receu à procession deux jours devant la cène et moult fist-on grant joye de
sa venue. Léans célébra la sollemnité de Pasques.

Mais cy voulons-nous racompter coment et en quelle manière il vint à
l'églyse. Entour luy estoient ceulx de sa privée mesnie, comme chambellans,
clercs et chapellains qui l'eurent appareillé à la guise de Rome et luy
avoient mis au chief sa mitre avironnée d'un cercle d'or, et l'avoient
vestu d'un moult riche ornement. Et ainsi paré l'amenèrent sur un cheval
couvert d'une couverture blanche et vindrent chevauchant deux à deux devant
luy aussi comme à procession. Et les barons fievés de l'églyse et les
chastellains le menoient et conduisoient à pié, comme noble sergent, parmy

le frain, et les autres alloient à pié devant qui gettoient grans poignées
d'argent et grant plenté de monnoye, pour la grant tourbe du peuple
departir. Le chemin resplendissoit tout de parement et de draps de soye et
de pailles qui estoient pourtendus aux lances et aux perches que on avoit
fichées en terre: avec la chevalerie et le grant peuple qui là assembla y
acouru la synagogue des Juifs de Paris; et apportèrent avec eux leurs
rolles où les dix commandemens de la loy sont escrits. Et quant il les vit,
si dist de la pitié qu'il eut d'eux telles parolles: «Dieu tout puissant,
oste de vos cuers par vous sa pitié la couverture qui goutte ne laisse
véoir[603].» Ainsi s'en vint en l'église des corps sains qui resplendissoit
toutes de couronnes d'or et d'autres riches paremens. Et lors en
remembrance et en signifiante du vray aignel, célébra le sacrement du vray
corps Nostre-Seigneur. Quant la messe et le service furent chantés, si
allèrent mengier et furent les tables mises parmy le cloistre. Là furent
servis de divers mez largement et moult honorablement, pour l'onneur de
luy et de la haulte feste. Trois jours après le jour de Pasques se départi
de l'église, à grant grace et à grant promesses de son conseil et de son
ayde. Ainsi s'en alla par Paris visitant les églises de France et relevant
sa disete et sa povreté de leur trésors et de leur richesses. Et quant il
eut esté et visité là par terre tant comme il voulut, si luy pleut à
demourer à Compiègne.

Note 603: Voici un exemple de tolérance et de charité qui ne pourroit

être aujourd'hui surpassé. «Ab ore ejus hanc misericordiæ et pietatis

obtinet supplicationem:

*auferat Deus omnipotens velamen à cordibus
vestris!*

»

XXIII.

ANNEE: 1131.

*Coment Phelippe, l'ainsné fils le roy, fu mort à Paris par un pourcel. Et
coment le roy fist coroner son autre fils Loys a Rains. Après, de la
pesanteur le roy et de la fierté de son cuer. Après, coment il destruit le
chastel de Saint-Briçon, pour la roberie du seigneur.*

En ce point avint une meschéance qui oncques n'avoit esté oïe au royaume de

France. Phelippe l'ainsné fils du roy chevauchoit un jour en une rue dehors

les murs de Paris avec sa compaignie. Si luy vint à l'encontre un déable

de porc, par quoy son cheval s'eschauffa par dure destinée; chéoir le fist

sur une dure roche si que tout fu défoulé et acoré[604], du pié du cheval.

Si fu trop grant douleur, car il estoit damoyseau de trop grant beaulté et

entachié de toutes bonnes meurs, confort et espérance aux bons et crainte

et paour aux mauvais. Pour ceste meschéance fu toute la cité et tous ceux

qui là estoient ainsi comme mors et abattus.

Note 604:

Acoré.

C'est-à-dire il eut le cœur brisé.

A ce jour que ce avint avoit le roy son père semont ses osts pour ostoier.

Tous crioient et urloient pour la douleur qu'il avoient du tendre damoyse;

lors le prirent ceux qui près estoient, et estoit jà près que tout mort, et

l'emportèrent en la plus prochaine maison d'illec; si morut ainsi comme à

la mienuyt. Le deul et la douleur que le père et la mère et les barons

menoient ne pourroit nul racompter né retraire. Porté fu en l'église

Saint-Denys en la sépulture aux roys, à grant compaignie d'archevesques,

d'évesques et de barons. Et fu enterré comme roy moult honnorablement en la

sénestre partie de l'autel de la Trinité. Et son père qui trop estoit de

grant sens et de grant confort, après le grant deul qu'il avoit eu, receipt

le conseil et le confort de ses amis; après luy conseillèrent ses privés

amys qu'il fist couronner et enoindre de sainte onction Loys son beau fils

et le fist en son vivant compaignon de son règne, pour plus plaissier ses

ennemis et abaissier les envieux et mesmement pour la foiblesse de son

corps qui tant avoit esté péné et travaillié et débrisié pour les longues

guerres, dont il estoit si malade devenu que ses privés amis estoient en

grant doubte de le perdre soudainement. Au conseil de ses amis ouvra le

roy, à Rains fist assembler ses barons; son fils Loys et sa femme la royne

mena en ce général concile que pape Innocent y avoit fait assembler. Là

fist son fils enoindre et couronner, et sembla bien à aucuns que son pouvoir

et sa seigneurie en deust accroistre et multiplier, pour ce que il receut

illec la bénédiction de tant d'archevesques et d'évesques que de France que

d'Espagne que de Lorraine que d'Angleterre.

Après ce que le roy fu presque allégié du deul de son fils mort, pour la

joye du vif, et il s'en fu revenu à Paris, le pape Innocent esleut à

demourer en la cité d'Aucerre pour faire illec son estaige et sa demeure.

Mais après ce eut occasion de retourner à Rome, pour le conduit l'empereur

Lothaire qui luy avoit promis qu'il le conduiroit à Rome à force et qu'il

déposerait Pierre Léon.

Et quant il furent là allés ensemble et il eut couronné l'empereur, si ne

peut oncques avoir paix durant la vie dudit pape Léon pour le contredit de

Romains. Mais quant il fu mort si revint sainte églyse en paix, après les

grans adversités et les grans tribulacions qu'elle avoit si longuement

souffert qui trop longuement l'avoient travaillée et dégastée. Et

l'apostole qui longuement avoit esté travaillié, séist en son siège qu'il

amenda moult et ennobli, par mérite d'office et par honnesteté de bonne

vie.

Jà estoit le roy Loys moult affoibly et débrisié pour la pesanteur et pour le fais de son corps, et pour les grans travaux qu'il avoit longuement souffers et pour les longues guerres qu'il avoit menées; et défailloit jà moult du corps et non mie de cuer. Car de si grant noblesse et de si grant cuer estoit en l'aage de soixante ans, que pour rien il ne souffrist chose qui luy tournast à déshonneur né au déshéritement de son règne. Et sé la grosseur et la pesanteur ne l'eust empeschié, assez plus légièrement eust surmonté ses ennemis. Et pour ce qu'il se sentoit agregié[605] se plaignoit-il souvent, et disoit telles parolles: «Las comme sommes de fèble nature et chétive qui oncques ne povons avoir nul scavoir et povoir ensemble. Sé je eusse sceu en ma jeunesse ce que je scay et peusse ores ainsi comme je pavois lors, je conquisse grans terres et grans règnes[606]»

Note 605:

Agrégié.

Appesanti.

Note 606: On retrouve ici le proverbe:

*Si jeunesse savoit et
vieillesse pouvoit.*

«Si enim juvenis scissem, aut modo senex

possem.»

En celle mesme foiblesse, où il gisoit presque du tout au lit, se

maintenoit-il si fièrement et si vertueusement qu'il contrestoit au roy
d'Angleterre et au conte Thibaut qui toute sa vie le guerroièrent, et à
tous ses aultres ennemis: si que tous ceux qui le véoient et oyoient parler
de ses merueilleux fais louoient sa grant valleur et sa grant noblesse de
cuer et ploroient la foiblesse de son corps. En celle mesme angoisse et si
blessié comme il estoit en la cuisse que à paine se pouoit il porter, alla
contre le conte Thibaut au chasteau de Bonneval[607], qu'il fist ardoir,
fors que le cloistre aux moynes qu'il commanda à garder. Après il destruisit
aussi Chasteau-Renart[608] qui mouvoit aussi du conte Thibaut. Et ce
fist-il faire par ses gens et par ses barons, car il n'y pouoit estre
présent pour sa maladie.

Note 607:

Bonneval.

Aujourd'hui ville du diocèse de Chartres, à

quatre lieues de Chateaudun.

Note 608:

Chasteau-Renart

, dans le Gâtinois, à quatre lieues de

Montargis.

Après ce un peu de temps, mena-il le dernier ost qu'il put oncques mener à

St-Briçon-sur-Loire[609]. Le chasteau ardit et destruisit et prinst la tour

et le seigneur pour sa roberie et pour ce qu'il brisoit les chemins et desroboit les marchéans. Si comme il fu retourné de cest ost, luy prist une maladie au neuf chasteau de Montrichier[610] et une menoison[611] forte dont il estoit coustumier. Et celluy qui trop estoit de hault conseil et de grant pourvéance commença à mettre conseil en soy-mesme pour son ame, car souvent estoit en oroison. Et une seule chose désiroit en son cuer, c'estoit qu'il péust estre apporté aux glorieux martirs Saint-Denys et ses compagnons, ses maistres et ses seigneurs; car son intencion estoit qu'il se desmist en leur présence de la couronne et du règne et des royaulx garnemens, et prist l'abit Saint-Benoist et devinst moyne de léans. Si peuvent regarder ceulx qui seulent blasmer la povreté de religion[612] coment les archevesques et les évesques s'en fuient à la deffence et à la seurté de religion qui meine et conduit ceulx qui tenir la veullent à la vie perdurable[613].

Note 609:

Saint-Briçon

ou

Saint-Brisson

, village du Gâtinois, à

une lieue de Gyen.

Note 610:

Montrichier.

Montrichard; ou peut-être

Trechier

village du Vendomois. Suger l'appelle

Monstrecherius

Note 611:

Menoison.

Dyssenterie, diarrhée.

Note 612:

Religion.

Etat monastique.

Note 613 La phrase de Suger n'est pas rendue: «Videant qui monasticæ

paupertati derogant, quomodò non solum archiepiscopi, sed et ipsi

reges, transitoriæ vitam æternam præferentes, ad singularem monastici

ordinis tutelam securissimè confugiunt.»

XXIV.

ANNEE: 1137.

De la confession le roy et coment il s'appareilla à son trespassement. Et puis après, parle de ses lez. Et coment il se maintint vertueusement en sa glorieuse confession, au recevoir son Sauveur.

En ceste manière estoit le roy troublé de jour en jour, et buvoit tant de

manières de beuverages et de poudres par les phisiciens et par les mires

que trop le travailloient si que c'estoit merueille comme il le pavoit

souffrir. Car néis les sains et les vertueux ne l'eussent peu endurer. Et

entre ces angoisses et ces destresses estoit-il moult doulx et amiable à

tous par sa débonnaire nature, comme celui qui à tous faisoit beau samblant

et les recevoit tout aussi comme s'il ne sentist nul mal.

Et quant il se senti si attaint et si affoibly de celle maladie, si eut

desdaing de mourir vilement et soudainement ainsi comme mains hommes font.

Si assembla les religieux hommes de son royaume, archevesques, évesques,

abbés et mains aultres prélas de sainte églyse et leur requis à estre

confés pour la révérence de la divinité et pour l'amour aux sains angles,

tout en appert, mise arrière toute honte et toute vergoigne. Et se voulut

garnir du corps et du précieux sang Jhésucrist. Et si comme il se hastoient

de ce faire, le roy se leva soudainement et s'appareilla et vesti, et yssi

de la chambre où il gisoit, dont il se merveillèrent tous. Et vint moult

doulcement contre le précieux corps Jhésucrist, voyans tous clercs et lays,

et se desvesti du règne en confessant et en régéhyssant que mauvairement

l'avoit gouverné. Et après revesti son fils Loys de l'annel, et luy

commanda illec et le conjura, sur sa foy et sur son serment, qu'il gardast

et deffendist de son pouvoir toute sa vie sainte églyse et luy gardast sa

roicture, et deffendist les povres gens et les orphelins et gardast à
chacun son droit. Et qu'il ne prist nul homme en sa court s'il ne
forfaisoit illec présentement[614].

Note 614: «Neminem in curiâ suâ capere, si non præsentialiter ibidem
delinquat.»

Après départi tout son trésor aux églyses et aux povres gens, et toute sa
vaisselle d'or et d'argent et toutes ses coutes pointes et son riche
atour de ses garde-robres et tout son meuble et quanqu'il avoit, pour
l'amour de Dieu; né oncques rien n'y laissa, né ses riches manteaux né ses
riches garnemens jusques à la chemise, qu'il ne départist. En ses lais
qu'il faisoit ainsi, n'oublia pas ses seigneurs les martirs glorieux et ses
compaignons; mais leur donna sa riche chappelle, c'est assavoir son
précieux texte d'or et de pierres précieuses[615], un encensier d'or de
quarante onces, et les chandelliers de fin or, du poids de cent et soixante
onces, et une précieuse jacinte qui avoit esté à son ayolle la royne de
Roussie qu'il bailla de sa propre main à l'abbé Sugier qui là estoit
présent et luy commanda qu'elle fust mise et assise en la précieuse
couronne des saintes espines. Ces choses envoya à l'églyse par celluy
Sugier qui son clerc estoit et l'avoit nourri; et promist qu'il iroit là au

plus tost qu'il pourrait.

Note 615: «Textum preciosissimum auro et gemmis.» J'ai déjà dit que

le mot

texte

s'appliquoit à tous les livres saints recouverts de

lames d'ivoire ou de métal.

Et quant il se fu ainsi déchargié de tout quanqu'il avoit au monde, comme

celluy qui de la grace de Dieu estoit enluminé, si s'agenouilla

très-dévotement devant son Sauveur que celluy qui présentement avoit la

messe chantée lui avoit apporté à procession. Et quant il se fu agenouillé,

si commença à dire parole de vray confession comme vray crestien de cuer

et de corps, et dit telles paroles non mie comme lay mais comme tres

saige devin[616] en regehissant sa créance.

Note 616: «Non tanquam illitteratus, sed tanquam litteratissimus

theologus erumpit » (Suger.)--

Regehissant

, confessant.

«Je pécheur Loys, regehis de vray cuer et croy en Dieu le Père, le Fis et

le Saint Esperit, en trois personnes un seul Dieu, et Nostre-Seigneur

Jhésucrist croy fils de Dieu le père, égal en toutes choses à luy, qui pour

le salut des ames descendi du ciel, par l'ordonnement de Dieu le père et

s'enombra au sacré ventre de la vierge Marie, où il prist vraye chair et
vraye forme d'homme, et qui en celle chair mesme mourut selon l'humanité, en
la sainte vraye croix, pour les hommes délivrer de la mort d'enfer, qui fu
au sépulcre mis dont il ressuscita au tiers jour; et monta ès cieulx où il
siet à la dextre de Dieu le père et qui vendra au grant jugement, au
dernier jour du siècle, jugier les mors et les vifs: yceste précieuse
hostie du vray corps de Dieu croy-je estre ycetui précieux corps qu'il
prist au ventre de la vierge Marie, et qu'il donna à ses disciples en la
cène, pour quoi il fissent une mesme chose en luy, et qu'il vesquissent en
luy. Et croy icelui vin ce mesme sang glorieux qui de son costé decourut en
la vraye croix sans nul doubte, et le confesse de cuer et de bouche: et par
ce hault viaticque croy-je que mon ame sera garnie et deffendue, quant elle
sera issue de mon corps, de la puissance des deables.»

XXV.

ANNEE: 1137.

*Coment il s'en vint à quelque paine à Saint-Denys pour graces rendre aux
martirs. Et puis, coment il envia son fils Loys en Aquitaine pour espouser
la fille le duc qui mort estoit, et pour la terre saisir. Et puis parle de
son glorieux trespasement et de sa sépulture.*

Après ce qu'il eut ainsi dictée la confession devant tous qui moult se
merveilloient de sa repentance, et il eut receu son Sauveur, si s'en
retourna en la chambre où il gisoit et fu ainsi comme s'il retornast à
garison; et se coucha sur une coute de lin et eut mis jus tout boban et
tout orgueil séculier. Et quant il apperceut que l'abbé Sugier, (qui
tousjours avoit esté son nourry), pleuroit de si grant si petit et si
humble[617], se tourna devers luy, et luy dist: «Beau chier amy, ne plourés
mie pour moy; mais faites feste de ce que la miséricorde Nostre-Seigneur
m'a donné povoir, si comme vous povez véoir, de me appareiller contre sa
venue.» Après ce alléga un petit et puis s'en vint si comme il put à
Meleun; moult eut grans tourbes de gens après luy qui le suivoient et qui
contre luy venoient des villes, des chasteaux et des charrues, qui
courroient à luy emmy les champs et plouroient tendrement pour l'amour
qu'il avoient à luy et pour la paix que il leur avoit tousjours gardée et
tenue; et s'en vint à Saint-Denys pour visiter les glorieux martyrs à grant
dévocion. Là fu receu du couvent et presque de tous ceulx de la terre qui
là s'estoient assemblés contre sa venue; moult débonnairement le receurent
tous, comme le débonnaire deffendeur de l'église et du royaume: devant les
corps saints descendit dévotement et leur rendi graces et mercy, en
plourant, des biens et des honneurs et des victoires qu'il avoit tousjours
eues, et leur prioit que désoremais il eussent le royaume en leur

pourvéance. Et si comme il fu départi de l'églyse et il fu venu à

Bethisy[618], si vindrent à luy les messagiers au duc Guillaume

d'Acquitaine, qui luy noncièrent que le duc estoit mort en pellerinage en

la voye de saint Jacques, et avant qu'il se mist au chemin il avoit

laissiée sa terre à une sienne fille à marier qui avoit nom Alienor. Lors

se conseilla à ses princes et receut la terre et la fille et la promist à

donner à Loys son fils. Dont commença à faire appareil et à envoyer là, et

fist semondre jusques à cinq cens chevaliers et plus, tous les meilleurs

de son royaume et fist d'eulx seigneur et connestable le noble conte

Thibaut, et son cousin le vaillant conte Raoul de Vermendois et l'abbé

Sugier de Saint-Denis ettous ceulx de son conseil où il se fioit le plus.

Et les baisa tous et son fils Loys; et luy dist au départir telles

parolles: «Beau très-chier fils, la dextre de Dieu, par qui les roys

règnent, vous ait en sa sainte garde! car sé je vous perdoye et ceux qui

avec vous sont par aucune meschéance, je ne priseroie rien né moy né chose

qui soit au royaulme.» Grant plenté de ses trésors luy fist livrer

entrevoyes, affin qu'il n'eussent raison de rien tollir né de rappiner aux

bonnes gens et qu'il ne fist de ses amis ses ennemis. Tout ce luy commanda

à faire et que la chevalerie qu'il luy avoit baillée vesquit du sien toute

la voye. Atant se misrent au chemin et passèrent parmy Limosin; et quant il

furent ès marches de Bourdeaux, si tendirent leurs pavillons devant la cité, si que le fleuve de Gironde estoit entre eulx deux, et furent illec tant qu'il passèrent à neufs jusques à la cité. Là attendirent jusques au dimanche que les barons de Gascongne et de Poictou furent assemblés.

Note 617: «Cumque eum de tanto tantillum, et de tam alto tam humilem, humano more, me deflere conspiceretur....»

Note 618:

Bethisy

, en Picardie, à deux lieues du Crépy. On

reconnoît encore les restes de l'ancien château.

Quant il furent venus, le jeune Loys espousa la demoiselle Alienor en leur présence et la fist couronner de la couronne du royaume de France; après s'en retournèrent par la terre de Saintes en détruisant leur ennemis et ceux qu'il trouvèrent; ainsi vindrent jusques à Poitiers à la joye de tous ceux de la terre. Grant chaleur faisoit en ce temps, pour quoy il furent plus retardés de venir.

Le roy Loys, qui à Paris estoit, commença moult à empirier et du tout à deffaillir de sa maladie qui le rassailli pour la grant chaleur qu'il faisoit, né oncques pour la maladie ne fu moins pourveu de soy. Car tantost comme il se sentit ainsi agrégié, il manda Estienne, l'évesque de Paris, et

Gildon, l'abbé de Saint-Victor, à qui il se confessoit plus privéement et le plus souvent pour ce qu'il avoit l'abbaye fondée et faicte dès les fondemens. Adont se confessa de rechief et regarni l'issue de sa vie pour recevoir le vray corps Jhésucrist. Après commanda que il fust porté à l'églyse des martirs, pour rendre son veu qu'il avoit voué et de cuer et de bouche; mais pour ce que sa maladie luy agrégea si durement, il accomplit son veu de cuer et de volenté. Lors commanda à estendre un tapis par terre et espandre par-dessus cendre en croix, et puis fu couché dessus par les mains de ses gens qui se occioient de deul. Après seigna et garny son front et son pis du signe de la sainte croix; et ainsi rendi l'ame à son Créateur dignement et saintement, après qu'il eut régné trente ans et de son aage entour soixante ans; le premier jour d'aoust trespassa en l'an de l'Incarnacion mil cent trente-sept.

Quant le corps de luy fu lavé et ensevely honnestement, si comme il appartenoit à tel prince, si le misrent en riches dras de soye et l'emportèrent en l'églyse Saint-Denys pour l'enterrer. Si y avoit jà devant esleu sa sépulture. Si avint une chose qui pas ne fait à oublier: car celluy noble roy dont nous parlons avoit maintes fois tenu parolles de la sépulture aux roys, quant il parloit privéement à ses gens et souloit dire entre ses autres parolles que celluy seroit beneuré qui pourroit avoir

sépulture entre l'autel de la Trinité et l'autel des Martirs et des autres

corps sains qui léans sont; car par la prière aux pelerins et aux passans

auroit de léger pardon de ses péchés; et pour ces parolles leur

monstroit-il la volenté de son cuer et désiroit à estre illec enterré. Et

avant que l'abbé Sugier allast avec son fils Loys en Aquitaine, avoit-il

jà pourveu où il gerroit, entre luy et le prieur Hervy de celle églyse, et

c'estoit devant l'autel de la Trinité contre la sépulture

Charles-le-Chauve, l'autel entre deux. Mais celluy lieu fu si estroit et fu

trouvé si encombré de la sépulture du roy Charles, que ce ne put estre fait

qu'il avoit proposé à faire, car il n'est né droit né coustume de remuer né

desherbergier les roys né les empereurs de là où il ont esleues leur

sépultures.

Après ce firent essayer, oultre la cuidance de tous, où il avoit convoitié

à estre mis, si comme il avoient plusieurs fois entendu à ses parolles: et

cuidoient bien que celluy lieu fust empeschié d'aucun roy ou d'aucun hault

prince. Mais ceulx qui cerchèrent trouvèrent autant de lieu vuyde, né plus

né moins comme il convenoit, aussi comme sé l'en l'eust proprement fait

pour luy. Là fu mis et enterré dévotement à grans oroisons et à grans

obsèques, où il attend la compagnie de la commune résurrection des sains.

Et de tant est-il plus prochain en esperit en la compaignie des sains,

comme il est plus près en terre de corps des martirs, en attente d'avoir
leur ayde; duquel l'ame dévoute par les mérites aux sains peut estre mise en
la joye de paradis, pour le mérite de la passion Jhésucrist qui mist son
ame et son corps en la croix pour le salut du siècle, et qui vit et règne
sans fin par tous les siècles des siècles. Amen.

Ci fenist la via et les fais du gros roy Loys.

CI COMENCENT LES FAIS LE

ROY LOYS, PÈRE AU

ROY PHELIPPE.

I.

ANNEE: 1137.

*Coment le jeune roy Loys vint d'Aquitaine à Paris pour ordener le royaume
et sainte églyse, après le décès de son père. Et coment tout le royaume se
tint bien apayé de luy.*

[619]Dès ores mais, puis que nous nous sommes acquittés de retraire en françois la vie et les fais du bon roy Loys-le-Gros, qui tante paine souffri en son temps et tantes batailles fourni contre ses ennemis, et tant de durs assaux souffri pour son règne deffendre, si nous convient entendre à poursuivre les fais de son bon fils le roy Loys, celuy qui, par la divine inspiration, fonda l'abbaye de Saint-Port, qui ores est appellée Barbéel[620], où il repose corporellement.

Note 619: Les

Chroniques de Saint-Denis

présentent, pour la vie de

Louis-le-Jeune, le texte traduit du latin des

*Gesta Ludovici regis,
filii Ludovici Grossi*

, que je crois pouvoir attribuer à Suger,

contre l'opinion de dom Brial, des auteurs de l'histoire littéraire

et de M. Guizot. Les passages évidemment écrits après la mort de

Suger peuvent être considérés comme autant d'interpolations.

Note 620: L'abbaye de

Barbeaux

fut construite en 1164, non pas sur

l'emplacement de

Saint-Port

, mais à trois lieues au-dessus.

Louis VII, qui d'abord avoit choisi

Saint-Port

, en 1147, consentit

ensuite à la translation de l'abbaye bénédictine à Barbelle ou

Barbeaux. L'auteur de ses

Gestes

dit que le mausolée de Louis VII

étoit

mirifici operis

; il fut brisé dans le temps des guerres de

religion. Le cardinal de Furstemberg l'avoit fait rétablir dans le

XVIIème siècle; mais sans doute il fut de nouveau brisé en 1792.

Atant commencerons l'istoire qui dit ainsi, que le jeune roy Loys, qui au

temps son père eut esté couronné, si comme l'istoire a ci-dessus compté,

sceust assez tost par plusieurs messagiers le trespassement de son père;

après que il eut oï ces nouvelles et il eut garnie la duché d'Acquitaine

par le conseil de ses barons, si se hasta de revenir vers son royaume pour

désavancier les roberies et les guerres qui légèrement soulent sourdre ès

deviemens des roys; et s'en vint hastivement jusques à Orléans. Là appaisa

l'orgueil et la forsennerie d'aucuns musars de la cité qui pour la raison

de la commune faisoient semblant de soy reveler et descier contre la

couronne. Mais moult en y eut de ceux qui chier le comparèrent. D'Orléans

s'en vint à Paris, qui est siège royal; car là souloient les anciens faire

leur assemblées et leur parlemens, pour traicter de l'ordonnance du royaume
et de l'églyse, si comme l'en trouve ès anciennes histoires. Et ce nouveau
roy le fist ainsi, selon ce que le temps et son nouvel aage le
requerroient. Tout le royaume se tenoit à bien payé de ce qu'il avoient tel
remanant de son bon seigneur le bon roy Loys-le-Gros, et tel qui les
preudhommes soustendroit et norriroit, et les mauvais felons abattroit et
destruiroit; et de tant avoient-il plus grant joie et plus grant délit de
ce qu'il avoient droit hoir, pour le royaume gouverner de quoy paix et
honneur leur venoit, quant il regardoient l'empire de Rome et le royaume
des Anglois qui pour deffaut de droit hoir avoient receu moult grant
dommaige et maint grant destourbier et qui estoient ainsi comme decheus de
leur noble estat, au temps de lors. Car vérité fu que après la mort
l'empereur Henry qui morut sans hoir, vint un grant contens en la grant
court qui fut tenue à Mayence, où il eut, si comme l'en tesmoigne, près de
soixante mille hommes que chevaliers que autres[621]. Par ce que Ferry le
duc d'Allemaigne qui nepveu estoit à l'empereur Henry voulut avoir le règne
et l'empire après son oncle. Mais l'archevesque de Mayence et celluy de
Coulongne et la plus grant partie des princes du royaume le refusèrent du
tout, et se tournèrent à Lohier le duc de Saissongne et le couronnèrent à
Ays-la-Chappelle par l'accord du clergié et du peuple. Mais ce ne fu pas

sans grant dommaige et sans grans maux qui après en avindrent. Car celluy

Ferry et un sien frère qui Conras avoit nom, qui après Lohier fu depuis

saisi du règne par l'ayde de leurs parens, maintes roueries et maintes

batailles firent en la terre d'icelluy Lohier, pour l'envie de ce que il

avoit esté esleu. Si fu atourné à celluy Lohier à grant los et grant

honneur de ce qu'il fu esleu au royaume d'Allemaigne gouverner, combien

qu'il n'y eust nul droit par raison de héritaige; si le tint-il et deffendi

noblement, et non mie celluy tant seulement, mais le royaume de Lombardie

et la couronne de l'empire qu'il receipt à Rome par la main du pape

Innocent; jà soit ce que les Romains en allassent à l'encontre de tout leur

pouvoir. Après passa par force par la province de Cappes[622] et de Bonivent

jusques en Puille qu'il conquist par force d'armes, et chassa Siculle[623]

le roy de la terre, et se saisit de la cité de Bar et de toute la terre

d'environ. Depuis avint, si comme il s'en retournoit de celle guerre à

grant victoire, qu'il morut de la mort commune qui nulluy n'espargne. Si fu

son cors porté en Sassoingne son pays dont il estoit sire et duc; et par

ces travaux qu'il souffrit pour honneur conquerre mist-il si noble fin en

sa vie[624]. Né moins maleureusement n'avint-il pas au royaume

d'Angleterre. Car après le décès du roy Henry qui fu si fier homme et de

grant renommée qui trespasa sans hoir masle, le conte Estienne de

Bouloigne son nepveu et frère au conte Thibault entra soudainement au

royaume d'Angleterre né oncques ne se prist garde à ce que le conte
d'Angiers avoit eu à femme la fille celluy Henry son oncle et enfans en
avoit eus et avoit esté emperière; ains parmi tout ce se fist couronner à
roy d'Angleterre. Ceste manière de discort qui sourdit en la terre pour
l'envie et par l'aatine[625] des princes et des barons du règne et pour la
malice des habitans du pays empira si durement celle terre qui tant avoit
esté riche et habondant, par roberies et par occisions, que plus du tiers
du royaume fu gasté et destruit. Icelle manière de péril et de meschéance
estoit grant soulas aux François, quant il véoient que les gens de ces deux
royaumes souffroient ces maulx et ces angoisses par deffault de droit hoir,
et il estoient en paix et en joye pour ce que Dieu leur avoit donné lignée
et tel remanant de leur bon seigneur.

Note 621:

Que chevaliers que autres gens.

J'ai suivi la leçon du

manuscrit de Philippe-le-Bel, n° 8396. Les leçons postérieures

rendent exactement le texte latin, dont le sens est ridicule:

*Feruntur fuisse sexaginta millia militum, exceptis personis aliis et
multitudine populari.*

Note 622:

Cappes.

Capoue.

Note 623: Le latin dit: Le roi Sicilien:

Siculoque fugato rege.

C'étoit Roger.

Note 624: Cette incidence sur Lothaire est déjà racontée de même par

Suger dans la vie de Louis-le-Gros. (Voyez-en la traduction, vie de

Philippe I, ch. XIII.)

Note 625:

L'aatine

, l'ambition.

[626]Atant repairerons à dire ce que nous avons proposé à dire des fais

cestuy Loys selon l'ystoire, qui dit ainsi qu'il estoit de l'aage entour

quatorze ans ou de quinze et croissoit chascun jour en sens et en proesce

par la grace Nostre-Seigneur.

Note 626:

Gesta Ludovici junioris.

§ 11. Ces gestes reviennent,

comme on le voit, au temps de la vie de Louis-le-Gros. Suger en avoit

agi de même en commençant l'histoire du père.

ANNEES: 1137/1145.

Coment le roy Loys fist parlement à Vezelay et fist preschier la croiserie de la sainte terre. Et coment il prist la croix et à l'exemple de luy la prisrent plusieurs barons et prélas, et mains autres.

En ce termine avint que le duc Guillaume d'Aquitaine alla en voyage à monseigneur Saint-Jacques, et si comme Dieu vout mourut au chemin. Icelluy Guillaume duc d'Aquitaine n'avoit de tous hoirs que deux filles dont l'une avoit nom Aliénor et la mainsnée Aalis. Et pour ce que la duchié estoit demourée sans hoir masle, la tint le roy en sa main; et l'ainsnée des filles qui avoit nom Aliénor espousa par mariage, si comme l'ystoire a dessus dit. Et l'autre mainsnée qui Aalis avoit nom donna par mariage au conte Raoul de Vermendois. De celle Aliénor eut le roy une fille qui Marie eut nom et depuis fu contesse de Champagne. Et ne demoura pas longuement après que Gauchier, le sire de Monjai, se prist à reveler contre le roy par son orgueil et commença à travailler et à assaillir les gens de sa terre. Mais ce fu par sa meschéance; car le roy assembla son ost et assiégea Monjai et le prist en peu de temps et abatti tout, et destruit jusques en terre la forteresse qu'il trouva[627].

Note 627: Le latin des

Gesta

ajoute:

. Ce

village se nomme aujourd'hui

Montjai-la-Tour

.
En celluy an mesme avint trop grant meschief à toute crestienté, en la terre d'oultre-mer[628], au royaume de Jhérusalem; car les Turs s'esmeurent à trop grant force et prisrent une noble cité qui a nom Roches[629] qui estoit en la main des crestiens. Mais ce ne fu pas sans grant perte et sans grant dommaige et occision de leur gens. Et pour la prise de celle cité s'enorgueillirent à merveilles et menacièrent à occire tous les crestiens de celle contrée. La nouvelle de celle douleur vint en France jusques au roy Loys. Et pour l'amour du saint Esperit dont il estoit inspiré eut moult grant douleur de ceste mésaventure, si comme il monstra depuis; car pour ceste besongne assembla-il en cest an grant parlement au chasteau de Vezelay. Là fist venir les archevesques, les évesques et les abbés et grant partie des barons de son royaume; là fu saint Bernard abbé de Clervaux et prescha-il, luy et les évesques, de la croiserie de la sainte terre de promission où Jhésucrist conversa corporellement, tant comme il fu en ce monde et y receipt mort au gibet de la croix pour la rédemption de son peuple.

Note 628:

Gesta Lud. jun.,

§ 3.

Note 629:

Roches.

Latinè:

Rohes

. C'est

Edesse

.

Lors se croisa le roy tout le premier et après luy la royne Aliénor sa

femme. Et quant les barons qui là estoient assemblés virent ce, si se

croisèrent tous ceulx qui cy sont nommés: Alphons le conte de Saint-Gille,

Thierry le conte de Flandres, Henry fils le conte Thibault de Blois qui

lors vivoit, le conte Guy de Nevers, Regnault son frère, le conte de

Tonnoire, le conte Robert frère du roy, Yves le conte de Soissons,

Guillaume le conte de Pontieu, et Guillaume le conte de Garente[630];

Archambault de Bourbon, Enguerrant de Coucy, Geuffroy de Rencon, Hue de

Lisignien, Guillaume de Courtenay, Régnault de Montargis, Ytier de Toucy,

Ganchier de Monjay, Erard de Bretueil, Dreue de Moncy, Manassiers de

Buglies[631], Anseau du Tresnel, Garin son frère, Guillaume le Bouteiller,

Guillaume Agillons de Trie, et pluseurs autres chevaliers et merveilles de

menues gens. Des prélas se croisèrent Symon évesque de Noyon, Godeffroy

evesque de Lengres, Arnoul évesque de Lisieux, Hébert l'abbé de

Saint-Père-le-Vif-de-Sens, Thibault l'abbé de Sainte-Coulombe et maintes

autres personnes de sainte église.

Note 630:

Garente.

L'Historia gloriosa regin Ludovici VII dit

Garennæ

, au lieu du

Guarentiæ

des

Gesta

. C'est

Varennæ

.

Note 631:

De Buglies.

Sans doute

De Bueil

.

En ce mesme termine se croisa Conrat l'empereur d'Allemaigne et son nepveu

Ferry duc de Saissongne qui depuis fu empereur, quant il oïrent la

mésaventure de la terre d'oultre-mer. Et Amés se croisa le conte de

Morienne, oncle du roy Loys, et pluseurs autres nobles barons de grant

renommée.

Après ces choses ainsi faites, Ponce l'honorable abbé de Vezelay fonda une

église en l'onneur de sainte croix au lieu de celle sainte prédication,

pour l'honneur et pour la révérence de la croix que le roy et les barons
avoient illec prise, tout droit au pendant du tertre, entre Ecuen et
Vezelay, en laquelle Nostre-Seigneur a depuis monstré mains appers
miracles. Tout l'an entier porta le roy la croix, de l'une Pasques jusques
à l'autre et oultre jusques à la Penthecouste, ains qu'il meust
oultre-mer[632].

Note 632: Une chose que l'on n'a pas encore remarquée et qui pourtant
méritoit de l'être, c'est qu'à compter du chapitre suivant jusqu'au
retour de Louis VII en France,
les Chroniques de St-Denis
copient

littéralement l'ancien texte françois des
Histoires d'outre mer
par

Guillaume de Tyr. Celles-ci avoient été répandues en France, à peu
près dans le même temps, c'est-à-dire vers 1200, en latin et en
françois. Quant au compilateur des
Gesta Lud. jun.
, il n'a pas

transcrit le texte latin assez correct de Guillaume de Tyr, mais il a
calqué sur le texte françois une traduction latine remplie de
gallicismes et d'incorrections grammaticales.

Tandis, avint que les bourgeois de Sens se courroucièrent à Hébert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, pour ce qu'il avoit fait despecier leur commune, et pour ce fait le firent mourir de cruelle mort. En vengeance de ce fait fist le roy tresbuchier de la tour une partie des homicides et l'autre partie descoller à Paris.

III.

ANNEE: 1146.

De la muete qui fu faite outre mer sur les mescréans, dont il firent moult petit.

[633]En l'an de l'Incarnacion mil cent quarante-six, la sepmaine après la Penthecouste, meut le roy et se mist au chemin à grant compaignie de prélas et de barons[634]. En ce point mesme meut l'empereur Conrat de sa terre à grant chevalerie, si comme il avoient accordé ensemble[635]. Mais Nostre-Seigneur qui bien voit cler en toutes besoignes, ne vult pas prendre en gré leur pellerinage, si comme il apparut à la veue du siècle. Et, non pour ce, tous ceulx qui bonne entencion avoient en cest affaire ne perdirent oncques rien de leur service quant aux ames; mais l'estat de la terre d'oultre-mer pour quoy il se murent n'amenda oncques guères pour leur

muete, si comme vous orrez cy après.

Note 633:

Gesta Lud. jun.,

§ 4.

Note 634: Notre traducteur n'ajoute pas ici, comme les

Gesta

, une

phrase relative à l'oriflamme: «Venit rex, ut moris est, ad ecclesiam

B. Dyonisii, à martyribus licentiam accepturus: et ibi post

celebrationem missarum, baculum peregrinationis et vexillum

B. Dyonisii, quod

Oriflambe

gallicè dicitur, valdè reverenter

accepit, sicut moris est antiquorum regum, quando debent ad bella

procedere, vel votum peregrinationis adimplere.»

Ce passage peut encore appuyer l'antiquité de l'oriflamme; et notre

traducteur l'a omis sans doute pour ne pas rappeler que l'oriflamme

avoit pu conduire les François dans une guerre désastreuse.

Note 635:

Guillaume de Tyr

,

liv.

XVI, § 19.

[636]Ces deux grans seigneurs devisèrent qu'il n'iroient mie ensemble pour

ce qu'il avoient trop grant plenté de gens, car grant contens pourroit

sourdre en leur osts et ne pourroient mie assés trouver viandes aux hommes

et aux chevaux. Pour ce voulurent que les uns allassent devant les autres.

Tous s'adressèrent vers une terre qui a nom Bavière et passèrent la

Dinoe[637] qui est moult grant eaue et courant, à senestre la laissèrent et

puis descendirent en Ostriche; d'illec entrèrent en Hongrie. Le roy de la

terre les receut moult honnestement, grant honneur leur fist et maint bel

présent leur envoya. Après s'en allèrent outre et passèrent parmy

Pannonnie où monseigneur saint Martin fu né. Si entrèrent en Bulgrie, Rippe

laissèrent à senestre. Tant allèrent qu'il allèrent par deux terres de quoy

chascune a nom Trace. Deux cités moult renommées passèrent; l'une si à nom

Finepople et l'autre Andrenoble[638].

Note 636: Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du XXIème chapitre, n'a

été publié ni en latin ni en françois, dans les

*Historiens de
France*

. Dont Brial a remis le soin de combler cette lacune aux

éditeurs des

Historiens des Croisades

, dont le premier volume,

confié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à la

judicieuse érudition de M. le comte Arthur Beugnot, est en ce moment

sous presse. Pour la comparaison du texte latin avec notre

traduction, nous allons donc suivre maintenant l'édition que Duchesne

a donnée des

Gesta Ludovici junioris

, t. 4, p. 390 et suiv.

Note 637:

La Dinoe.

Le Danube.

Note 638: Philippopolis et Andrinople.

Après mains travaux et maintes journées qu'il eurent faictes par estranges

terres, vindrent à la riche cité de Constantinoble. Là séjournèrent ne scay

quans jours, pour ce qu'il estoient las et se garnirent des choses qui leur

failloient, à l'empereur Manuel parlèrent de maintes choses assez

privéement. Après ce jour passèrent le bras Saint-George qui divise les

deux parties du monde Europe et Aise. Lors entrèrent en Bithinie qui est la

première partie d'Aise, toutes les compagnies ensemble se logièrent devant

la cité de Calcidoine. C'est une moult ancienne cité où jadis fu l'un des

quatre grans conciles; là furent assemblés six cens trente-cinq prélas, au

temps de Marcien empereur et de Léon pape de Rome. En ce concile fu dampnée

l'érésie d'un abbé qui avoit nom Eutices, car il disoit que Jésus crist

n'avoit que une seule nature; mais la foy crestienne est telle qu'il fu

vrayement Dieu et homme.

[639]Le soudant du Coine[640] qui moult estoit puissant en Turquie avoit

assez oï parler avant de ces haulx princes et moult en fu en grant esmay.

Bien savoit que s'il ne s'en prenoit garde grant dommaige pourroit avenir à

ses hommes et à sa terre. Pour ce si tost comme il put envoya par toutes

les parties d'Orient, et manda que tous ceux qui armes pourroient porter

venissent à luy. Luy-mesme cerchoit[641] les cités et les chasteaux, ce qui

estoit cheu ès forteresses faisoit redrescier et les fossés réparer,

nouvelles trenchiées faire. Tous ceux du pays prenoit et mettoit chascun

jour en ses œuvres; trop se doubtoit et ce n'estoit pas de merveille. Car

une renommée couroit moult grant par tout le pays que si grant plenté de

gens venoient avecques ces deux grans princes que là où il se logeoient sur

une grant eaue courant, tantost tarissoit si qu'elle ne pavoit pas souffire

au boire des chevaulx et des hommes. Bien disoit-on que à paine les

pourroit paistre un grant royaume de toutes les viandes qui là croissoient.

Vray est que de telles choses en seult-on dire plus qu'il n'en est. Mais la

vérité estoit, si comme tesmoignèrent les preud'hommes qui furent là, que

seulement en l'ost de l'empereur Conrat avoit bien soixante-dix mille

hommes à haubers et à chevas, sans les gens à pié et sans les autres à

cheval qui estoient plus légèrement armés. En l'ost le roy de France en

avoit autant et trop bonnes gens; de ceulx de pié n'est nul nombre, car par là où il passoient estoit toute la terre couverte. Bien sembloit qu'il deussent toutes les terres conquerre que les mescréans tenoient jusques à la fin du monde. Et sans faille si eussent-il pu sé pour ce non[642] que Nostre-Seigneur, ou pour leur orgueil ou pour les autres péchiés qui en eulx estoient, ne voulut mie prendre en gré leurs services né souffrir qu'il fissent chose qui honorable fust à la veue du siècle. Nous ne savons pour quoy ce fu; mais bien scavons qu'il le fist à droit.

Note 639:

Gesta Lud. jun.

, § 5.

Note 640:

Du Coine.

On traduisoit toujours ainsi le nom du

territoire d'

Iconium

.

Note 641:

Cerchoit.

Parcouroit. Le latin dit:

Circuibat

.

Note 642:

Sé pour ce non.

Si non pour ce.

IV.

ANNEE: 1146.

Coment l'empereur, quant il fu oultre mer, fu tray de ses ducteurs, et mené ès destrois où il n'avoit point de vitaille.

[643]Quant l'empereur Conrat eut passé celle mer que on appelle le bras

Saint-George, si voulut aller par soy, et fist ses batailles à la guise de

son pays. Chevetaines[644] mist en chascune des plus haux hommes qu'il

avoit; à senestre laissa la terre de Galacie et de Plaphagonne et deux

terres de quoy chascune a nom Ponthe: à dextre mist Frige et Lide et Aise

la petite et il s'en vindrent de lez Nichomède et passèrent la bonne cité

de Nice et puis entrèrent en une terre qui a nom Lichaonne dont la

meilleure cité est Icoine. Il alloient par un adresse[645] et avoient

laissé le grant chemin. Le soudan du Coine qui avoit assemblé grant plenté

de Turs attendoit coment il peust avoir temps et lieu coment il

empescheroit ces grans compaignies de crestiens qui par sa terre passoient,

car tous les roys et les grans hommes de la loy payenne estoient esmeus et

tous effrenés de ces grans gens qui venoient. Bien leur avoit-on mandé de

maintes parties que sé il passoient délivréement parmy ces terres il
avoient povoir de destruire tous les hommes et conquerre tous les pays; si
que en peu de temps toute la terre d'Orient seroit de crestiens. Par ceste
paour estoient venus en l'ayde du soudan les Turs des contrées des deux
Hermenies, de Capadoce, de Ysaure[646], de Silice et de Mede. Tant y avoit
de gens qui estoient si bien garnis de chevaux et d'armes que le soudant
emprinst hardiment qu'il pourroit assembler front à front à tous les
crestiens qui venoient.

Note 643:

Gesta Lud. jun.

, § 6.--

Guillaume de Tyr,
liv.

XVI, § 20.

Note 644:

Chevetaines.

Aujourd'hui: capitaines.

Note 645:

Adresse.

Route de traverse. Le latin dit:

Inconsultè
ibant

.

Note 646:

Ysaure

. Partie de la Cilicie.

L'empereur Conrat avoit demandé et prié à l'empereur de Constantinoble que luy baillast de ses gens qui luy enseignassent les meilleures voyes et les plus courtes. Si luy en bailla. Mais ceulx qui conduire les devoient estoient de moult grant desloyauté. Car si tost comme il entrèrent en la terre aux Turs il vindrent aux chevetaines qui menoient les compagnies de l'ost et leur dirent qu'il ne fissent chargier viandes que jusques à un certain nombre de jours; et bien leur promisrent fermement que dedens ce temps il les aroient menés en tel pays où il trouveroient grant plenté de toutes viandes qui mestier aroient à hommes et à chevaux. Ceux les creurent et firent chargier viandes selon la mesue que ceux avoient dicte sur chevaux et sur charrettes. Mais les Gréjois desloyaux qui de tous jours heent notre gent, ce ne scay-je s'il le firent par le commandement de leur seigneur ou pour ce qu'il prisrent avoir des Turs pour ce faire, menèrent l'ost de l'empereur par les plus aspres voyes et par les plus grans destrois. Si les embatirent en tels lieux où les Turs leur povoient plus légèrement faire mal. Car les pas^[647] estoient si fors et si périlleux qu'il estoient là ainsi comme enclos et enserrés.

Note 647:

Les pas

. Les passages.

V.

ANNEE: 1146.

Coment les conduiseurs l'empereur, quant il l'eurent mené ès desers, s'enfuirent par nuit. Et lors s'apperçut l'empereur qu'il l'avoient trahy.

[648]Bien s'apperceut l'empereur que ceulx qui guier[649] les devoient ne

le faisoient mie en bonne foy, car le nombre des jours estoit jà passé

dedens lequel il les devoient avoir mené en terre plentureuse et il n'i

estoint pas venus: pour ce les fist mander devant soy et leur demanda,

voyans ses barons, pour quoy c'estoit qu'il luy avoient menti du terme

qu'il luy avoient nommé. Il respondirent par malice qu'il cuidoient que

l'ost deust plus tost errer[650] et faire plus grans journées qu'il ne

faisoit. Mais moult luy jurèrent sans faille que dedens trois jours

seroient à la cité du Coine qui estoit si plentureuse que rien ne leur

fauldroit qu'il vouldissent avoir.

Note 648:

Gesta Lud. jun.

, § 7.--

Guillaume de Tyr, liv.

XVI, § 21.

Note 649:

Guier

. Conduire.

Note 650:

Errer

. Marcher.

L'empereur qui estoit simple homme ne s'apperceut pas de leur desloyaulté,

mais les creut et dist qu'il attendroit encore ces trois jours pour savoir

s'il disoient vray. La nuyt entour le prime somme quant ces bonnes gens se

dormoient pour la lasseté, les traitres de l'ost se partirent tout

coiement. L'en demain quant il fu ajourné il voulurent mouvoir pour aller

si comme il souloient; mais ceulx qui guider les devoient ne se misrent mie

devant. Les chevetaines se merveillèrent et les firent querre; mais il ne

les peurent trouver. Lors s'apperceurent de la traïson et vinrent à

l'empereur. La chose luy comptèrent si comme elle estoit: ceulx qui par

malice avoient ainsi guerpi l'ost ne se tindrent pas apayés du mal qu'il

avoient fait, ainçois en voulurent plus faire, car il vindrent tout droit à

l'ost du roy de France qui chevauchoit après, non mie guères loing d'illec,

et disrent au roy qu'il avoient l'empereur bien et sauvement conduit

jusques à la cité du Coine qu'il avoit prinse par force et vaincu tous les

Turs qui contre luy se misrent et trop grant richesses y avoient gagnées.

Ce luy firent entendant pour celle entencion qu'il vouloient mener le roy

celle mesme voye où l'empereur s'estoit embatu périlleusement, car sé les

François eussent sceu le meschief de l'empereur et de ses gens il luy

fussent couru aidier hastivement, et ce n'eussent pas voulu les traitres.

Bien peut estre qu'il luy mentirent pour ce que sé le roy eust sceu la

vérité de la desloyauté qu'il avoient faite il les eust tantost pendu

parmy les gorges.

[651]Quant l'empereur vit qu'il estoit ainsi deceu et qu'il n'avoit en tout

son ost homme qui luy sceust enseigner la droicte voye, il manda ses barons

et leur demanda conseil qu'il feroit. Il ne s'accordèrent pas tous à une

voye, car une partie s'accorda qu'il s'en retournassent la voye qu'il

estoient venus jusques à tant qu'il peussent trouver viandes qui du tout

estoient faillies aux hommes et aux chevaux; les autres vouloient que on

allast avant, car il avoient espérance que plus tost peussent trouver

viandes en passer avant, que en retourner.

Note 651:

Gesta Lud. jun.

, § 8.

[652]Tandis comme il estoient en ce contens et en doubte, que il ne

scavoient que faire, aucunes gens de leur ost qui s'estoient esloignés en

coste d'eux et puis revenus arrière leur firent assavoir que assez près

d'illec estoient assemblés grant plenté de Turs qui estoient tous armés.

Bien est voir que les Grecs qui fouys s'en estoient les menèrent au pis

qu'il peurent à leur escient, car il les embatirent en un désert où il

n'avoit oncques esté aré ne semé, et il les deussent avoir mené par

Licaonne qu'il avoient laissiée à destre, et adont eussent trouvé la voye

plus petite et terre guaingnable et plentureuse de bonne viandes, mais il

les avoient mis ès désers de Capadoce pour eux esloigner du Coine. L'en

disoit communément, et je croy qu'il fu voir, que ces Gréjois avoient ce

fait par la volenté et par le commandement l'empereur Manuel qui pas ne

voulut que les gens l'empereur d'Allemaigne venissent à bon chief de leur

emprise; car les Gréjois ont toujours envie sur eux né ne voudroient pas

que leur povoir creust né amendast, car trop ont grant desdaing de ce que

l'empereur d'Allemaigne se clame empereur des Romains ainsi comme le leur,

pour ce que il dient que l'empereur de Constantinoble doit avoir tout seul

la seigneurie sus tout le monde.

Note 652:

Guill. de Tyr, lib.

XVI, § 22.

VI.

ANNEE: 1146.

Coment les Turs qui estoient assés près de l'ost l'empereur muciés li corurent sus et trouvèrent son ost las et défailans, par defaute de vitaille; et fu en telle desconfiture demené que il ne li remest de son grant ost que la dixiesme partie que tout ne fust mors que pris.

Tandis comme l'ost l'empereur estoit à si grant mésaise, car il estoient esgaré premièrement des voyes, après il estoient las et débrisés de longuement venir par vaus et par tertres roides et périlleux, et si avoient fain et soif trop grant et les chevaux leur failloient du long travail et par la faulte des viandes. Les Turcs qui bien seurent leur couvine[653] parlèrent entre eux. Si comme les chevetaines l'avoient devisé il vindrent soudainement à grant routes et se férèrent en l'ost de l'empereur qui garde ne s'en prenoit, ains estoient encores ses gens parmy les tentes. Ceux avoient leurs chevaux bien séjournés comme ceux à qui rien ne failloit, si les trouvèrent fors et isneaux, et il furent légèrement armés, car la plus part ne portoit que leur arcs et leur saiectes. Quant il se férèrent en l'ost, moult grant noise firent et glatissoient comme chiens et faisoient sonner tabours et timbres. La gent l'empereur estoit pesamment armée de haubers et de chausces, d'escus et de heaumes, leur chevaus estoient maigres et las et mors de fain, si que les Turs les approuchoient pour traire de près puis s'en retournoient arrière. Ceulx n'avoient povoir de les ensuivre, pour ce les avironnèrent de toutes pars et tiroient contre

eux et navroient chevaux et hommes. Quant les nostres poingnoient contre
eux il se appareilloient tantost et s'en fuioient arrière; et quant il se
retournoient vers leurs pavillons, les Turs leur estoient tantost aux
talons tous ensemble.

Note 653:

Couvine.

Position, état.

En telle manière dura toute jour celluy assault et trop y eurent grant
perte les crestiens. Les Turs n'y eurent oncques né perte né dommaige.
Grant chose avoit esté de l'ost de l'empereur jusques à ce jour, moult y
avoit haulx princes et riches hommes et bons chevaliers; mais par la
volenté Nostre-Seigneur ou par sa souffrance fu lors si amenuisiée et sa
grant valleur abattue que sans tenir point de proffit à la crestienté
d'outre mer pour qui il estoient venus furent illec presque tous dégastés.
Car si comme il dirent, ceulx qui en eschappèrent de soixante-dix mille
chevaux et à haubers et de si grant compaignie de gens à pié comme il y
avoit n'en eschappa mie par tout la dixiesme partie. Les uns morurent de
fain et les autres d'armes. Assez en prisrent leur ennemis tous vifs qu'il
emmenèrent liés. Toutesvoies l'empereur eschappa et aucuns de ses barons;
à moult grant paine s'en retournèrent arrière vers la cité de Nique.

Les Sarrasins furent moult liés de la victoire qu'il eurent: assez
gaignèrent dedens les tentes aux Thiois, comme or et argent, robes,
chevaux et armes. Tous enrichis s'en retournèrent dedens leurs
forteresses. Leurs espies envoyèrent par toute celle terre et contre
attendirent l'ost du roy de France de qui il avoient oï dire qu'il venoit
après et n'estoit guères loing. Bien leur sembloit que puisqu'il estoient
venus à chief des gens l'empereur qui plus riche et plus grant pouvoir avoit
que le roy de France, que légèrement pourroient destruire les François, et
il leur en advint presque si comme il cuidoient. A celle grant desconfiture
n'avoit pas esté le soudant du Coine, ainsois y fu chevetaine à celle
desconfiture un moult puissant Turc qui Pharamon avoit nom. Ceste chose
avint l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur, mil cent quarante-six, au mois
de novembre.

VII.

ANNEE: 1147.

*Coment l'empereur se desconforta moult de sa perte, et retorna en arriere
li et ses gens, et laissa le roy de France; et coment il vint à
Constantinoble.*

[654]Quant le roy de France qui après venoit se fu trais en Bithinie et il

eut avironné un regort[655] de mer qui est près de la cité de Nichomédie,
il prist conseil à sa gent quel chemin il tendroit. Lors commença-l'en à
dire une nouvelle par l'ost que l'empereur avoit esté desconfit et perdue
sa gent et s'en fuioit tapissant par bois et par montaignes à petite
compaignie. Premièrement pour ce que on ne sçavoit mie qui teles nouvelles
avoit apportées ne sçavoit-on sé c'estoit voir ou non. Mais ne demoura
guères après qu'il en sceurent la vérité. Car Ferry le duc de Souave un
jeune homme et de trop grant affaire qui nepveu estoit de l'empereur de son
ainsné frère et qui, après son oncle, fu empereur sage et viguerous, s'en
vint en l'ost du roy de France: car l'empereur après celle grant
desconfiture l'envoyoit parler au roy pour prendre un parlement entre eux
deux, si qu'il se conseillassent qu'il pourroient faire. Voir est que le
conseil eust mieux valu avant; mais encore avoit l'empereur son corps à
garantir et le demourant de ses hommes. Pour ce vouloit avoir du roy de
France qui son amy estoit conseil et ayde; et icelluy Ferry conta bien,
quant il vint, la honte et le dommaige que les Turs leur avoient fait.

Note 654:

Gesta Lud. jun.

, § 9.--

Guill. de Tyr

, § 23.

Note 655:

Regort.

Petit gouffre. «Et cum quasi quemdam gurgitem

maris, qui est propè civitatem Nicomediæ, circuisset.»

Quant le roy et les barons de France l'oïrent, grant deul en eurent et

grant pitié. Le roy, pour reconforter l'empereur, prist avec luy de ses

plus saiges barons, chevaliers et sergens mena assez et s'en issi, et vint

là où l'empereur estoit logié, si comme le duc Ferry le mena, car ce

n'estoit pas loing.

Quant ces deux haux hommes s'entrevirent, de bon cuer se saluèrent et

baissèrent l'un l'autre. Le roy le reconforta de celle meschérance: finance

et gens luy promist tout à sa volenté et luy promist bons services et

loyale compagnie. Longuement parlèrent seul à seul entre eux deux et puis

furent venir leur barons: accordés furent à ce qu'il s'en iroient ensemble

pour accomplir à leur pover la besongne Nostre-Seigneur qu'il avoient

emprise. Et assez y eut des gens l'empereur qui disrent qu'il avoient perdu

ce qu'il avoient apporté pour despendre; pour ce ne povoient aller en

avant. Sans faille moult les avoit espouvantés le peril de la guerre où il

avoient esté et le long travail qui pas n'estoit encore finé. Si ne

regardèrent oncques au pellerinaige qu'il avoient fait né à leur seigneur

qu'il laissoient, ainsois s'en retournèrent en Constantinoble.

[656]Ces deux haux hommes s'esmeurent à tout leur ost et ne tindrent mie la voye où il estoit mescheu à l'empereur; ains la laissièrent à senestre et s'adrescièrent vers Aise la mineure et tindrent leur voye vers la mer. Si eschevèrent vers senestre la terre de Philadelphie; après vindrent à la cité de Smirne, d'illec entrèrent en la cité d'Ephèse, qui moult est honorée pour ce que monseigneur saint Jehan l'évangéliste y habita, prescha et mouru; encore y appert sa sépulture.

Note 656:

Gesta Lud. jun.

, § 10.

L'empereur s'appensa lors que on le tenoit au plus haut homme du monde, et moult estoit meü honorablement de sa terre; et ores n'avoit guères de gens avec luy; ainsois estoit au dangier[657] des François, né ne povoit rien sé par eux non: pour ce, luy fu avis qu'il luy estoit honte d'aller ainsi.

Aucunes aultres raisons espoir[658] y eut; mais il commanda que ses gens s'en retournassent arrière par terre; et il se mit en mer à petite compagnie et s'en vint à Constantinoble. L'empereur le receut plus honorablement qu'il n'avoit fait devant, et fist séjourner en la cite luy et ses barons jusques au nouveau temps. Car il y avoit entre eulx acointance que on appelle affinité de par leur femmes, qui estoient filles

au viel Bérenger, le conte de Lucembourg, qui estoit un grant prince au
royaume d'Allemaigne. Pour ce luy fist plus belle chière. Et par la prière
l'emperière, luy donna à luy et à ses barons riches joyaux.

Note 657:

Au dangier.

Sous la domination. «In subjectione.»

Note 658:

Espoir.

Peut-être.

VIII.

ANNEE: 1147.

*Coment le roy de France et les François se assemblèrent aux Turs et les
desconfirent.*

[659]Puis que le roy de France vit que l'empereur se partoit, à ses barons
prist conseil quel chemin il pourroit tenir. A la demourance de ce jour, en
la cité d'Ephèse, un des barons de France qui moult estoit bon chevalier,
le conte Guis de Ponty[660] accoucha malade tant qu'il y mourut; et fu
enterré en une des esles de la maistre églyse. Le roy se parti de la ville
à tout son ost et s'adressa vers la terre d'Orient. Quant il eurent

chevauchié ne sçay quans jours, il vindrent aux gués de Menandre, où la plenté des cignes est[661]. Là se logièrent pour ce qu'il y avoit belles praries. Les François avoient moult désirré, toute celle voye, coment il pourroient trouver les Sarrasins; ce jour en trouvèrent grant plenté de l'autre part de l'eaue, si que quant il vouloient abeuver leurs chevaux, les Turs tiroient espessément contre eux et leur empeschoient l'eaue. Mais nos chevaliers furent moult angoisseux de passer de l'autre part du fleuve pour avenir à leur ennemis; tant cerchièrent qu'il trouvèrent un gué que ceux de la terre mesme ne savoient pas; lors se férèrent dedens à grans routes et fières. Les François en eurent le meilleur, car il en occirent assez. Grant plenté en prisrent de vifs et le demourant s'en foy. Ceux qui desconfis les avoient s'en vindrent par leur pavillons, trop y trouvèrent de richesses de diverses manières de draps de soye, beaux vaisseaux d'or et d'argent et pierres précieuses. Tous chargiés passèrent l'eaue. Grant joye firent celle nuyt pour la première victoire que Dieu leur avoit donnée. Le lendemain quant il fu jour, se partirent d'illec et vindrent à la Lice[662], qui est une ville de celle terre. Lors prisrent viandes tant comme il en avoit mestier, car c'estoit leur coustume, si se remisrent à la voye.

Note 659:

Gesta Lud. jun., § 11.--Guill. de Tyr, liv. XVI, § 24.

Note 660:

Guis de Ponty

ou de Ponthieu. «Guido

miles

de Pontivo.»

Note 661: «Ad vada Meandri pervenerunt, ubi copia cygnorum omni

tempore reperitur. Propter quod dicitur:

«Ad vada Meandri concinit albus olor.»

Ce vers est le second de la septième Héroïde d'Ovide.

Note 662: «Ad civitatem quæ vocatur

la Liche

.» C'est

Laodicée

,

sur le

Lycus

.

IX.

ANNEE: 1147.

Coment, par la mauvaise ordenance de l'ost, et par l'agait des Turs, furent François desconfis.

[663]Une montaigne moult haulte et moult droicte estoit encontre eux, par

la voie où il s'estoient adresciés. La coustume de l'ost estoit que un des

grans barons de la compaignie faisoit chascun jour l'avant garde et l'un

des autres l'arrière garde; et leur bailloit-on assez chevaliers en leur

batailles, si prenoient conseil aux autres barons en quelle place il

feroient logier l'ost. Celluy jour dont je vous parle faisoit l'avant-garde

l'un des plus haux hommes de Poictou, qui avoit nom Geuffroy de Rancon[664]

et portoit la bannière du roy. Devisié estoit et accordé qu'il

demoureroient ce soir et tendroient lenrs pavillons au sommet du tertre.

Note 663:

Gesta Lud. jun., § 13.--Guill. de Tyr, liv. XVI, § 25.

Note 664: Ou de

Rancogne

. «De Ranconio.» Une bonne famille

françoise de ce nom existe encore. L'addition des

Gesta

est encore

ici précieuse: «Gerebat regis banneriam quam præcedebat, prout moris

est, vexillum Beati Dyonisii quod gallicè dicitur

Oriflambe

.» Voilà

bien ici la mention précise de deux bannières, celle du roi et celle

de Saint-Denis.

Quant celluy Geuffroy fut monté en haut, à tous les gens qu'il menoit, avis

luy fu que la journée fu trop petite et qu'il y avoit encore assez du jour

à venir; ceux qui le conduisoient par le pays luy firent entendant que un

petit oultre avoit plus belle place et meilleur lieu, pour logier l'ost que

sur le tertre. Celluy les creut et se hasta d'aller là où il disoient.

L'arrière garde cuida, si comme il avoient devisé, que on se deust loger en

haut et que c'estoit près, si ne se hastèrent mie, ains commencièrent à

aller bellement.

Les Turs, qui tousjours estoient près et espioient nos gens pour sçavoir

s'il leur pourroient mal faire, virent que ces deux grosses batailles

estoient loing à loing par la voye, et entre deux, et sur la montaigne

n'avoit sé gent désarmée non. Tantost cogneurent leur avantaige; en ce se

fièrent moult que les voyes estoient roides et estroites: si que c'estoit

griefve chose de mettre nos gens ensemble. Pour ce les Turs férèrent

isnellement des esperons et sourpirent le sommet du tertre, si que les

derniers de l'ost n'eussent pu venir aux premiers sé non parmy eux.

Lors commencièrent à courre à nostre gent et à traire moult espessément

des arcs turcois et puis venoient jusques à eulx aux haches et aux espées.

Moult trouvèrent les nos à grant meschief pour ce que l'ost estoit ainsi

parti et divisié. Tant avoit de sommiers en ces voyes estroictes et

d'aultres destourbiers que les preud'hommes et les bons chevaliers qui

deffendre se vouloient et venir aux Turs ne povoient venir à eux. Assez y

eut lors à celle venue de nos gens occis, mais au dernier se commencièrent

à traire ensemble les plus preux et les plus hardis des François et

s'entreadmonestoient de bien faire et bien disoient que Turs estoient

mauvaises gens en bataille, et n'avoit guères que il le prouvèrent bien

quant il les desconfirent légièrement en plaine terre. Lors se deffendirent

vigoureusement et avec eux se rallièrent moult des autres si comme il

povoient percier. Les Turs parloient en leur langaige et s'entreforçoient

de bien faire et ramentevoient entre eux que il n'avoit guères qu'il

avoient desconfis l'empereur en bataille, qui plus grant seigneur estoit et

plus avoit gent que le roy de France.

[665]En ceste manière dura longuement la bataille fière et aspre. Les

preud'hommes se tindrent et se deffendirent durement tant comme il peurent.

Assez occirent et navrèrent de leur ennemis; mais les Turs estoient si

grant plenté de gens que quant les blessés et les navrés se tiroient

arrière, tantost revenoient les frès en leur places. Les nostres n'avoient

de quoy il peussent faire tels changes, si ne peurent plus endurer mais

furent desconfis. Trop en y eut de mors, mais plus encore en emmenèrent de

pris en liens. En celle place furent occis ou pris, ne sçay pas bien le

quel, quatre trop bons chevaliers et trop haux hommes dont le povoir de

France fu moult affoibli: le conte de Garenne, Gaucher de Monjay, Evrart de

Breteuil et Ithier de Maignac. Des aultres y eut assez qui pour le service

Jhésucrist moururent en ce jour honnorablement et glorieusement à Dieu. A

nulluy ne doivent desplaire les choses que Nostre-Seigneur fait, car toutes

ses euvres sont bonnes et droictes; mais selon le jugement des hommes ce fu

merveille comme Nostre-Seigneur ce souffri que les François qui sont les

gens au monde qui mieux le croient et plus l'honorent furent ainsi destruis

par les ennemis de la foy.

Note 665:

Gesta Lud. jun., § 13.

X.

ANNEE: 1147.

Coment, après celle meschéance, les François s'assemblèrent au miex qu'il purent, et vindrent à Satelie. Et coment le roy se mist en mer, et vint vers la cité de Antioche.

[666]A celle desconfiture n'avoit nul esté de l'avant-garde; ainsois

avoient tendus leurs pavillons et se reposoient. Voir est que quant il

virent tant demourer après eux l'arrière-garde, grant souspeçon eurent et
grant paour qu'il n'eussent aucun encombrer. Le roy Loys avoit esté en
celle bataille. Mais quant ses gens commencièrent trop à apétisser entour
luy et que les Turs les menoient à leur volenté, ne sçay quels chevaliers
de France y eut qui prisient le roy par le frain de son cheval et le
tirèrent hors de la presse, et sur le sommet d'un haut tertre qui estoit
illec près le menèrent. Là se tindrent à moult petite compaignie jusques à
tant qu'il fust anuité. Mais quant la nuyt fu noire et obscure, il dirent
qu'il ne demoureroient pas là jusques atant qu'il fust jour; ainsois
convenoit qu'il s'en allassent et tenissent aucune voye où qu'elle les
menast. Merveilles estoit le roy à grant meschief et en périlleux estat,
car ses ennemis estoient de toutes pars, et il avoit ses gens perdues, et
nul qui avec luy fust ne sçavoit quelle part tourner. Toutes voies
Nostre-Seigneur envoya son conseil au preud'homme; car il n'avoient guères
avallé de la montaigne quant il virent bien près les feux que ses gens
faisoient où l'avant-garde s'estoit logiée; bien cogneurent que c'estoit
les leurs, si se tirèrent vers eux. Mais autres cronicques[667] dient que
le roy demoura tout seul sur la montaigne, si avoit assez de ses ennemis
entour luy qui forment l'assailloient et ne scavoient mie que ce fust le
roy et il se deffendoit tout à pié moult fièrement, si estoit jà ainsi

comme noire nuit. Lors se traist sous un arbre qui sur la montaigne estoit

et monta dessus et se deffendi ainsi de l'espée moult longuement et moult

fièrement. Toutesvoies les Turs se doubterent que secours ne venist de

l'avant-garde, et pour la nuit mesme si se départirent.

Note 666:

Guillaume de Tyr, liv. XVI, § 26.

Note 667: Celle d'Odon de Deuil, lib. VII.--La fin de cet alinéa

n'est pas dans

Guillaume de Tyr

[668]Quant les chevaliers de l'avant-garde virent leur seigneur venir et il

sceurent certainement la mésaventure si douloureuse qui estoit advenue, si

commencièrent à faire trop grant deuil, si ne povoient recevoir nul confort.

Car il n'y avoit guères celluy qui n'eust perdu aucuns de ses amis; il

estoient en grant aventure et n'entendoient sé à plourer non. Et sé les

Turs l'eussent sceu, légèrement les eussent pu tous occire ou prendre.

L'en ne les povoit tenir qu'il n'allassent huchant[669] l'un son père,

l'autre son frère, son cousin, son oncle, chascun ce que il avoit perdu.

Aucuns en recouvrèrent de ceulx qui eschappés s'en estoient et avoient

quises répostailles telles comme il peurent en buissons et en caves[670],

de ceux y eut moult petit envers le nombre des perdus. Ceste chose avint en

l'an de l'Incarnacion Nostre-Seigneur Jhésucrist, mil cent quarante-six, au

mois de janvier.

Note 668:

Gesta Lud. jun., § 14.

Note 669:

Huchant.

Le latin dit

ululantes

, et sans doute le

manuscrit original des Chroniques de Saint-Denis portoit

hulant

Note 670:

En buissons et en caves.

«Per dumos et latebras.»

Dès ce jour en avant commencièreent toutes viandes à faillir en cet ost si

que né homme né cheval ne se scavoient de quoy soustenir, nulle manière de

marchandise ne venoit en leur ost, car il ne trouvèrent nulles gens. Le

grant péril estoit encore de ce que nul qui là fust n'avoit oncques mais

esté en la terre né il ne scavoient où tourner: une heure alloient à destre

et l'autre heure à senestre comme gent esgarée. Au dernier si comme il

pleut à Nostre-Seigneur il passèrent tant de haultes montaignes et de

parfondes vallées que par grans travaux vindrent à la cité de Satelie.

Oncques de Turs n'eurent assaut né encombrer dont il se merveillèrent

trop.

Satelie est une cité de Griffons qui est à l'empereur de Constantinoble et

siet au rivage de la mer^[671]: moult y a bonne terre et plentureuse entour

elle qui cultiver la pourroit; mais à ceux du pays elle ne fait nul bien,

car les Turs qui sont herbergiés emprès la cité en bonnes forteresses les

tiennent si de court qu'il ne peuvent entendre à gagner ou labourer les

terres. Dedens la cité treuve-l'en assez quanques mestier est, car il y a

belles fontaines et beaux jardins et arbres qui portent toutes manières de

fruit, et beaux lieux et délitables, et de vins y apportent assez les

marchéans par la mer si que il n'y a chierté de rien. Néantmoins elle ne

péust durer sé elle ne rendoit chascun an aux Turs grant treuage. Les

Gregeois l'appellent Atalie, dont la montaigne qui est d'illec dure dès le

mont de l'Issodonne jusques en l'isle de près Cypre, et est appelée en

Grèce Atalique; mais nos François luy misrent nom le Gouffre de

Satelie^[672] et ainsi la clame l'on ores communément^[673]. Le roy, quant il

eut séjourné une pièce laissa en la ville sa gent à pié. Ses chevaliers et

ses barons prist avec luy et se mist en mer et laissèrent Ysaure et

Sécille^[674] à senestre, à dextre mist l'isle de Cypre. Bon vent eurent si

qu'il ne demourèrent guères qu'il arrivèrent au port Saint-Syméon. C'est là

où le fleuve du Far^[675] qui par Antioche court, chiet en la mer, delés une

ancienne cité qui a nom Seleuce près d'Antioche à dix milles.

Note 671: Satalie, autrefois

Attalée

, sur la Méditerranée et à

l'extrémité du golfe de Satalie.

Note 672: Toute celle phrase si mal rendue n'est intelligible que

dans le texte latin de Guillaume de Tyr: «Hanc nostri idiomatis Græci

non habentes peritiam corrupto vocabulo Sataliam appellant. Undè et

totus ille maris sinus, à promontorio Lissidona usquè in insulam

Cyprum,

Attalicus

dicitur qui vulgari appellatione

Colphus

Sataliæ nuncupatur.»

Note 673:

Gesta Lud. jun., § 15.

Note 674:

Sécille. Cilicie.

Note 675:

Farci fluvius

, traduisent ridiculement les

, dit très-bien le latin de

Guillaume de Tyr

.

XI.

ANNEE: 1147.

*Coment le prince d'Antioche reçut le roy de France et ses gens en sa cité,
moult honorablement, et puis le vould traïr.*

[676]Raimons le prince d'Antioche oï la nouvelle que le roy Loys de France

estoit arrivé en sa terre et près de luy: grant joye en eut, car il avoit

moult désirée sa venue. Il prist avec luy des greigneurs barons de sa terre

et belle compaignie d'autres gens et luy alla au devant: grant joye luy

fist et grant honneur, dedens la cité d'Antioche le mena luy et toute sa

gent. Le clergié et le peuple de la ville le receurent à procession moult

honorablement et liement. Le prince se péna de faire quanqu'il cuida qui

deust plaire au roy. En France mesme quant il oï dire qu'il estoit croisié

luy avoit-il envoyé grans présens et riches joyaulx pour ce qu'il avoit

espérance que par l'ayde des François il deust conquerre cités et chasteaux

sur ses ennemis et croistre bien en loing la puissance de la cité

d'Antioche, bien cuidoit estre seur que la royne de France Alienor luy

deust aydier et mettre son seigneur en telle volenté; car ele venoit en
celui pèlerinage, et estoit niepce le prince, fille de son frère ainsné le
conte Guillaume de Poitiers. De tous les barons de France qui avec le roy
estoient venus n'en y eut oncques nul à qui le conte ne fist grant honneur;
et donna grans dons à chascun selon ce qu'il estoit. Par les hostels les
alloit veoir, de parolles s'acointa à chascun moult honnorablement et
débonnairement. Tant se fioit en l'ayde du roy qu'il luy fu jà advis que
les cités de Halape, Césaire et les autres forteresses aux Turs qui près de
luy estoient venissent légèrement en sa main. Sans faille ce peust bien
estre advenu qu'il pensoit, sé le roy eust eu volenté de ce entreprendre, car
les Turs avoient grant paour de sa venue, si qu'il ne pensoient mie à tenir
contre luy leurs forteresses, ainsois avoient certain propos de tout
laisier et de fouyr s'il adressoit celle part.

Note 676:

Guill. de Tyr, liv, XVI., § 27.

Le prince qui la volenté le roy avoit essayée par plusieurs fois privéement
n'y trouvoit mie ce qu'il voulsist. Un jour vint à luy devant ses barons et
luy fist les requestes au mieulx qu'il sceut. Maintes raisons luy monstra
que s'il vouloit à ce entendre, moult feroit grant proffit à son ame et
acquerroit la louenge du siècle, et la crestienté accroistroit de trop

grant chose. Le roy se conseilla et puis luy respondi qu'il estoit voué au
sépulcre, et que mesmement pour là aller s'estoit-il croisié et que depuis
qu'il estoit parti de son pays il avoit eu mains encombriers, pour ce
n'avoit talent de prendre nulles guerres jusques atant qu'il eust son
pellerinage parfait; et après ce, il orroit volentiers parler le prince et
les autres barons de la terre de Surie, et par leur conseil feroit à son
pouvoir le profit de la besongne Nostre-Seigneur.

Quant le prince oï qu'il ne feroit rien vers luy de ce qu'il pensoit, trop
le prist à mal. Et tant comme il put pourchassa contre le roy et de le
courroucier se péna en toutes manières, si que la royne sa femme mist-il en
tel point qu'elle le voulut laisser et se départir de luy. Maintes gens
firent assavoir au roy que le prince luy pourchassoit mal. Tantost eut
conseil à ses hommes celéement et par leur accord s'en yssi de nuit de la
cité d'Antioche si que ne le sceurent pas tous; dont n'eut mie telle
procession au départir comme il avoit eu à l'entrée. Assez y eut gens qui
dirent par la terre^[677] que le roy n'avoit pas fait son honneur de s'en
partir ainsi du pays.

Note 677: L'auteur des

Gesta

ajoute:

Nec immerito

. Et Guillaume

de Tyr semble pencher pour cette opinion défavorable. Nos chroniques

ont jugé convenable de passer ce que dit d'Alienor Guillaume de Tyr:

«Uxorem enim in idipsum consentientem, quæ una erat de fatuis

mulieribus, aut violenter, aut occultis machinationibus, ab eo rapere

proposuit. Erat... mulier imprudens, et contra dignitatem regiam

legem negligens maritalem, tori conjugalis fidem oblita.»

(Lib. XVI, c. 27.)

XII.

ANNEE: 1147.

*Coment l'empereur d'Allemaigne s'en parti de Constantinoble, li et son ost
qui remés li fu, et ala parfaire son pélerinage en la sainte cité de
Jherusalem.*

[678]Conrat l'empereur d'Allemaigne avoit séjourné tout l'iver en la cité

de Constantinoble et l'empereur Manuel luy avoit assez fait mains

compaignies et mains honneurs, si comme il afferoit à si haut homme. Quant

le nouveau tems fu venu, l'empereur Conrat eut volenté de parfaire son

pellerinage et d'aller en Jhérusalem. L'empereur Manuel luy fist

appareiller la navie telle comme elle avoit mestier à luy et à ses gens;

grant plenté de riches dons luy envoya au départir. Il entra en mer et les barons avec luy qui demourés estoient. Si eurent bon vent si que il ne demoura guères qu'il arrivèrent au port d'Acre. En la ville séjournèrent un peu, et puis montèrent ès chevaux et vindrent en Jhérusalem. Le roy Baudouin et le patriarche Foucher luy vindrent au devant à grant compaignie de chevaliers, de barons et de bourgeois. Les clercs furent revestus et le menèrent à procession dedens la cité, le peuple le receut à grant joye.

Note 678:

Gesta Lud. jun., § 16.--Guill. de Tyr., lib. XVI, § 28.

En celle saison mesme arriva au port d'Acre un vaillant homme du royaume de France bon crestien et de grant cuer, conte de Tholouse; Alphons avoit nom, fils le bon conte Raymont qui fu si bon prince et fist de si grans euvres au premier ost des barons quant il prisdrent Antioche et Jhérusalem. Mout avoit-on cestui attendu longuement en la terre de Surie. Car il avoient espérance qu'il leur deust tenir grant lieu contre les ennemis de la foy. De soy estoit-il saige et de grant emprise; mais encore l'honnouroit-on plus en la terre de Surie pour son père que pour luy. Grans biens eust fait au pays, mais trop tost fu désavancié: car quant il vint d'Acre pour aller en Jhérusalem pour véoir le sépulcre et les autres sains lieux, et vint en la cité de Césaire qui siet en la marine, illecques un fils du déable, l'en

ne scet qui ce fu né pour quoy il le fist, mais il l'empoisonna de venin

qu'il mist en sa viande. Tantost fu mort le preudomme; grant deul en firent

riches et povres par toute Surie.

XIII.

ANNEE: 1147.

Coment le roy de France vint en Jhérusalem pour son voiage acomplir. Et coment il firent une assemblée en la cité de Acre, pour traitier du preu de la crestienté.

[679]En la cité de Jhérusalem vint la nouvelle que le roy de France estoit

parti d'Antioche et s'en venoit tout droit vers la terre de Triple. Le roy

de Jhérusalem eut conseil à ses barons et envoya contre luy le patriarche

Foucher, pour luy prier et requerre que sans demourance se tirast vers la

saincte cité où l'empereur d'Allemaigne et le roy Baudouin l'attendoient.

Sans faille il s'attendoient et se doubtoient que le prince d'Antioche ne

s'accordast à luy et le fist retourner vers la sienne terre, ou que le

conte de Triple qui son cousin estoit ne le fist demourer en son pays. La

terre qui oultre mer estoit que les crestiens tenoient à ce jour estoit

toute partie en quatre baronnies. La première estoit devers midi, c'estoit

le royaume de Jhérusalem qui commençoit d'un ruisseau qui est entre Gibelet

et Barut[680]; ce sont deux cités de la terre de Fenice qui sient en la

marine: et finist ès désers qui sont oultre le Daron, si comme l'en va vers

Egypte. Je appelle le royaume baronnie, pour ce qu'il estoit ainsi petit.

La seconde baronnie estoit devers Bise, c'estoit la conté de Triple, et

commençoit au ruisseau que je vous ay dit[681], et duroit jusques à un

autre ruisseau qui est entre Marlenée[682] et Valenie, ce sont deux cités

près de la marine. La tierce estoit la terre d'Antioche qui commençoit de

ce dernier russel et duroit vers soleil couchant jusques à la cité de Tarse

en Sécile[683]: la quarte baronnie estoit la conté de Roches qui commençoit

d'une forest que l'en appelle Marris et duroit devers Orient oultre le

fleuve d'Eufратte jusques en Payennie. Ces quatre princes estoient grans

hommes et puissans.

Note 679:

Gesta Lud. jun.

, § 17.--

Guill. de Tyr., lib.

XVI, § 29.

Note 680: Les anciennes villes de

Biblos

et

Beryte

.

Note 681: L'ancien

Tamyras

Note 682:

Marlenée.

Les Gesta disent

Marnelia

, et Guillaume de

Tyr

Maraclea

; ce doit être

Margat

. L'ancienne

Marathus-Valenie

l'ancienne

Balanca

Note 683:

Secile.

Cilicie.--

Roches.

Edesse.

Quant il oïrent parler premièrement de la venue l'empereur d'Allemagne et

du roy de France, chascun d'eux eut grant espérance que par la venue d'eux

peust bouter ses ennemis les Turs arrières, et les termes de son povoir

mettre bien avant; car n'y avoit celluy d'eux tous qui n'eust en sa marche

bien près de Turs et bonnes cités et fortes que désiroient moult à

conquerre s'il eussent peu. Et pour ce estoient tous en grant suspens pour

eux accroistre; et chascun avoit envoyé lettres et riches joyaux à ces deux

grans princes et aux barons mesmes pour les attraire vers soy. Le roy

Baudouin cuidoit avoir meilleur droit en ce que le roy de France venist

vers luy que les autres n'avoient, car il estoit parti de son pays pour

visiter les sains lieux de Jhérusalem, d'autre part l'empereur estoit jà là

qui l'attendoit. Si estoit droit doncques que le roy deust plus tost aller

là que demourer ailleurs pour son pellerinage parfaire, et prendre conseil

entre luy et l'empereur des besongnes de la crestienté. Toutes voies pour

ce qu'il se doubtoit que les autres barons ne le receussent, envoya-il à

luy le patriarche, si comme je vous ay dit, qui luy monstra moult bien par

maintes raisons qu'il devoit mieux aller en Jhérusalem qu'ailleurs. Le roy

le creut et s'en alla sans demourance jusques en Jhérusalem. Là le

receut-on à moult grant feste: tous ceux de la ville luy yssirent hors à

l'encontre et mesmement les clers à toutes les processions.

Le roy et les autres barons le menèrent par les sains lieux qu'il avoit

moult désiré à véoir.

Quant il eut faites ses oroisons, à son hostel le menèrent qui fu riche et

habandonné. La court fu plenièrre et habondant de toutes choses[684]. Le

lendemain prindrent conseil l'empereur, le roy de France et le roy de

Surie, le patriarche et les autres qui là estoient, des affaires de la

terre, coment il seroient menés. Et par la volenté de tous fu accordé que
l'en prist un jour qu'il assemblassent tous en la cité d'Acre et
regardassent tous en quelle manière il pourroient mieux faire le preu de la
crestienté. Le jour vint, si s'assemblèrent tous les grans hommes qui venir
y peurent.

Note 684:

Gesta Lud. jun.

, § 18.

XIV.

ANNEE: 1147.

*Des noms de ceulx qui furent à ceste assemblée en Acre, pour faire la
besoigne Nostre-Seigneur.*

[685]Conrat l'empereur d'Allemaigne fu à ce parlement et messire Othes son

frère qui preux estoit et clerc, et évesque de Frisingue; Estienne évesque

de Mez en Loheraine; Henry évesque de Toul frère le conte Thierry de

Flandres; Theodins qui né estoit de Thiesche terre, évesque de Port[686],

qui par le commandement l'apostole estoit légat en l'ost l'empereur. Des

princes de l'empire y fu Henry duc d'Ostrice frère l'empereur et un autre

duc qui avoit nom Guelphes, riche homme et puissant; Ferry le duc de Souave

nepveu de l'empereur, fils de son frère ainsné qui fu empereur, et bien

gouverna l'empire par sens et par vigueur; Hernault le marquis de Véronne

et Bertous de Andes qui puis fu duc de Bavière; Guillaume le marquis de

Montferrat serourge l'empereur; le conte de Blandras qui avoit la seur au

marquis Guillaume espousée; ambeduis estoient haulx hommes de Lombardie.

Tous furent avec l'empereur, des autres y eut assez.

Note 685:

Guill. de Tyr, liv.

XVII, § 1.

Note 686:

De Port.

«Portuensis.»--

Tiesche.

Allemande.

De l'autre part fu Loys le roy de France, et Geuffroy l'évesque de Lengres,

Arnoul évesque de Lisieux, Guillaume de Florence prestre cardinal de

l'églyse de Rome, au titre Sainte Chrysogone, légat du pape en l'ost du roy

de France; le conte Robert du Perche qui estoit frère le roy; Henry le fils

du viel conte Thibaut de Champagne, jeune homme vaillant et large et de

grant cuer, et avoit à femme la contesse Marie fille le roy de France. Avec

eux estoit le conte Thierry de Flandres, riche prince et puissant, serourge

estoit le roy Baudouin. Si estoit là Yves de Neesle en l'éveschié de Noyon,

un home biaux et saige; mains autres pseudomes eut du royaume de France que

l'on ne peut mie tous nommer. De la terre d'outre mer fu le roy Baudoin et

sa mère la bonne dame, saige et vigoureuse et de bonne contenance. Évesques

y avoit assez; il y fu Fouchier le patriarche de Jhérusalem, Baudouin

archevesque de Césaire, Robert archevesque de Nazareth, Roger évesque

d'Acre, Bernard évesque de Saiette, Guillaume évesque de Baruth, Adan

evesque de Belinas[687], Girard évesque de Bethleem, Robert maistre du

temple, Raymont maistre de l'ospital.

Note 687:

Belinas.

L'ancienne

Panéas

.

Des barons y furent Manassier, le connestable le roy Baudouin, Elinans de

Tabarie, Gérard de Saiette, Gaultier de Césaire, Payen sire de la terre

outre le fleuve Jourdain, Hunfrois de Thoron, Guillaume de Baruth. Assez en

y eut d'autres qui tous estoient assemblés dedens la cité d'Acre pour

prendre conseil en quelle partie on pourroit mieux faire la besongne

Nostre-Seigneur de affébloier ses ennemis et de croistre le pover des

crestiens.

XV.

ANNEE: 1147.

Coment le conseil fu pour aler assegier la cité de Damas.

[688]Maintes paroles y eut dites en ce conseil et pluseurs raisons

monstrées, pour mener l'ost des crestiens en diverses parties. Mais au

dernier s'accordèrent tous à une chose et fu ferme le conseil à ce que on

iroit assegier la cité de Damas. Le ban fu crié que à un jour qui fu mis

venissent tous appareillés, chascun selon son povoir, en la cité de

Tabarie. Ce fu en l'an de l'Incarnacion Nostre-Seigneur mil cent

quarante-sept, le quinzième jour de may. Ces haulx hommes qui venus

estoient en pellerinage et les autres du royaume de Jhérusalem, et tous à

cheval et à pié, vindrent en la cité de Tabarie[689] qui est appelée en

l'évangile Césaire Phelippe. La vraye croix fu là apportée, si comme il

estoit de coustume au temps de lors, car elle alloit la première ès grans

besongnes. Illec parlèrent les grans hommes à ceux de la terre qui bien

sçavoient l'estre du païs et mesmement la situation de la cité de Damas.

Ceux donnèrent conseil aux barons que on mist peine que les jardins de

Damas fussent premièrement pris, car il ataignoient une grande partie de la

ville et moult y a grant forteresse où les Turs de la ville se fioient

trop. Bien sembloit estre voir que sé l'en povoit les jardins prendre, la

cité ne se tendroit pas longuement. Le lendemain il murent tous ensemble et

passèrent le mont de Libane qui est moult renommé en l'Escripture, et si

est entre ces deux cités Belinas et Damas. Et quant il furent descendus de

celle montaigne il vindrent jusques à une ville qui a nom Daire. Illec se

logièrent tous ensemble. Moult fu beau l'ost à veoir, car il y avoit grant

plenté de pavillons tous neufs et de maintes manières. Près estoient de la

cité de Damas à quatre lieues ou à cinq, si qu'il povoient véoir tout

plainement la ville. Les Turs mesmes qui dedens estoient montoient ès murs

et sur les tours, pour regarder l'ost dont il avoient trop grant paour.

Note 688:

Gesta Lud. jun.

, § 19.--

Guill. de Tyr, liv.

XVII, § 2.

Note 689: Il falloit ajouter avec le

Guill. de Tyr

latin:

*Et de là
à Panéas qui est*

, etc.

XVI.

Coment la noble baronie des crestiens assegièrent la cité de Damas par les jardins, dont il orent moult à faire.

[690]Damas est la greigneur cité d'une terre qui a nom la Mendre Surie, qui

est appelée par autre nom la Fenice de Libane, dont le prophète dit: Le

chief de Surie Damas un sergent d'Abraham la fonda qui estoit appelé

Damas; de luy fu elle ainsi nommée. Elle siet en un plain de quoy la terre

est are[691], stérile et brehaigne, sé ce n'est tant comme les

gaigneurs[692] la font fertile et plentureuse, par un fleuve qui descent

de la montaigne qu'il mènent par conduis et par chaneaus, là où mestier

est, devers la partie d'orient. Ès deux rives de ce fleuve croist moult

grant plenté d'arbres qui portent fruit de toutes manières. Si comme il fu

jour et l'ost des crestiens fu armé ainsi comme il estoit devisé, de toutes

leur gens ne firent que trois batailles. Le roy d'oultre mer avoit la

première, pour ce que ses gens sçavoient mieux le pays que les pellerins

estranges qui y estoient venus. La seconde fist le roy de France pour

secourre, sé mestier fust, à ceux qui les premiers alloient. L'arrière

garde fist l'empereur et ceux qui de sa terre estoient. En celle manière

s'en allèrent vers la cité, et estoit vers le soleil couchant celle part

dont nos gens venoient. Les jardins estoient devers bise qui durent bien
quatre lieues ou cinq, tous plains d'arbres si grans et si espés que ce
sembloit une grant forest, selon ce que chascun y a son jardin clos de murs
de terre: car en ce pays n'a mie plenté de pierres. Les sentiers y sont
moult estrois d'un vergier à autre; mais il y a une commune voye qui va à
la cité où va à paine un homme atout son cheval chargié de fruit. De celle
part est la cité trop forte pour les murs de pierres dont il y a tant et
pour les ruisseaux qui cueurent par tres-tous les jardins et pour les
estroictes voyes qui sont bien clouses deçà et delà. Accordé fu que par là
s'en iroit tout l'ost vers la cité pour deux choses: l'une ce fu que sé les
jardins estoient pris, la ville seroit ainsi comme desclose et demie prise;
l'autre si fu qu'il y avoit là grant plenté du fruis tous meurs par les
arbres qui grant mestier aroient en l'ost, et pour les eaues qui celle part
couroient, dont l'ost avoit bien mestier et pour les hommes et pour les
chevaux.

Note 690:

Gesta Ludov. jun.

, § 20.--

Guill. de Tyr, liv.

XVII, § 3.

Note 691:

Are.

Aride.

Note 692:

Gaigneurs.

«Agricolæ.»

[693]Le roy Baudoin commanda que ses gens se missent dedens les jardins:

mais trop y eut grant force à aller par là; car derrière les murs de terre,

deçà et delà des sentiers, y avoit grant plenté de Turs qui ne finoient de

traire par archières qu'il avoient faictes espessément, et à ceux ne

povoient avenir les nostres. Si en y avoit assez de ceux qui se mettoient

appertement en la voye contre eux et leur deffendoient le pas, car tous

ceux qui povoient armes porter s'estoient mis hors et deffendoient à leur

pouvoir que nos gens ne guaignassent les jardins. Il y avoit de lieux en

lieux bonnes tournelles et haultes que les riches hommes de Damas y avoient

fait faire pour eux logier, sé mestier estoit, quant il faisoient cueillir

leurs fruis; ycelles tours estoient lors moult bien garnies d'archiers qui

grant mal faisoient à nos gens. Et quant on passoit près de ces tournelles,

on gettoit sur eux de grosses pierres; moult estoient à grant meschief:

souvent les feroit-on de glaives par les archières des murs de terre qui

estoient deçà et delà. Assez en occirent en celle manière et hommes et

chevaux, si que maintes fois se repentirent les barons de ce que il avoient

empris asseoir la ville, de celle part.

Note 693:

Gesta Lud. jun.

, § 21.

XVII.

ANNEE: 1147.

*Coment les nos gaignièrent les jardins et le fleuve à grant paine et
chacièrent les Tiers dedens la cité.*

[694]Grant despit en prist sur soy le roy Baudouin et tous les barons. Bien

virent qu'il ne pourroient en telle manière passer jusques à la ville, sans

trop grant dommaige. Lors se tournèrent ès costés de la voye et

commencièrent à dérompre et à abattre les murs de terre. Les Turs qu'il

trouvèrent dedens la closture de ces mars surprisrent, si qu'il ne les

laissèrent mie passer outre les autres murs, ainçois en occirent assez et

mains en retindrent pris. Ainsi le firent les nostres ne sçay en quans

lieux.

Note 694:

Guill. de Tyr, liv.

XVII, § 4.

Quant les Turs, qui estoient expandus par les jardins, virent que les

nostres alloient ainsi abattant les murs et occiant la gent, trop furent
espovantés; si s'en fouirent vers la ville. Les jardins laissèrent et s'en
fouirent à grans routes dedens la cité. Lors allèrent les nostres tout à
bandon[695] parmi les sentiers; mais les Turs s'estoient bien pensés que
les nostres auroient mestier de venir au fleuve pour abeuvrer eux-mesmes et
leurs chevaux: et pour ce, si tost comme il s'apperceurent que la cité
seroit assiégée de celle partie, il garnirent moult bien la rive du fleuve
d'archiers et d'arbalestriers. De chevaliers y misrent assez pour garder
que les nostres n'approchassent du fleuve. Quant la bataille du roy
Baudouin eut presque passé tous les jardins, grant talent eut de venir au
fleuve qui couroit près des murs de la cité; mais quant il approchèrent,
bien leur fu contredicte l'eaue et furent par force les nostres rebutés
arrière. Après se rallièrent et emprisrent à gagner l'eaue; aux Turs
assemblèrent et fu l'assault aspre et fier; mais les nostres furent
rebutés arrière. Le roy de France chevauchoit après à tout sa bataille et
attendoit pour secourre aux premiers quant mestier en seroit et qu'il
seroient las. L'empereur, qui venoit derrière, demanda pourquoi il estoient
arrêtés; et l'en luy dist que la première bataille s'estoit assemblée aux
Turs qu'il avoient trouvé hors de la ville.

A bandon.

A qui mieux mieux.

Quant les Thiois qui peu scevent de tous atiremens d'armes et sont une gens

qui rien ne peuvent souffrir[696] oïrent ce, tantost se désordonnèrent et

coururent tous à desroy; et l'empereur mesme y fu; parmi la bataille le roy

de France passèrent tous sans conroy jusques à tant qu'il vindrent aux

poignéis sur l'eaue. Lors descendirent tous de sus leur chevaux et misrent

les escus devant eux, et tindrent les longues espées, asprement coururent

sus aux Turcs, si que il ne leur peurent résister et ne demoura guères

qu'il laissièrent l'eaue et se misrent dedens la ville[697]. L'empereur

fist à celle venue un coup de quoy l'on doit à tousjours mais parler; car

un Turc le tenoit moult de près qui estoit armé de haubert. L'empereur fu à

pié et tenoit en sa main une moult bonne espée. Il féri le Turc entre le

col et la senestre espaule, si que le coup descendi parmi le pis au destre

costé. La pièce chéi qui emporta le col et la teste et le senestre bras.

Les Turcs qui ce virent ne s'arrestèrent plus illec, ainçois s'en fouirent

en la ville. Quant il racomptèrent aux autres le coup qu'il avoient veu, il

n'y eut si hardi qui n'eust paour, si que tous furent désespérés qu'il ne

se peussent tenir contre telles gens.

Note 696: Le traducteur transforme en reproche une observation de

Guillaume de Tyr qui n'avoit pas ce caractère: «Imperator... tam ipse

quam sui de equis descendentes et facti pedites (sicut mos est

Theutonicis, in summis necessitatibus, bellica tractare negotia).»

Note 697:

Gesta Ludov. jun.

, § 22.

XVIII.

ANNEE: 1147.

Coment l'ost fu délogié des jardins par le conseil d'aucuns princes desloyaux et traitres de Surie qui firent entendant qu'il prendroient la cité de l'autre part, dont elle n'avoit garde de assaut.

[698]Le fleuve et les jardins eurent nos gens gagnés tout à délivre[699].

Lors tendirent leur pavillons entour la cité. Grant doutance eurent les

Sarrasins en toutes manières; si montèrent sus les murs et regardèrent

l'ost qui trop estoit beau, quant il fu logié. Bien se pensèrent que si

grans gens avoient bien pover de conquerre leur ville. Paour eurent moult

grant qu'il ne fissent aucune saillie soudainement par quoy il entrassent

dedens et les occissent tous. Pour ce prisrent conseil entre eux et fu

accordé que par toutes les rues de la ville de celle partie où le siège

estoit, l'en mist de bonnes barres de gros bois en plusieurs lieux. Pour ce

le firent que sé les nostres se mettoient dedens, tandis comme il
entendroient à coper les barres, que les Turs s'en peussent aller par les
portes et mener à sauveté leur femmes et leur enfans. Bien sembloit qu'il
n'eussent mie couraige de la ville deffendre moult longuement, s'il
estoit à meschief, quant il s'atournoient jà à four[700]. Assez estoit
légère chose de faire si grant fait que de prendre la cité de Damas, sé
Nostre-Seigneur y eust voulu ouvrer. Mais pour les péchés de la crestienté
et pour ce, par aventure, qu'il destinast celle grant chose à faire et
acomplir par autres gens en aucun temps, souffrit que la malice au déable
qui cueurt tousjours et est preste à mal destourba celle haute besongne.
Mains Sarrasins y avoit jà qui avoient troussé toutes les choses qu'il
prétendoient à emporter quant il s'enfuïroient. Mais les plus saiges de la
cité se pourpensèrent que des barons de la terre y avoit mains qui estoient
de trop grant convoitise; bien cogneurent que les cuers des crestiens qui
là estoient assemblés ne vaincroient-il mie par bataille, pour ce voulurent
essayer à vaincre les cuers d'aucuns par avarice. Si envoyèrent à ces gens
leur avoir qui est moult grant et leur promisrent et bien leur assurent
que ainsi le feroient comme il leur promettoient, s'il pavoient tant faire
que le siège se partist d'illec. Bien est voir que ces barons furent de la
terre de Surie; mais leur lignaiges né leur noms né les terres que il

tenoient ne nomme pas l'ystoire[701], espoir, pour ce qu'il y avoit encore
de leur hoirs qui pour rien ne l'eussent souffert. Ces barons qui avoient
empris le mestier Judas de pourchascier la traïson contre Nostre-Seigneur
vindrent à l'empereur et au roy de France et au roy de Jhérusalem qui moult
les créoient et leur disrent que ce n'avoit pas esté bon conseil d'assiéger
la cité par devers les jardins, car elle y estoit plus forte à prendre que
de nulle autre partie: pour ce disrent qu'il requeroient à ces grans
seigneurs et leur louoient en bonne foy que avant qu'il gastassent là leurs
peines et perdissent leur temps, il feroient l'ost remuer et asseoir la
cité en ce costé qui estoit tout droit contre celluy qu'il avoient assis.

Car, si comme il disoient, ès parties de la ville qui sont contre Orient et
contre Midi n'avoit né jardin né arbre qui destourber les péust à venir là;
le fleuve n'y couroit mie qui fust fort à gaigner. Les murs estoient illec
bas et fèbles, si qu'il n'y convenoit jà engins à drecier, ainsois pourroit
bien estre pris de venue.

Note 698:

Guillaume de Tyr, liv.

XVII, § 5.

Note 699:

A delivre.

Sans réserve aucune.

Note 700:

Gesta Lud. jun.

, § XXIII.

Note 701: C'est-à-dire: Guillaume de Tyr.

Quant les princes et les autres barons les oïrent ainsi parler, bien
cuidièrent qu'il le déissent en bonne foy et en bonne entencion. Si les
creurent et firent crier parmi l'ost que tous se deslogeassent et
suivissent les barons qu'il leur nommèrent. Les traitres se misrent devant;
tout l'ost menèrent près de la ville jusques à tant qu'il furent en la
partie de quoy il scavoient de vray qu'elle n'avoit garde d'assaut et où
l'ost avoit plus grant souffrete de toutes choses, si qu'il ne pourroient
illec longuement demourer. Là demourèrent les barons et les princes et
firent l'ost logier tout entour. Si n'eurent guères demouré en celle place
qu'il s'apperceurent certainement que trahis estoient et que par grant
malice les avoit-on fait illec venir: car il avoient perdu le fleuve de
quoy si grant plenté de gens ne se povoient passer; et aussi les fruis des
jardins dont il avoient assez aise et délit.

XIX.

ANNEE: 1147.

Coment l'ost des Crestiens, vilainement traï, laissa le siège de Damas pour la grant souffraite qu'il orent de vivres.

[702]Viande commença du tout à faillir en l'ost, si que tous en eurent grant souffrete et mesmement les pélerins des estranges terres: car il n'en pouvoit point venir de Surie, et ceux en estoient povrement garnis pour ce que on leur avoit fait entendant que la cité seroit prise où il en trouveroient assez. Car elle ne se pourroit tenir en nulle manière, ce disoit-on: pour ce ne se voulurent-il guères chargier de viandes. Quant il se virent en tel point que toutes choses leur failloient qui mestier leur avoient, trop furent courroucés et esbahis, né ne s'entremirent oncques d'assaillir la ville, car ce eust esté paine perdue, et aussi de retourner en la place où il se logièrent premièrement n'eust pas esté légière chose: car si tost comme il furent partis, les Turs issirent hors hastivement illec et tant y firent de barres de fors bois espès et longs, où il misrent si grant plenté d'archiers et d'arbalestriers que ce eust esté plus légière chose de prendre une fort cité que de demourer illec. Du demourer en la place sçavoient-il de voir que ce ne pouvoit estre, car il ne pouvoient avoir né à boire né à mengier. Pour ce parlèrent ensemble le roy de France et l'empereur, et disrent que ceux de la terre en la foy desquels et en la loyauté il avoient mis leur corps et leur hommes pour la besongne

Jhésucrist, les avoient trahis très desloyaument et les avoient amenés en ce lieu où il ne povoient faire le profit de crestienté né leur honneur.

Pour ce s'accordèrent tous qu'il s'en retournassent d'illec el bien se gardassent désormais de traïson.

Note 702:

Gesta Lud. jun., § XXIV.--Guill. de Tyr., liv. XVII, § 6.

En telle manière s'en partirent les deux plus haulx hommes et les plus puissans de crestienté qui riens n'y firent à celle fois qui fust profitable né honorable à Dieu né au siècle. Moul commencièrent à desplaire à ces grans hommes les besongues de la sainte terre né riens ne vouldent puis entreprendre. La menue gent de France disoient tout en appert aux Suriens que ce ne seroit bonne chose de conquerre les cités; car néis les Turs y valoient mieux qu'il ne faisoient. Jusques au temps que celle chose fust ainsi avenue demouroient volentiers les gens de France et assez légèrement au royaume de Jhérusalem et mains grans biens y avoient fais. Mais depuis ce temps ne peurent estre si d'accord à ceux du pays comme il estoient devant; et quant il venoient aucunes fois en pellerinage si s'en retournoient-il au plus tost qu'il povoient.

ANNEE: 1147.

Coment il fu enquis diligeamment par qui ceste traïson fu faite; et coment toute la baronie fu mal encoragié vers ceux de Surie, qui ceste grant félonnie avoient pourchacié.

[703]Pluseurs gens se misrent maintes fois en enqueste de demander aux saiges hommes qui avoient esté a celle besongne pour savoir certainement coment et par qui celle traïson avoit esté faicte et pourparlée. Celluy mesmes qui ceste hystoire fist[704] le demanda pluseurs fois à maintes gens du pays: diverses raisons en rendoit-on. Les uns disoient que le conte de Flandres fu plus achoisonné[705] de ceste chose que nul autre, non pas pour ce qu'il en sceust rien né qu'il consentist la traïson, car si tost comme il vit que les jardins de Damas estoient gaingnées et le fleuve pris par force, bien luy fu avis que la cité ne se tendroit pas longuement. Lors vint à l'empereur et au roy de France et au roy Baudouin et leur pria moult doucement qu'il luy donnassent celle cité de Damas quant elle seroit prise et conquise. Ce mesme requist-il aux barons de France et d'Allemaigne qui bien s'i accordèrent, car bien leur promettoit que bien la garderoit et loyaument et bien guerroyerait leur ennemis.

Note 703:

Gesta Lud. jun., § XXV.--Guill. de Tyr., lib. XVII, § 7.

Note 704: C'est-à-dire: Guillaume de Tyr, dont on reproduit

exactement le sommaire. «Memini me frequenter interrogasse et sæpius

prudente-viros.... ut compertum historiæ mandarem præsentî, quænam

tanti mali causa fuerit.... Quorumdam erat opinio quod comitis

Flandrens sium factum quoddam occasionem præstiterat huic malo....»

(Will. Tyr., lib. XVII, c. 7.)

Note 705:

Achoisonné.

Inculpé, soupçonné.

Quant les barons de Surie l'oïrent dire, grans courroux en eurent et grant

desdaing de ce que le haut prince qui tant de terre avoit en son pays et

estoit là venu en pellerinage vouloit ores gaingner en celle manière l'un

des plus nobles et riches membres du royaume de Surie. Mieux leur sembloit,

sé le roy Baudouin ne la retenoit en son demaine, que l'un d'eux la déüst

avoir. Car il sont tousjours en contens et en plais aux Sarrasins et, quant

les autres barons retournent en leurs pays, il ne se meuvent, car il n'ont

riens ailleurs. Et pour ce qu'il leur sembloit que celluy voulsist tollir

le fruit de leur travail, plus bel leur estoit que les Turs la tenissent

encore qu'elle fust donnée au conte de Flandres. Pour ce destourber

s'accordèrent à la traïson faire. Les autres disoient que le prince Raymont

d'Antioche qui trop estoit malicieux, puis que le roy de France se fu parti

de luy par mal, ne cessa de pourchascier à son pover coment luy rendroit

ennui et destourbier de son honneur. Pour ce manda aux barons de Surie qui

estoint ses acointes et leur pria de cuer qu'il missent toute la paine

qu'il pourroient à destourber la louenge et le pris du roy, si qu'il ne

fist chose qui honorable fust. Par sa prière avoient-il ce pourchascié.

Les tiers dient la chose ainsi comme vous oïstes premièrement, que par

grant avoir que les Turs donnèrent aux barons fu celle desloyauté faicte.

[706]Grant joye eut en la cité de Damas quant virent ainsi en aller si

grant gent qui contre eux estoient assemblés. Encontre ce tout le royaume

de Jhérusalem en fu courroucié et desconforté. Et quant ces grans hommes

s'en furent partis si fu assigné un grant parlement où assemblèrent tous

les haus barons et les meneurs. Là fu dit que bonne chose seroit qu'il

fissent un grant fait dont Nostre-Seigneur fust honnoré et par quoy l'en

parlast d'eux à tousjours mais en bien. Illec fu ramentu que la cité

d'Escalonne estoit encore au pover des mescréans, qui séoit au milieu du

royaume, si que sé l'en la vouloit assiéger, de toutes pars pourroient

venir viandes en l'ost pour quoy ce seroit légère chose de prendre la

ville, qui longuement ne se pourroit tenir contre si grans gens. Assez fu

parlé entre eux de celle chose. Mais rien n'en fu accordé pour ce qu'il y
avoit destourbeurs qui mieux s'en amoient retourner que assiéger cités en
Surie. Si n'estoit mie de merveilles sé les estranges pellerins de France
et d'Allemaigne avoient perdu le talent de bien faire en la terre, quant il
véoient ceux du pays mesme qui Dieu et eux-mesmes avoient trahi, et le
commun proffit destourbé et empeschié, si comme il apparut devant Damas. Il
sembloit que Nostre-Seigneur ne vouldist rien faire de sa besongne par ses
gens, et se départist le parlement ains que nulle riens y eut empris.

Note 706:

Gesta Lud. jun.

, § 26.

XXI.

ANNEE: 1150.

*Coment l'empereur d'Allemaigne s'en parti tantost de Jhérusalem, et s'en
ala en son país; et le roy de France, quant il ot là séjourné un an, s'en
vint en France.*

[707]L'empereur Conrat vit que l'affaire de la terre d'oultre mer estoit en
tel point que ne povoient pas bien estre les barons d'un accord de faire né
d'emprendre chose qui vaulsist, si que les preud'hommes disoient que

c'estoit hayne de Dieu; et il avoit assez à faire d'entendre à gouverner

son empire. Pour ce fist appareiller sa navie, et prist congé de ceux qui

demouroient et s'en entra ès nefes et s'en revint en son pays. Mais ne

vesqui-il mie plus de deux ans ou de trois, ainsois mourut en la cité de

Paembert[708] et enterré moult honnorablement en la maistre églyse de

l'éveschié. Moult fu bon prince, piteux et débonnaire, grant de corps, fort

et biau chevalier, bon et hardy, bien entéchié de toutes choses. Ferry son

nepveu duc de Souave de qui vous oïstes dire qu'il estoit allé en ce

pellerinage avec son oncle, fu empereur après luy. Jeune homme estoit, mais

de trop grant manière fu saige et vigoureux.

Note 707:

Gesta Lud. jun., § 27.--*Guill. de Tyr*, liv.

XVII, § 8.

Note 708:

Paembert.

Les

Gesta

écrivent:

Paembort

. C'est

Bamberg

, en Franconie.

[709]Le roy Loys de France quant il eut demouré en la terre un an entier et

ce vint au terme que on appelle au pays le passaige de mars, si fu en

Jhérusalem le jour de Pasques et sa femme et ses barons. Puis prist congié

au roy Baudouin, au patriarche et aux autres de la terre[710]. Les nefes

furent appareillées et il entrèrent ens, sans destourbier s'en vindrent en

France. Après ce que il fu revenu ne demoura pas longuement que la royne

Aliénor se délivra d'une fille qui eut nom Aalis.

Note 709: Ici, l'édition des

Historiens de France

, tome XII,

p. 201, termine la lacune qu'elle a laissée dans le texte des

Chroniques de Saint-Denis

.

Note 710: A compter de là, nos chroniques quittent Guillaume de Tyr

et reviennent à l'

Historia gloriosi regis Ludovici VII.--Hist. de France, t. XII

, page 127.

XXII.

ANNEE: 1150.

Coment le roy aida Henry, fils le conte d'Angiers, à conquerre Normandie, et cil li en fist hommaige; et coment il se révéla contre luy.

Après ce que le roy Loys fu repairié de la voye de la terre d'oultre mer ne

demoura pas moult que Jouffroy le conte d'Anjou et Henry son fils qui

depuis fu roy d'Angleterre vindrent devant le roy de France et firent leur

complainte du roy Estienne d'Angleterre, et luy monstrèrent que il leur

tolloit par sa force le duchié de Normandie et le royaume d'Angleterre. Et

le roy qui vouloit tenir à droit tous ceux qui sous luy estoient si comme

il appartient à dignité de roy, et garder à chascun sa droicture, manda ses

osts et entra en Normandie et la prist et puis la rendit à Henry le fils au

conte d'Angiers et puis le receut à homme lige de celle terre mesme. Et

celluy Henry, pour ceste bonté et ceste ayde que le roy luy avoit faicte,

luy donna par ottroy de son père le Vouquessin Normant qui est entre

Epte[711] et Andelle tout quittement. En celle terre sont ces chasteaux et

forteresses: Gisors, Néauffle, Estrepagny, Dangu, Gamaches, Haracheville,

Chasteauneuf, Baudemont, Bray, Tornay[712], Bucaille, Nogent sur Andelle.

Note 711: «Inter

Itam

et Andelam.» C'est bien l'Epte, et non pas

l'

Iton

, comme a traduit sans réflexion M. Guizot.

Note 712:

Tornay.

L'

Hist. glor. regis Lud.

porte

Tornucium

.

C'est donc plutôt

Tourny

, aujourd'hui village à trois lieues des

Andelys, que

Gournay

, d'après la leçon préférée par dom Brial.

Par ceste manière que vous avez oï restora et rendi le roy Loys Normandie

au tricheur Henry, né pas n'apperceut la tricherie et la desloyauté qu'il

luy basti depuis et pourchassa. Car l'ystoire racompte qu'il se contint

vers luy selon le proverbe au villain qui dit que quant plus on essauce

felon et desloyal de tant plus s'enorgueillist.

En ceste manière ouvra celluy Henry vers le roy Loys son seigneur qui duc

de Normandie l'avoit fait; et comme orgueilleux et rebelle refusa à faire

et prendre droit en sa court. Le roy qui ceste chose prist en grief et en

eut grant desdaing s'en alla à grant ost au chasteau de Vernon et le prist;

puis en tolli un autre qui a nom le Neuf-Marché. Au derrenier quant celluy

tricheur Henry vit qu'il ne pourvoit durer, si se tourna à mercy en la

manière de tricherie de Regnart; et faignit vraye humilité affin qu'il

peust recouvrer ce qu'il avoit perdu: et promettoit faulsement que jamais,

jour qu'il vesquist, ne dresserait la teste vers son seigneur. Et le roy

qui tousjours fu doux et débonnaire luy monstra lors mesme sa grant

débonnairété, car il luy rendit les deux chasteaux qu'il luy avoit tolu.

XXIII.

ANNEE: 1152/1154.

Coment le roy fu desparti d'Aliénor, sa femme, pour cause de lignage, et coment il espousa une autre qui eut nom Constance, fille l'empereur d'Espagne.

Après ce avint que je ne scay quels gens du lignage le roy vindrent à luy

et luy firent entendant, si comme voir estoit, qu'il y avoit lignage entre

luy et la royne Aliénor et que près estoient du monstrier par serment. Et

quant le roy oï ce, il respondi que contre Dieu né contre sainte églyse ne

la vouloit-il pas tenir à femme. Et pour ceste chose enquerre fist le roy

assembler au chasteau de Baugency le mardi devant Pasques-flouries Huon

l'archevesque de Sens, et fu en celle assemblée Sances l'archevesque de

Rains et Hues celluy de Rouen et celluy de Bourdeaux et plusieurs de leurs

évesques et des barons de France grant partie.

Lors se tirèrent avant grant partie de ceux qui le lignage vouloient

prouver, et firent le serment les cousins et les parens et dirent que le

roy et la royne estoient bien prochains parens; et ainsi furent départis

l'un de l'autre. Si avint après ceste séparation que la royne Aliénor s'en

alloit en sa terre en Aquitaine; si la prist à femme le duc de Normandie

Henry qui depuis fu roy d'Angleterre. Et le roy Loys maria ses deux filles

que il avoit eues de la royne Aliénor; l'ainsnée qui Marie avoit nom donna

au conte Henry de Champagne, et la mainsnée qui avoit nom Alais à son

frère le conte Thibaut de Blois.

Le roy qui selon la divine loy vouloit vivre qui commande que l'en prègne

femme selon la droicte ordonnance de sainte églyse et soient ambedeus une

mesme char, prist en espouse la fille l'empereur d'Espagne, en espérance

d'avoir hoir masle qui après son décès gouvernast le royaume de France.

Celle dame qui Constance avoit nom envoya querre par Huon l'archevesque de

Sens. Quant il l'eut amenée, si l'oignit et couronna et elle et le roy en

la cité d'Orléans.

Après un peu de temps qu'il eurent esté ensemble conceput la royne et

enfanta une belle fille qui fu appelée Marguerite, et depuis fu donnée en

mariage par l'atirement de la court de Rome à Henry le fils le roy

d'Angleterre et luy donna le roy Vouquessin le Normant que le roy Henry son

père luy avoit donné quittement, si comme l'ystoire a dessus devisé.

En ce temps donna Geuffroy de Gien une sienne fille par mariage à Estienne de Sanserre, et ce fist-il par grant conseil, car il cuida bien qu'il le deust deffendre du conte de Nevers, et avec la damoyselle luy donna Gien.

Et Hervieus fils de celluy Geuffroy vit que son père donnoit et mettoit en aultrui main le chasteau qui sien devoit estre par héritage: si y mist

garde et deffence. Son père qui tout ce ne pris a riens, en revestit

Estienne de Sanserre et le mist en saisine et possession du chasteau.

Celluy Hervieus s'en alla au roy et se plaignit de son père qui ainsi le

deshéritoit. Après se complaignit de Estienne de Sanserre qui contre luy et

en son deshéritement avoit receu le chasteau et le tenoit contre son gré.

Le roy qui tousjours ama et soustint droit et justice ne voulut pas

souffrir que celluy Hervieus fust ainsi deshérité. Ses osts assembla et

chevaucha vers ce chasteau que celluy Estienne avoit trop bien garni de

chevaliers. Mais son corps avoit destourné[713]. Et le roy assiégea ce

chasteau et le fist assaillir à ses gens; assez tost le prist et le rendit

à Hervieus qui sien le disoit estre: atant s'en retourna le roy.

Note 713: «Sed selpsum absentaverat.»

Coment la royne mourut de enfant. Et coment le roy espousa la fille le conte Thibaut de Blois.

En la royne Constance engendra le roy Loys une fille. En travaillant de cest enfant morut la dame par grant meschéance; pour la mort de laquelle le roy fu en grant tristesse. Après ce que le roy eut un peu mis son deul en oubli, luy conseillèrent les barons et les prélas qu'il se remariast, car il n'est né droit né raison que le roy soit sans compagnie de loyalle espouse. Le roy s'i accorda, car il regardoit en son cuer ce que l'Escripture dit: que mieux vaut mariage que ardoir au feu de luxure[714]. Et pour ce qu'il doubtoit sur toutes riens qu'il ne demourast sans hoir masle, il prist à femme la fille au conte Thibaut de Blois qui avoit nom Ale. Celuy noble conte Thibaut estoit jà trespasé de ce siècle, et estoient de luy demourés quatre fils et cinq filles, Henry le conte de Troyes, Thibaut le conte de Blois, Estienne le conte de Sancerre, Guillaume l'archevesque de Rains[715]; la duchesse de Bourgongne, la contesse de Bar, la femme Guillaume Gouet qui avoit esté duchesse de Puille et la contesse du Perche[716]. Et la dernière avoit nom Ale que dame Dieu essaussa et luy donna seigneurie sur toutes les autres, qui avant avoit esté dessous eux[717], pour ce qu'elle estoit la plus jeune. Et elle fu telle qu'elle

faisoit à louer par dessus toutes les autres: car elle estoit de trop grant

sens et belle et plaisant et trop[718] bien faite de corps, et plaine de

grant chasteté. Et pour ce qu'elle fu si gracieuse et plaine de tant de

vertus desservi-elle estre essauciée en tel honneur. Ainsi fu ceste

vaillant damoiselle jointe par mariage au roy Loys, et l'espousa[719] Hues

l'archevesque de Sens le jour de la Saint-Berthélemy en l'église

Nostre-Dame de Paris et couronna le roy ce jour avec elle.

Note 714: Saint Paul, épit. 1er aux Corinthiens, c. VII. «

*Melius est
nubere quam uri.*

»

Note 715: Le texte latin de l'

Historia gloria reg. Lud.

porte

Senonensis

; et cela, comme l'a judicieusement remarqué dom Brial,

prouve que ce morceau historique fut composé avant l'année 1176,

époque de la translation de Guillaume

aux blanches mains

au siège

de Reims.

Note 716: Les quatre filles de Thibaut-le-Grand, comte de Blois et

palatin de Champagne, furent: 1°

Marie

, femme d'Eudes II, duc de

Bourgogne; 2° Agnès, femme de Rainaud II, duc de Bar; 3° Isabelle,

femme d'abord de Roger, duc de Pouille, puis de Guillaume Gouet,

quatrième du nom, seigneur de Montmirail et de tout le territoire

nommé de lui et de ses ancêtres le

Perche-Gouet

; 4° Mathilde, femme

de Rotron III, comte de Perche.

Note 717: «Quæ subjecta antea ipsi fuerat.» L'auteur latin n'ajoute

pas le reste de la phrase, mais ne dirait-on pas que l'histoire de la

reine Alix de Champagne a donné la première idée du charmant conte de

Cendrillon?

Note 718:

Trop

a toujours un sens analogue à notre

extrêmement

.

Note 719: C'est-à-dire

la maria

.

Par convoitise du monde qui croist tousjours monta contens entre Névelon de

Pierrefons et Dreue de Mello qui les deux filles Dreue de Mons[720] avoient

espousées. Car Névelon de Pierrefons tollissoit à Dreue de Mello la moitié

de Mons qui sienne devoit estre par le mariage de sa femme; pour ce s'en

vint celluy Dreue parler au roy du tort que celluy Névelon luy faisoit et

luy pria et requist comme à son seigneur qu'il luy fist amender celluy

outrage. Le roy qui tousjours vouloit ceux qui soubs luy estoient fors et

fèbles, povres et riches tenir à droit, oï sa prière. Ses osts assembla et

chevaucha contre Mons et le prist à force; la tour et le baille fist

abattre et la moitié du chasteau rendit à Dreue de Mello qui estoit de son

droit héritage. Ne demoura pas moult après que celluy Névelon mourut. Le

roy donna sa femme par mariage à Enguerran de Trie et l'autre partie du

chasteau donna avec la dame.

Note 720: «

De Monceio.

» De

Moncy

.

XXV.

ANNEE: 1162.

Coment descort fu meu à Rome après la mort l'apostole, en eslisant un autre pape.

En ce temps sourdit en l'église de Rome un discort trop laid et trop
villain. Il avint après le décès du pape qui lors estoit que les cardinaux
s'assemblèrent d'un cuer et d'une volenté, et esleurent par bon accord
Alixandre le tiers, un moult preud'homme et de haute vie. D'autre part les
clers Othovien[721] tant seulement firent élection de sa personne
desconvenable et contre tout droit, sans l'accord et sans le sceu des
cardinaux et des évesques; car tous les cardinaux s'assentoient[722] d'un
cuer et d'une volenté au pape Alixandre. Si estoit celluy Othovien plain
d'orgueil et de boban et convoiteux des choses terriennes. Et bien y
apparut quant il osa envahir et emprendre la dignité du siège saint Pierre,
oultre l'élection des cardinaux. Et pour celle discorde s'en vint en France,
comme en son refuge, celluy honorable pape Alixandre (car plus n'a
l'église de Rome lieu où elle puisse fourir pour avoir garentise, au temps
de tribulacion). Premièrement s'en vint à Montpellier. Et quant le roy sceut
sa venue si se conseilla qu'il avoit à faire; et par l'ordonnance de son
conseil envoya à luy l'abbé Thibaut de Saint Germain des Prés.

Note 721: C'est-à-dire: Les clers d'Octavien.

Note 722: Le latin ajoute:

Duobus exceptis

Quant il eut faicte le besongne le roy pour quoy il estoit allé là, congié
prist au pape et s'en retourna par Clermont. Là prist une maladie moult
griesve. Jusques à l'abbaye de Vézelay s'en vint à quelque peine, si malade
comme il estoit, pour ce qu'il ne devoit pas en tel point en estrange terre
demourer. Et trois jours devant la feste Marie Magdalène dont l'églyse est
fondée vint là. En celle églyse avoit esté nourry d'enfance et y avoit pris
l'abit de religion, et là de celle maladie mourut. Après luy fu esleu Hue
en abbé de Saint Germain des Prés. Ces choses avindrent en l'an de
l'Incarnacion Nostre-Seigneur mil cent soixante-deux. Le devant dit pape
Alixandre s'aprocha de France et le receut le roy Loys et tout le royaume
de France à seigneur et à pasteur de sainte églyse. Et par l'exemple du
roy Loys et du royaume de France le receurent[723] à grant honneur, comme
maistre et pasteur de sainte églyse, mains autres princes comme l'empereur
de Constantinoble et d'Espagne, le roy de Jhérusalem, le roy d'Angleterre,
le roy de Hongrie et le roy de Sécille et tous les roys crestiens, fors
seulement l'empereur Ferry d'Allemaigne qui, selon l'acoustumée
desloyauté, se contenoit comme forcenné. Tousjours maintint celluy Othovien
contre les canons et contre tout droit, et luy obéit comme à apostole; et
plus, comme desloyaus et excommunié, mist en siège, après la mort de celluy
Othovien, damp Guy de Crémone, l'un des deus cardinaux qui à l'élection de

celluy Othovien s'estoit accordé secrètement contre droit. Par

l'ennortement de ces deux[724] s'en alla l'empereur à Rome à grant effort

de gens pour la cité gaster et destruire. Mais trop grant perte receut de

ses gens, non mie par la force des Romains mais par la vengeance

Nostre-Seigneur, sans ayde de nul homme mortel.

Note 723: Ce mot doit avoir ici le sens de

recognurent

.

Note 724: Notre traducteur se néglige dans tous ces passages. Il

falloit:

De celui Guy

.

Escoutez grant merveille. Il avint que Nostre-Seigneur estendi sa main sur

l'ost de ce desloyal tirant, par la corrupcion de l'air, de grans pluyes et

grans eaues qu'il espandit sur eux: par quoy trop grant multitude de

peuple, que de chevaliers que d'autres gens, du glaive de Dieu furent férus

et finirent leur chétive vie. Entre lesquels Conrat le fils l'empereur et

Regnaut archevesque de Coulongne moururent. Si fu le corps de luy despecié

et bouilly et sallé et puis porté et mis en sépulture en la cité de

Coulongne. L'empereur pour la paour qu'il eut de ceste mortalité laissa le

siège et s'en vint fuiant jusques en Touscane: en chemin se mist parmi

Lombardie, mais ceux de la terre luy firent assez de honte et le chacièrent

de leur pays. Et ainsi s'en alla fuiant jusques en Frise. De là se partit à

bien petite compaignie ainsi comme en larrecin et passa les mons si comme

il peut. Si très-durement fu celluy desloyal espoventé et esbahy de la

grant multitude de gens qu'il perdit en cest ost, que de barons que

d'évesques que d'autre menu peuple, qu'il n'y osa plus arrester; mais s'en

vint fuiant en Allemagne.

XXVI.

ANNEE: 1163.

Coment le roy Loys ala à ost sus le conte de Clermont et son fils et autres tyrans qui persecutoient les églyses et les povres et les pélerins; et coment le roy les desconfist et prist.

Il advint en ce tems que le conte de Clermont en Auvergne et Guillaume le

conte du Puy son nepveu et le viconte de Polignac avoient acoustumé à

demener leur vie en rapine et en roberies, comme ceux qui roboient les

églyses et les pélerins et essilloient les povres gens. Les griefs et les

maux que ces desloyaux faisoient ne peuvent plus souffrir l'évesque de

Clermont en Auvergne né celluy du Puy, et pour ce qu'il ne povoient

contraster à eux né à leur force eurent conseil qu'il s'en vendroient

clamer au roy Loys. A luy s'en vindrent tout droit et luy prièrent pour

Dieu qu'il mist conseil à amender les maux que ces tirans faisoient à Dieu

et à sainte églyse.

Et le doux roy débonnaire, quant il eut oï la complainte des desloiautés

que ces tirans faisoient, assembla son ost hastivement et chevaucha en ces

parties tout encouragé de venger la honte et le dommage de sainte églyse.

Si estoit trop griefve ceste chose de prendre guerre contre tels gens qui

estoient riches et aisés et en leur pays et à merveilles bien garnis

d'avoir et de gens. A eux se combati en champ et par l'aide de Dieu et de

sainte églyse laquelle il deffendoit, luy avint si grant honneur lui les

desconfist et prist en champ de bataille et les emmena avecques soy en

chetivoison. Si les tint en prison tant qu'il luy pleut et luy jurèrent en

la parfin qu'il cesseroient des maux qu'il avoient acoustumé à faire. Bons

hostaiges donnèrent, atant furent délivres.

XXVII.

ANNEE: 1166.

Coment le desloyal conte Guillaume de Chalon persécuta l'églyse Saint-Père de Cligny, et en fist grant occision par les Brebançons. Et coment le roy en prist la vengeance, car il deshérta le conte et fist pendre les homicides à hautes fourches.

Après ceste noble vengeance avint en Bourgongne un des plus cruels fais et des plus horribles à oïr qui oncques avint en la terre des crestiens. Car le desloyal conte de Chalon osa Dieu tenter à ce qu'il prist durement à assaillir et à grever la noble églyse Saint-Père de Cligny; trop assembla grant peuple d'une manière de gent que l'en appelle Brebançons. C'est une gent qui Dieu ne croit né aime, né congnoistre veut la voye de vérité. Par la force de ces desloyalles gens alla rober la devant dicte églyse de Cligny. Le convent de léans yssit contre icelluy tirant sans lance et sans escu et sans armes fors seulement des armes de Dieu, c'est des ornemens de la sainte églyse, à tous les sanctuaries et les croix et les textes des saintes évangiles, et avec eux estoit grant plenté du peuple de la ville et du pays d'environ.

Quant celle excommuniée tourbe de Brebançons vit les moynes venir contre eux ainsi appareilliés, si leur coururent sus et les despouillèrent tous des sains vestemens, en la manière de bestes sauvages et de loups enragiés qui cuerrent à quelque viande qu'il trouvent quant la fain les destraint; ainsi coururent celle gent excommeniée aux barons et aux bourgeois et en occirent bien largement jusques à cinq cens ou plus. La renommée de ceste félonnie qui oncques mais n'avoit esté oïe jusques adont s'espandi par

diverses contrées et vint jusques en France au roy Loys. Et tantost comme

il oït, si fu tout esmeu de pitié et de compassion, pour la honte de Dieu

et de sainte églyse, de prendre vengeance de ceste orgueilleuse cruauté. Et

tantost bani^[725] ses osts et se hasta d'aller contre le cruel tirant pour

le destruire.

Note 725:

Bani.

Fit crier le ban de.

Quant le desloyal sceut la venue du roy et de son ost si ne l'osa attendre,

mais laissa sa terre comme fuitif. Et si comme le roy passoit par la

province de la terre de Cligny à tout son ost, les femmes et les

bourgeoises qui demourées estoient vefves de leurs seigneurs par celle

guerre, les valetons et les fillettes qui chéus estoient orphelins luy

venoient à l'encontre et luy chéoient tous aux piés plourans et crians à

hauts cris et luy monstroient leur perte et leur dommaige et luy prioient

qu'il eust pitié et mercy d'eux et mist conseil en leur affaire qui ainsi

alloit malement. Tant luy disrent illec qu'il menèrent le roy et tout son

ost jusques à plourer et les encouragèrent plus de destruire celle

excommeniée gent. Né ce ne fu pas merveille; car tu véisses illec les

petits orphelins qui encores alaitoient et pendoient aux mamelles des

mères, et véisses les pucelles orphelines et desconfortées des soulas de

leur pères que ces desloyalles gens avoient occis, crier et plourer trop
douloureusement. Tu n'oysses pas Dieu tonnant tant estoit l'air rempli de
pleurs et de cris et de braieries de petits enfans. Que dirai-je plus? Le
roy tout eschaufé d'acomplir son propos s'en entra en la terre de cest
excommunié le conte de Chaalon et sans nul empeschement et sans nul
destourbier prist le mont Saint-Vincent et puis Chaalons, et toute la terre
à ce tirant, et en bailla la moitié au duc de Bourgogne et l'autre au
conte de Nevers. Des desloyaux Brebençons fist grant justice: car autant
que il en peut prendre né tenir en fist-il pendre aux fourches tout
incontinent. Il en y eut un qui voulut sa vie racheter par grant avoir;
mais oncques le roy ne le vout escouter, ains commanda qu'il fust pendu
avec les autres en vengeance de sainte églyse. Après ceste noble vengeance
s'en retourna le roy en France.

XXVIII.

ANNEE: 1166.

*Coment le roy defendi l'abbaye de Vezelay contre le conte de Nevers et
contre les bourgeois de Vezelay, hommes de l'abbaye qui estoient allés
contre l'églyse. Et coment il ot un fils de la royne Ale sa femme, qui ot
nom Phelippe Dieudonné.*

Ainsi délivra l'église de Vezeley des bourgeois mesme de la ville qui par grant orgueil se rebellèrent contre l'abbé de léans qui est leur droit seigneur. Commune firent contre luy et le guerroièrent moult longuement, et assaillirent l'église et l'abbaye à armes; et s'estoient entre jurés que jamais jour de leur vie n'obeyroient à celle église. Et tout ce firent par le conseil au conte de Nevers qui trop estoit mal adversaire à celle église. L'abbé et les moines garnirent les tours du moustier pour eux défendre des grans assaux que les orgueilleux bourgeois leur faisoient et se misrent dedens, car il ne povoient à eux durer: car les bourgeois qui trop étoient leur seigneurie les assailloient trop durement et tiroient asprement contre eux d'arcs et d'arbalestres. Et si longuement les tindrent enclos par leur grant effort que le pain leur faillit et qu'il ne vivoient sé de char non. A ce furent menés que une partie des moynes faisoit le guet par nuyt et l'autre partie lassée de deffendre se dormoit tant comme elle avoit de loisir. Grant pièce furent ainsi en telle détresse. Et quant l'abbé vit que ces desloyaux bourgeois ne se refrenoient de riens de leur félonnie, ains ne faisoient sé enforcier non plus, et eux plus assaillir, si eut conseil et conduit par ses amis: en repost s'en yssi et s'en alla au roy Loys qui lors estoit à Corbie. Sa complaincte fist de ses bourgeois mesme qui conspiracion avoient faicte contre luy et assis l'avoient en sa maison mesme et luy faisoient tant de griefs comme il povoient. Quant le

roy en fu certain par l'abbé et par autres, si envoya l'évesque de Lengres
au conte de Nevers qui celle machinacion maintenoit. Et luy manda qu'il
fist la commune despécier. Mais le duc qui estoit orgueilleux mist arrières
le commandement du roy né n'en tint compte, car les bourgeois de Vezelay ne
desvoja né ne destourba de riens de leur folle emprise.

Et quant le roy vit ce, si assembla son ost, tout entalenté de vengier
l'églyse et le despit que le conte faisoit de contredire son mandement. Si
chevaucha par grant desdaing contre le conte. Le conte qui sceut sa venue
luy manda tantost par l'évesque d'Ausseurre qu'il se contendroit à sa
volenté de la commune deffaire. Après ce mandement vint encontre le roy
jusques à Moret et luy jura et promist que jamais en sa vie à la commune ne
s'assentiroit, ains la deffendroit à son pover. Après la fiance et la
seurté qu'il eut prise du conte, départit ses osts et s'en ala jusques à
Ausseurre. Là furent mandés les bourgeois de Vezelay et jurèrent devant le
roy que tousjours mais se contendroient à la volenté du roy et de l'abbé
Poinçon et ceux qui après luy seroient et qu'il despéceroient leur commune
né jamais ne la restabliront. Et pour l'amende de cest outrage donnèrent
à l'abbé, par le commendement du roy, soixante mille sous. Et ainsi fu la
paix d'eux et de l'abbé faicte et réformée. Ne scay quans jours après avint
que le conte Guillaume de Nevers recommença à assaillir celle églyse et à

contrallier pour aucunes coustumes qu'il clamoit à tort sur celle églyse
que l'abbé li nioit; pourquoy il avint que la paour de Dieu oubliée leur
soustrait-il leur viande. Et quant les moynes se virent en tel point qu'il
n'avoient que mengier, il s'en allèrent tous à Paris, aux piés du roy à
pleurs et à larmes se gettèrent et se complaignirent des tors et des griefs
que le conte leur faisoit. Et le roy pour la pitié qu'il en eut contraignit
le conte par force à tenir ferme paix et seure à l'églyse de Vezelay.

Pour tels biens et euvres de miséricorde que le roy fist par plusieurs fois
à celle églyse et aux autres dont il souffrit et endura mainte guerre, luy
donna Dieu digne guerdon de tant de bonnes œuvres comme il avoit faictes en
ce monde.

Ce fut un biau fils qu'il engendra par la volenté de Nostre-Seigneur en la
royne Ale sa femme, qui fu appellé Phelippe Dieudonné. Car par les mérites
du père le donna Dieu au royaume de France[726]. Et ce fu cil Phelippe qui
tant fu saige et vigoureux qu'il se deffendist de ses ennemis et conquist
Normandie, Anjou et Poictou et Auvergne, sur le roy Henry et Richart son
fils et les chassa en Angleterre.

Note 726: C'est ici que s'arrête le texte du dernier continuateur
d'Aimoin. Il finit en donnant le nom des trois parrains et des trois

marraines du Philippe-Auguste. Les voici: Hugues, Hervée et Eudes,
abbés de St-Germain, de St-Victor et de Ste-Geneviève; Constance,
sœur du roi Louis, et deux veuves de Paris. «Duæ viduæ Parisienses
matrinæ exstiterunt.» Ce fait m'a paru curieux.

De cestuy Phelippe parlera dès ore mais l'ystoire. Et si n'entrelaissera
pas l'ystoire à parler du père jusques à ce point qu'il trespassa de ce
siècle. Car puis que l'enfant Phelippe fu né, régna-il longuement jusques à
tant qu'il fu couronné en la cité de Rains. Mais à son couronnement ne fu
pas le père, car il estoit jà malade et féru de paralisie, si comme
l'histoire dira ci-après plus plainement.

Ci fine l'histoire du roy Loys, fils au gros roy Loys.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE (3/6) ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.